

LES BALKANS

— Quatrième année —

Vol. V. — N° 5-6

Athènes—Mai-Juin 1934

L'Ancienne Solidarité Balkanique et la Roumanie

Il ne semblera pas dénué de tout intérêt qu'après la signature du pacte balkanique, l'on jette un rapide coup d'oeil rétrospectif sur les origines lointaines de ces relations cordiales hautement affirmées aujourd'hui. Les souvenirs et enseignements du passé peuvent servir, en effet, à resserrer des liens séculaires et à éviter le retour d'errements funestes.

C'est évidemment avec une satisfaction toute particulière que la Roumanie a signé ce pacte, comme l'aboutissement heureux de longs efforts, auxquels elle a souvent participé et qu'elle a toujours considérés avec la plus vive sympathie.

Le fil de la solidarité balkanique, qui vient d'être renoué, remonte, sous un autre aspect, bien haut dans le passé.

Ses origines nous reportent au XIV^e siècle, lorsque la domination ottomane s'établit dans la Péninsule Balkanique, en y mettant fin à la vie indépendante des états chrétiens.

Grecs, Serbes, Bulgares, Albanais, Roumains des Balkans, se trouvèrent depuis solidaires. La communauté de leurs souffrances et de leurs aspirations, était cimentée par leur foi commune, orthodoxe. Le représentant autorisé de leur solidarité devenait le chef de leur église commune, le Patriarche de Constantinople. Celui-ci étant grec, le service divin et l'enseignement dans les rares écoles se faisaient en grec; un vêtement grec couvrit ainsi toutes les nationalités des Balkans. Elles oublièrent tout ce qui pouvait les diviser, pour ne songer qu'à leur but commun de délivrance, sous un drapeau unique, celui de l'orthodoxie.

L'église et l'école étaient les seuls endroits de ralliement possibles, de communion spirituelle. C'est là que devait brûler sans cesse, mais en secret, la flamme des aspirations refoulées.

Elles s'élevaient du fond des coeurs, se murmurant tout bas au pied des autels. A leur tour, les écoles étaient avant tout des nids de patriotisme. Le classicisme grec offrait des exemples éclatants de sacrifices à la patrie, autant d'exhortations déguisées aux jeunes générations qui se succédaient.

La situation était quelque peu meilleure dans les Principautés roumaines. Elles jouissaient d'une administration intérieure autonome. Les princes disposaient de grandes richesses. Il était naturel que les frères chrétiens des Balkans y cherchassent un refuge. C'est là que leur secrète pensée, la « grande idée », pouvait s'exprimer plus librement. C'est là qu'ils pouvaient trouver une aide pour leurs besoins matériels et moraux. C'est là que les plus énergiques, les plus doués, pouvaient se faire valoir. Ils y trouvèrent, en effet, une compassion chrétienne, la plus large hospitalité, et la plus grande générosité se déversa sur tout l'orient orthodoxe.

C'est grâce à des princes roumains, d'origine, ou d'éducation grecque, comme Basile le Loup, Georges Duca, Serban Cantacuzène, que furent fondées à Bucarest et à Yassy ces écoles supérieures dont l'éclat rayonna longtemps sur les Balkans. C'est là que vinrent enseigner, jusqu'au début du XIXe siècle, les plus distingués représentants du nouvel hellénisme, tels que les Vulgari, Theothoki, Lampros, Photiadi, Neophytos Duca, Ghénadios, et tant d'autres. C'est là qu'accourut pour s'instruire non seulement la jeunesse des principautés, mais aussi celle de tout l'Orient. C'est dans ces écoles que la conscience nationale de ces disciples d'origines diverses a été entretenue. L'enseignement enflammé des maîtres n'étouffait pas les individualités ethniques. Il n'avait pas pour but de gréciser les auditeurs. Chacun d'eux s'en pénétrait au profit de sa propre nationalité. Il s'agissait seulement de maintenir la foi commune dans la délivrance qui devait venir, de tous, et donc de chacun.

C'est cette « grande idée » qui explique pourquoi tant de princes, prélats et savants d'origine grecque, établis dans les principautés roumaines, associèrent dans leurs efforts aussi bien leurs congénères des Balkans, que les Roumains. C'est sous le symbole du Phoenix, qui figurait déjà dans le cachet d'Alexandre Mavrocordato l'Exaporite, qu'on gardait l'espoir d'aboutir.

C'est des Principautés roumaines que le signal de la ré-

surrection devait être donné. Elles se trouvaient les premières sur le chemin de Byzance et il était plus facile de prendre l'initiative sur leur sol hospitalier.

Au XVII^e siècle, les regards des Balkaniques se tournèrent anxieusement vers Michel le Brave, Basile le Loup, Serban Cantacuzène, qui semblèrent pouvoir être les rédempteurs attendus. Mais la tâche était trop lourde et il fallait un surcroît de forces. On espéra le trouver chez les grands états voisins. Les déceptions ne tardèrent pas.

Il devint visible, dès le XVI^e siècle, que la cause de la délivrance des chrétiens des Balkans, cédait le pas à des préoccupations égoïstes de conquête, de subordination politique, ou de conversion confessionnelle. Hongrois et Polonais d'abord, Autrichiens et Russes ensuite, s'épiaient et se défiaient mutuellement et ne songeaient à ouvrir le chemin de Byzance qu'à leur propre profit, politique ou économique. Les principautés roumaines et les peuples des Balkans n'étaient que les pions et l'enjeu. Il en fut ainsi tout le long des XVII-XIX^e siècles et la Russie orthodoxe ne fit pas exception.

Mais l'espérance ne perd jamais ses droits. Après les déceptions des traités de Kainardji (1774) et de Yassy (1792), elle trouva un nouvel aliment dans le principe des nationalités, inscrit sur les drapeaux de la grande révolution française. En 1795, Rigas d'un côté, Alexandre Mavrocordato Firaris, de l'autre, conçurent le projet d'une révolution générale des chrétiens des principautés roumaines et des Balkans. Pendant son règne en Valachie, de 1803 à 1806, Constantin Ipsilanti reprit ce plan, appuyé sur la Russie, qui encourageait la révolte de Carageorges en Serbie. On garde des lettres que le héros serbe adressait à Ipsilanti, au métropolite d'alors de la Valachie, Dositei Filitti, un autre adepte de la « grande idée », ainsi qu'aux seigneurs valaques et moldaves, leur demandant des subventions nécessaires pour mener à bonne fin son audacieuse entreprise. D'autre part, c'est auprès du même métropolite que trouvait alors asile l'évêque Sophronius Vogoridi de Vratza et, avec son aide, imprimait en Valachie le premier livre en bulgare moderne, le Kiriakodromion, en 1806.

Le traité de Bucarest de 1812, fut une nouvelle déception. Néanmoins l'hétairie grecque et son chef crurent encore

à la bonne foi du czar Alexandre. Le rêve était beau. Il pouvait séduire non seulement les chrétiens des Balkans, mais aussi les Roumains des principautés. Aussi, plusieurs d'entre eux y adhèrent et Tudor Vladimiresco fut du nombre. Mais bientôt la défection de la Russie fit voir que l'étendard de la révolte avait été levé trop tôt. La solidarité se trouva ainsi rompue. En effet, tandis que les Balkaniques n'avaient qu'un seul adversaire, les Principautés roumaines, entourées de puissants voisins rapaces, se trouvaient dans une situation plus délicate. Les voies vers le salut se séparèrent.

Les Grecs furent les premiers à obtenir, dès 1830, leur indépendance complète, tandis que les Serbes n'arrivèrent alors qu'à une situation analogue à celle que les principautés roumaines avaient toujours gardée. Mais les uns et les autres étaient restreints dans un territoire qui ne correspondait pas à leur expansion ethnique. Quant aux Bulgares, ils restaient encore sous la domination étrangère.

Si la situation géographique et politique des principautés roumaines, leur imposa ainsi, après le traité d'Andrinople (1829), une attitude plus réservée, leur idéal, auquel elles ne renonçaient évidemment pas, maintenait le sentiment de leur solidarité avec les chrétiens des Balkans. C'est en Valachie qu'en 1841—1843, les Bulgares fomentèrent un complot, auquel adhèrent quelques roumains et qui avait le même but que celui d'autrefois, de l'hétairie. En 1865, le prince Michel de Serbie pouvait dire au chargé d'affaires de Roumanie: *«N'oublions jamais notre but commun, celui de notre indépendance»* et en 1867 Charles Ier écrivait à son envoyé à Athènes: *«Une alliance des états chrétiens des Balkans serait le meilleur moyen pour réaliser leurs aspirations nationales»*. La justesse de ce point de vue ne devait pas tarder à être prouvée.

Dans sa note circulaire du 20 juillet/1 août 1876, le ministre des affaires étrangères de Roumanie, Michel Kogalniceanu, écrivait: *«Comment pourrait-on demander à la Roumanie de se désintéresser des souffrances de ses voisins chrétiens? Le gouvernement roumain ne peut rester indifférent au cri de douleur qui part de la rive droite du Danube»*. Il ne resta pas indifférent en effet. La solidarité balkanique s'affirma sur le champ de bataille et du sang versé par les Roumains et les Serbes aux côtés des Russes, naquit aussi l'autonomie de la Bulgarie.

Par là les peuples chrétiens des Balkans n'avaient pas en-

core atteint à leur idéal. Si sa réalisation tarda assez longtemps, ce fut non seulement à cause de leurs propres rivalités, mais aussi et peut-être davantage, de celles des grandes Puissances, qui en profitaient pour s'immiscer dans les Balkans, en vue de leurs propres intérêts.

L'accord des états balkaniques, en 1912, pour mettre fin à ces agissements, eut toutes les sympathies de la Roumanie. S'il fut troublé l'année suivante, cela fut dû encore, surtout, à des causes étrangères aux intérêts des Balkaniques.

Enfin, la nouvelle configuration politique de la Péninsule, après la guerre mondiale, a permis d'aboutir à un rapprochement avec la Turquie elle-même.

L'accord qui vient d'être signé à Athènes, me rappelle celui qu'un soir de 1913 je portais à signer aux délégués réunis au congrès de Bucarest. Mais quelle étape parcourue depuis ! Il ne s'agit plus, maintenant, d'un acte secret. L'accord ne vise plus une agression de ceux qui n'y participent pas, exclue cette fois-ci par les assurances formelles de leurs intentions pacifiques. Enfin, dans la situation actuelle de la Péninsule, l'accord d'Athènes ferme le chemin aux immixtions troublantes d'intérêts étrangers.

Comme le disait si bien M. Maximos, en se reportant au passé que nous venons de rappeler, trop de malheurs se sont abattus sur la Péninsule Balkanique, trop de défiances ont éloigné ses peuples les uns des autres, pour que les dernières hésitations en vue de leur solidarité unanime, ne finissent par disparaître. L'atmosphère cordiale qui, dès aujourd'hui, entoure les rapports de tous les états balkaniques, doit aboutir à cette «spiritualisation des frontières», si heureusement formulée par M. Titulesco. Et la paix assurée dans les Balkans, constitue en même temps, comme ajoutait M. Jefitch, une garantie pour la paix du monde.

On ne saurait déployer de plus nobles efforts pour une plus noble cause.

JEAN FILITTI

Conseiller au Conseil Législatif de Roumanie
Membre correspondant de l'Académie roumaine

Le Travail de Coopération Economique, entre Pays Balkaniques

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

«Favoriser les échanges commerciaux intrabalkaniques en les portant à un degré de développement permettant, autant que possible, la couverture des besoins des pays balkaniques par des produits avant tout balkaniques».

«Protéger, par une politique commerciale concertée entre les six Etats et par des actions organisatrices communes, ou des combinaisons régulatrices plurilatérales, les produits exportables balkaniques vis-à-vis des marchés extra-balkaniques».

Voilà les deux grands principes fondamentaux issus des Conférences Balkaniques et de l'esprit de coopération si vibrant chez les peuples balkaniques à la suite de la détresse économique d'après-guerre, qui a soufflé de par le monde.

Personne n'ignore, pour l'avoir plus ou moins éprouvé, que la crise, dans sa tourmente néfaste, a bouleversé l'ordre social et économique, entraînant après elle un appauvrissement général, une diminution du pouvoir d'achat et, par conséquent, entre l'offre et la demande.

Atteints directement et cruellement par ladite crise et par un chômage consécutif à celle-ci, les consommateurs, pour la plupart du moins, ont vu leur capacité d'acquisition baisser à une limite leur imposant des restrictions dans leurs frais et, souvent même, des privations dans leurs besoins essentiels. Il en est résulté une sous-consommation générale, d'où le déséquilibre fatal entre l'offre et la demande.

A cela sont venues s'ajouter les mesures d'ordre restrictif—mesures monétaires, systèmes de contingentement, tarifs protectionnistes et autres de ce genre—lesquelles, quoique dictées dans un esprit de salut pour parer aux difficultés de

l'heure et arriver à maintenir une valorisation stable de la monnaie, un équilibre souhaitable de la balance des paiements et un degré d'industrialisation élevé—fonction directe de la diminution du chômage,—ont entraîné dans leur application, par la force même des choses, une régression nouvelle, un ralentissement accru de la circulation et distribution des marchandises. Cela ne veut pas dire que, pour éviter ce ralentissement nouveau, on aurait dû éviter ses causes mêmes, c'est-à-dire les systèmes de restrictions. Tout moment demande des mesures propres pour courir au plus pressé, et la période d'après-guerre a fait sentir le besoin de telles mesures pour les motifs énumérés brièvement ci-haut. Adam Smith, ce grand économiste écossais, auteur des «Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations», ce grand apôtre du commerce affranchi de toute prohibition, a admis, lui-même, que l'intérêt de la défense du pays peut justifier certaines entraves à la concurrence étrangère», partant du point de vue que la défense importe plus que la richesse.

Mais ce qu'il faudrait à l'heure actuelle c'est que, les conditions ayant évolué, les mesures en question, appliquées temporairement pour atténuer les effets de la crise, soient petit-à-petit élargies pour laisser place à une reprise du développement des échanges internationaux. C'est vers cette voie que doivent tendre, aujourd'hui, les efforts économiques.

Nous avons tâché d'expliquer, par les quelques faits et conditions ci-haut, bien connus par tout le monde, les causes du fléchissement grandissant qu'accusent davantage chaque année les échanges en général, et partant, les échanges interbalkaniques qui, évidemment, n'ont pu éviter les effets du contre-coup mondial.

Dès lors, rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, redresser le niveau de l'activité économique, par une politique commerciale appropriée aux exigences du temps et aux conditions nouvelles de l'heure présente, voilà le problème qui se pose.

Après l'expérimentation du système de l'isolement par des barrières douanières élevées et par des contingents d'importations fort restreints—système qui n'a pas présenté des avantages directs pour le rehaussement du volume commercial

extérieur en général, c'est vers la coopération que doivent se porter aujourd'hui les nouveaux efforts d'assainissement économique et les nouveaux élans d'activité economico-industrielle.

Nous lisons, à cet effet, dans le Bulletin «L'Économie Internationale» de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, du mois de juin 1933 (No 6), une intéressante appréciation du Dr. Schacht, Président de la Reichsbank, dont la voix et l'opinion font autorité en la matière :

«Deux voies s'ouvrent à nous», a-t-il dit. «L'une, c'est l'isolement de chaque nation vis-à-vis des autres ; elle conduit à l'abaissement du niveau de la vie. L'autre, c'est la coopération internationale pour l'ouverture de nouveaux marchés. Il faut choisir : d'un côté, isolement et pauvreté ; de l'autre, coopération et prospérité».

Quelle est la voie la plus alléchante ? Telle que posée ci-haut, la question ne fait aucun doute quant au choix, et les pays balkaniques, soucieux d'un retour au bien-être économique, auront à marcher, à progresser dans cette seconde voie, convaincus que la coopération est le chemin qui mène le plus sûrement vers ce renouveau de choses et vers un réajustement de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Que le second chemin soit le meilleur c'est là une vérité, un axiome, dirons-nous, pour tous ceux pour qui les deux grands principes suivants font loi, à savoir que le bien-être économique varie en raison directe des richesses et que les richesses, elles-mêmes, se trouvent être le mieux exploitées par le système de coordination des activités, c'est-à-dire par la coopération.

Or, la source principale des richesses : *les ressources naturelles*, existent déjà en pays balkaniques ; pour ceux-ci la condition première du bien-être économique se trouve donc réalisée par les soins mêmes de la nature. Admirablement dotés par celle-ci, les six pays se trouvent posséder, en effet, des dons merveilleux d'abondance, tels que fertilité et fécondité remarquables de la terre, pâturages étendus, forêts luxuriantes, richesses du sol et du sous-sol, etc, etc. Bref, tout ce qui est indispensable ou élémentaire pour de bonnes cultures, pour un élevage intensifié et croissant et pour des industries et des commerces développés.

Ainsi donc, pour les Balkaniques, le facteur essentiel de la

prospérité, *les richesses*, se trouvant réalisé par le concours gracieux de la nature, il leur appartient, à eux, de pourvoir à la réalisation du second facteur, c'est-à-dire de veiller à une exploitation plus profitable et plus rationnelle de ces richesses, par la coopération.

L'homme doit compléter l'oeuvre de la nature et le travail de fécondité effectué sur le sol balkanique par celle-ci a besoin d'être continué et achevé par celui-là, par une mise en valeur de tous les dons merveilleux qui s'offrent à lui.

C'est là, d'ailleurs, la première collaboration : celle de l'homme envers la nature et c'est de ce grand instinct d'entr'aide, découlant des lois naturelles, que s'inspire le grand mouvement de coopération entre concitoyens d'abord, entre peuples divers ensuite,—la coordination des activités s'avérant comme en élément indispensable pour le maintien et le développement d'une situation économico-industrielle satisfaisante et progressive.

Partant du point de vue que ce tribut de travail, cet apport de labeur envers la nature, qui les a si bien dotés au profit de leurs intérêts communs, ne saurait s'affirmer aussi efficacement que par la combinaison harmonisée de leurs activités isolées, les pays balkaniques devront s'employer à marcher résolument dans la voie de la coopération qui leur est tracée.

S'il est vrai que les accords commerciaux bilatéraux, qu'ils arrivent à conclure entre eux, viennent raffermir leurs rapports économiques à l'égard l'un de l'autre, il n'est pas moins vrai que le grand travail de coopération ne s'arrête pas là et qu'il y a lieu de mettre au service de celui-ci bien des louables efforts encore pour activer davantage les échanges interbalkaniques et pour surmonter les entraves auxquelles se heurte actuellement leur libre développement.

D'autre part, le souci d'entr'aide, qui se laisse traduire aussi par les plans de création d'offices pour la protection et la vente de produits communs, devrait à son tour gagner plus d'amplitude, afin que l'édification du premier monument de consécration de cette politique commerciale concertée en matière de protection solidaire d'articles sur les marchés étrangers : le « *Bureau Central de l'Opium* » turco-yougoslave, qui se trouve déjà en pleine activité, soit suivie, à courte échéance, par la mise en fonction d'autres offices similaires déjà prévus ou en perspective et dont le travail conjugué est appelé à rendre de réels services au commerce des pays respectifs.

C'est par la coopération économique que les peuples balkaniques pourront imprimer à leurs activités un mouvement ascendant, c'est donc vers cette voie que doivent tendre, de plus en plus, leurs efforts réciproques.

L'orientation souhaitable de cette collaboration, de cette coordination de labeur, telle qu'elle a été préconçue par les Conférences Balkaniques, se trouve indiquée dans les deux principes fondamentaux figurant en tête de la présente étude.

Coopérer pour un développement des échanges intrabalkaniques;

Coopérer pour une protection efficace des produits sur les marchés, voilà les deux grandes lignes de conduite préconisées comme étant les plus aptes à porter des résultats pratiques et de nombreux fruits dans le domaine économique-industriel.

Mais encore faudrait-il, pour étudier les possibilités d'un pareil développement commercial, connaître avant tout :

a) les quantités moyennes annuelles des articles offerts à l'exportation par chacun des pays balkaniques;

b) les besoins quantitatifs d'importation de ces articles sur les marchés balkaniques.

Ce sont ces renseignements qui nous permettront d'étudier dans quelle mesure les besoins d'importation, qui sont actuellement couverts par des marchandises de diverses provenances, pourraient être alimentés réciproquement.

Pour ce faire, nous croyons bon et utile de mettre ici, sous les yeux du lecteur, le tableau ci-après, contenant la série des principaux produits exportables balkaniques, avec indication des possibilités annuelles auxquelles les mêmes articles donnent lieu dans chacun des six pays, à titres d'exportation ou d'importation, à destination ou en provenance balkanique et extra-balkanique.

Les chiffres de ces possibilités sont des chiffres approximatifs établis, pour la plupart, sur base de calculs de probabilités, sur des moyennes et des prévisions.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé dans ce tableau la série complète de produits exportables balkaniques, mais nous croyons, du moins, avoir groupé les principaux d'entre eux. Un coup d'œil sur ledit tableau nous convaincra de la chose :

Tableau des possibilités d'échanges*

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes :		
CEREALES, SEMENCES ET AUTRES			
			FROMENT ET BLE :
Albanie	—	1.000.000	Distribution possible du total d'exportation de 438.000.000 kgr. 438.000.000 de kgr. le tout en Pays balkaniques. (Cette exportation globale, in- suffisante à alimenter en- tièrement les possibilités d'importation totale, laisse donc une marge de 38.005. 000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	180.000.000	—	
Grèce	—	475.000.000	
Roumanie	100.000.000	—	
Turquie	25.000.000	—	
Yougoslavie	133.000.000	3.000	
Total	438.000.000	476.003.000	
			SEIGLE :
Albanie	—	70.000	Distribution possible du total d'exportation de 60.000.100 kgr. 70.000 kgr. en Pays balkaniques. (en l'occurrence en Albanie). 59.930.100 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques).
Bulgarie	32.500.000	—	
Grèce	—	—	
Roumanie	15.000.000	—	
Turquie	12.500.000	—	
Yougoslavie	100	—	
Total	60.000.100	70.000	
			ORGE :
Albanie	—	250.000	Distribution possible du total d'exportation de 620.600.000 kgr. 1.500.000 kgr. en Pays balkaniques. 619.100.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques,
Bulgarie	40.000.000	—	
Grèce	—	1.000.000	
Roumanie	500.000.000	—	
Turquie	30.000.000	—	
Yougoslavie	600.000	250.000	
Total	620.600.000	1.500.000	

*) Les chiffres du tableau ont été puisés dans une étude de la
Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique.

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
MAÏS :			
Albanie	—	25.000.000	Distribution possible du total
Bulgarie	250.000.000	—	d'exportation de 1.950.000.
Grèce	—	35.000.000	000 de kgr.:
Roumanie	1.500.000.000	—	60.500.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	15.000.000	—	niques.
Yougoslavie	185.000.000	500.000	1.889.500.000 (excédent) en Pays
Total	1.950.000.000	60.500.000	extra-balkaniques.
MILLET :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	8.500.000	—	d'exportation de 40.7000.000
Grèce	—	50.000	kgr.
Roumanie	20.000.000	—	70.000 kgr. en Pays Balkani-
Turquie	12.000.000	—	ques 40.630.000 (excédent)
Yougoslavie	200.000	20.000	en Pays extra-balkaniques.
Total	40.700.000	70.000	
SEMENCES DIVERSES :			
Albanie	—	170.000	Distribution possible du total
Bulgarie	30.000.000	—	d'exportation de 150.950.000
Grèce	—	—	kgr.
Roumanie	100.000.000	300.000	19.270.000 kgr, en Pays balka-
Turquie	20.000.000	800.000	niques.
Yougoslavie	950.000	18.000.000	131.680.000 » (excédent) en Pays
Total	150.950.000	19.270.000	extra-balkaniques.
FARINE DE FROMENT ;			
Albanie	—	800.000	Distribution possible du total
Bulgarie	15.000.000	—	d'exportation de 26.700.000
Grèce	—	500.000	kgr.
Roumanie	7.000.000	—	1.353.000 kgr, en Pays balka-
Turquie	700.000	50.000	niques.
Yougoslavie	4.000.000	3.000	25.347.000 » (excédent) en
Total	26.700.000	1.353.000	Pays extra-balkaniques.
VESCE :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	13.000.000	—	d'exportation de 35.400.000
Grèce	—	—	kgr.
Roumanie	7.000.000	—	35.400.000 kgr. (le tout) en Pays
Turquie	15.000.000	—	extra-balkaniques,
Yougoslavie	400.000	—	(Le tableau n'indiquant pas
Total	35.400.000	—	d'importation de cet article
			en Pays balkaniques).

PAYS Par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
			SON ET DRAGEE :
Albanie	80.000	—	Distribution possible du total
Bulgarie	13.000.000	—	d'exportation de 88.080.000
Grèce	—	—	kgr.
Roumanie	30.000.000	—	88.080.000 kgr, (le tout) en
Turquie	30.000.000	—	Pays extra-balkaniques,
Yougoslavie	15.000.000	—	(le tableau n'indiquant pas
Total	88.080.000	—	d'importation de cet article en Pays balkaniques).

FRUITS, LEGUMES, PLANTES ET AUTRES

			FRUITS SECS :
Albanie	—	130.000	Distribution possible du total d'exportation de 227.000.000 de kgr. 9.980.000 kgr. en Pays balkaniques. 217.020.000 kgr. (excédent) en Pays extrabalkaniques.
Bulgarie	2.000.000	150.000	
Grèce	105.800.000	—	
Roumanie	4.500.000	3.000.000	
Turquie	92.000.000	4.000.000	
Yougoslavie	23.500.000	2.700.000	
Total	227.000.000	9.980.000	
			FRUITS FRAIS :
Albanie	—	20.000	Distribution possible du total d'exportation de 127.000.000 de kgr.: 720.000 kgr. Pays balkaniques. 126.280.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	14.000.000	150.000	
Grèce	15.000.000	150.000	
Roumanie	5.000.000	200.000	
Turquie	5.000.000	—	
Yougoslavie	88.000.000	200.000	
Total	127.000.000	720.000	
			HESPERIDEES : Oranges, mandarines etc.
Albanie	200.000	120.000	Distribution possible du total d'exportation de 6.202.000 kgr. 6,202.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Cette exportation globale, insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, laisse donc une marge de 25.168,000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	1.000.000	
Grèce	3.000.000	1.750.000	
Roumanie	—	14.000.000	
Turquie	3.000.000	4.000.000	
Yougoslavie	2.000	10.500.000	
Total	6.202.000	31.370.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
Albanie	80.000	—	HARICOTS SECS :
Bulgarie	27.000.000	—	Distribution possible du total
Grèce	—	12.000.000	d'exportation de 122.580.000
Roumanie	60.000.000	—	kgr. :
Turquie	18.000.000	—	12.015.000 kgr. en Pays balka-
Yougoslavie	17.500.000	15.000	niques, 110.565.000 kgr. (ex-
Total	122.580.000	12.015.000	cédent) en Pays extra - bal-
Albanie	—	4.000	caniques.
Bulgarie	—	—	POIS, POIS-CHICHES, FEVES
Grèce	—	1.300.000	E.T.C. :
Roumanie	6.000.000	—	Distribution possible du total
Turquie	2.000.000	60.000	d'exportation de 8.030.000
Yougoslavie	30.000	550.000	kgr. :
Total	8.030.000	1.914.000	1.914.000 kgr. en Pays balkani-
Albanie	3.400.000	—	ques, 6.116.000 kgr. (excé-
Bulgarie	—	650.000	dent) en Pays extra - bal-
Grèce	13.000.000	—	caniques.
Roumanie	—	5.000.000	OLIVES :
Turquie	1.000.000	—	Distribution possible du total
Yougoslavie	20.000	220.000	d'exportation de 17.420.000
Total	17.420.000	5.870.000	kgr. :
Albanie	—	—	5.870.000 kgr. en Pays balka-
Bulgarie	300.000	—	niques, 11.550.000 kgr. (ex-
Grèce	200.000	2.500.000	cédent) en Pays extra-bal-
Roumanie	1.500.000	200.000	caniques.
Turquie	800.000	2.000	DIVERS LEGUMES :
Yougoslavie	3.000.000	8.000.000	Distribution possible du total
Total	5.800.000	10.702.000	d'exportation de 5.800.000
Albanie	—	—	kgr. :
Bulgarie	1.750.000	—	5.800.000 kgr. (le tout) en Pays
Grèce	—	150.000	balkaniques.
Roumanie	5.000.000	150.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Turquie	1.500.000	—	rement les possibilités d'im-
Yougoslavie	14.500.000	1.200.000	portation totale, cette ex-
Total	22.750.000	1.500.000	portation globale laisse une
Albanie	—	—	marge de 4.902.000 kgr. aux
Bulgarie	1.750.000	—	produits de provenance é-
Grèce	—	150.000	trangère).
Roumanie	5.000.000	150.000	FOURRAGES :
Turquie	1.500.000	—	Distribution possible du total
Yougoslavie	14.500.000	1.200.000	d'exportation de 22.750.000
Total	22.750.000	1.500.000	kgr. :
Albanie	—	—	1.530.000 kgr. en Pays balka-
Bulgarie	1.750.000	—	niques, 21.250.000 kgr. (ex-
Grèce	—	150.000	cédent) en Pays extra - bal-
Roumanie	5.000.000	150.000	caniques.
Turquie	1.500.000	—	
Yougoslavie	14.500.000	1.200.000	
Total	22.750.000	1.500.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	T ê t e s		
BETAIL ET PRODUITS DE L'ELEVAGE			
			GROS BETAIL :
Albanie	18.000	—	Distribution possible du total
Bulgarie	20.000	—	d'exportation de 518.000 têtes :
Grèce	—	60.000	60.000 têtes en Pays balkaniques
Roumanie	30.000	—	(en l'occurrence en Grèce).
Turquie	100.000	—	458.000 têtes (excédent) en Pays
Yugoslavie	350.000	—	extra - balkaniques.
Total	518.000	60.000	
			MENU BETAIL :
Albanie	1.800	—	Distribution possible du total
Bulgarie	100.000	—	d'exportation de 1.248.000 têtes :
Grèce	—	600.000	600.000 têtes en Pays Balkaniques
Roumanie	30.000	—	646.000 têtes (excédent) en
Turquie	600.000	2.000	Pays extra - balkaniques.
Yugoslavie	500.000	—	
Total	1.248.000	602.000	
			VOLAILLE VIVANTE :
Albanie	1.800	—	Distribution possible du total
Bulgarie	1.000.000	—	d'exportation de 7.751.800 têtes :
Grèce	—	350	350 têtes en Pays Balkaniques
Roumanie	2.000.000	—	(en l'occurrence en Grèce).
Turquie	50.000	—	7.751.450.000 têtes (excédent) en
Yugoslavie	4.700.000	—	Pays extra - balkaniques.
Total	7.751.800	350	
	kilogrammes		VOLAILLE ABATTUE :
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	—	—	d'exportation de 16.300.000
Grèce	1.000.000	—	kgr :
Roumanie	—	500	500. kgr. en Pays balkaniques
Turquie	5.500.000	—	(en l'occurrence en Grèce).
Yugoslavie	—	—	16.299.500 kgr. (excédent) en
Total	9.800.000	—	Pays extra - balkaniques.
	16.300.000	500	
			VIANDES :
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	—	—	d'exportation de 7.180.000
Grèce	30.000	—	kgr. :
Roumanie	—	35.000	35.000 kgr. en Pays balkaniques
Turquie	2.000.000	—	(en l'occurrence en Grèce).
Yugoslavie	150.000	—	7.145.000 kgr. (excédent) en
Total	5.000.000	—	Pays extra - balkaniques.
	7.180.000	35.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation	
	d'Exportation	d'Importation		
	Kilogrammes			
OPIUM :				
Albanie	—	—	Distribution possible du total d'exportation de 320.000kgr. : 320.000 kgr. (le tout) en Pays extra - balkaniques. (le tableau n'indiquant pas d'importation de cet article en Pays balkaniques).	
Bulgarie	—	—		
Grèce	—	—		
Roumanie	—	—		
Turquie	300.000	—		
Yougoslavie	20.000	—	CESAME :	
Total	320.000	—		
Albanie	—	100.000		Distribution possible du total d'exportation de 3.000.000 de kgr. : 2.625.000 kgr. en Pays balkaniques. 375.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Bulgarie	—	—		
Grèce	—	225.000		
Roumanie	—	2.000.000		
Turquie	3.000.000	—		
Yougoslavie	—	300.000	CONSERVES ET PATISSERIE	
Total	3.000.000	2.625.000		
CONSERVES :				
Albanie	—	44.000		Distribution possible du total d'exportation de 75.000 kgr. : 75.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 333.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	10.000		
Grèce	—	—		
Roumanie	—	—		
Turquie	70.000	250.000		
Yougoslavie	4.000	4.000		
Total	1.000	100.000		
	75.000	408.000	PATISSERIE ET SUCRERIE:	
Albanie	—	—		Distribution possible du total d'exportation de 51.000 kgr. : 51.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 76.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	22.000		
Grèce	—	—		
Roumanie	35.000	—		
Turquie	—	30.000		
Yougoslavie	15.000	30.000		
Total	1.000	45.000		
	51.000	127.000		

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
BEURRES :			
Albanie	10.000	—	Distribution possible du total
Bulgarie	50.000	—	d'exportation de 710.000 kgr.
Grèce	—	275.000	275.000 kgr. en Pays balkaniques
Roumanie	150.000	—	(en l'occurrence en Grèce),
Turquie	300.000	—	435.000 kgr. (excédent) en Pays
Yougoslavie	200.000	—	extra-balkaniques.
Total	710.000	275.000	
FROMAGE :			
Albanie	1.000.000	—	Distribution possible du total
Bulgarie	2.500.000	—	d'exportation de 5.400.000
Grèce	—	400.000	kgr.
Roumanie	200.000	100.000	650.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	500.000	80.000	niques,
Yougoslavie	1.200.000	70.000	4.750.000 » (excédent) en Pays
Total	5 400.000	650.000	extra-balkaniques.
OEUFs :			
Albanie	1.300.000	—	Distribution possible du total
Bulgarie	18.000.000	—	d'exportation de 75.800.000
Grèce	—	450.000	kgr,
Roumanie	15.000.000	—	455.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	25.000.000	—	niques,
Yougoslavie	16.500.000	5.000	75.345.000 kgr. (excédent) en
Total	75.800.000	455.000	Pays extra-balkaniques.
BOYAUX, VESSIES, OS, MEM- BRANES ETC :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	1.000.000	—	d'exportation de 3.050.000
Grèce	—	—	kgr.
Roumanie	550.000	300.000	400.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	1.000.000	—	nique,
Yougoslavie	500.000	100.000	2.650.000 kgr. (excédent) en
Total	3.050.000	400.000	Pays extra-balkaniques.
PEAUX ET PRODUITS DE LA PEAUSSERIE:			
Albanie	700.000	150.000	PEAUX ET PRODUITS :
Bulgarie	1.800.000	1.600.000	Distribution possible du total
Grèce	2.500.000	6.000.000	d'exportation de 11.000.000 kgr.
Roumanie	1.000.000	7.000.000	11.000.000 de kgr. (le tout) en
Turquie	1.500.000	4.000.000	Pays balkaniques).
Yougoslavie	3.500.000	4.500.000	(Insuffisante à alimenter en-
Total	11.000.000	23.250.000	tièrement les possibilités
			d'importation totale, cette
			exportation globale laisse
			une marge de 12.250.000
			kgr. aux produits de prove-
			nance étrangère).

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
PRODUITS DE LA PÊCHE:			
Albanie	800.000	100.000	PRODUITS DE LA PÊCHE POISSONS ETC. Distribution possible du total, d'exportation de 7,520.000 kgr. 7.520.000 kgr, (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter enti- èrement les possibilités d'im- portation totale, cette exporta- tion globale laisse une marge de 9.530.000 kgr, aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	1.000.000	
Grèce	—	9.000.000	
Roumanie	20.000	6,500.000	
Turquie	4.000.000	—	
Yougoslavie	2.700.000	450.000	
Total	7.520.000	17.050.000	
DENRÉES COLONIALES:			
Albanie	—	5.000.000	SUCRE : Distribution possible du total d'exportation de 5.000,000 de kgr. 5.000.000 de kgr, (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter enti- èrement les possibilités d'impor- tation totale, cette exportation globale laisse une marge de 86.250.00 kgr, aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	5.000,000	—	
Grèce	—	55.000.000	
Roumanie	—	100.000	
Turquie	—	30.000.000	
Yougoslavie	—	1.150.000	
Total	5.000.000	91.250.000	
BOISSONS, ALCOOLS ET AUTRES			
Albanie	—	115.000	V I N S : Distribution possible du total de l'exportation de 71.700. 000 kgr. 205.000 kgr. en Pays balka- niques, 71.495.000 kgr, (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	2.000.000	—	
Grèce	60.000.000	—	
Roumanie	100.000	50.000	
Turquie	100.000	5.000	
Yougoslavie	9.500.000	35.000	
Total	71.700.000	205.000	
Albanie	—	—	M O U T : Distribution possible du total d'exportation de 4.065.000kgr. 4.065.000 kgr. (le tout) en Pays extra-balkaniques, (le tableau n'indiquant pas d'importation de cet article en Pays balkaniques).
Bulgarie	400.000	—	
Grèce	3.000.000	—	
Roumanie	5.000	—	
Turquie	—	—	
Yougoslavie	660.000	—	
Total	4.065,000	—	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
COGNAC :			
Albanie	—	27.000	Distribution possible du total d'exportation de 250.000kgr. : 41.000 kgr. en Pays balkaniques, 209.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Bulgarie	—	—	
Grèce	250.000	—	
Roumanie	—	10.000	
Turquie	—	2.000	
Yougoslavie	—	2.000	
Total	250.000	41.000	
ALCOOL :			
Albanie	—	6.500	Distribution possible du total d'exportation de 715.000 kgr. : 23.500 kgr. en Pays balkani- ques, 691.500 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Bulgarie	500.000	—	
Grèce	50.000	—	
Roumanie	15.000	12.000	
Turquie	30.000	—	
Yougoslavie	120.000	5.000	
Total	715.000	23.500	
LIQUEURS :			
Albanie	—	15.000	Distribution possible du total d'exportation de 35.000kgr. : 35.000 kgr, (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entiè- rement les possibilités d'im- portation totale, cette ex- portation globale laisse une marge de 6.500 kgr. aux produits de provenance é- trangère).
Bulgarie	—	—	
Grèce	35.000	—	
Roumanie	—	25.000	
Turquie	—	—	
Yougoslavie	—	1.500	
Total	35.000	41.500	
TABACS ET CIGARETTES :			
TABACS :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total d'exportation de 96.150.000 kgr. : 370.000 kgr. en Pays balka- niques, 95.780.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Bulgarie	—	—	
Grèce	150.000	—	
Roumanie	25.000.000	—	
Turquie	30.000.000	—	
Yougoslavie	—	200.000	
Total	35.000.000	—	
	6.000.000	170.000	
	96.150.000	370.000	
CIGARETTES :			
Albanie	20.000	—	Distribution possible du total d'exportation de 196.000 kgr. : 5.000 kgr. en Pays balka- niques, 191.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	50.000	—	
Grèce	100.000	—	
Roumanie	—	5.000	
Turquie	20.000	—	
Yougoslavie	6.000	—	
Total	196.000	5.000	

PAYS Par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
HUILES VEGETALES, CIRES etc. :			
			HUILES, VEGETALES, GRAISSES :
Albanie	1.000000,0	—	Distribution possible du total
Bulgarie	—	3.500.000	d'exportation de 36.115.000
Grèce	20.000.000	—	kgr.
Roumanie	6.9000.000	1.500.000	8.200.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	9.000.0000	1.500.000	niques.
Yougoslavie	115.000	1.700.000	27.915.000 kgr. (excédent) en
Total	36.115.000	8.200.000	Pays extrabalkaniques.
			CIRE :
Albanie	—	15.000	Distribution possible du total
Bulgarie	—	125.000	d'exportation de 300.000
Grèce	—	—	kgr.
Roumanie	—	40.000	300.000 kgr. (le tout) en Pays
Turquie	300.000	125.000	extra-balkaniques.
Yougoslavie	—	—	(Insuffisante à alimenter entiè-
Total	300.500	305.000	rement les possibilités d'im-
			portation totale, cette expor-
			tation globale laisse une
			marge de 5.000 kgr. aux
			produits de provenance
			étrangère).
PARFUMERIE, HUILES MINERALES, ESSENCES etc. :			
			PARFUMS, LOTIONS ET AUTRES :
Albanie	—	20.000	Distribution possible du total
Bulgarie	—	—	d'exportation de 2.000 kgr.
Grèce	—	7.000	30.000 kgr. (le tout) en Pays
Roumanie	—	40.000	balkaniques.
Turquie	2.000	3.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Yougoslavie	—	10.000	rement les possibilités d'im-
Total	2.000	80.000	portation totale, cette ex-
			portation globale laisse une
			marge de 78.500 kgr. aux
			produits de provenance é-
			trangère).

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Plaine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
Albanie	—	—	ESSENCE DE ROSES :
Bulgarie	3.000	—	Distribution possible du total
Grèce	—	—	d'exportation de 3.100 kgr.:
Roumanie	—	—	3.100 kgr. en Pays balkaniques.
Turquie	100	—	(le tableau n'indiquant pas d'im-
Yougoslavie	—	—	portation de cet article en
Total	3.100	—	Pays balkaniques).
Albanie	—	2.000.000	PETROLE LAMPANT :
Bulgarie	—	25.500.000	Distribution possible du total
Grèce	—	16.000.000	d'exportation de 1.000.000.
Roumanie	1.000.000.000	—	000 kgr.
Turquie	—	30.000.000	100.000.000 kgr. en Pays Bal-
Yougoslavie	—	27.000.000	kaniques.
Total	1.000.000.000	100.000.000	900.000.000 (excédent) en Pays
Albanie	—	3.300.000	extra-balkaniques.
Bulgarie	—	8.000.000	BENZINE :
Grèce	—	45.000.000	Distribution possible du total
Roumanie	1.500.000.000	—	d'exportation de 1.500.000.
Turquie	—	20.000.000	000 kgr.
Yougoslavie	2.500	13.300.000	89.600.000 kgr. en Pays bal-
Total	1.500.002.500	89.600.000	kaniques.
Albanie	—	—	1.110.402.300 (excédent) en
Bulgarie	—	20.000.000	Pays extra-balkaniques.
Grèce	—	—	GAZOIL :
Roumanie	700.000.000	—	Distribution possible du total
Turquie	—	20.000.000	d'exportation de 700.000.000
Yougoslavie	—	13.000.000	kgr.
Total	700.000.000	53.600.000	53.600.000 kgr. en Pays balka-
Albanie	—	—	niques.
Bulgarie	—	—	640.400.000 » (excédent) en Pays
Grèce	—	109.000.000	extra-balkaniques.
Roumanie	1.500.000.000	—	MAZOUT :
Turquie	—	10.000.000	Distribution possible du total
Yougoslavie	—	—	d'exportation de 1.500.000.
Total	1.500.000.000	119.000.000	000 kgr.
Albanie	—	—	119.000.000 kgr. (le tout) en
Bulgarie	—	—	Pays extra-balkaniques,
Grèce	—	109.000.000	1.381.000.000 kgr. en Pays bal-
Roumanie	1.500.000.000	—	kaniques.
Turquie	—	10.000.000	HUILES MINERALES
Yougoslavie	—	26.000.000	DIVERSES :
Total	950.000.000	47.013.500	Distribution possible du total
Albanie	—	—	d'exportation de 950.000.000
Bulgarie	—	5.000.000	kgr.
Grèce	—	6.012.500	47.012.500 kgr. en Pays extra-
Roumanie	950.000.000	—	balkaniques,
Turquie	—	10.000.000	902.987.500 kgr. (excédent) en
Yougoslavie	—	26.000.000	
Total	950.000.000	47.013.500	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	T ê t e s		

MATIERES COMBUSTIBLES :

			BOIS DE CHAUFFAGE :
			Distribution possible du total d'exportation de 428.000.000 de kgr.:
Albanie	6.500.000	—	4.460.000 kgr. en Pays balkaniques.
Bulgarie	10.000.000	—	423.540.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Grèce	—	1.000.000	
Roumanie	200.000.000	—	
Turquie	15.000.000	60.000	
Yougoslavie	196.500.000	3.400.000	
Total	428.000.000	4.460.000	
			CHARBON DE BOIS :
			Distribution possible du total d'exportation de 559.500.000 kgr.:
Albanie	4.500.000	—	12.040.000 kgr. en Pays Balkaniques.
Bulgarie	20.000.000	—	547.460.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Grèce	—	2.000.000	
Roumanie	500.000.000	—	
Turquie	3.00.000	10.000.000	
Yougoslavie	32.000.000	40.000	
Total	559.500.000	12.040.000	
			HOUILLE :
			Distribution possible du total d'exportation de 7.751.800 têtes :
Albanie	—	1.500.000	66.000.000 de kgr. (le tout) en Pays Balkaniques.
Bulgarie	8.000.000	—	(Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 868.500.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Grèce	—	550.000.000	
Roumanie	—	60.600.000	
Turquie	—	—	
Yougoslavie	58.000.000	323.000.000	
Total	66.000.000	934.500.000	

PIERRES, TERRES, VERRES etc.

			CIMENT :
			Distribution possible du total d'exportation de 312.000.000 kgr :
Albanie	—	23.000.000	30.345.000 kgr. en Pays balkaniques.
Bulgarie	1.000.000	—	281.655.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Grèce	—	5.000.000	
Roumanie	—	45.000	
Turquie	—	2.000.000	
Yougoslavie	311.000.000	300.000	
Total	312.000.000	30.345.800	

• PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
			MARBRE :
			Distribution possible du total d'exportation de 3.260.000 kgr :
Albanie	—	36.000	716.000 kgr. en Pays Balkaniques.
Bulgarie	—	—	2.544.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Grèce	1.000.000	—	
Roumanie	2.000.000	400.000	
Turquie	—	120.000	
Yougoslavie	260.000	160.000	
Total	3.260.000	716.000	
			ASPHALTE :
			Distribution possible du total d'exportation de 5.000.000 kgr.
Albanie	4.000.000	—	5.000.000 de kgr. (le tout) en Pays extra - balkaniques.
Bulgarie	—	300.000	(Insuffisante à alimentation entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 825.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Grèce	—	3.000.000	
Roumanie	1.000.000	25.000	
Turquie	—	—	
Yougoslavie	—	2.500.000	
Total	5.000.000	5.825.000	
METAUX ET AUTRES :			
			PLOMB (simple ou combiné) :
			Distribution possible du total d'exportation de 18.130.000 de kgr. :
Albanie	—	130.000	2.265.000 kgr. en Pays balkaniques.
Bulgarie	1.000.000	500.000	14.865.000 kgr. (excédent) en Pays extra - balkaniques.
Grèce	11.000.000	20.000	
Roumanie	100.000	1.600.000	
Turquie	30.000	1.000.000	
Yougoslavie	6.000.000	15.000	
Total	18.130.000	3.265.000	
			CUIVRE (simple ou combiné)
			Distribution possible du total d'exportation de 28.470.000 kgr. :
Albanie	—	80.000	5.580.000 kgr. en Pays Balkaniques.
Bulgarie	700.000	1.000.000	22.890.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Grèce	—	750.000	
Roumanie	200.000	1.000.000	
Turquie	70.000	2.000.000	
Yougoslavie	27.500.000	750.000	
Total	28.470.000	5.580.000	
			ZINC (simple ou combiné) :
			Distribution possible du total d'exportation de 10.265.000 kgr. :
Albanie	—	—	7.250.000 kgr. en Pays Balkaniques.
Bulgarie	700.000	1.000.000	3.015.000 kgp. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Grèce	—	400.000	
Roumanie	8.500.000	4.000.000	
Turquie	70.000	1.500.000	
Yougoslavie	995.000	350.000	
Total	10.265.000	7.250.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes :		
Albanie	—	1.000.000	FER (simple ou combiné) : Distribution possible du total d'exportation de 213.200.000 kgr. 213.000.000 de kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, laisse donc une marge de 38.005.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	70.000.000	
Grèce	205.000.000	100.000.000	
Roumanie	5.500.000	35.000.000	
Turquie	700.000	90.000.000	
Yougoslavie	2.000.000	18.000.000	
Total	213.000.000	314.600.000	
Albanie	—	—	CHROME : Distribution possible du total d'exportation de 15.700.000 kgr. 15.700.000 kgr (le tout) en Pays extra-balkaniques. (Le tableau n'indiquant pas d'importation de cet article en Pays balkaniques).
Bulgarie	—	—	
Grèce	15.000.000	—	
Roumanie	—	—	
Turquie	700.000	—	
Yougoslavie	—	—	
Total	15.700.000	—	
Albanie	—	—	MAGNESITE : Distribution possible du total d'exportation de 31.000.000 kgr. 31.000.000 kgr. en Pays balkaniques. (Le tableau n'indiquant pas d'importation de cet article en Pays balkaniques)
Bulgarie	—	—	
Grèce	22.000.000	—	
Roumanie	—	—	
Turquie	1.500.000	—	
Yougoslavie	7.500.000	—	
Total	31.000.000	—	
MATIERES ET PRODUITS TEXTILES :			
Albanie	—	1.000	SOIE ET FILS DE SOIE : Distribution possible de l'exportation totale de 86.000 kgr. 86.500 kgr (le tout) en Pays Balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 2.344.600 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	—	
Grèce	1.500	—	
Roumanie	—	—	
Turquie	10.000	30.000	
Yougoslavie	50.000	200.000	
Total	25.000	2.200.000	
	86.500	2.431.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
LAINE ET FILS DE LAINE :			
Albanie	400.000	12.000	Distribution possible du total d'exportation de 4.090.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 8.292.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	3.000.000	
Grèce	—	2.600.000	
Roumanie	100.000	5.000.000	
Turquie	3.500.000	1.000.000	
Yougoslavie	90.000	770.000	
Total	4.080.000	12.382.000	
COTON ET FILS DE COTON			
Albanie	—	200.000	Distribution possible du total d'exportation de 20.012.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 39.338.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	10.000.000	
Grèce	—	7.350.000	
Roumanie	—	30.000.000	
Turquie	20.000.000	3.500.000	
Yougoslavie	12.000	8.300.000	
Total	20.012.000	59.350.000	
LIN ET FILS DE LIN :			
Albanie	—	100.000	Distribution possible du total d'exportation de 50.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 1.310.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	—	
Grèce	—	600.000	
Roumanie	—	200.000	
Turquie	50.000	30.000	
Yougoslavie	—	430.000	
Total	50.000	1.360.000	
CHANVRE ET FILS DE CHANVRE :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total d'exportation de 6.500.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 2.330.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	—	
Grèce	—	4.000.000	
Roumanie	200.000	2.000.000	
Turquie	50.000	30.000	
Yougoslavie	6.400.000	2.950.000	
Total	6.650.000	8.980.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation d'Importation		
	Kilogrammes		
TISSUS DE SOIE :			
Albanie	—	7.000	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	—	—	portation totale de 218.000
Grèce	150.000	—	kgr. :
Roumanie	—	10.000	167.000 kgr. en Pays balka-
Turquie	—	—	niques.
Yougoslavie	68.000	150.000	51.000 kgr. (excédent) en
Total	218.000	167.000	Pays extra-balkaniques.
TISSUS DE LAINE :			
Albanie	—	80.000	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	10.000	30.000	portation totale de 22.000
Grèce	—	350.000	kgr.
Roumanie	10.000	100.000	22.300 kgr. en Pays balkani-
Turquie	—	300.000	ques.
Yougoslavie	2.300	840.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Total	22.300	1.700.000	rement les possibilités d'im-
portation totale, cette ex-			
portation globale laisse une			
marge de 1.677.700 kgr. aux			
produits de provenance é-			
trangère).			
TISSUS DE COTON :			
Albanie	—	900.000	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	—	350.000	portation totale de 22.000
Grèce	—	2.500.000	kgr. :
Roumanie	—	3.500.000	22.000 kgr. en Pays balkaniques.
Turquie	17.000	13.000.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Yougoslavie	5.000	3.700.000	rement les possibilités d'im-
Total	22.000	23.950.000	portation totale, cette ex-
portation globale laisse une			
marge de 23.928.000 kgr. aux			
produits de provenance é-			
trangère).			
TISSUS DE LIN :			
Albanie	—	15.000	Distribution possible de l'expor-
Bulgarie	—	—	tation totale de 50.350 kgr.
Grèce	—	300.000	50.350 kgr. (le tout) en Pays
Roumanie	—	200.000	Balkaniques.
Turquie	50.000	3.000.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Yougoslavie	350	58.000	rement les possibilités
Total	50.350	3.573.000	d'importation totale, cette ex-
portation globale laisse une			
marge de 3.522.650 kgr. aux			
produits de provenance			
étrangère).			

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
TISSUS DE CHANVRE :			
Albanie	—	—	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	—	—	portation totale de 17.000 kgr.
Grèce	—	300.000	17.000 kgr. (le tout) en Pays
Roumanie	—	300.000	balkaniques,
Turquie	—	—	(Insuffisante à alimenter entiè-
Yougoslavie	17.000	250.000	rement les possibilités d'impor-
Total	17.000	850.000	tation totale, cette exportation
globale laisse une marge de			
832.700 kgr, aux produits de			
provenance étrangère).			
COCONS DE VERS-A-SOIE :			
Albanie	—	—	Distribution possible du total
Bulgarie	650.000	—	d'exportation de 880.000 kgr.
Grèce	50.000	—	50.000 kgr, en Pays balka-
Roumanie	5.000	—	niques.
Turquie	40.000	30.000	830.000 kgr. (excédent) en Pays
Yougoslavie	135.000	20.000	extra-balkaniques.
Total	880.000	50.000	
TAPIS :			
Albanie	—	2.500	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	20.000	—	portation totale de 782.000 kgr.
Grèce	60.000	—	206.500 kgr. en Pays balka-
Roumanie	—	100.000	niques.
Turquie	600.000	80.000	475.700 kgr. (excédent) en Pays
Yougoslavie	2.200	24.000	extra-balkaniques.
Total	682.200	206.500	
MOHAIR :			
Albanie	—	—	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	—	—	portation totale de 3.000.000
Grèce	—	—	de kgr.
Roumanie	—	—	3.000.000 de kgr, (le tout) en
Turquie	3.000.000	—	Pays balkaniques.
Yougoslavie	—	—	(le tableau n'indiquant pas
Total	3.000.000	—	d'importation de cet article
en Pays balkaniques).			
CHAPEAUX :			
Albanie	—	5.000	Distribution possible de l'ex-
Bulgarie	—	4.000	portation totale de 12 000
Grèce	—	1.900	kgr.
Roumanie	2.000	6.000	12.000 kgr. (le tout) en Pays
Turquie	—	10.000	balkaniques.
Yougoslavie	10.000	20.000	(Insuffisante à alimenter entiè-
Total	12.000	46.900	rement les possibilités d'im-
portation totale, cette ex-			
portation globale laisse une			
marge de 78.500 kgr. aux			
produits de provenance é-			
trangère).			

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution-Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes		
CHAYAK :			
Albanie	—	12.000	Distribution possible de l'ex- portation totale de 12.000 kgr. 12.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques.
Bulgarie	12.000	—	
Grèce	—	—	
Roumanie	—	—	
Turquie	—	—	
Yougoslavie	—	—	
Total	12.000	12.000	
D I V E R S			
Albanie	200.000	—	ENGRAIS ET DECHETS : Distribution possible de l'ex- portation totale de 63.200.000 kgr. 2.850.000 kgr. en Pays balka- niques. 60.350.000 kgr (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	32.000.000	250.000	
Grèce	6.000.000	1.500.000	
Roumanie	—	—	
Turquie	1.000.000	600.000	
Yougoslavie	24.000.000	500.000	
Total	63.200.000	2.850.000	
Albanie	—	35.000	RESINES, GOMMES, MA- TIÈRES COLLANTES etc. Distribution possible de l'ex- portation totale de 15.399- 000 kgr. 3.765.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	190.000	500.000	
Grèce	15.000.000	780.000	
Roumanie	—	2.000.000	
Turquie	200.000	150.000	
Yougoslavie	9.000	300.000	
Total	15.399.000	3.765.000	
Albanie	—	150.000	MATIÈRES A TANNER ET A TEINDRE : Distribution possible de l'ex- portation totale de 11.580.000 kgr. : 11.580.000 kgr (le tout) en Pays balkaniques. (Insuffisante à alimenter entiè- rement les possibilités d'im- portation totale, cette expor- tation globale laisse une marge de 8.370.000 kgr aux produits de provenance é- trangère).
Bulgarie	540.000	4.500.000	
Grèce	100.000.000	5.500.000	
Roumanie	40.000	7.000.000	
Turquie	—	200.000	
Yougoslavie	10.000.000	2.500.000	
Total	11.580.000	19.950.000	
Albanie	700.000	250.000	BOIS, MATERIAUX DE ME- NUISERIE, DE SCULPTURE, DE BROSSERIE, DE VA- NERIE etc. Distribution possible de l'ex- portation totale de 1.441.400- 000 kgr. 12.330.000 kgr. en Pays balka- niques. 1.429.070.000 kgr, (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	700.000	6.000.000	
Grèce	—	—	
Roumanie	880.000.000	5.000.000	
Turquie	40.000.000	80.000	
Yougoslavie	600.000.000	1.000.000	
Total	1.441.400.000	12.330.000	

PAYS par ordre alphabétique	Possibilités Annuelles		Distribution - Pleine des Possibilités d'Exportation
	d'Exportation	d'Importation	
	Kilogrammes :		
MATERIAUX ET PRODUITS DE PAPETERIE :			
Albanie	—	1.100.000	Distribution possible de l'ex- portation totale de 7.000.000 kgr. 7.000.000 kgr. (le tout) en Pays balkaniques). (Insuffisante à alimenter en- tièrement les possibilités d'importation totale, cette exportation globale laisse une marge de 89.900.000 kgr.
Bulgarie	—	10.000.000	
Grèce	—	25.000.000	
Roumanie	2.000.000	7.800.000	
Turquie	1.000.000	30.000.000	
Yougoslavie	4.000.000	23.900.000	
Total	7.000.000	96.900.000	
MATIERES MEDICINALES, CHIMIQUES ET PHAR- MACEUTIQUES :			
Albanie	—	150.000	Distribution possible de l'ex- portation totale de 59.000.000 kgr. 52.625.000 kgr. en Pays balka- niques. 6.375.000 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	—	12.000.000	
Grèce	—	475.000	
Roumanie	13.000.000	11.000.000	
Turquie	16.000.000	17.000.000	
Yougoslavie	30.000.000	12.000.000	
Total	59.000.000	52.625.000	
SEL :			
Albanie	—	—	Distribution possible de l'ex- portation totale de 50.000.000 kgr. 50.000.000 kgr. (le tout) en Pays extra-balkaniques. (Insuffisante à alimenter entiè- rement les possibilités d'im- portation totale, cette expor- tation globale laisse une marge de 5.000 kgr. aux produits de provenance étrangère).
Bulgarie	—	25.000.000	
Grèce	—	—	
Roumanie	30.000.000	—	
Turquie	20.000.000	—	
Yougoslavie	—	32.600.000	
Total	50.000.000	57.600.000	
EPONGES :			
Albanie	—	—	Distribution possible de l'ex- portation totale de 28.800 kgr. 3.300 kgr. en Pays balkaniques. 25.500 kgr. (excédent) en Pays extra-balkaniques.
Bulgarie	—	—	
Grèce	18.000	—	
Roumanie	—	2.000	
Turquie	10.000	—	
Yougoslavie	800	1.300	
Total	28.800	3.300	

Considérations sur le tableau ci-haut.—Le tableau, que nous présentons ci-dessus, donne la liste des principaux produits figurant à l'échelle d'exportation des Pays balkaniques. Il nous montre, d'un côté, les possibilités d'exportation de chacun d'eux sur ces articles et, d'un autre, les besoins de ceux-ci sur les marchés balkaniques. Nous voyons, donc, quelles sont les catégories de marchandises à échanges interbalkaniques et dans quelle mesure approximative ces échanges peuvent se développer.

Faute de temps suffisant pour rassembler, pour chacun des articles exportables, des indications précises quant à leur production dans chaque pays et à leur consommation sur leurs lieux de provenance mêmes,—afin d'établir, ainsi, le solde exact offert à l'exportation—, les chiffres ci-haut, que nous avons empruntés, se trouvent, pour la plupart du moins, calculés sur base de prévisions et moyennes. Aussi, peut-on dire que les possibilités d'exportation et d'échanges indiquées sont des possibilités approximatives.

En outre, nous ne nous sommes pas arrêtés à établir si les importations des articles susvisés se trouvent actuellement et dans quelle proportion couvertes par des produits balkaniques. Nous n'avons pas, non plus, tenu compte, afin de ne pas entrer dans les détails, du facteur «qualité» de certains articles, qui fait que, des fois, ceux-ci, quoique théoriquement répondant à une importation correspondante balkanique, pratiquement ne peuvent contenter qualitativement cette importation, celle-ci exigeant justement, pour la consommation intérieure, d'autres qualités de ces mêmes articles, non trouvables ou non fabriquées sur les marchés balkaniques.

Nous nous sommes simplement contentés de faire remarquer ici, suivant qu'un des produits susmentionnés donne lieu à une importation dans un ou plusieurs des Pays balkaniques, qu'il y aurait lieu de procéder à un travail de collaboration pour que ce besoin d'importation, s'il ne se trouve pas alimenté actuellement, soit à l'avenir, aussi complètement que faire se peut, couvert par des produits avant tout balkaniques.

La distribution, par marchés balkaniques et extra-balkaniques, des produits exportables, comme formulée dans le tableau, est donc une *distribution-pleine*, c'est-à-dire telle qu'elle découle des possibilités d'offre et de demande balkaniques sus-indiquées, sans toutefois renfermer une idée limitative. Nous

disons: «distribution-pleine», non pas que celle-ci ne puisse être dépassée par des possibilités d'exportation et d'importation supérieures à celles prévues, mais parce qu'elle répartit entièrement les quantités offertes à l'exportation comme ci-haut.

Comme on voit, la distribution en question se trouve formulée, pour chaque article, globalement pour les groupes des Pays balkaniques qui en sont exportateurs et importateurs, laissant, par conséquent, à l'appréciation et à la compétence des personnes autorisées à déterminer la participation à une telle distribution de chacun des pays co-intéressés vis-à-vis de chacun des pays importateurs.

Considérations sur les échanges intra-balkaniques. —

Lorsqu'on examine le problème du développement des échanges intra-balkaniques, la question qui se pose ordinairement est la suivante : pourquoi les Pays balkaniques, qui peuvent trouver sur les marchés balkaniques bon nombre de produits, se les fournissent-ils de l'étranger et comment intensifier les transactions de ces pays entre eux ?

Sans prétendre être grand clerc en la matière, ni vouloir passer pour tel, nous croyons pouvoir répondre comme suit à la question :

I. — Sur la base de la théorie bien connue «des débouchés», du célèbre économiste libre-échangiste français Jean-Baptiste Say, qui dit que «les produits servent de débouchés aux produits» et qui soutient que tout acheteur, pour acquérir une capacité d'achat doit d'abord vendre, on arrive à expliquer que si un Pays balkanique, même pour certains articles figurant à l'exportation balkanique, se fournit principalement à l'Etranger, c'est que justement ces marchés étrangers lui achètent le trop plein de son exportation. D'où la déduction que pour augmenter, autant que faire se peut, les possibilités de ventes d'un Pays balkanique vis-à-vis d'un autre marché balkanique, il faudrait que ce pays lui active, à son tour, ses ventes, c'est-à-dire soit lui achète directement, soit lui favorise des ventes sur un tiers pays, par le système d'échanges «triangulaires» (Un pays A pouvant, par exemple, acheter à un autre pays B des produits, à condition que B, à son tour, accorde des faveurs d'importation à un tiers pays C, lequel devra s'engager par contre à acheter de A d'autres produits, etc.) — Une explication détaillée de ce système triangulaire est donnée dans l'exposé

de M. B. Simonidès, revue «*Les Balkans*» de septembre-octobre 1933.

Bien que ce système triangulaire puisse présenter des difficultés dans sa mise en application, il serait, tout de même, souhaitable, vu les avantages qu'il comporte sous certains rapports, d'essayer de le mettre en pratique et d'en faire usage.

2.—Partant du point de vue que les accords commerciaux constituent un élément, non seulement utile, mais encore, dirons-nous, de nécessité primordiale pour le développement des relations entre Pays balkaniques, il faudrait que les dits Pays s'emploient à établir, le plus possible, entre eux, des Traités économiques, et ce sur une base plus large, permettant d'ouvrir aux échanges interbalkaniques les possibilités que les restrictions consécutives à la crise leur avaient enlevées.

3.—Enfin, dans l'ordre du développement des échanges économiques, un facteur qu'il ne faudrait pas perdre de vue, c'est justement le *pouvoir d'achat*, duquel dépend la capacité de consommation et partant *la demande*. Augmenter le pouvoir d'achat, c'est donc augmenter la consommation, accroître la demande et, par conséquent, favoriser l'offre et les échanges. C'est là, donc, un travail qui s'impose et dont nous donnons plus loin les grandes lignes.

Nous avons indiqué, ci-dessus, trois voies importantes conduisant au développement des échanges intra-balkaniques—voies ayant d'affinité proche l'une avec l'autre. Nous ne prétendons pas y avoir tout prévu en fait de mesures propres à obtenir ce développement. Nous y avons signalé celles qui se présentent à première vue.

Il est souhaitable que l'idéal de coopération fasse usage de tous les moyens utiles qui s'offrent à lui, pour pousser cet élargissement d'échanges vers les limites des possibilités.

Considérations sur la nécessité d'une politique commerciale concertée entre Pays balkaniques.—Un fait saillant qui se dégage de l'examen du tableau c'est qu'en supposant même un écoulement satisfaisant des produits de l'exportation balkanique sur les marchés des six Pays, on constate, quand même, qu'il y a toujours des produits ou excédents non assimilables par les besoins intérieurs et qui chercheront, par conséquent, des débouchés de consommation au dehors des frontières des Pays balkaniques.

Ceci prouve bien que les marchés nationaux des six

Pays, si même ils arrivent à s'alimenter partiellement et à se fournir mutuellement, auront toujours recours, en présence d'un pouvoir d'achat intérieur limité et d'une capacité d'exportation de beaucoup plus grande, aux débouchés étrangers pour y déverser le trop plein de leurs exportations, sans compter que ces rapports avec ces mêmes débouchés leur sont encore utiles pour la bonne raison qu'ils leur servent de marchés fournisseurs pour les articles que les Balkans ne produisent pas, ou produisent en quantités insuffisantes.

Et, du moment qu'il y a pour les Pays balkaniques des excédents, ou des produits non assimilables par leurs besoins intérieurs, la question de la politique commerciale concertée, pour la protection solidaire de ces produits sur les marchés étrangers, vient se poser comme un moyen propre à favoriser leur distribution extra-balkanique, aux meilleures conditions.

Nous voyons, en effet, par le tableau ci-haut, quels sont les principaux produits ou les excédents approximatifs laissés à découvert par une consommation intérieure balkanique, pas assez élevée pour absorber les quantités offertes à l'exportation balkanique. Ces produits ou excédents, non assimilables doivent forcément s'acheminer vers l'extérieur, et le meilleur moyen de favoriser leur écoulement repose dans une politique commerciale concertée à leur égard. Cette politique commerciale concertée pourrait être pratiquée de deux façons différentes :

1.—Elle pourrait se manifester par la présentation, pour les produits communs, d'un front uni sur les marchés étrangers, à l'effet d'y favoriser, par de pareilles actions organisatrices conjuguées, la vente de ces produits, en leur épargnant les effets d'une concurrence qui s'est avérée néfaste pour leurs prix et conditions de placement. La hausse immédiate du prix de l'opium brut, au lendemain de la création du «Bureau Central de l'Opium» turco-yougoslave, est une preuve frappante de l'utilité manifeste d'une telle coordination de travail par la vente à l'extérieur des produits communs.

2.—Elle pourrait s'obtenir par l'adoption du «système triangulaire» et des combinaisons tripartites ou multipartites entre groupes de Pays balkaniques et Pays étrangers—système et combinaisons dont nous parlons succinctement plus bas et qui se trouvent expliqués en détail dans l'exposé de M. B. Simonidès, paru dans la Revue «*Les Balkans*» de septembre—octobre 1933.

Nous soulignons, encore une fois ici, que ce travail d'échanges triangulaires ou multipartites, quoique pas très facilement réalisable dans la pratique, devrait, cependant faire l'objet des efforts économiques, afin de mettre au service de la coopération tous les moyens possibles et aptes à donner des résultats dans le développement des échanges.

L'utilité d'une collaboration, menée dans le sens indiqué ci-dessus, est évidente et une telle politique économique concertée ne peut que contribuer efficacement à l'œuvre de l'accroissement du volume commercial des Pays Balkaniques.

Considérations sur le pouvoir d'achat et sur certaines mesures propres à le développer.—Après avoir parlé de la nécessité d'un développement des échanges interbalkaniques par une coopération étroite entre les six Pays et de l'utilité pratique d'une politique commerciale concertée, il nous faut aborder l'étude d'un facteur important de la consommation, facteur régulateur des ventes et échanges en question et clef de voûte de la demande : il s'agit du *pouvoir d'achat*.

Il est admis par les économistes que le déséquilibre entre l'offre et la demande n'est pas dû, comme on est porté à le croire souvent, à une *surproduction générale*, mais bien à une *sous-consommation*. De l'une à l'autre cause une différence énorme existe.

Il se peut, en effet, que la production, sans augmenter et même en diminuant, vienne à dépasser, à certains moments de crise, les besoins, par suite d'un abaissement bien plus grand de ceux-ci. Il y a toujours, dans pareil cas, déséquilibre, avec supériorité en faveur de la production, sans que toutefois celle-ci puisse être qualifiée de « surproduction » proprement dite.

Mais, alors, dira-t-on, d'où provient cette sous-consommation, cet affaiblissement du pouvoir d'achat ? La réponse en est aisée :

Suivant la théorie « des débouchés » de Jean-Baptiste Say, qui veut que les produits se portent acheteurs de produits, s'il ya un solde de production invendu, c'est que certaines catégories de marchandises abondantes ne trouvent pas de contre-partie sur les marchés, c'est-à-dire d'autres articles à échange. C'est donc qu'il y a sous-production partielle de certains articles ou, autrement dit, insuffisance de production de certaines branches de l'industrie restées latentes.

Qu'il y ait effectivement sous-production cela s'explique

par le fait que bon nombre d'usines ont eu longtemps leurs cheminées éteintes et bon nombre de travaux, leurs cours interrompus, ce qui a fait baisser le niveau de la production générale.

D'après donc la théorie de Jean-Baptiste Say, on arrive à la déduction que la sous-consommation, qui a laissé inutilisée une partie de la production, provient d'une sous-production et que, par conséquent, production et consommation marchent de pair.

Si paradoxale que puisse paraître cette assertion, énoncée sous cette forme, elle s'explique aisément par le fait que le chômage général, cause de la sous-production, enlevant la capacité d'achat à une grande masse d'hommes et de familles, ne peut que réduire la consommation générale.

Nous voyons, par conséquent, que la consommation ou le pouvoir d'achat varie en raison directe de la production. C'est ce que confirme en d'autres termes M. J. B. Aug. Kessler, directeur de la Royal Dutch Petroleum Co, lequel, dans une brillante étude que nous lisons dans l'«Économie internationale» de novembre 1933 (de la Chambre de Commerce Internationale de Paris), souligne :

«1° que le pouvoir d'achat ne peut être accru qu'en augmentant la richesse, et 2° que la richesse ne peut être créée à son tour que par la production».

Dès lors chercher à augmenter la production, en intensifiant les travaux utiles et en développant les industries à rendement faible, c'est s'employer à augmenter le pouvoir d'achat, à créer la demande, en dotant toute une classe d'ouvriers contre un labeur physique et manuel, d'une capacité d'acquisition, qu'un chômage grandissant lui avait enlevée.

Voilà donc un premier facteur de l'accroissement du pouvoir d'achat. Un autre serait de favoriser, par toutes facilités et réductions possibles, une circulation plus rationnelle et moins coûteuse des marchandises, afin de rendre celles-ci plus aisément accessibles aux consommateurs et de créer, ainsi, la demande.

Nous avons énuméré ci-haut deux conditions de développement de la puissance d'achat, qui ne sont sûrement pas les seules.

Les Pays balkaniques, soucieux de leur bien-être, déploient de louables efforts pour le réaliser. Le mouvement d'indus-

strialisation, qui se dessine de plus en plus important chez eux, prouve combien grande est leur volonté d'encourager une plus forte production—facteur de richesse et d'une consommation meilleure—, et la question des facilités à accorder à la circulation des marchandises fait l'objet de minutieuses études, parmi lesquelles il faudrait citer le projet d'un Tarif préférentiel intra-balkanique, préconisé par les Conférences Balkaniques.

Conclusion.—Nous avons passé en revue ci-haut, brièvement il est vrai, les grands problèmes de la coopération économique des Etats balkaniques.

Nous ne prétendons pas y avoir épuisé ce bien vaste sujet, ni avoir ajouté du nouveau à ce qui a été dit et écrit sur ce thème. Nous nous sommes simplement contentés d'analyser les éléments primordiaux entrant en ligne de compte dans l'oeuvre puissante et rénovatrice et de donner un tableau des possibilités d'échanges interbalkaniques. Notre présente étude, à défaut d'autres qualités, possède donc celle de renfermer une petite documentation balkanique sur certaines théories de développement commercial et sur les échanges économiques possibles entre les six Pays. Le lecteur pourra ainsi avoir un aperçu général des grandes lignes de la collaboration, si utile entre les peuples balkaniques, et se rendre compte de la capacité du mouvement auquel peuvent donner lieu les principaux articles de l'exportation balkanique, capacité qui peut être accrue en raison directe de l'accroissement du pouvoir d'achat.

Tous les concepts énumérés ci-dessus, tous les facteurs sus-indiqués du développement commercial des Pays balkaniques ont leur part de contribution dans le grand travail du redressement économique des affaires, et leur concours heureux et combiné est appelé à servir fidèlement les fins utiles poursuivies dans l'ordre de ce rehaussement, en y apportant les résultats salutaires attendus:

Une coopération étroite en matière d'échanges intrabalkaniques pour le développement souhaitable de ceux-ci;

Une coordination des activités par une politique commerciale concertée pour la protection solidaire des produits;

Des actions organisatrices pour augmenter, amplifier le pouvoir d'achat, stimuler la consommation et créer la demande.

C'est là, résumé en quelques lignes, tout le vaste pro-

gramme de la collaboration économique entre Pays balkaniques.

Brûler successivement ou simultanément ces étapes, travailler dans une communion parfaite d'idées, dans un esprit de collaboration étroite, c'est marcher à grands pas vers le rétablissement d'un niveau commercial plus élevé, vers un renouveau de bien-être, dans la voie du progrès d'abord, de la prospérité ensuite.

Et, puisque nous parlons de prospérité, rappelons cette bonne parole de Jean-Baptiste Say: «La prospérité d'une nation dépend de celle des autres nations» et disons à notre tour: «La prospérité d'un Pays balkanique dépend de celle des autres Pays balkaniques».

Travailler, dès lors, sur le terrain de la coopération économique c'est là donc le moyen d'y arriver.

C. PETROFF

Commissaire Bulgare
près la Chambre de Commerce et d'Industrie
Interbalkanique

Essai d'une Bibliographie Américaine sur les Balkans

Pendant plus d'un siècle les Américains se sont intéressés aux Balkans. Pendant plus d'un siècle des citoyens des Etats-Unis ont travaillé à des entreprises commerciales ou avec des institutions philanthropiques, religieuses ou culturelles, étendant leur activité dans le Proche Orient. Il en est résulté une bien naturelle curiosité, chez les savants et les chercheurs Américains, au sujet des Balkans et du Proche Orient. Voilà déjà longtemps que ces recherches produisent de nombreuses études et publications, trop nombreuses même pour être toutes discutées ou même citées ici. Cet essai se propose d'indiquer simplement les principaux ouvrages qui ont paru sur notre sujet aux Etats-Unis pendant ces dernières années. Nous classifions en général les ouvrages examinés, autant que possible, par régions ou par pays. Nous ne prétendons pas faire une étude complète mais nous espérons donner quelques indications sur la nature et le caractère du travail scientifique qui a été accompli aux Etats-Unis, sur les problèmes des Balkans en particulier et du Proche Orient en général.

Bibliographies générales. — Disons d'abord un mot des guides bibliographiques qui servent à indiquer les ouvrages américains et étrangers sur les Balkans. Au premier rang se place le récent travail de M. W. H. Allison (en collaboration avec d'autres auteurs), «Guide de littérature historique» (Macmillan, New York 1931), qui contient une excellente section concernant le Sud-Est Européen et le Sud-Ouest Asiatique : «Les Balkans et le Proche Orient depuis la montée turque», rédigée par le professeur Albert H. Lybyer, de l'Université d'Illinois et le professeur Robert J. Kerner, de l'Université Berkeley en Californie. Il y a un chapitre pour chacun des pays balkaniques. En outre le professeur Kerner a composé «L'Europe Slave : bibliographie de l'Europe Occidentale, histoire, langues et littérature» (éd. Harvard, Cambridge 1918). Une autre oeuvre importante est celle de Hamilton Fish Armstrong, «Biblio-

graphie des Affaires étrangères (Happers, New York 1933), qui étudie également les Balkans, la Turquie et le Proche Orient. La «Bibliographie Balkanique» (Paris) indique aussi les ouvrages publiés chaque année aux Etats Unis.

Ouvrages traitant des Balkans en général.—Un grand nombre d'ouvrages traite des Balkans si généralement qu'il est impossible de les classer sous le nom d'un pays balkanique déterminé. L'ouvrage, paru il y a quelques années, de feu William Stearns Davis, «Histoire abrégée du Proche Orient depuis la fondation de Constantinople (330 A. D. à 1922)» (Macmillan, New York 1923), est très bref et si partial que sa valeur peut être sérieusement mise en doute. L'«Histoire de la Péninsule Balkanique depuis les temps les plus reculés jusque à nos jours» (Harcourt, Brace éd. New York 1933, nouvelle édition) du professeur Ferdinand Shevill, reste la meilleure histoire générale de la Péninsule, bien que le volume contienne de sérieuses lacunes et ne soit pas complètement impartial. Deux livres plus récents et plus intéressants pour le grand public ont été écrits par Hamilton Fish Armstrong : «Les nouveaux Balkans» et «Où commence l'Orient» (Harpers, New York 1926 et 1929). Il s'agit d'ouvrages écrits en style vulgarisateur, mais fondés sur l'observation personnelle de l'auteur, ex-attaché militaire américain à Belgrade et ayant de nombreuses connaissances haut-placées dans tout le Proche Orient. L'auteur cherche à y indiquer les nouveaux courants existants dans ces contrées. «L'avènement du nationalisme balkanique 1800—1930» par Westey M. Gewher (Holt, New York 1931) est également très bref et très général.

Dans le domaine de la politique tant intérieure qu'étrangère il y a de nombreux volumes de grande importance à citer. Sidney B. Fay, professeur à l'Université Harvard, a écrit un ouvrage monumental sur «Les origines de la guerre mondiale» (Macmillan, New York 1930), qui traite largement des aspects balkaniques et orientaux du problème. Il faut en dire autant des deux volumes de Bernadotts E. Schmitt : «La guerre vient ! 1911» (Scribner, New York, 1931). J. O. Grane a écrit une étude sérieuse du développement de «La Petite Entente» (Macmillan, New York 1930). M. M. W. Graham a étudié les Yougoslaves et les Roumains dans son livre «Nouve-

aux Etats de l'Europe Centrale» (Holt, New York 1924) mais une partie de sa documentation est désuète. O. Oscar Jaszi, ancien ministre des nationalités de Hongrie et actuellement professeur de sciences politiques au collège Operlin, Ohio, a peut-être écrit le meilleur ouvrage existant sur la dissolution de la monarchie Austro-Hongroise. Quiconque s'intéresse au problème slave par rapport à l'ancienne Monarchie doit lire sa «Dissolution de la Monarchie des Habsbourgs» (édition de l'Université de Chicago, Chicago 1929). Très important aussi le livre de M. Stephen P. Ladlas, «L'Echange des minorités : Bulgarie, Grèce et Turquie», (Macmillan, New York 1932) qui est sans doute la meilleure étude de l'échange des populations dans le Proche Orient.

Dernièrement ont paru quelques volumes d'un genre différent et d'un intérêt plus général, traitant des questions diplomatiques balkaniques. Citons: «Les voies britanniques vers les Indes» par Halford L. Hoskins (éditions de l'Université de Pensylvanie, Philadelphie 1928). «Les puissances et la question du Proche Orient, 1806—1807» par Paul F. Scupp (Columbia, New-York 1931). «Le Canal de Suez: son histoire et son importance diplomatique» par C. W. Halberg (Columbia, New York 1930). «La question Turco-Egyptienne et l'Angleterre, la France et la Russie; 1832-1841» par F. S. Rodkey (éditions de l'Université d'Illinois, Urbana 1924). Enfin «Les Puissances et le Proche Orient» par Mason W. Tyler (édition de l'Université de Minnesota, Minneapolis 1925). Tous ces ouvrages sont objectifs, complets et solidement scientifiques.

Pour ceux qui voudraient étudier la question balkanique à la Conférence de Paris en 1919, il existe une source indispensable: ce sont les 21 volumes de mémoires et de documents publiés par le conseiller juridique de la délégation américaine à Paris, sous le titre: «Mon journal à la Conférence de Paris» (New York 1928).

L'auteur, M. David Hunter Miller, y a réuni la documentation probablement la plus complète qui soit sur la Conférence de la Paix.

Les ouvrages américains sont également nombreux dans le domaine religieux, social, économique et culturel. M. Matthew Spinka, professeur au séminaire Théologique de Chicago, s'occupe du «Christianisme dans les Balkans» (édition de la

Société Américaine d'Histoire de l'Eglise, Chicago 1933). C'est là une étude sur l'expansion de la culture byzantine parmi les Slaves pendant la période immédiatement antérieure à la conquête Ottomane, fondée sur une riche documentation originale, puisée aux sources slaves et grecques. Il faut espérer que M. Spinka continuera la tâche si bien commencée jusque dans la période moderne, car c'est là un domaine en partie encore inexploré. Quant aux initiatives philanthropiques américaines dans le proche Orient, il existe deux ouvrages remarquables qui s'en occupent particulièrement: l'«Histoire de Near East Relief: 1915—30» par J. L. Barton (Macmillan, New York 1930) et le livre M. F. A. Ross (en collaboration avec d'autres auteurs): «Le proche Orient et la philanthropie américaine: enquête faite sous la direction du Comité Général du Near East Survey» (Columbia, New York 1926).

Le développement économique des Balkans forme l'objet d'une série de bonnes études. Citons: «Le mouvement coopératif en Yougoslavie, Roumanie et en Italie du Nord» par D. Coffey (Oxford, New York 1922). Plus important est le livre de Leo Pasvolsky: «Le Nationalisme Économique des Etats Danubiens (Macmillan, New York 1928). Voilà un ouvrage excellent, indispensable à tout chercheur sérieux et qui traite non seulement des problèmes économiques de l'Europe Centrale mais aussi de la Yougoslavie et de la Roumanie avec les plus grands détails.

La meilleure introduction à l'étude sociale des Balkans est fournie par le professeur Robert J. Berkeley: «Les Sciences Sociales dans les Balkans et en Turquie», (Macmillan, New York 1928), un volume bref, mais fondé sur de vastes recherches et donnant un aperçu complet des ressources existant dans chaque pays balkanique pour l'étude des sciences sociales (histoire, sociologie, économie politique, droit public et privé). Chaque chapitre est une mine d'informations et comprend un excellent guide bibliographique.

Voilà les principaux ouvrages traitant des Balkans et du Proche Orient en général. Examinons maintenant les livres étudiant plus particulièrement chaque pays balkanique. L'espace nous manque pour donner autre chose qu'un aperçu des ouvrages les plus récents et plus importants.

Albanie. La bibliographie de l'Albanie est pauvre. M. C. A. Chekrezi a écrit dans l'après-guerre immédiat un volume vulgarisateur et très général sur l'«Albanie dans le passé et le présent». (Macmillan, New York 1918). Jan et Cora J. Gordon ont relaté d'intéressantes impressions de voyage dans «Deux vagabonds en Albanie» (Dodd et Mead, New York 1927). Mademoiselle Edith B. Stikney étudie en détail et avec une solide documentation l'histoire diplomatique albanaise dans son volume : «L'Albanie du Sud ou Epire du Nord et la politique internationale européenne, 1912—23», (édition de l'Université de Stanford, Palo Alto 1926).

Bulgarie. Les études sur la Bulgarie ne sont guère beaucoup plus nombreuses que celles sur l'Albanie. «L'Histoire diplomatique de la Bulgarie depuis 1870 jusque à 1886» de M. Arthur May Hide (édition de l'Université d'Illinois, Urbana 1931) étudie une phase importante de l'histoire diplomatique de la Bulgarie et des Balkans. Leo Pasvolksy, pénétrant chercheur d'économie politique, écrivant sur les indications de l'Institut Brookings, a publié un des meilleurs ouvrages sur la Bulgarie : «La position économique de la Bulgarie, en regard surtout du problème des réparations et de la SDN», (édition de l'Institut Brookings, Washington 1930). Il n'y a pas de meilleur livre en anglais à ce sujet. Les relations du manichéisme balkanique avec le mouvement analogué dans le sud de la France (Albigeois) sont étudiées par V. N. Scharenkov dans son «Etude sur le Manichéisme en Bulgarie et particulièrement sur les Bogomils» (New York 1927). Cette étude peut même être comparée avec l'excellent ouvrage général du professeur Spinka, cité plus haut.

Grèce. Naturellement le matériel est beaucoup plus riche sur la Grèce et il faut ici sélectionner très sévèrement. Deux biographies de l'homme d'Etat Grec E. K. Vénizélos ont été publiées par M.M. S. B. Chester, «Vie de Vénizélos» (Doran, New York 1921) et H. A. Adams, «Vénizélos» (Houghton et Mifflin, Boston 1920). Toutes les deux sont plutôt des panégyriques du leader Grec. La tendance contraire prévaut dans le livre de M. Paxton Hibben : «Constantin 1er et le peuple grec» (Century, New York 1920). L'auteur, qui est un journaliste de

sentiments humanitaires et libéraux, attaque durement la politique britannique et alliée en Grèce et incline peut-être trop pour le roi. Le meilleur livre sur la Grèce actuelle est probablement celui de Eliot G. Mears : «La Grèce d'aujourd'hui», (édition de l'Université de Stanford, Palo Alto 1929). M. Mears connaît à merveille le Proche Orient et son étude laisse peu à désirer. On pourrait encore citer les travaux d'auteurs grecs distingués en anglais et de nombreuses sources documentaires sur la guerre (comme p. exemple les fameux «Livres Blancs») mais nous croyons avoir assez parlé des auteurs américains pour en montrer les tendances fondamentales.

Yougoslavie. Plusieurs volumes d'importance ont paru sur la Yougoslavie depuis la guerre mondiale. D'abord le livre du professeur Charles A. Beard et de M. George Radin : «La Yougoslavie, pivot des Balkans» (Macmillan, New York 1929). C'est un ouvrage très pénétrant sur l'Etat et l'administration yougoslave, fruit d'un voyage d'études dans ce pays. M. Kenneth S. Patton, consul des Etats Unis à Belgrade, a fait une enquête poussée des conditions économiques yougoslaves, publiée sous le titre : «Guide commercial et industriel du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Yougoslavie)», (édition de l'Etat, Washington D. C. U. S. 1928). Quant au domaine littéraire voici trois oeuvres intéressantes; l'«Anthologie de la poésie yougoslave: poèmes lyriques serbes», de Mme Béatrice Stevenson Stanoyevitch (Boston, 1920) qui est une collection de traductions de poésies populaires des Slaves du Sud. M. S. Stanoyevitch y a ajouté le volume «Littérature Yougoslave de 1000 à 1800» (édition de l'Université Columbia, New York 1922). Mais l'ouvrage le plus intéressant est sans conteste le volume de Ida Zeitlin et Théodore Nedejen, «Plaisir de Roi» (Harper, New York 1929), une excellente traduction du poème épique national serbe, relatant la migration vers les Balkans, les grandes luttes intestines, la conquête par les Turcs, la bataille de Kossovo et l'espoir de résurrection nationale. Les auteurs ont sans doute pénétré l'esprit des Slaves du Sud.

Roumanie. Nous ne citerons que la partie la plus importante du vaste matériel existant. Voici deux volumes sur la question des optants Hongrois : «Rapport sur le différend Rou-

main-Hongrois devant le Conseil de la S.D.N. résultant de l'application aux nationaux Hongrois en Transylvanie de la loi Agraire Roumaine de 1921», par le professeur Borchard (étude juridique, aux éditions de l'Université de Yale, New Haven 1927). Puis, «Le différend agraire Hongrois-Roumain» par Francis Deak, (Columbia, New York 1928). M. C. U. Clark, manque peu d'objectivité dans ses deux volumes, écrits pour le grand public : «La Grande Roumanie» (Dodd et Mead, New York 1922) et «Bessarabie, Russie et Roumanie sur la Mer Noire» (Dodd et Mead, New York 1927). Le meilleur ouvrage sur le problème paysan de nos jours en Roumanie est celui de M. David Mitrany : «Paysans et terre en Roumanie» (édition de l'Université de Yale, New Haven 1930), volume indispensable sur ce sujet. On a également étudié la politique roumaine. Les origines de la Roumanie du point de vue diplomatique international sont examinées dans «La création de la Roumanie : étude d'un problème international», par T. W. Riker (Oxford, New York 1931). M. André Popovici traite impartialement le problème bessarabien dans «Situation politique de la Bessarabie», (Ransdall, Washington, 1931), avec préface de James Brown Scott. Une importante enquête a été faite par le Ministère du Commerce des Etats Unis, bureau du Commerce Etranger et National, série des agents spéciaux, No. 122 : «Guide économique de la Roumanie», (édition de l'Etat, Washington D.C.U.S. 1924).

Terminons par deux volumes très récents. Le premier réunit les mémoires du Major Général Harry Hill Bandholtz, délégué américain près la Mission militaire interalliée en Hongrie en 1919—20, c'est à dire pendant la période de l'occupation roumaine. L'ouvrage : «Journal non-diplomatique» (Columbia, New York 1933) est important à cause du rôle de son auteur, et ni les sentiments anti-roumains de Bandholtz ni l'attitude peu critique de M. Fritz-Konrad Krüger, qui a présenté le volume, n'arrivent à en diminuer la valeur.

Un aperçu bref mais excellent du développement roumain moderne a été écrit par le Dr. Joseph S. Roucek : «La Roumanie contemporaine et ses problèmes» (édition de l'Université de Stanford, Palo Alto 1932). C'est une étude excellente des problèmes politiques, sociaux, économiques etc. de la Roumanie d'aujourd'hui.

Turquie. — Il y a sur la Turquie une telle documentation qu'il faut de toute nécessité la sélectionner très brièvement. Voici, sur les origines turques, l'étude de M. W. L. Langer: «L'avènement des Turcs Ottomans et son cadre historique» (réimpression de la Revue Historique Américaine, New York 1932), qui fournit quelques données nouvelles et un point de vue inédit. La politique turque du XVIII^{ème} siècle est étudiée dans «La politique ottomane: guide des vizirs et gouverneurs de Sari Mehmed Pacha, Defterdar» par le professeur W. L. Wright (édition de l'Université de Princeton, 1934). Mme Barnette Miller a composé un ouvrage descriptif général: «Derrière la Sublime Porte: le grand sérail de Stamboul» (Yale, New Haven 1931).

Le domaine de l'histoire culturelle turque comprend un volume du distingué orientaliste russe, prof. N. N. Martinovitch sur le théâtre populaire turc: «Le Théâtre Turc» (Théâtre Arts, New York 1933) où sont examinés les trois types de théâtre populaire, le «orta oinu», le «meddah» et le «Karagöz» ou théâtre d'ombres. L'auteur craint que la modernisation de la Turquie ne termine la vie du vieux théâtre.

Plusieurs bons ouvrages économiques sont à citer. Un ouvrage classique et un effort important sur le sujet en question est fourni par le livre du Dr. Donald C. Blaisdeil: «Le Contrôle Financier Européen dans l'Empire Ottoman, activité et signification de l'administration de la dette Ottomane», (Columbia, New York 1929).

Cet ouvrage se trouve être complété par celui du Dr Nasim Sousa: «Le régime des capitulations en Turquie, leur origine, leur histoire et leur nature» (édition Johns Hopkins, Baltimore 1933) qui est une histoire complète du régime capitulaire, de l'origine à son abolition par le traité de Lausanne en 1923. Les relations Turco-Américaines sont examinées dans «Relations Américaines avec la Turquie, 1830—1930, essai d'interprétation économique» du Dr Lalland J. Gordon (éd. de l'Université de Pennsylvanie, Philadelphie 1922), travail particulièrement intéressant.

La diplomatie occupe les auteurs de plusieurs volumes de parution récente. L'ouvrage classique de E. M. Earle sur «La Turquie, les Puissances et le chemin de fer de Bagdad» (Macmillan, New York 1923) est, on le sait, en cours de révision. V. J. Puryear écrit sur la guerre de Crimée dans «Angleterre,

Russie, et la question des Détroits», (éd. Université de Californie, Berkeley 1931). M. Ahmed Emin parle avec autorité de «La Turquie pendant la guerre européenne», (Yale, New Haven 1930). Terminons par un ouvrage vraiment final, celui de Harry N. Howard, «Le démembrement de la Turquie : histoire diplomatique, 1913—23», (éd. Université d'Oklahoma, Norman 1931). Etude surtout diplomatique, ce livre examine le démembrement de l'Ancien Empire et l'avènement de la nouvelle République Turque du traité de Bucarest à celui de Lausanne. L'attitude de chaque pays balkanique, pendant la grande guerre, y est largement étudiée.

Il y a de nombreux ouvrages biographiques et autobiographiques à citer. Mme Emma Cochran Ponafidine, fille de missionnaires, a écrit «Ma vie dans l'Orient Musulman» (Bobbs-Merrill, Indianapolis 1932). Mary Mills Patrick dépeint excellemment sa vie dans «Sous cinq Sultans» (Century, New York 1929) et travaille actuellement à une histoire du collège féminin de Constantinople, institution qu'elle préside. Mme Halidé Edib, le grand écrivain turc, a écrit plusieurs volumes en anglais, parmi lesquels il convient de citer les «Mémoires de Halidé Edib» et «L'épreuve turque» (Century, New York 1926 et 28) qui sont parmi les grands mémoires de notre temps. Le général C. H. Sherril ramène l'attention sur Moustafa Kemal dans son livre «Une année d'ambassade auprès de Moustafa Kemal» (Scribner et fils, New York 1934).

Bien que pas très récente, l'étude d'Ellot G. Mears et de ses collaborateurs : «La Turquie moderne : interprétation politico-économique, 1903 - 23, comprenant des chapitres par des collaborateurs compétents» (Macmillan, New York 1924) reste la meilleure étude des forces ayant amené la formation de la République Turque; c'est un ouvrage scientifique, objectif et presque complet. Le professeur A.H. Lybler et ses collaborateurs ont composé depuis une monographie sur les aspects sociaux, économiques, politiques, culturels et diplomatiques du développement turc, parue dans la série des monographies de la Nouvelle Société Orientale d'Amérique sous le titre : «La Turquie Moderne», (Open Court, Chicago 1932). Halidé Edib aide à comprendre son pays par son livre «La Turquie regarde vers l'Ouest», (Yale, New Haven 1930).

Nouvelles recherches américaines. Nous n'avons pas fini,

car, en effet, les chercheurs américains n'ont pas encore terminé leur tâche de débrouiller le secret du Proche Orient. Indiquons quelles sont les directions qu'ils se donnent. La plupart s'occupent de quelques aspects du problème turc. Le Professeur A. H. Lybyer, de l'Université d'Illinois et Miss Mary Shay travaillent à une bibliographie des ouvrages de voyage et descriptions en Turquie. M. Milton R. Guych, de Texas, travaille à l'histoire de Constantinople de Gunther. M. Victor N. Sharenkoff, de la Bibliothèque de New York, s'occupe de l'apport bulgare à la réforme protestante. Miss M. L. Shay de l'Université d'Illinois étudie le XVIIIème siècle ottoman, W. L. Wright, professeur à Princeton recherche les traces d'américains ayant visité le Levant au commencement du XIXème siècle. Le professeur T. W. Ricker examine la libération des Serbes de la domination turque et surtout le rôle de Michel Obreuovitch. Le Prof. F. S. Rodkey de l'Université d'Illinois, écrit sur le Proche Orient moderne et étudie la politique britannique en Egypte au XIXème siècle. Le Dr Halford L. Hoskins, du Tufts College attaque en même temps deux questions: Mehmet Aly et les Puissances et l'Egypte moderne. Rob. J. Kerner, professeur à l'Université de Californie travaille à un ouvrage en trois volumes sur la question des Détroits, Constantinople et les Puissances. Le texte comprendra deux volumes de texte et un troisième volume de documents. Enfin le prof. Kerner et le Dr Harry N. Howard étudient le problème de l'Union Balkanique et le second de ces auteurs s'intéresse aussi à la modernisation de la Turquie sous Moustapha Kemal.

HARRY N. HOWARD

Université Miami Oxford, Ohio U.S.A.

Les Echanges Compensatoires Balkaniques et le Bon de Caisse

Les circonstances économiques et financières d'après-guerre, en amenant graduellement la crise universelle, ont aussi apporté dans la balance commerciale de tous les pays des perturbations fondamentales qui ont, à leur tour, fortement dérangé l'équilibre de leurs paiements avec l'étranger.

Si graves en ont été les effets, que les devises et les valeurs les plus sûres, ainsi que les prix des produits et des matières premières, subirent et continuent de subir les dépréciations que nous connaissons.

Les remèdes économiques spécifiques—restriction des importations, augmentation des exportations—adoptés partout, ne purent, malgré les rigueurs grandissantes de leur application donner les résultats attendus.

En effet, les nouvelles barrières douanières, les augmentations des tarifs, les mesures prohibitives, les importations contingentées, les restrictions de sortie de change, etc., qui, appliquées isolément comme mesures unilatérales, auraient pu être salutaires pour le pays intéressé, semblent cependant avoir manqué leur but, par suite du fait qu'elles ont été appliquées presque simultanément, à titre de réciprocité et même de représailles, par tous les pays en général.

Il s'ensuivit que les exportations de l'un vinrent se heurter aux restrictions et aux mesures prohibitives de l'autre. Le mal s'est ainsi fatalement aggravé en se propageant.

Ces circonstances, en abolissant des rapports et des intérêts commerciaux internationaux, la coopération et la solidarité sans lesquelles il est démontré que des relations économiques permanentes et fécondes ne sauraient exister, apportèrent ce qu'on devrait aujourd'hui appeler : « la guerre économique universelle ».

Pour parer à cet état de choses, la plupart des pays durent avoir recours à des systèmes d'accords d'échanges commerciaux compensatoires, intégraux ou partiels, obligatoires ou facultatifs, dans la monnaie respective de chaque pays, officiels ou privés dans une même devise, généralement appelés « clea-

rings», les États à balance commerciale créditrice pour pouvoir maintenir leurs exportations malgré les restrictions en vigueur chez les autres, et ceux à balance déficitaire pour arriver ainsi à augmenter le chiffre de leurs exportations.

Les premiers accords d'échanges et de compensation furent conclus en novembre 1931 entre la Suisse et l'Autriche et entre la Suisse et la Hongrie. Plusieurs pays de l'Europe Continentale ont depuis suivi cet exemple.

Ces accords peuvent revêtir diverses formes, leur essence est cependant la même. Dans les rapports commerciaux entre les deux Etats, les importateurs du pays A, au lieu de transférer au pays B vendeur la contrevaieur en change des marchandises achetées, déposent cette contrevaieur dans un compte spécial dont le solde créditeur est à son tour utilisé pour le paiement des marchandises exportées par le pays A au pays B.

Malgré leur caractère de *troc*, ces systèmes ne laissent de présenter des avantages et les pays exportateurs à balance commerciale normalement créditrice devront réaliser qu'ils ne pourront pas toujours effectuer des exportations aux pays à balance déficitaire, sans importer en même temps les produits de ces derniers.

Ces systèmes sont généralement considérés par les pays exportateurs à balance normalement créditrice—l'Angleterre, l'Empire Colonial Britannique et les Etats-Unis n'ont encore conclu aucun accord de ce genre—comme ayant aggravé la crise, comme constituant un «modus vivendi» temporaire imposé par les circonstances et comme devant faire place aux transactions commerciales normales de l'offre et de la demande, dès que les rigueurs de la crise se seront apaisées.

Malgré les atteintes que ces échanges compensatoires portent à la liberté du commerce et malgré le préjudice qu'ils causent aux intérêts des États à balance créditrice et surtout aux intérêts des grands pays exportateurs, on ne saurait contester aux pays à balance déficitaire—aux petits pays—le droit de chercher à améliorer leur balance commerciale par des mesures même contraires aux principes économiques normaux généralement reconnus et d'avoir recours, dans les circonstances y extraordinaires actuelles, à ces échanges compensatoires forcés, d'autant plus qu'il a déjà été prouvé que les effets de ces systèmes ont été très avantageux pour les pays à balance normalement déficitaire. D'ailleurs, aucun des pays qui les ont

adoptés ne les a jusqu'ici supprimés ; leur adoption est au contraire multipliée.

Ces systèmes remplissent deux fonctions étroitement réunies mais qu'il convient de distinguer : celle des échanges purement commerciaux de marchandises, et celle, essentiellement financière ou bancaire, du paiement de ces échanges, c'est-à-dire, la question du *transfert*.

Au point de vue des échanges de marchandises, ces accords bilatéraux, lorsqu'ils ne sont pas conclus entre pays à balance commerciale réciproque, plus ou moins compensée, ne sont manifestement favorables qu'au pays à balance déficitaire en tant qu'ils forcent le pays créditeur à acheter, à introduire et à connaître les marchandises du premier et, lorsque ces échanges sont fixés à un prorata égal entre pays à balance réciproque jusqu'alors inégale, ils amènent nécessairement un équilibre commercial entre les deux parties. Ils sont, par contre, désavantageux aux pays normalement créditeurs, en tant qu'ils tendent à diminuer leurs exportations aux pays débiteurs.

Au point de vue financier, ils sont avantageux, de part et d'autre, en tant qu'ils suppléent au transfert de change. D'autre part, et surtout dans le cas d'échanges réciproques illimités ou établis à une proportion inégale et dans la devise respective, le pays créditeur court non seulement le risque de voir s'immobiliser dans la monnaie de l'autre des sommes pouvant parfois être considérables et représentant le produit de ses exportations non encore compensées ou difficilement compensables, mais aussi celui de la dépréciation éventuelle de la devise de l'autre. Ces circonstances donnent un nouvel avantage aux pays débiteurs en tant qu'elles poussent le pays créditeur à accélérer ses achats auprès du premier afin d'utiliser le solde compensatoire en sa faveur et d'éviter ainsi les risques susmentionnés.

Un système d'accords d'échanges compensatoires trilatéraux appropriés serait appelé à remédier à ces inconvénients.

Malgré ces désavantages et ces risques, les pays normalement créditeurs se voient aujourd'hui dans la nécessité de surmonter les obstacles des restrictions imposées par les pays déficitaires en persévérant dans cette politique d'échanges pour pouvoir, dans les circonstances actuelles, maintenir l'exportation de leurs produits qui, autrement, augmenteraient leurs stocks invendus.

Tel est le cas des pays normalement créditeurs qui fournissent des matières premières et des articles d'alimentation de nécessité essentielle aux pays normalement déficitaires qui ne les produisent pas et, en particulier, le cas des pays balkaniques — Yougoslavie, Turquie et Roumanie — vis-à-vis de la Grèce.

La Grèce, pays essentiellement importateur, dont la balance commerciale (*) et encore plus la balance des paiements avec l'étranger (**) sont normalement déficitaires, a dû adopter cette politique dans une large mesure et a déjà conclu depuis l'année 1932 des accords d'échanges et de compensation officiels et intégraux avec l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Hongrie (spécial) et l'Italie (spécial); privés et obligatoires avec le Brésil, le Danemark, le Japon, l'Islande, la Belgique, la Perse, l'Espagne, l'Argentine, la Finlande et le Portugal; officiels et partiels avec la Yougoslavie, la Turquie, la Roumanie, l'U.R.S.S. et l'Albanie.

La nécessité inéluctable d'améliorer sa balance commerciale non seulement par la restriction de ses importations, mais aussi et surtout par l'augmentation de ses exportations, imposèrent à la Grèce cette politique d'échanges compensatoires et la conclusion des accords y relatifs qui, sans porter atteinte à son régime douanier, à ses autres traités de commerce et à la clause de la nation la plus favorisée, réglementent et facilitent le mode de paiement (transfert) des marchandises échangées avec les pays contractants.

(*) Le déficit de la balance commerciale de la Grèce s'est élevé en 1933 à Frs. Suisses 88.6 millions, en 1932 à Frs. Suisses 157 millions et, durant les années 1927 à 1931, à une moyenne annuelle de Frs. S. 379 millions. (V. Em. J. Tsoudéros, Gouverneur de la Banque de Grèce. Rapport sur l'Exercice 1933, texte français, p. 30).

(**) Le déficit de la balance des paiements de la Grèce avec l'étranger s'est élevé à environ Lstg. or 9.175 millions en 1929, à Lstg. or 7.042 en 1930, à Lstg. or 7,569 en 1931 et à Lstg. or 2,375 millions en 1932. Les paiements se sont à peu près égalisés en 1933. La diminution du déficit de l'année 1932 et l'égalisation obtenue en 1933 sont dues à l'application de mesures restrictives aux importations et à la sortie de change, au retour de capitaux helléniques se trouvant à l'étranger, à la diminution moratoire du service des intérêts et à la suspension des amortissements de la dette publique extérieure. (Voir Em. J. Tsoudéros, Gouverneur de la Banque de Grèce, Rapport sur l'Exercice 1932, texte français, p. 43).

L'application de ces accords, les règlements compensatoires y relatifs et leur contrôle ont été confiés à la Banque de Grèce.

Dans leur ensemble, leurs résultats sont très satisfaisant pour la Grèce. En effet les comptes de compensation afférent ont présenté au 31 décembre 1933 les soldes suivants:

Soldes créditeurs dûs à la Grèce (6 comptes)	Frs. S.	15.317.898
Soldes débiteurs dûs par la Grèce (3 comptes)	»	<u>1.687.935</u>
Solde créditeur dû à la Grèce au 31 décembre 1933	Frs. S.	<u>13.629.963</u>

Ces comptes ont présenté durant l'année 1933 le mouvement général suivant :

Exportations	Drs.	2.442.713.000
Importations	»	<u>2.216.743.000</u>
Solde créditeur à compenser	Drs.	<u>225.970.000</u>

contre, en 1932 :

Exportations	Drs.	743.700.000
Importations	»	<u>708.000.000</u>
Solde créditeur à compenser	Drs.	<u>35.700.000</u>

Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres ceux des échanges privés effectués en 1933 avec 23 pays et pour les valeurs suivantes :

Exportations	Frs. S.	2.803.000
Importations	» »	<u>2.484.000</u>
Solde créditeur à compenser	Frs. S.	<u>319.000 (*)</u>

Ces chiffres démontrent le développement rapide des échanges compensatoires de la Grèce. Ils ont contribué, avec l'application d'une série de mesures restrictives des importations et de la sortie de change, avec l'augmentation de la production agricole des deux dernières années, due à l'amélioration des systèmes culturels et à des conditions climatiques exceptionnelles, et avec les progrès de la production industrielle, à réduire de 40 % le déficit de la balance commerciale de la Grèce de l'année 1933, à restreindre la quantité de ses importations de 20.3 % par rapport à celles de 1932 et leur valeur de 27 % et à augmenter de 30 % la quantité de ses exportations par rapport à celle de 1932.

(*) V. Em. J. Tsoudéros, Gouverneur de la Banque de Grèce, Rapport sur l'Exercice 1933, texte français, p. 64.

La valeur de ces exportations a cependant diminué de 14.9 0/0 en 1933 par rapport à 1932, par suite de la baisse des prix.

Les trois accords balkaniques d'échanges et de compensation conclus par la Grèce. — Les accords d'échanges et de compensation que la Grèce a conclus avec la Yougoslavie, la Turquie et la Roumanie ne remplissent pas seulement, comme ceux contractés avec des États extra-balkaniques, une nécessité purement économique et commerciale ; ils comportent aussi une signification politique de grande importance.

Il serait, en effet, difficile de concevoir la réalisation complète et tant désirée du rapprochement effectif et permanent et de la coopération solidaire des nations balkaniques sur le terrain politique,—et l'Union Balkanique elle-même—sans une coordination sincère, solide et féconde de leurs intérêts réciproques dans le domaine économique et commercial.

Dans ce domaine aussi, les peuples de la Péninsule sont restés longtemps étrangers l'un à l'autre malgré la proximité de leurs frontières, et leurs luttes néfastes et fratricides ont trop longtemps retardé ce rapprochement. L'oeuvre admirable et persévérante de la Conférence Balkanique est heureusement venue établir d'abord un contact et, ensuite, une compréhension mutuelle graduellement développée, et cette oeuvre, secondée par l'action efficace des Gouvernements respectifs, a été couronnée dans le domaine politique par la conclusion du Pacte d'Entente Balkanique entre la Grèce, la Yougoslavie, la Turquie et la Roumanie, signé à Athènes le 9 février 1934.

La conclusion de ce Pacte a été rendue possible et même nécessaire par le fait que son objet répond en même temps aux intérêts individuels et mutuels de chacun des pays contractants.

Au point de vue des relations économiques réciproques, les intérêts des mêmes pays ne concordent cependant pas avec la même uniformité.

Seule une balance commerciale mutuelle à peu près équilibrée semble pouvoir amener l'Union Douanière Interbalkanique qui pourra à son tour servir de base rationnelle à la Communauté et au développement des intérêts économiques mutuels des nations de la Péninsule.

Cette égalisation ne semble pouvoir être atteinte que par l'application aussi étroite que possible du principe de *la couverture des besoins balkaniques par des produits balkaniques*, même moyennant certains sacrifices.

Ce serait donc à l'application de ce principe que devraient se porter tous nos efforts.

Il est vrai qu'en dehors de la Grèce, les autres pays balkaniques produisent chacun à peu près les mêmes articles essentiels, à l'exception du charbon de terre fourni par la Turquie et du pétrole et de ses dérivés fourni par la Roumanie, de sorte que leur balance commerciale réciproque pourrait être établie sans grande difficulté.

La Grèce, au contraire, ne se trouve malheureusement pas dans le même cas vis-à-vis des autres pays balkaniques. La nature de son sol ne lui a pas encore permis (et ne semble pas devoir le lui permettre dans le proche avenir) de produire tous les articles essentiels à la subsistance de sa population de 6.600.000 habitants et toutes les matières premières nécessaires à son industrie et à sa marine marchande. Elle est ainsi forcée d'importer de grandes quantités d'articles de première nécessité, blé et autres céréales (*), légumes secs, bestiaux et autres produits de l'élevage, œufs, poisson frais et salé, charbon de terre, pétrole et tous ses dérivés, bois de construction, coton, laine etc. (**), articles qui sont cependant produits abondamment et exportés par les autres pays de la Péninsule.

La Grèce a fait et continue de faire de louables efforts dans l'application du principe de la couverture de sa consommation intérieure par des produits balkaniques, en se procurant des pays de la Péninsule la plupart des articles susmentionnés.

Parallèlement à la conclusion des accords d'échanges et de compensation partielle qui font l'objet de cette étude, elle a sou-

(*) 46,5 0/0 en 1931 et 30 0/0 en 1932 de la consommation totale de céréales ont été couverts par des importations.

En 1932 la Grèce a dépensé Doll. or 12.840.000 pour l'importation du blé.

Le chiffre moyen annuel de l'importation des céréales des années 1929 à 1932 s'éleva à 599.000 tonnes et à 464.000 tonnes en 1933. La moyenne annuelle de la valeur de ces importations a été de Frs. S. 61.100.000 pour la période 1929 à 1932 et de Frs. S. 39.000.000 en 1933- (V. Em. J. Tsoudéros, Gouverneur de la Banque de Grèce «Rapport sur l'Exercice 1933». Texte français p. 33).

(**) Durant les années 1926 à 1932, la moyenne de l'importation de la plupart de ces articles a atteint 96,6 0/0 du chiffre total des exportations de la Grèce.

Rien que pour l'importation des produits de l'élevage et des légumes secs, la Grèce dépense annuellement environ Frs. S. 33.200.000 (id. p. 34).

mis, par décision ministérielle en date du 7 mai 1932, aux échanges obligatoires la plupart des articles de première nécessité susmentionnés, produits par les autres pays balkaniques : gros et menu bétail, volailles, oeufs, haricots et autres légumes secs, pommes de terre, sucre, charbon de bois et bois de chauffage. Elle a en même temps laissé libre l'importation du blé, du charbon de terre, du pétrole et de ses dérivés, en accordant d'autre part de vastes contingents pour les autres articles (*).

Contre ces importations d'articles indispensables à ses besoins, la Grèce offre aux autres pays de la Péninsule les produits principaux suivants qui ne leur sont pas cependant absolument indispensables :

Olives, huile d'olive, raisin sec et frais, figues sèches, amandes, caroubes, poivre rouge, hespéridées, poisson frais, alcool, vins, eau de vie, bière, éponges, peaux brutes, térébenthine, colophane, résine, mastic; ses produits industriels, filés et tissus de soie, de coton et de laine, engrais, produits chimiques et pharmaceutiques, verrerie, savons et articles de parfumerie, marbre, cigarettes, tabac, charrues et machines diverses; les services de sa marine marchande.

L'exportation de ces produits n'a pu jusqu'ici couvrir qu'une bien faible partie des importations provenant des autres pays balkaniques, de sorte que la balance commerciale de la Grèce avec chacun de ces pays reste fortement déficitaire. D'après les données de la Statistique Générale de la Grèce, elle présente pour les années 1931, 1932 et 1933 les chiffres suivants convertis en Drachmes-papier actuelles :

Yougoslavie.

Année	Importations	Exportations	Déficit
1931	975,303,000	71,695,000	903,607,000
1932	505,326,000	37,271,000	468,055,000
1933	312,545,000	83,718,000	228,827,000

(*). La quantité des principaux de ces articles importés par la Grèce en 1931, 1932 et 1933 a été :

<i>Articles</i>		1931	1932	1933
Bétail, gros et menu.	Têtes	1,129,000	697,000	748,000
Blé.	Tonnes	684,000	761,000	504,000
Autres produits agricoles.	»	12,000	6,000	44,000
Sucre.	»	62,000	60,000	51,000
Bois de construction.	»	196,000	162,000	128,000
Pétrole et ses dérivés.	»	164,000	182,000	179,000
Charbon de terre.	»	778,000	731,000	585,000
Coton brut.	»	10,000	7,000	8,000

Turquie.

Année	Importations	Exportations	Déficit
1931	1,107,114,000	29,700,000	1,077,414,000
1932	425,739,000	10,924,000	414,913,000
1933	270,000,000	22,540,000	247,460,000

Roumanie.

Année	Importations	Exportations	Déficit
1931	1,016,000,000	119,064,000	896,936,000
1932	1,182,793,000	71,178,000	1,111,615,000
1933	487,871,000	77,501,000	410,370,000

Les chiffres ci-dessus indiquent que les importations balkaniques de la Grèce des trois pays susmentionnés ont diminué en 1933 par rapport à celles de 1932, de presque la moitié. Cette diminution devrait être attribuée à l'abondance extraordinaire des récoltes qui a augmenté sensiblement la suffisance de la Grèce en céréales et autres produits agricoles et, en partie, aux restrictions imposées sur ses importations. Ils montrent en même temps le déficit très considérable de sa balance commerciale balkanique.

Pour pouvoir équilibrer sa balance commerciale avec les pays balkaniques, la Grèce doit donc faire appel à leur concours aux fins que ceux-ci se procurent chez elle les articles de sa production sur une bien plus grande échelle.

La Yougoslavie, la Turquie et la Roumanie, imbuës du principe de la couverture de leurs besoins d'importation par des produits balkaniques et conscientes de la nécessité d'une égalisation graduelle de leur balance respective avec la Grèce, répondirent à son appel et établirent les bases d'une coopération économique rationnelle et loyale par les accords d'échanges et de compensation partielle conclus par la première le 22 septembre 1932, par la seconde, le 9 mai 1933 et par la troisième, le 15 septembre 1933.

Au lieu d'être réglés comme les autres «clearings» par des comptes de compensation directs, ces accords ont la particularité ingénieuse et pratique d'établir chacun pour la Grèce un pourcentage obligatoire d'échanges compensatoires basé sur la valeur (100) des marchandises importées par la Grèce de chacun des trois pays contractants, la part d'échanges compensatoires d'exportation revenant à la Grèce étant représentée par des Bons de Caisse en Drachmes et le solde par transfert de change.

Le Bon de Caisse. — Le Bon de Caisse ou Bon de Compensation des accords d'échanges et de compensation balkanique avec la Grèce, constitue, ainsi que son nom l'indique, un bon à vue et à ordre émis sur ses propres caisses par la Banque de Grèce et pour la contre-valeur en Drachmes, au cours d'achat du pourcentage de compensation obligatoire, revenant à la Grèce sur la valeur en devises étrangères des marchandises de provenance et de production du pays balkanique intéressé effectivement importées en Grèce.

La contre-partie en Drachmes de ces Bons — leur couverture intégrale — reste en dépôt auprès de la Banque de Grèce. Ils sont remboursables exclusivement par la Banque de Grèce qui les a émis, mais seulement sur présentation des documents d'expédition ou sur attestation dûment justifiée que des marchandises de provenance et de production hellénique, d'une valeur égale et en Drachmes ont été effectivement exportées au pays balkanique intéressé.

Ces Bons de Caisse sont exclusivement émis et remboursés par la Succursale de la Banque de Grèce chargée d'opérer les compensations, soit par celle de Salonique pour les Bons du «clearing» avec la Yougoslavie, et par celle du Pirée pour ceux des «clearings» avec la Turquie et la Roumanie.

Leur teneur est la suivante :

BANQUE DE GRÈCE

Clearing Gréco.....

..... le 193...
No.....

BON DE CAISSE Pour Drs.....

Emis en vertu de l'Accord de Compensation du entre la Grèce et la valable exclusivement pour le paiement des MARCHANDISES helléniques exportées en pendant la durée fixée par cet Accord.

Contre ce Bon, la Banque de Grèce à
paiera à l'ordre de
la somme de.....

BANQUE DE GRECE.

En d'autres termes, le Bon de Caisses des accords d'échanges et de compensation avec la Grèce des trois pays balkaniques est une monétisation en Drachmes de la part de compensation revenant à la Grèce sur la valeur des marchandises importées par elle de chacun des autres pays contractants et constitue pour ces derniers l'instrument ou la monnaie de paiement—de transfert—intégral et exclusif des marchandises importées par eux de Grèce.

Il constitue pour chacun des pays balkaniques intéressés du change commercial sur la Grèce libre mais inconvertible en une autre devise.

La conception originale en Grèce de ce système de compensation par Bons de Caisse, nouveau et pratique, est due à M. Epam. Harilaos, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Athènes. Ce système fut dans la suite recommandé en 1932 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Salonique pour les échanges avec la Yougoslavie, et appliqué pour la première fois en exécution de l'accord commercial provisoire d'échanges compensatoires du 22 septembre 1932 entre la Yougoslavie et la Grèce.

Ces Bons sont émis à l'ordre de l'exportateur du pays balkanique intéressé ou de la Banque de ce pays chargée du recouvrement du produit des marchandises expédiées en Grèce; ils sont négociables librement dans les deux pays et transférables par endossement.

Pour faciliter les transactions, la Succursale de la Banque de Grèce qui les a émis échange, sur la demande du porteur, avant leur remboursement un ou plusieurs Bons de Caisse contre plusieurs Bons fragmentaires, ou inversement, à l'ordre du même porteur. Si, au moment du remboursement, le montant du Bon présenté dépasse le montant de la facture d'exportation, le solde en est restitué en nouveaux Bons émis à l'ordre du dernier endosseur.

La validité des Bons de Caisse restant en circulation après l'expiration de la durée des accords y relatifs est de trois mois, pour ceux du «clearing» avec la Yougoslavie, et de quatre mois, pour ceux avec la Turquie et la Roumanie.

Au point de vue légal, ces Bons de Caisse sont assimilés en Grèce aux effets à ordre. En cas de perte, vol, etc., ils doivent, par conséquent, être soumis aux dispositions des articles 62 et suivants du décret législatif du 17 juillet 1923

«relatif aux dispositions spéciales concernant les Sociétés Anonymes»(*) qui prévoient une décision du président du Tribunal de première instance proclamant ces Bons perdus, égarés ou volés et autorisant, soit leur annulation et leur remplacement par d'autres Bons, soit leur remboursement aux conditions et contre les garanties qui seraient fixées par le Président (**).

La Banque de Grèce tient régulièrement au courant les services compétents des Gouvernements balkaniques intéressés de l'émission et du remboursement de ces Bons.

La procédure d'émission et de remboursement de ces Bons de Caisse est la suivante :

Émission des Bons de Caisse. Importations en Grèce.—

L'importation de toute marchandise provenant de pays avec lesquels la Grèce a conclu des accords d'échanges compensatoires ne peut se faire sans un permis d'importation et de dédouanement délivré par la Banque de Grèce, attestant que les formalités de «clearing» ont été dûment remplies. Ce permis, sans lequel aucun bureau de douane ne laisse entrer les marchandises importées, constitue l'instrument de contrôle principal de ces échanges compensatoires.

Règlement de Remises Documentaires Directes à Vue.—

Sur présentation des documents d'importation, connaissance, lettre de voiture ou autre pièce prouvant l'existence des marchandises, certificat d'origine et facture dûment attestée et vérifiée par la Commission de Contrôle des Factures siégeant aux Chambres de Commerce et d'Industrie helléniques locales, la Banque de Grèce encaisse des consignataires la contrevaletur en Drachmes du montant de la facture, au cours officiel de vente du jour de règlement, et émet en même

(*) De fait, cependant, ce Bon de Caisse semble tenir en même temps de l'effet à ordre et du billet de banque; de l'effet à ordre, parce qu'il est transmissible par endossement, et du billet de banque parce que sa couverture intégrale est tenue disponible à tout moment et jusqu'à son remboursement par la Banque de Grèce qui l'a émis. Son remboursement est cependant conditionnel. Il semble donc que ce Bon de Caisse devrait faire l'objet d'une définition légale spéciale.

(**) Opinion consultative émise le 15 novembre 1933 par M. Th. Thivaos, Conseiller Légiste de la Banque de Grèce.

temps, pour le montant de la part de compensation revenant à la Grèce et au cours d'achat, un ou plusieurs Bons de Caisse à l'ordre de l'exportateur du pays balkanique intéressé, qu'elle remet au consignataire ou expédie à l'exportateur intéressé. Pour le solde, c'est-à-dire, pour la part d'échange revenant à l'autre pays balkanique contractant, la Banque de Grèce émet un chèque dans la devise originale de la facture, à l'ordre de l'exportateur balkanique intéressé, ou effectue en sa faveur, dans la même devise, un ordre de versement auprès de la Banque de l'étranger qui lui est indiquée.

La Banque de Grèce émet alors le permis d'importation et de dédouanement des marchandises y relatives qu'elle remet à l'importateur avec les documents qui lui ont été présentés et sur lesquels elle confirme leur règlement par «clearing». Cet importateur est tenu de soumettre à la Banque de Grèce un certificat de dédouanement des marchandises ainsi réglées.

Les accords avec la Turquie et la Roumanie ne prévoyant pas le règlement simultanément et obligatoire de la part de compensation revenant à ces pays en change sur l'étranger, ils sont considérés comme laissant à leurs exportateurs la faculté de régler à leur convenance avec leurs acheteurs hellènes la remise de cette part. Le règlement de cette part n'est donc pas indispensablement exigé pour l'émission du permis d'importation et dédouanement, celui-ci pouvant aussi être délivré aux importateurs hellènes contre règlement seulement de la part de compensation revenant à la Grèce (Bons de Caisse). Si ces mêmes importateurs demandent dans la suite le règlement total ou partiel du solde, la Banque de Grèce est tenue de leur céder le change nécessaire sur présentation des pièces attestant le règlement de la part de compensation revenant à la Grèce (Bons de Caisse).

Avec la Yougoslavie, la remise simultanée de la part de compensation lui revenant en change est au contraire obligatoire. Par un arrangement intervenu entre la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie et la Banque de Grèce, en vertu du 2^{me} paragraphe de l'art. 1 de l'accord provisoire du 22 septembre 1933 et du 1^{er} paragraphe de l'art. 2 de l'accord commercial et de compensation du 20 juillet 1933, cette part est remise directement en change libre à la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie à Beograd, qui en effectue elle-même le règlement en dinars aux ayants-droit.

La même procédure est suivie pour les envois directs aux importateurs en Grèce et présentés par eux au règlement, aux autres sièges de la Banque de Grèce ou aux banques helléniques autorisées, le produit de l'encaissement étant remis à la succursale de la Banque de Grèce opérant la compensation et qui émet les Bons de Caisse et cède le change y relatif à la banque intermédiaire, toute cession de change relative aux importations faisant l'objet de ces deux accords étant faite exclusivement par la Banque de Grèce. La succursale de la Banque de Grèce opérant la compensation, ou sa succursale locale, émet alors le permis de dédouanement y relatif.

En ce qui concerne cependant les compensations avec la Yougoslavie, tous les documents des exportations yougoslaves destinées à n'importe quelle partie de la Grèce doivent, en vertu de l'arrangement spécial susmentionné entre les deux banques, être envoyés et remis à la succursale de Salonique de la Banque de Grèce qui en soigne elle-même l'encaissement et la remise compensatoire, ses correspondants dans les autres villes de la Grèce étant tenus de la reconnaître aussi du pourcentage en change libre revenant à la Yougoslavie.

Pour toute cession de change, la Banque de Grèce, ses succursales, ou les banques autorisées ayant opéré l'encaissement exigent, conformément aux lois en vigueur, un certificat de douane attestant le dédouanement des marchandises qui en font l'objet.

Règlement de Remises Documentaires à Terme.— Pour les documents livrables soit contre acceptation de traites etc., soit franco valeur, en compte ou en consignation, les tirés, pour obtenir le permis de dédouanement de la Banque de Grèce sont tenus de régler immédiatement la part de compensation revenant à la Grèce (Bons de Caisse) sur la valeur des marchandises y afférentes, ainsi qu'il est fait pour les règlements à vue ci-dessus, le solde en change revenant au pays balkanique exportateur pouvant seulement faire l'objet du règlement à terme, la Banque de Grèce étant tenue de céder le change nécessaire pour le règlement de ce solde, aussitôt que celui-ci lui sera demandé et sur présentation des pièces justificatives requises.

Pour procéder à ce mode de règlement, les banques helléniques doivent obtenir l'autorisation anticipée de la Succursale

de la Banque de Grèce chargée du règlement compensatoire.

En ce qui concerne ces règlements à terme etc. avec la Yougoslavie, le règlement immédiat de la part de compensation hellénique (Bons de Caisse) n'est pas indispensablement exigé, mais il est requis l'autorisation spéciale de la Banque de Grèce à Salonique et une garantie s'élevant actuellement à 30 % de la valeur de la facture déposée à cette Succursale, à l'effet que la valeur intégrale des marchandises ainsi importées sera réglée dans un délai maximum de trois mois et par le «clearing» gréco-yougoslave.

Accréditifs Documentaires d'Importation.—Ces opérations sont évitées autant que possible à cause du fait que la Banque de Grèce ne saurait émettre des Bons de Caisse compensatoires pour des marchandises commandées seulement, mais pas encore effectivement expédiées ou arrivées en Grèce, et parce que le pourcentage des échanges peut être modifié avant le délai d'expiration de la validité de ces accréditifs.

Les accréditifs documentaires peuvent aisément être substitués par garanties de banque.

Toutes les fois cependant que des accréditifs documentaires ou des paiements anticipés sont indispensables, la Banque de Grèce autorise les banques helléniques à ouvrir des accréditifs et à effectuer des paiements anticipés mais seulement jusqu'à concurrence du pourcentage de change revenant au pays intéressé, et ce avec la garantie de la banque hellénique intermédiaire que la part de compensation revenant à la Grèce sera réglée par Bons de Caisse, à émettre aussitôt que les documents y relatifs seront arrivés en Grèce dans le délai prescrit.

Ce mode de règlement est également soumis à la procédure indiquée ci-dessus.

Remboursement de Bons de Caisse. Exportations.—

Les connaissements, lettres de voiture etc. de toutes les exportations de la Grèce à un des pays avec lesquels celle-ci a conclu des accords d'échanges compensatoires doivent être émis à l'ordre de la Banque de Grèce ou d'une des banques autorisées en Grèce, la douane ne permettant pas autrement la sortie des marchandises. En cas de transfert de ces documents aux exportateurs eux-mêmes, sans que la valeur des

marchandises y afférentes ait été réglée par Bons de Caisse, la Banque de Grèce ou les banques autorisées ne transfèrent ces documents que contre garantie effective ou de banque à l'effet que la contrevalet sera réglée en Bons de Caisse dans un délai maximum de trois mois. Ceci constitue l'instrument de contrôle du règlement par «clearing» de la valeur de ces exportations.

Règlement de Remises Directes à Vue au Moment du Chargement. — En vertu des clauses y relatives contenues dans cha-

cun des accords d'échanges compensatoires conclus avec les trois Etats balkaniques susmentionnés, les exportateurs hellènes peuvent, au moment du chargement de leurs marchandises, en toucher la contrevalet en Drachmes, en présentant à la Banque de Grèce ou à une des banques autorisées en Grèce les connaissements y relatifs émis à l'ordre de la Banque intermédiaire, les factures dûment vérifiées par la commission du contrôle des factures siégeant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie locale et leur certificat d'origine et de production hellénique, ainsi que des Bons de Caisse émis ou endossés à leur ordre. Les Bons ainsi présentés leur sont remboursés jusqu'à concurrence du montant en Drachmes de leurs factures, par la succursale de la Banque de Grèce chargée du «clearing», ou sont remis à cette dernière au remboursement par les banques intermédiaires qui lui donnent tous les détails des marchandises exportées et une déclaration que les formalités d'exportation requises ont été dûment remplies.

Si le montant des Bons ainsi présentés dépasse celui de la facture, le solde en est restitué par Bons de Caisse à l'ordre du dernier endosseur.

La Banque de Grèce ou la banque intermédiaire endosse alors au nom de l'exportateur ou à celui du réceptionnaire les documents d'expédition et les remet au premier ou les envoie à une des banques du pays de destination pour livraison franco-valeur, après avoir certifié sur ces documents que la valeur des marchandises afférentes a été réglée par Bons de Caisse.

Dans le cas où il existerait des doutes que les marchandises ainsi réglées pourraient être définitivement transitées à un pays de destination autre que celui pour lequel elles ont été réglées par «clearing», la Banque de Grèce ou les ban-

ques autorisées intermédiaires peuvent exiger de l'exportateur hellène la production en dû temps d'un certificat de dédouanement du pays de destination.

Encaissement de Remises à Vue à Destination.—Il est suivi pour ces encaissements la même procédure que ci-dessus, avec la différence que la Banque de Grèce, ou les banques intermédiaires, envoient les documents y relatifs à l'encaissement par Bons de Caisse à leurs correspondants du pays balkanique de destination. Ces correspondants remettent en Bons de Caisse le produit de l'encaissement à leurs cédants en Grèce qui, à leur tour, encaissent ces Bons auprès de la succursale de la Banque de Grèce qui les a émis et en verse le montant aux exportateurs.

En ce qui concerne les remises documentaires sur la Yougoslavie, celles-ci doivent, en vertu de l'arrangement mentionné plus haut entre la banque de Grèce et la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie, être envoyées directement et exclusivement à cette dernière, à Béograd, qui en soigne l'encaissement à n'importe quelle place de la Yougoslavie et en remet le produit aux cédants en Grèce en Bons de Caisse qui sont remboursés comme ci-dessus.

Encaissement de Remises Documentaires à Terme.—Ces encaissements se font de la même manière que les autres. Les exportateurs hellènes, ou les Banques autorisées intermédiaires, doivent cependant donner à la Banque de Grèce une garantie—actuellement 15⁰/₀ de la valeur des marchandises—à l'effet que la contrevaletur des marchandises exportées sera réglée par Bons de Caisse dans un délai maximum de trois mois.

Accréditifs Documentaires d'Exportation.— Ces opérations sont toujours facilement praticables de la manière suivante: L'ordonnataire du crédit, ou la banque balkanique intermédiaire, envoie à la Banque de Grèce ou à une des banques helléniques autorisées, des Bons de Caisse à leur ordre pour le montant de l'accréditif. Celles-ci auront à transférer ces Bons et à les remettre à l'exportateur grec bénéficiaire, contre livraison, dans le délai de validité de l'accréditif, des documents d'expédition spécifiés par l'ordonnataire et relatifs aux marchandises achetées. Les Bons sont alors présentés au remboursement à la

Banque de Grèce opérant la compensation avec les pièces justificatives requises.

Ces accreditifs peuvent aussi être substitués par des garanties de Banque.

Ce système d'échanges et de compensation par Bons de Caisse s'applique exclusivement au paiement—transfert—du produit net de l'encaissement des marchandises importées et exportées à l'exclusion absolue du règlement de toute autre nature de créances qui n'auront pas été créées par échange effectif de marchandises.

Sur tous les règlements, la banque intermédiaire en Grèce perçoit, en plus des frais et commissions ordinaires du tarif, une commission de «clearing» de 1 1/2 0/00.

Les accords d'échanges compensatoires.

Yougoslavie.—De tous les États balkaniques, la Yougoslavie a été la première à chercher à appliquer avec la Grèce le principe de la couverture des besoins balkaniques par les produits balkaniques et à faire le premier pas vers la possibilité d'une égalisation de sa balance commerciale avec la Grèce, en signant avec celle-ci l'Accord commercial provisoire du 22 septembre 1932.

Aux termes de cet accord et de ses annexes, les échanges commerciaux entre les deux pays ont été réglés, pour le 65 0/0 de la valeur des marchandises yougoslaves importées en Grèce, en change transférable librement et, pour la compensation, le 35 0/0 en Bons de Caisse en Drachmes émis contre dépôt de ce pourcentage par la Banque de Grèce à Salonique et utilisés exclusivement pour le paiement des marchandises de provenance hellénique, destinées à être exportées en Yougoslavie, et remboursables sur présentation des pièces prouvant le chargement de ces marchandises.

La durée de cet accord, conclu originellement pour huit mois, expira le 15 mai 1933 et fut prorogée jusqu'au 31 juin 1933.

Il fut remplacé par l'accord commercial de compensation signé à Athènes le 20 juillet 1933 avec effets rétroactifs à partir du 1er juillet 1933.

En vertu de cet accord, les échanges furent réglés, pour le 50 0/0 de la valeur des marchandises de provenance yougoslave importées en Grèce, par du change libre et le 50 0/0 compensatoire de cette valeur convertie en Drachmes en Bons de Cais-

se émis par la Banque de Grèce à Salonique et utilisables exclusivement pour le paiement de la valeur des marchandises de provenance hellénique devant être exportées en Yougoslavie et que la Banque de Grèce à Salonique rembourse sur présentation des pièces prouvant le chargement de ces marchandises à destination de la Yougoslavie.

Pour le blé yougoslave exporté en Grèce, ce prorata est fixé à 80 % en change et 20 % en Bons de Caisse.

L'exécution-règlement de ces deux accords a été confiée à la succursale de Salonique de la Banque de Grèce, qui tient la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie à Béograd au courant du mouvement d'émission et de remboursement des Bons de Caisse.

Aux termes d'une clause spéciale de l'accord, les deux Banques se sont entendues sur les modalités de son application afin d'aplanir les difficultés qui se présenteraient au cours de son application et pour faciliter autant que possible les transactions commerciales entre les deux pays. Par une entente spéciale entre ces deux Banques, le prorata de change revenant à la Yougoslavie est transféré obligatoirement dans chaque cas à la Banque d'Émission à Béograd qui le remet elle-même aux exportateurs yougoslaves intéressés. Pour assurer le contrôle et la bonne exécution des échanges, les deux Banques se sont aussi entendues pour que tous les documents relatifs aux marchandises yougoslaves exportées à n'importe quelle partie de la Grèce soient remis par l'intermédiaire d'une des banques yougoslaves autorisées à la succursale de Salonique de la Banque de Grèce, exclusivement, qui en soigne l'encaissement et la remise du produit. Les documents relatifs aux marchandises helléniques exportées en Yougoslavie sont de même envoyés à l'encaissement à la Banque Nationale du Royaume de Yougoslavie à Béograd qui en remet le produit à la Banque de Grèce à Salonique, en Bons de Caisse.

En ce qui concerne les licences d'importation et de contingentement en vigueur en tout moment les deux parties ont convenu, par chacun des deux accords susmentionnés, de les appliquer réciproquement dans un esprit loyal de façon à ne pas préjudicier leurs marchandises respectives en faveur de celles d'un autre pays et que chacune des deux parties cherche à favoriser, dans la mesure du possible, l'importation des produits de l'autre, quant à la Grèce, l'importation du bétail

vivant, des volailles, du beurre fondu, du fromage, des haricots, du bois de construction, des douves, du bois de chauffage, du charbon de bois et du carbure de calcium de provenance yougoslave, et, quant à la Yougoslavie, celle des raisins secs, des figues sèches, des olives, des filés de coton, des tissus de coton et de laine, des outils et machines agricoles de provenance hellénique.

La Yougoslavie accorda à la Grèce pendant la durée de cet accord des contingents douaniers spéciaux à droits réduits pour ses raisins secs, figues sèches, olives, tapis et charrues.

Par le Protocole annexé à cet accord, les deux parties ont convenu de donner le plus grand développement possible aux résultats déjà acquis par l'entente intervenue entre les administrations des chemins de fer des états respectifs, afin d'encourager le transit des marchandises par voie ferroviaire par leurs territoires, de Salonique vers l'Europe Centrale et vice-versa, et d'inviter les administrations des chemins de fer de l'Europe Centrale à une coopération, en vue d'une réduction des tarifs de transit, la Grèce s'engageant à appuyer les démarches à cet effet de la Yougoslavie.

Ce Protocole prévoit aussi une nouvelle révision des tarifs ferroviaires directs entre les deux pays.

Ce dernier accord a été prorogé par renouvellements successifs jusqu'au 1er juillet 1934, un nouvel accord étant en voie de négociation.

Turquie. — «La Grèce et la Turquie, animées du désir d'appliquer les directives de leur politique d'entente et de collaboration cordiales au règlement de leurs relations commerciales et de donner à leurs échanges toutes les possibilités d'expansion et de développement voulues», ont conclu l'accord commercial provisoire du 9 mai 1933.

Aux termes de cet accord, les échanges commerciaux entre les deux pays ont été réglés pendant les premiers trois mois de sa durée, à raison de 70 % de la valeur des marchandises effectivement importées de Turquie en Grèce, par du change utilisable et transférable librement et le 30 % compensatoire par des Bons de Caisse en drachmes émis par la succursale du Pirée de la Banque de Grèce contre dépôt de la contrevaletur de ce pourcentage.

Ce dernier pourcentage revenant à la Grèce était émis

pour 25 % en Bons de Caisse «Marchandises» destinés exclusivement au paiement des marchandises helléniques effectivement exportées en Turquie et pour 5 % en Bons de Caisse «Frets» utilisés exclusivement pour le paiement du fret pour du transport par navires helléniques de marchandises chargées en Turquie à destination de la Grèce ou de tout autre pays.

Pendant les trois premiers mois de la durée de cet accord, le paiement du charbon de terre importé de Turquie en Grèce était effectué pour le 80 % en devises utilisables et transférables librement et le 20 % compensatoire en Bons de Caisse en drachmes, soit 15 % en Bons «Marchandises» et 5 % en Bons «Frets».

Durant le second trimestre, le prorata susmentionné a été porté à 65 % en change utilisable et transférable librement et la compensation à 35 %, soit 30 % en Bons de Caisse «Marchandises» et 5 % en Bons de Caisse «Frets», la valeur du charbon de terre importé de Turquie étant aussi assujettie à ces pourcentages.

Cet accord, conclu originellement pour six mois, expira le 9 novembre 1933 mais fut prorogé jusqu'au 1er février 1934, date à laquelle l'Accord de compensation turco-hellénique du 22 décembre 1933 fut mis en application.

Cet accord a aussi été conclu pour une durée de six mois divisée en deux trimestres.

Aux termes de cet accord, les pourcentages des règlements des échanges entre les deux pays furent fixés pour le premier trimestre, soit du 1er février au 30 avril 1934, à 55 % de la valeur des marchandises effectivement importées de Turquie en Grèce, en devises dont le transfert de Grèce a été librement autorisé, et le 45 % compensatoire dans son équivalent en Bons de Caisse en Drachmes, utilisés exclusivement pour le paiement de la valeur des marchandises helléniques exportées en Turquie les Bons «Frets» ayant été supprimés.

Pour le second trimestre, soit du 1er mai au 31 juillet 1934, ces pourcentages de règlement ont été portés à 50 % en devises et à 50 % en Bons de Caisse,

Cet accord précise aussi, à l'instar de celui conclu avec la Yougoslavie, que la Banque de Grèce remboursera au porteur le montant des Bons de Caisse de compensations sur présentation des pièces prouvant le chargement des marchandises d'origine

et de production hellénique correspondantes, à destination de la Turquie, et que ces Bons de Caisse pourront être utilisés comme ci-dessus pour le paiement de marchandises helléniques pendant les quatre mois qui suivront la date d'expiration de l'accord.

Chacun de ces deux accords avec la Turquie prévoit que le régime des licences à l'importation, de contingentement et de restrictions pour la sortie de change en vigueur en tout moment dans chacun des deux pays, sera appliqué aux marchandises de l'autre dans un esprit favorable et de façon à ne pas porter préjudice à celles-ci, en faveur de celles d'un tiers pays. A cet effet, le Gouvernement hellénique s'engagea à répartir les contingents pour ses ports, de façon à ne pas placer les importations turques dans une position moins favorable que celle des marchandises d'un autre pays et à ne pas réduire les importations normales de provenance turque.

De son côté, la Turquie exempta de toute restriction (contingent, licences d'importation, etc.) 15 articles de production hellénique par l'accord du 9 mai 1933 et environ 200 autres produits pour la plupart industriels, par celui du 22 décembre 1933.

Ce dernier accord prévoit la création de l'Office central de tabacs, régularisateur de production et de vente, tel qu'il a été préconisé par les décisions de la Conférence Balkanique, et l'institution d'Offices turco-helléniques de commerce dans les deux pays, pour faciliter le placement de leurs marchandises réciproques et pour assurer le plus grand développement de leurs relations commerciales.

L'exécution des règlements compensatoires faisant l'objet de ces deux accords a été confiée à la succursale du Pirée de la Banque de Grèce qui, sans aucune coopération directe ou indirecte avec la Banque Centrale de Turquie, tient l'Attaché commercial de la République Turque à Athènes au courant du mouvement des échanges et des Bons de Caisse émis et remboursés.

Roumanie. — La Grèce et la Roumanie, «désireuses de faciliter les échanges commerciaux réciproques dans les circonstances exceptionnelles présentes», ont conclu l'Accord de compensation du 15 septembre 1933.

Aux termes de cet accord, les échanges commerciaux en-

tre les deux pays sont réglés à raison de 60 % de la valeur des marchandises effectivement importées de Roumanie en Grèce par du change dont le transfert de Grèce est librement autorisé, et le 40 o/o compensatoire par Bons de Caisse en Drachmes émis par la succursale du Pirée de la Banque de Grèce contre dépôt de la contrevaieur de ce pourcentage.

Eu ce qui concerne cependant le blé importé de Roumanie en Grèce, le prorata de règlement est fixé à 80 % en change et à 20 % en Bons de Caisse compensatoires.

A l'instar de ceux conclus avec la Yougoslavie et avec la Turquie, cet accord stipule également que «la Banque de Grèce remboursera au porteur le montant de ces Bons de compensation, sur présentation des pièces prouvant le chargement, de marchandises helléniques correspondantes à destination de la Roumanie».

Cet accord prévoit également que le régime des licences d'importation, de contingentement et de restrictions de sortie du change en vigueur à tout moment dans chacun des deux pays, sera appliqué aux marchandises de l'autre dans un esprit de loyauté et de façon à ne pas porter préjudice à celle-ci, en faveur de celles d'un tiers pays. A cet effet, il fut convenu que chacune de deux parties cherchera à favoriser, dans la limite des règlements en vigueur et autant qu'il sera possible, l'importation des produits de l'autre.

Cet accord prévoit la création dans chacun des deux pays d'un Office mixte qui examinera et suggèrera toutes mesures susceptibles de faciliter et d'encourager les échanges commerciaux entre la Roumanie et la Grèce.

L'exécution des règlements découlant de cet accord a été confiée à la succursale du Pirée de la Banque de Grèce qui tient régulièrement la Banque Nationale de Roumanie à Bucarest au courant du mouvement de l'émission et du remboursement des Bons de Caisse compensatoires.

Les Bons de Caisse en circulation à l'expiration de la durée de cet accord pourront être remboursés par la Banque de Grèce pendant les quatre mois qui suivront la date de cette expiration, en règlement des marchandises helléniques exportées en Roumanie durant la même période.

La durée de l'accord, fixée originellement à six mois et expirée le 1er mars 1934 a été successivement prorogée jusqu'au 1er juillet 1934.

Les Résultats de ces accords.—Nous donnons ci-dessous par chaque pays et en milliers de Drachmes les tableaux des résultats mensuels des accords d'échanges et de compensation respectifs à partir de la date de leur application jusqu'au 31 mai 1934. Ces résultats ont été établis sur les données statistiques précises de la Banque de Grèce.

YUGOSLAVIE

Mouvement Commercial

Valeur en milliers de Drachmes des importations et des exportations de la Grèce avec la Yougoslavie réglées par «Clearing».

Année—Mois	Importation	Exportation	Déficit.
1932 Septembre	75.037	13.027	62.010
Octobre			
Novembre			
Décembre			
1933 Janvier	42.591	13.786	28.805
Février	31.285	10.711	20.574
Mars	24.008	13.740	10.268
Avril	10.540	6.834	3.706
Mai	12.622	8.098	4.524
	196.083	66.196	129.887
Juin	18.622	6.235	12.387
Juillet	22.944	10.294	12.650
Août	25.286	8.810	16.475
Septembre	31.606	11.151	20.455
Octobre	34.504	13.073	21.431
Novembre	43.318	15.558	27.760
Décembre	39.484	12.456	27.028
1934 Janvier	26.486	9.186	17.300
Février	28.156	9.385	18.771
Mars	23.684	9.205	14.479
Avril	18.216	5.886	12.330
Mai	16.714	10.914	5.800
	329.020	122.154	206.866
Total Général	525.103	188.350	336.753

Il ressort de ces chiffres que durant les huit premiers mois de l'application de l'accord d'échanges et de compensation avec

la Yougoslavie, la valeur passée par «clearing» des importations yougoslaves en Grèce s'est élevée à Drs. 196.083.000 et celle des exportations helléniques en Yougoslavie à Drs. 66.196.000 en laissant à la Grèce un déficit de Drs. 129.887.000.

Pendant la période de douze mois, juin 1933 - mai 1934, les importations yougoslaves en Grèce présentées au «Clearing» se sont élevées à Drs. 329.020.000 et les exportations helléniques en Yougoslavie à Drs. 122.154.000, laissant à la Grèce un déficit de Drs. 206.866.000.

Comparé au mouvement commercial entre les deux pays de l'année 1932 :

Importation Dr. 505.320.000, Exportations Drs. 37.271.000, Déficit Drs. 468.055.000 ()*, le mouvement commercial de la période des 12 mois susmentionnés passé par le «Clearing» accuse une diminution de Drs. 176.306.000 des importations yougoslaves en Grèce (**), une augmentation de Drs. 84.883.000 (soit 229 0/0) des exportations helléniques en Yougoslavie et une diminution de Drs. 261.189.000 (soit 56 0/0) du déficit de la Grèce.

Durant cette même période de 12 mois et sur les données ci-dessus, le rapport des exportations aux importations a été de 37 0/0, contre 7.3 0/0, en 1932 et 7.3 0/0 en 1931.

La majeure partie des marchandises importées de Yougoslavie en Grèce est représentée par le gros et le menu bétail, les haricots et autres légumes secs, les fromages et le beurre, le poisson salé les œufs, les céréales, les bois de construction et de futaille, le charbon de bois etc. Les principales marchandises exportées de Grèce en Yougoslavie comprennent le raisin sec et les figues sèches, les olives et l'huile d'olive, les filés de coton, les soieries, les machines et outils agricoles, le sel, les boyaux salés, les peaux brutes, le poisson frais, le piment, la térébenthine, la colophane etc.

(*) Statistique Générale de la Grèce.

(**) Cette diminution est due principalement à l'augmentation exceptionnelle du rendement des récoltes des deux dernières années en Grèce. Elle ne comprend pas les produits yougoslaves qui peuvent être entrés en Grèce hors-clearing par les territoires limitrophes.

Mouvement mensuel des Bons de Caisse

(En milliers de Drachmes)*

Année	Mois	Prorata	Bons Emis	Bons Rem- boursés	En Circu- lation
1932	Octobre				
	Novembre	35 0/0	26,363	13,027	13,236
	Décembre				
1933	Janvier	»	14,907	13,786	14,357
	Février	»	10,959	10,711	14,605
	Mars	»	8,403	13,740	9,268
	Avril	»	3,689	6,834	6,123
	Mai	»	4,418	8,098	2,443
	Juin	»	6,518	6,235	2,726
	Juillet	50 0/0	11,472	10,294	3,904
	Août	»	12,643	8,811	7,736
	Septembre	»	15,803	11,151	12,388
	Octobre	»	17,252	13,073	16,567
	Novembre	»	21,659	15,558	22,668
	Décembre	»	19,742	12,456	29,954
1934	Janvier	»	13,243	9,186	34,011
	Février	»	14,078	9,385	38,704
	Mars	»	11,842	9,205	41,341
	Avril	»	9,108	5,886	42,563
	Mai	»	8,357	10,914	42,906
Total au 31 Mai 1934			230,356	188,350	42,006

Le cours de négociation de ces Bons de Caisse sur le marché privé avait varié à partir du mois d'octobre 1932, premier mois de la mise en exécution de l'accord avec la Yougoslavie, et jusqu'à fin décembre 1932 de 10 à 15 % au-dessous du pair. Durant l'année 1933 leur cours a graduellement haussé pour atteindre le pair et même quelques points au-dessus—mai-juin-juillet—pour reprendre, à partir du mois d'août, une baisse continue et être négociés en marché privé à une moyenne mensuelle et par 100 Drachmes :

En Yougoslavie

En janvier 1934 à Dinars	36,00
février » » »	35,50
» mars » » »	34,25
» avril » » »	33,07(**)

En Grèce

Dr. 85	Déprime 15 0/0
» 83	» 17 0/0
» 80	» 20 0/0
» 77	» 23 0/0

(*) Y compris le prorata spécial de 20 0/0 pour le blé.

(**) Cours moyen officiel du Dinar libre : 1 Dinar = 2,35 Drachmes.

TURQUIE

Mouvement Commercial

Valeur en milliers de Drachmes des importations et des exportations de la Grèce avec la Turquie, réglées par «Clearing»

Année—Mois	Importations	Exportations	Déficit
1933 Juin	10.581.6	313.4	10.268.2
Juillet	13.036.6	1.707.9	11.328.7
Août	15.117.9	4.438.7	10.679.2
Septembre	10.877.7	3.378.6	7.499.1
Octobre	15.051.7	2.425.2	12.626.5
Novembre	22.313.7	8.578.2	13.555.5
Décembre	15.335.1	5.366.5	9.968.6
1934 Janvier	18.189.8	4.914.0	13.275.8
Février	6.681.3	4.262.3	2.419.0
Mars	11.435.0	6.926.2	4.508.8
Avril	9.824.7	3.348.1	6.476.6
Mai	19.061.1	6.557.6	12.503.5
Total au 31 mai 1934	167.506.2	52.216.7	115.289.5

Pour les 12 mois, juin 1933—mai 1934, de l'application du système des échanges compensatoires avec la Turquie, la valeur en Drachmes des importations turques en Grèce présentées au «Clearing» s'est élevée à Drs 167,506.200 et celle des exportations helléniques en Turquie à Drs 52.216.700, laissant à la Grèce un déficit de Drs 115.289.500.

Comparé au mouvement commercial de l'année 1932:

Importations Drs 425,739,000. Exportations Drs. 10,924,000. Déficit Drs. 414,815,000. (*), celui de la période de 12 mois donné ci-dessus indique une diminution de Drs 258,232.800 des importations turques en Grèce présentées au «Clearing» (**), une augmentation de Drs 41.292,700 (soit 379 0/0) des exportations helléniques en Turquie et une diminution de Drs, 299.623.500 (soit 72 0/0) du déficit de la Grèce.

Durant cette même période, et sur les données ci-dessus, le rapport des exportations aux importations a été de 33 0/0 contre 2.6 0/0 en 1932 et 2.7 0/0 en 1931.

La plus grande partie des marchandises importées de

(*) Statistique Générale de la Grèce. ▽

(**) Cette diminution provient principalement de l'abondance exceptionnelle des récoltes en Grèce. Elle ne comprend pas les produits turcs qui peuvent être entrés en Grèce hors-«Clearing» par les territoires limitrophes et les îles.

Turquie en Grèce a consisté en gros et menu bétail, charbon de terre, oeufs, poisson frais et salé, grignons d'olives, en coton, chanvre, céréales, graines oléagineuses, légumes secs, graines de citrouille, etc. Parmi celles exportées de Grèce en Turquie il y a lieu de citer les engrais et autres produits chimiques, les verreries, les filés de coton, les tissus de coton et de laine, le mastic, la térébenthine, la colophane, les peintures et vernis, les cirages, les amandes douces, les articles en aluminium, les machines et instruments agricoles divers, etc.

Mouvement Mensuel des Bons de Caisse.

(En Milliers de Drachmes)

Année—Mois	Prorata	Bons Emis	Bons Rem- boursés	En Circula- tion	Emis	Bons
1933 Juin	30 0/0 (*)	3.174.5 (**)	313.4	2.861.1		
Juillet	» (*)	3.910.9 (**)	1.707.9	5.064.1		
Août	» (*)	4.535.4 (**)	4.438.7	5.160.8		
Septembre	35 0/0 (*)	3.807.2	3.378.6	5.589.4		
Octobre	» (*)	5.268.1	2.425.2	8.432.3		
Novembre	» (*)	7.809.8	8.578.2	7.663.9		
Décembre	» (*)	5.367.3	5.366.5	7.664.7		
1934 Janvier	» (*)	6.366.4	4.914.0	9.117.1		
Février	45 0/0	3.006.6	4.262.3	7.861.4		
Mars	»	5.145.8	6.927.0	6.080.2		
Avril	»	4.421.1	3.348.1	7.153.2		
Mai	50 0/0	9.530.6	6.557.7	10.126.2		
Total au 31 Mai 1934		62.343.7	52.217.5	10.126.2		
		(6421 Bons)	(5940 Bons)	(481 Bons)		

Le cours de la négociation privée de ces Bons de Caisse a présenté, dès l'application de l'accord avec la Turquie en juin 1933, une déprime de 10 à 15 0/0 qui a graduellement atteint à la fin de l'année 18 à 19 0/0. A partir de janvier 1934, leur cours moyen mensuel au-dessous du pair a été:

	En Turquie	En Grèce
Janvier 1934	19.80 0/0	19.80 0/0
Février »	18.25 0/0	19.00 0/0
Mars »	19.25 0/0	19.30 0/0
Avril »	19.50 0/0	19.25 0/0
Mai »	19.75 0/0	20.00 0/0

(*) Bons de Caisse «Marchandises» et «Prets» pris ensemble.

(**) Y compris les règlements du charbon de terre fixés à 20 0/0 pour les premiers trois mois.

ROUMANIE**Mouvement Commercial**

Valeur en milliers de Drachmes des importations et des exportations de la Grèce avec la Roumanie, réglées par «Clearing»

Année—Mois	Importation	Exportation	Déficit
1933 Octobre	26.862.6	2.364.9	24.497.7
Novembre	40.814.3	4.917.9	35.896.4
Décembre	28.021.4	10.393.1	17.628.3
1934 Janvier	26.919.8	13.253.2	13.666.6
Février	34.952.6	11.650.8	23.301.8
Mars	10.376.0	13.373.1	2.997.1(*)
Avril	30.759.4	6.719.5	24.039.9
Mai	47.704.3	8.392.0	39.312.3
Total au 31 mai 1934	246.410.3	71.064	175.345.9

Durant les 8 mois—octobre 1932-mai 1933—de la mise en application du système d'échanges compensatoires avec la Roumanie, la valeur présentée au «Clearing» des importations en Grèce s'est élevée à Drs 246.410.400 et celle des exportations helléniques en Roumanie à Drs 71.064.500, laissant à la Grèce un déficit de Drs 175.345,900. La valeur des marchandises réglées par «Clearing» durant la période de 8 mois susmentionnée, comparée à la moyenne de 8 mois du mouvement commercial de l'année 1932 entre les deux pays :

*Importations: Drachmes 789.800.000. Exportations: Drachmes 47.452.000. Déficit: Drachmes 742.408.000(**),* indique une diminution de Drs. 543,449,000 des importations roumaines en Grèce(***), une augmentation de Drs. 23,612,500, (soit 50 %) des exportations helléniques en Roumanie et une diminution de Drs 567,062,000 (soit 79 %) du déficit de la Grèce.

Pour cette même période et sur ces mêmes bases, le rapport des exportations aux importations de la Grèce a été de 30 %, contre 6 % en 1932 et 11.7 % en 1931.

Cette relation pour la période des 8 mois susmentionnés aurait été plus grande et aurait probablement atteint 39 % si on tenait compte des marchandises helléniques exportées en Roumanie dont le produit, estimé à environ Drs. 25,000,000, y reste

(*) Excédent.

(**) Statistique Générale de la Grèce.

(***) Due principalement à la [richesse exceptionnelle de la récolte en Grèce.

encore en suspens en Lei bloqués par suite de la détention spéculative des Bons de Caisse.

La Grèce a surtout importé de la Roumanie du gros et du menu bétail, des haricots et autres légumes secs, des citrouilles, du bois de construction, du beurre, du pétrole et ses dérivés, des céréales etc. Elle a exporté en Roumanie des fruits d'hespéridées, du raisin sec et des figues sèches, des olives et de l'huile d'olive, des savons, des amandes, des caroubes, de la térébenthine, de la colophane, du piment, etc.

Mouvement mensuel des Bons de Caisse

(en milliers de Drachmes)				
Année—Mois	Prorata	Bons Emis (*)	Bons rem- boursés	En circula- tion
1933 Octobre	40 0/0	10.745.0	2.364.9	8.380.1
Novembre	»	16.325.7	4.917.9	19.787.9
Décembre	»	11.208.6	10.393.1	20.603.4
1934 Janvier	»	10.767.9	13.253.2	18.118.1
Février	»	13.981.0	11.650.8	20.448.3
Mars	»	4.150.4	13.373.1	11.225.6
Avril	»	12.303.7	6.719.5	16.809.8
Mai	»	19.081.7	8.392.0	27.508.5
Total au 31 mai 1934		98.564.0	71.064.5	27.508.5
		(2767 Bons)	(2076 Bons)	(691 Bons)

Dès la mise en application de l'accord d'échanges et de compensation avec la Roumanie, les Bons de Caisse y relatifs furent traités avec une déprime variant entre 6 et 11 %. Vers la fin de l'année ils acquirent en Roumanie une prime par suite de leur détention spéculative, tandis qu'ils continuent à être négociés en Grèce avec un certaine déprime. A partir de janvier 1934, leur cours de négociation moyen mensuel a été :

	En Roumanie	En Grèce
Janvier 1934	Lei 103	4.12 0/0 de déprime
Février	» 108	5.50 0/0 »
Mars	» 101	7.50 0/0 »
Avril	» 106	7.50 0/0 »
Mai	» 110 (*)	5 0/0 »

Considérations Générales.—L'exécution technique par les

(*) Y compris le prorata de 20 0/0 fixé pour le blé.

(*) Cours moyen officiel du Lei libre en Grèce: 1 Lei Drs. 1.05.

succursales de Salonique et du Pirée de la Banque de Grèce des règlements prévus par les trois accords d'échanges et de compensation faisant l'objet de cette étude, n'a donné lieu à aucune difficulté et le mécanisme de l'émission et du remboursement des Bons de Caisse y relatifs a fonctionné avec une régularité parfaite.

Il a régné d'autre part dans l'application de ces accords entre les Gouvernements respectifs des pays contractants un esprit de coopération et de sincère cordialité du plus heureux présage.

Au point de vue des transactions commerciales, il semble toutefois s'être glissé certains inconvénients qui, s'ils n'ont tant soit peu altéré l'essence du système de ces accords, ont pourtant légèrement retardé la pleine réalisation de leurs effets.

Il est d'ailleurs naturel que le système de compensation par Bons de Caisse, appliqué pour la première fois aux échanges commerciaux, ait présenté de petites lacunes qui semblent pour la plupart provenir de certaines imprécisions et réticences des textes de ces accords et de certaines mésinterprétations dont le commerce a cherché à tirer parti et dont la mise à point graduelle sur les résultats de l'expérience aidera à la réalisation complète de l'objet de ces conventions.

Ce qui a surtout attiré l'attention, c'est la fluctuation des cours de négociation des Bons de Caisse sur le marché privé, indépendante du cours de la Drachme par rapport au Dinar, à la Livre Turque et au Lei sur les marchés yougoslaves, turcs et roumains respectivement.

Les Bons de Caisse compensatoires représentant, ainsi qu'il a été dit plus haut, du change commercial libre inconvertible sur la Grèce, et étant remboursés pour leur valeur intégrale en Drachmes en règlement de marchandises helléniques exportées, ces différences entre leur valeur réelle et leur cours de négociation qui ont atteint les écarts exagérés mentionnés plus haut, ne sont provenues ni d'une pléthore de circulation de ces Bons, ni de fluctuations de la valeur de la Drachme sur les marchés balkaniques, ni d'une défiance envers cette devise ou envers le sort définitif des Bons de Caisse.

La déprime factice qui s'est manifestée dès les premiers jours de l'application de chacun des accords dont ces Bons découlent et la prime qui a été enregistrée à certains moments pour ceux des compensations avec la Yougoslavie et la Rou-

manie, est causée par une tactique d'offre et de demande essentiellement spéculative du marché privé et sans égard, dans les cas de déprime, au fait que ces Bons de Caisse constituent pour chacun des pays balkaniques intéressés du change commercial libre sur la Grèce, garanti par les accords officiels eux-mêmes, par les deux États contractants et par la Banque de Grèce qui les a émis.

La marge du volume de circulation des Bons de Caisse ne doit donc pas avoir d'influence sur ces fluctuations. Plus cette marge de circulation sera grande, mieux elle servira l'objet et l'esprit essentiels des accords y relatifs qui sont ceux du développement aussi étendu que possible de l'exportation de produits helléniques aux pays balkaniques contractants, dans le but d'approcher une égalisation relative de la balance commerciale de la Grèce avec chacun de ces pays.

On ne devrait pas, d'autre part, perdre de vue le fait que l'émission des Bons de Caisse est beaucoup plus abondante durant les mois de l'année qui correspondent aux périodes de production et d'importation de certains articles sur une grande échelle et que leur demande est inversement augmentée aux périodes régulières de l'exportation de produits helléniques.

Ces fluctuations de la valeur des Bons de Caisse ont provoqué certains cas de factures à prix irréels et des tentatives de remboursement de Bons de Caisse pour des marchandises dont la destination définitive n'aurait pas été celle du pays balkanique intéressé.

Pour les Bons négociés avec perte (déprime), les exportateurs balkaniques ou leurs consignataires en Grèce ont intérêt à recevoir le moins de Bons possible. A cet effet, il a été tenté de présenter au règlement des factures à prix réduit, la différence devant être réglée par transfert de change hors Banque. Par contre, les exportateurs hellènes et les importateurs balkaniques ont intérêt, dans ce même cas de déprime, à présenter à la compensation des factures d'exportation majorées afin de se faire rembourser le plus de Bons possible acquis avec déprime.

Pour les Bons de Caisse négociés avec prime, ces conditions se trouvent interverties, les exportateurs balkaniques ayant intérêt, à majorer leurs factures et les exportateurs hellènes à réduire les leurs.

Pour parer à ces circonstances, le Gouvernement hellénique a institué dans tous les centres commerciaux de la Grèce des Commissions spéciales de contrôle de la véracité des factures d'importation et d'exportation de provenance et à destination de tous les pays. Les factures ne sont pas admises au règlement sans le visa de véracité de la Commission. Cette dernière s'est parfois trouvée dans la nécessité de rectifier non seulement les prix des factures d'exportation, mais aussi de celles d'importations en consignation.

La sincérité des factures comporte une grande importance dans l'application des régimes de restriction de sortie de change, des systèmes d'échanges compensatoires en général, surtout dans celui exécuté par Bons de Caisse, et encore plus lorsque le cours de ces Bons est sujet à fluctuations, car c'est par le moyen de ces factures que peuvent principalement se pratiquer les dérogations aux clauses des accords de compensation et les contraventions aux règlements sur le change.

La vérification attentive de ces factures aux pays d'origine, ainsi que celle du dédouanement effectif des marchandises y relatives au pays de destination, devraient faire l'objet de mesures spéciales, à l'instar de celles en vigueur en Grèce.

Avec la bonne volonté et l'esprit de solidarité qui président aux relations des pays signataires de ces accords d'échanges et de compensation, la question de la fluctuation du cours de négociation des Bons de caisse y relatifs serait facile à résoudre par des mesures appropriées.

Une autre matière qui fait souvent l'objet d'interprétations diverses est celle du fret des marchandises exportées réciproquement sous le régime des échanges compensatoires. Les cas, plutôt rares d'ailleurs, de ventes aux conditions FOB (franco-bord), fret et assurance payables à destination, créent parfois des contestations difficiles à résoudre, lorsqu'il est exigé que la valeur du fret soit réglée exclusivement par transfert de change au lieu d'être réglée au prorata de change et de Bons de Caisse fixé par les accords.

L'expérience a démontré que, pour faciliter les transactions, les conditions de vente des marchandises échangées devraient être basées réciproquement sur des prix CIF, la charge du fret et de l'assurance étant ainsi mutuellement compensée au même prorata que les marchandises y afférentes.

Il semble que le seul cas qui devrait justifier une exception

serait celui du fret payable à destination dans la monnaie du pays destinataire. Cette exception serait éventuellement appelée à donner pour le transport maritime une certaine préférence au pavillon du pays de destination.

Les licences de contingentement appliquées à l'importation de marchandises helléniques par les accords dont nous venons de parler, suggèrent la réflexion suivante :

Le principe de ces accords d'échanges compensatoires implique le paiement par le pays balkanique intéressé de la valeur intégrale des marchandises helléniques par Bons de Caisse en Drachmes, représentant le pourcentage de compensation revenant à la Grèce. Les licences de contingentement, établies comme mesure de restriction de sortie de change, n'ont donc plus leur raison d'être en ce qui concerne l'importation de produits helléniques, puisque cette importation ne comporte pour le pays balkanique intéressé aucune sortie de change. La quantité de ces importations est d'ailleurs réglée et limitée par le prorata de compensation accordé à la Grèce par chacun des accords.

La levée de cet obstacle des licences et des contingentements restrictifs pour les marchandises helléniques qui ne constitueraient pas un monopole d'État chez les pays balkaniques intéressés, serait une des mesures les plus efficaces pour le développement désiré des rapports commerciaux entre la Grèce et chacun des pays balkaniques avec lesquels elle a conclu des accords d'échanges.

Étant donné la nature compensatoire des importations, la levée de ces obstacles ne saurait, d'autre part, porter préjudice à la clause de la nation la plus favorisée des traités de commerce en vigueur avec d'autres pays.

Le système des compensations par Bons de Caisse a déjà donné dans son ensemble des résultats si satisfaisants, que son perfectionnement, sa simplification et sa propagation ne manqueront pas d'attirer l'attention des États intéressés et l'institution des mesures spéciales qui seraient nécessaires à son bon fonctionnement.

Car il n'est pas exclu que l'évolution graduelle de ce système, bien appliqué et bien compris, puisse un jour révéler dans le Bon de Caisse les qualités d'un instrument pour le règlement compensatoire des échanges commerciaux interbalkaniques en général.

Juin 1934

ALEX. CHRYSSIDY

Tous droits de traduction et de reproduction réservés à l'auteur.

CHRONIQUES

LA VIE POLITIQUE

ALBANIE

Un incident italo-albanais.—L'arrivée inopinée d'une escadre italienne dans les eaux de Durazzo du 23 juin a provoqué de vives alarmes parmi les milieux politiques de la capitale albanaise.

Les autorités n'avaient aucune connaissance de cette visite et l'escadre a pénétré dans les eaux albanaises sans tirer les salves d'usage en l'honneur du drapeau national. L'agitation fut extrême à Tirana. Le ministre d'Italie s'empessa d'expliquer qu'il ne fallait voir dans cette visite qu'un acte de courtoisie dont il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. Mais ces assurances ne suffirent pour calmer ni l'opinion publique extrêmement surexcitée, ni les milieux diplomatiques qui en conçurent un instant les plus vives appréhensions.

Cette démonstration italienne survenant à un moment où les rapports italo-albanais traversent une période extrêmement délicate, ne laisse pas d'être significative.

BULGARIE

Bulletin politique.—Les compétitions des partis qui constituaient le Bloc National se manifestaient depuis quelque temps avec une acuité qui laissait présager, à tout le moins, une crise ministérielle. L'Union agrarienne réclamait un nouveau portefeuille, notamment celui des Chemins de fer, rendu vacant par la démission à laquelle son dernier titulaire, M. Kostourkov, mis en minorité, avait été réduit. Le même portefeuille était aussi réclamé par les libéraux. Les négociations ouvertes entre les chefs de partis pour concilier ces réclamations se sont heurtées au refus de M. Mouchanov qui insistait pour conserver la même répartition des portefeuilles. En présence de ce désaccord la démission du cabinet était inévitable.

Dans les journées qui suivirent le souverain entreprit avec les chefs des partis politiques les consultations d'usage, qui aboutirent à un renouvellement du mandat de M. Mouchanov.

C'est alors qu'intervint une solution inattendue de la crise. A l'aube du 19 mai, le colonel de réserve Kimon Guéorguiev et le général Zlatev se présentaient au Palais et demandaient au roi de retirer le mandat accordé à M. Mouchanov, lequel était aussi convoqué à cette conférence matinale.

A l'issue de ces entretiens, le roi munissait M. Kimon Guéorguiev des décrets qui prononçaient la dissolution du Sobranié et lui confiait le mandat de constituer le nouveau cabinet.

Voici en quels termes le communiqué officiel paru dans la matinée du 19, annonçait la formation du nouveau cabinet :

«Au moment d'une grave crise économique, afin de parer aux périls de la situation intérieure difficile et de doter le pays d'un gouvernement d'union nationale, de volonté et de compétence, S. M. le Roi a nommé aujourd'hui, avec le concours de l'armée nationale, un nouveau gouvernement sous la présidence de l'ancien ministre, M. Kimon Gheorguiev, dans lequel entrent le général Pètre Midilev, le général Petko Zlatev, les anciens ministres MM. Pètre Todorov, le professeur Yanaki Mollov, Kosta Boyadjiev et Nicolas Zakhariev.

En matière de politique extérieure, le nouveau gouvernement s'inspirera du sentiment de paix et de rapports de bon voisinage avec les Grandes Puissances et les autres Etats et particulièrement avec les voisins.

Dans sa politique intérieure, il sera animé du désir de paix et de cohésion nationale et se vouera à un travail opiniâtre en vue de l'adoucissement de la grave crise économique et morale du pays et aux moyens propres à la surmonter».

Un manifeste adressé au peuple et signé des membres du nouveau gouvernement résumait de la sorte la situation qui avait rendu indispensable l'intervention de l'armée; en voici les passages essentiels :

«Le système actuel des partis politiques s'est définitivement effondré. La décomposition complète des partis devait avoir une répercussion profonde sur la société, l'Etat et l'économie nationale. La crise morale et politique qui s'ensuivit menaçait de dégénérer en une crise de l'Etat. Il ne restait qu'une dernière issue à cet état de raillerie de la part des hommes de parti envers le peuple et l'Etat. Il empêchait l'instauration d'un pouvoir stable et créateur. Les dissentiments personnels et de partis ne permettaient non seulement de résoudre, mais même de poser les questions d'ordre public et économique.

Tout cela imposa le remplacement du régime des partis politiques par un gouvernement d'union nationale.

Au milieu de la décomposition générale, seule l'Armée restait à l'abri du processus de corruption. Inspirée de l'idéalisme le plus pur, l'Armée seule était à même de mettre fin à l'anarchie actuelle et d'assurer les conditions de la rénovation complète du pays. C'est poussée par cette conscience et par le sentiment du devoir en face de l'impuissance, où le peuple bulgare était acculé, que l'Armée considéra qu'il était grand temps de supprimer un état de danger et d'ouvrir la voie à l'essor du pays.

L'Armée sait qu'il y a, dans les rangs de tous les milieux politiques et sociaux, de bons fils de la patrie auxquels elle adresse l'appel de seconder l'œuvre du nouveau gouvernement».

Cette solution a évidemment surpris l'opinion publique sans toutefois la mécontenter, ni l'alarmer. Depuis plusieurs mois l'organisation des anciens officiers se faisait l'interprète du malaise qui gagnait l'opinion publique, en présence de l'émiettement des partis qui se disputaient le pouvoir. Cette organisation avait su recruter ses collaborateurs dans le plus grand secret sans distinction de parti. Mais son programme ralliait peu à peu les intellectuels et les hommes d'Etat qui formaient le noyau du groupe «Zveno». Le nouveau gouvernement, émanation de ces tendan-

ces, semble résolu à maintenir l'administration au dessus de toute influence de parti. Une de ses premières mesures a été de dissoudre toutes les organisations politiques constituées qui s'élevaient au nombre de trente-neuf.

Les départements du Royaume ont été supprimés et remplacés par 7 circonscriptions dont les gouverneurs auront des pouvoirs très étendus. Il est à signaler que le département de Petrich, centre de l'agitation macédonienne, a été rattaché à celui de Sofia. Les communes ont été réduites de moitié et les maires seront désormais nommés par le Gouvernement central.

Des mesures radicales ont été prises pour l'épuration de la presse dont le contrôle a été confié à la «Direction de Rénovation Sociale» nouvellement créée. Un délai de 15 jours a été fixé aux organes de partis qui durent suspendre ainsi leur publication. La qualité d'éditeur de journaux est soumise à certaines conditions de nationalité et d'âge et des peines d'emprisonnement, d'amendes et de confiscation sont prévues pour toute infraction à ces nouvelles dispositions.

La direction de la politique étrangère du nouveau gouvernement a été confiée à M. Constantin Batolov, ministre à Paris. Ce choix a été accueilli avec beaucoup de satisfaction, dans tous les pays. En prenant possession de ses fonctions le nouveau ministre des Affaires étrangères résuma dans les déclarations suivantes la politique extérieure de son gouvernement :

«En ce qui concerne, dit-il, la Bulgarie et la Yougoslavie, nous sommes en présence, de la signature d'un traité de commerce, d'une convention vétérinaire, ainsi que d'un accord entre les Banques Nationales des deux pays touchant le clearing. Or, c'est là un commencement heureux qui permet d'escompter que les autres questions en suspens bulgaro-yougoslaves trouveront également leur solution.

Par rapport à la Grèce, nous avons abouti à certains résultats. La commission mixte réunie à Athènes en novembre dernier pour liquider les questions pendantes avait suspendu ses travaux en se réservant de les régler dans la suite. Nous nous attendons à cela et avons l'espoir que ce sera fait.

Les questions en suspens bulgaro-roumaines sont exposées dans le mémorandum de notre gouvernement au gouvernement roumain. Conformément à l'accord intervenu lors de la visite de S. M. le Roi à Bucarest, les Commissions des deux pays devaient se réunir jusqu'au 15 mai écoulé pour procéder à un règlement. Nous attendons la réponse du gouvernement roumain pour renouveler les pourparlers,

Avec la Turquie nous avons un traité d'amitié. Il n'existe pas de divergences entre les deux pays sinon sur la question des biens des réfugiés de la Thrace, qui attend sa liquidation.

En ce qui concerne le point de vue de la Bulgarie à l'égard du pacte balkanique, il est universellement connu et il demeure inchangé. Nous avons proposé à nos voisins des pactes bilatéraux de non-agression sans que ceux-ci comportent, d'ailleurs, la définition de l'agresseur. Nous insistons là-dessus et ne saurions accepter la clause de M. Politis concernant l'agresseur. Mais, tandis qu'antérieurement, nous proposions des

pactes bilatéraux, nous sommes prêts aujourd'hui à conclure des pactes multilatéraux.

Avec la Russie, la Bulgarie est desiruse de s'entendre dans l'esprit du manifeste du gouvernement.

Bref, sa politique est une politique de paix et d'entente avec toutes les puissances».

Dans des déclarations plus récentes le président du Conseil a précisé de la sorte la véritable portée de la révolution opérée :

1. Le gouvernement bulgare n'est ni fasciste ni national-socialiste. Il appliquera des réformes dans les institutions de l'État conformément aux nouveaux temps, en opérant la cohésion de la nation que les divers partis divisaient jusqu'ici en fronts. Il est évident que dans la réalisation de sa grande tâche le gouvernement profitera des acquisitions des pays qui, ces derniers temps, ont radicalement réformé les organismes de leurs États. Par ailleurs, le gouvernement ne se liera pas aux divers systèmes et doctrines appliqués dans les autres pays. C'est qu'il ne tiendra compte que des besoins et des possibilités de la vie politique bulgare.

2. Le gouvernement bulgare a pris une position nette dans son manifeste, position qui exclut toute interprétation équivoque : il n'a pas l'intention de modifier le cours de la politique extérieure que la Bulgarie a suivie jusqu'ici.

3. La dissolution des partis politiques et la suspension de leurs organes respectifs est un fait accompli. Cette mesure gouvernementale est la conséquence logique du changement opéré et constitue le point de départ du nouveau développement de la vie politique bulgare. A la dislocation politique du passé, nous substituons une concentration de toutes les forces saines et actives, économiques et culturelles de la nation.

En ce qui concerne l'Orim, (Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne), le gouvernement maintient sa déclaration formulée dans le point 14 de son manifeste, où il est dit notamment qu'il fera tout ce qui est nécessaire afin de rétablir l'ordre légal et l'autorité des organes de l'État sur toute l'étendue du royaume».

GRECE

Bulletin politique.—Les conversations entamées par M. Papaniastasiou afin de concilier le gouvernement avec les partis d'opposition et d'aplanir les difficultés qui les séparent, notamment en ce qui concerne le projet de révision de l'annuaire de l'armée, le nouveau système électoral et l'élection du Président de la République, ont abouti à un échec complet.

Concernant l'annuaire de l'armée, l'opposition admettrait que le gouvernement procédât à la révision de quelques cas isolés, mais elle refuse son consentement à une révision en bloc de cet annuaire. Elle s'oppose également à l'institution du système majoritaire à large circonscription électorale. Enfin, pour ce qui concerne la réélection de M. Zaimis à la Présidence de la République, l'opposition subordonne son appui à la condition que le Président de la République s'engage à ne pas promulguer des projets de loi, au sujet desquels le Sénat aurait réclamé une séance commune des deux Corps législatifs.

L'opposition attribuait l'échec des négociations ouvertes à l'attitude du ministre de la Guerre, Général Kondylis, qui menacerait de retirer son appui au gouvernement, si M. Tsaldaris n'insistait pas sur la révision de l'annuaire en question. Quoiqu'il en fût ces négociations, déjà extrêmement laborieuses, furent suspendues à la suite d'une violente attaque dont M. Papanastasiou a été la victime en pleine Chambre. Un député appartenant au parti du Général Kondylis, irrité des propos un peu vifs que le ministre de la Guerre échangeait avec le chef des agrariens-ouvriers, lança contre ce dernier un siège qui le blessa à l'épaule droite. M. Papanastasiou dut garder ses appartements pendant plusieurs jours. Cet événement provoqua des manifestations unanimes de sympathie à l'égard de M. Papanastasiou. Mais il provoqua surtout la juste indignation des partis de l'opposition dont les chefs réunis le lendemain, résolurent de s'abstenir des travaux de la Chambre en guise de protestation contre le triste incident de la veille. M. Vénizélos, se trouvant à l'étranger, approuva par dépêche la décision des partis de l'opposition.

La Chambre, réduite ainsi aux seules membres de la petite majorité gouvernementale, poursuit ses travaux législatifs. Un léger remaniement ministériel est survenu entretemps, par la nomination de M. P. Rallis, au gouvernorat général de la Macédoine et de M. Aposkitis, à celui de Crète.

TURQUIE

La visite du Chah de Perse.—S. M. le Chah de Perse Riza Pehlevi vient de se rendre en visite officielle à la capitale de la République Turque. Le séjour du souverain persan à Ankara fut marqué par des manifestations cordiales d'amitié mutuelle entre les deux peuples voisins. Arrivé le 16 juin, le Chah de Perse séjourna quelques jours à la capitale et entreprit ensuite, en compagnie du président de la République Turque, un voyage à l'intérieur du pays et à Istanbul.

L'accueil réservé en Turquie au souverain voisin a été d'autant plus cordial que les destinées des deux peuples et de leurs chefs semblent se développer dans une voie parallèle. Comme l'illustre Président de la République Turque, le Chah de Perse a groupé les forces de la nation contre la dynastie Kadjare qui avait compromis l'indépendance du pays, au lendemain de l'armistice. Elevé à la dignité suprême le Chah Pehlevi s'est consacré depuis lors à poursuivre une politique pacifique, à la faveur de laquelle il s'est adonné au redressement économique, administratif et social de son pays. Les chefs des deux pays voisins se sont efforcés d'aplanir les contestations des frontières qui empoisonnaient leurs relations depuis de très longues années et, débarrassés de ces incidents qui compromettaient leurs rapports de bon voisinage, ils ont engagé leurs peuples dans la voie d'une amitié sans réserve, à laquelle le voyage du Chah Pehlevi apporte une éclatante consécration.

ROUMANIE

Bulletin politique.— Les relations entre le cabinet Tataresco et le parti libéral, dont il est issu, on fait récemment l'objet de commentaires pessimistes que seule une mise au point du chef des libéraux, M. C. Bratiano, à dissipés en partie. M. Bratiano avait déclaré d'abord aux représentants de la presse qui l'interrogeaient sur la situation du cabinet Tataresco, que la direction des affaires du pays serait de beaucoup facilitée si les fonctions de président de parti et de chef de gouvernement étaient assumées par la même personne, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ces déclarations ayant été interprétées comme un indice de scission entre le chef des libéraux et le chef du gouvernement, M. Bratiano a rassuré l'opinion publique en affirmant qu'il mettrait tous les moyens dont il dispose au service du gouvernement, afin de l'aider dans la réalisation de son programme.

En dépit de ces déclarations rassurantes, la situation du cabinet Tataresco ne paraît pas, du moins aux yeux d'une grande partie de l'opinion publique, parfaitement ferme. Des rumeurs persistantes, quoique catégoriquement démenties, remettent fréquemment sur le tapis la question d'un gouvernement de dictature éventuelle. L'accord intervenu entre M. G. Bratiano, chef du parti jeune libéral, et le maréchal Averesco, chef du parti du peuple, résolu, suivant les termes du communiqué livré à la presse, «d'adopter une attitude commune en présence des graves circonstances qui pourraient survenir dans la vie politique du pays», a donné fort à penser, d'autant plus que l'organe du maréchal Averesco ne dissimule pas ses préférences en faveur d'un régime autoritaire. En revanche, le parti national-paysan se déclare adversaire d'un changement de régime qu'aucune circonstance ne saurait justifier.

En présence de ces rumeurs, le président du Conseil ne cesse d'affirmer que la confiance de la Couronne et du peuple demeure entière. C'est cette double confiance, dit-il, qui nous a fait rester et qui nous maintient à notre poste de gouvernants responsables.

Dans le domaine de la politique étrangère, l'activité inlassable de M. Titulesco s'est déployée dans toutes les directions avec un égal succès. La reprise des relations diplomatiques avec l'U. R. S. S. fut l'événement marquant de ces dernières semaines. Par une série de lettres que M. Litvinov et M. Titulesco se sont mutuellement adressées de Genève, à la même date, comme pour marquer que l'initiative de l'accord a été spontanément prise par les deux pays, les deux ministres se communiquent que leurs gouvernements ont résolu de rétablir entre les deux Etats des relations diplomatiques normales et de nommer, par conséquent, des représentants diplomatiques dans leurs capitales respectives. L'accord intervenu comporte notamment les dispositions suivantes :

«Les gouvernements des deux pays se garantissent mutuellement le respect plein et entier de la souveraineté de chacun de nos Etats et l'abstention de toute immixtion directe ou indirecte dans leur affaires intérieures, notamment l'abstention de toute activité de propagande ou de soutien d'une propagande déjà existante. Ils s'engagent en outre à ne pas créer, à ne pas soutenir et à ne pas permettre le séjour sur leurs terri-

toire d'organisation ayant pour but de mener une campagne armée dans chacun des deux pays, on visant au renversement des institutions politiques ou sociales de chaque pays par la force ou par des menées terroristes, ou même par la préparation d'attentats contre les représentants officiels de l'un ou de l'autre pays, de même que d'organisations s'appropriant le rôle du gouvernement de l'autre pays ou d'une fraction de son territoire.

«Ils s'engagent également à empêcher le recrutement ainsi que l'entrée ou le passage par leur territoire de forces armées, d'armes et de munitions et de toute sorte de matériel de guerre destiné au renforcement de ces organisations».

Une série de visites d'éminents hommes d'Etat étrangers à Bucarest a fourni une nouvelle occasion à la diplomatie roumaine d'affirmer ses orientations politiques. La visite de M. Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a provoqué des manifestations de sympathie entre les deux peuples. Le ministre polonais et son collègue roumain ont insisté une fois de plus sur les liens étroits qui unissent les deux pays et sur la communauté de leur politique étrangère, notamment en matière de révision des traités. Les deux ministres convinrent de se rencontrer périodiquement pour examiner de concert les problèmes de leurs pays. Ce fut ensuite la visite de Tevfik Rûchdi bey qui procéda avec M. Titulesco à l'échange des instruments de ratification du traité d'arbitrage, d'amitié et de conciliation turco-roumain, signé à Ankara le 17 octobre 1933. Les deux ministres échangèrent leurs points de vue sur le Pacte Balkanique et se rendirent ensemble à Belgrade pour conférer avec M. Jevtitch, avant la réunion à Genève du Conseil de l'Entente Balkanique. Enfin ce fut la visite de M. L. Barthou, qui revêtit un caractère de grandiose manifestation d'amitié franco-roumaine. La visite à Bucarest du ministre des Affaires étrangères français, qui fut l'objet d'un accueil aussi fastueux que cordial, les paroles échangées aux banquets et au cours des entretiens officiels que M. Barthou eut avec le roi et les ministres roumains, ont eu dans la presse mondiale une répercussion qui dépasse de beaucoup les cadres de la Péninsule et de la politique balkanique.

YUGOSLAVIE

Bulletin politique. — L'activité diplomatique de M. Jevtitch au cours de ces dernières semaines a mis au premier plan de l'actualité la politique extérieure yougoslave, qui s'avère de plus en plus comme un facteur important de la politique européenne. M. Jevtitch a entrepris dans les capitales étrangères une série de visites inaugurées par son voyage d'Ankara. Quelques jours plus tard il se rendait à Sofia, où il reprenait avec M. Mouchanov, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, les conversations commencées à Belgrade, en décembre dernier, sous les auspices de la rencontre des souverains des deux Etats. Ayant abordé les questions pendantes entre les deux pays, les deux ministres convinrent de les envisager, suivant les termes du communiqué livré à la presse «dans un esprit propre à raffermir la sincère amitié

des deux peuples et à leur assurer une collaboration durable et féconde». La visite de N. Jevtitch a ainsi marqué une nouvelle étape dans l'évolution heureuse du rapprochement bulgaro-yougoslave.

Cependant l'événement capital de la politique étrangère yougoslave fut l'échange des visites intervenu entre M. Jevtitch qui se rendit à Paris et M. Barthou qui fut reçu à Belgrade. Les deux ministres furent réciproquement l'objet d'un accueil particulièrement cordial et cette nouvelle manifestation de l'amitié franco-yougoslave a beaucoup contribué à dissiper les rumeurs d'un changement éventuel dans la politique extérieure de la Yougoslavie.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La situation dans les Balkans au printemps 1934. — Nous empruntons au « Bulletin économique et financier » de la Banque d'Athènes, le tableau suivant indiquant la situation générale des pays balkaniques, au point de vue économique et financier, à la fin du printemps 1934.

Pays	Situation générale	Situation de la monnaie nationale	Loyer de l'argent et marché des capitaux	Industrie et Agriculture	Commerce extérieur	Finances publiques
ALBANIE	Aggravation par rapport à l'année précédente	Stable	7 1/2 0/0 Taux officiel	Dépression de l'agriculture. Petits et premiers essais de développement industriel	Une certaine amélioration de la balance commerciale	Déficit permanent
BULGARIE	Stagnation	Stable. Situation un peu meilleure	Pour le moment aucune détente. Taux officiel 7 0/0 Privé 8—10 0/0	Manque de matières premières dans l'industrie. Amélioration dans l'agriculture	Amélioration de la balance commerciale	Déficit réduit.
GRÈCE	Légère amélioration	Stable. L' amélioration se poursuit	Affluence de capitaux liquides aux Banques Taux officiel 7 0/0 Privé 7—9 0/0	Industrie en amélioration. Bonnes récoltes	Amélioration de la balance commerciale	Amélioration sensible des recettes et du déficit
YUGOSLAVIE	Légère amélioration	Stable. Situation améliorée grâce à une augmentation de l'exportation	Pour le moment aucune détente. Taux officiel 7 0/0 Privé 9—12 0/0	Industrie en amélioration. Bonnes récoltes.	Amélioration de la balance commerciale	Budget en équilibre
ROUMANIE	Stagnation	Stable.	Pour le moment aucune détente. Taux officiel 6 0/0 hors Banque 7—12 0/0	Activité de la production maintenue mais mauvais prix de vente.	Nouvelle diminution des exportations	Budget en déficit permanent
TURQUIE	Application d'un programme quinquennal pour industrialiser le pays.	Stable.	Taux officiel 5 1/2 0/0. Privé 9—12 0/0.	Bonne récolte mais mauvais prix de vente	Balance commerciale active.	Budget en équilibre Amélioration des recettes

ALBANIE

Les traités de commerce. — Un accord complémentaire, concernant l'application de l'accord albanouyougoslave récemment conclu, a été signé à Belgrade, le 8 mai. Ce nouvel accord règle les détails du passage de la frontière par la population limitrophe en vue de la vente de ses produits, la question des pâturages et les autres qui sont en connexion avec le trafic frontalier.

BULGARIE

Questions budgétaires. — Dans le souci d'appliquer une politique financière réaliste, le nouveau gouvernement a procédé à un remaniement fondamental du budget en cours que le Sobranié avait voté un peu avant l'avènement du nouveau régime. Voici les éclaircissements fournis à ce sujet par le président du Conseil, M. Kimon Guéorguiev :

«Le budget voté par le Sobranié pour l'exercice financier 1934 35 atteignait, y compris le budget des chemins de fer, le chiffre de 7.022.000.000 de lévas. Soumis à une analyse, ce budget s'est avéré à maints égards comme manquant de base réelle. De sorte que, sans entrer dans des détails, le budget devait atteindre au moins le chiffre de 7.100.000 000 de lévas.

Or, le gouvernement s'est rendu, tout de suite, compte que des dépenses de cette dimension ne sauraient être couvertes par les recettes diminuées du Trésor et, par conséquent, une des premières tâches qu'il s'est proposé de réaliser a été l'amendement du budget.

Il faut dire que les compressions ont été entreprises dans des conditions extrêmement défavorables, car il était de rigueur de mettre au point dans un bref délai un budget approprié aux conditions présentes. Par conséquent, la réorganisation des services commencée en connexion avec les compressions sera poursuivie au cours même de l'exercice du budget.

Les compressions que nous avons réalisées au budget des dépenses se montent à 500.000.000 de lévas évaluées sur le chiffre du dernier budget représentant 7 milliards 100.000.000 de lévas. En outre, on espère pouvoir réaliser, moyennant la réorganisation des services qui suivra, encore 50.000.000 de lévas.

Le nouveau budget comporte la destitution de 6.220 employés de toutes les catégories ; lors de la destitution de ces derniers on aura en vue leur situation familiale et matérielle. Par conséquent, des avertissements spéciaux seront donnés à cet égard.

Aucun fonctionnaire dans une institution d'Etat, électorale ou autonome, ne pourra cumuler plusieurs fonctions, ni toucher par conséquent plus d'un traitement.

Le budget supprime le service des journaliers.

D'autre part, il prévoit une augmentation de crédits pour améliorer la situation des prêtres dont on égalise l'état à celui du corps enseignant, en affranchissant en même temps les fideles du paiement de taxes sur les cérémonies nuptiales, de baptême et de messes funèbres.

Le nouveau budget a la prétention d'être réel, car il prévoit des crédits suffisants pour les besoins de tous les services de l'État.

Il ne comporte pas une réforme du système des impositions qui sera appliquée dans la suite par voie de projets spéciaux.

Étant donné la nécessité pour les services d'ordre économique de ce préparer durant la saison d'hiver en vue du travail créateur qui leur incombe, les exercices budgétaires commenceront à courir désormais à partir du 1^{er} janvier.

Les économies que nous avons réalisées proviennent non seulement de la compression des services mais aussi de celle des frais courants des ministères et de la réduction des traitements des fonctionnaires de 3 à 5 o/o et de celle des pensions de retraite de 5 à 10 o/o; les pensions des victimes de la guerre ne subiront pourtant pas de diminution.

Pour finir, le premier ministre a tenu à souligner que le gouvernement s'est vu forcé de recourir à toutes ces compressions par suite de la nécessité extrême d'équilibrer le budget, en espérant que les intéressés pourront comparativement, étant donné la réduction du coût de la vie, faire plus facilement face à la situation créée par ces compressions temporaires.

En effet, il importait d'imprimer au budget un nouveau caractère en le transformant de budget consommatif en budget créateur, afin de pouvoir donner ainsi une impulsion à l'économie nationale. Or, la première étape de cette transformation était d'équilibrer le budget.

Les traités de Commerce.—Les délégués des gouvernements bulgare et hongrois ont signé le 12 juin à Buda-Pest un accord concernant les échanges commerciaux bulgare-hongrois. L'accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet vise à intensifier les relations économiques des deux pays. Il contient des mesures facilitant l'échange, le transport et le paiement des marchandises et prévoit des négociations prochaines concernant le mouvement touristique mutuel et le règlement des questions vétérinaires. Les négociations ont été menées du côté bulgare par M. D. Karadjov, chef de la Direction Consulaire au ministère des Affaires Étrangères, et du côté hongrois par le ministre du Commerce M. Fabinyi.

TURQUIE

Les traités de commerce.—Le nouvel accord commercial conclu avec l'Allemagne est entré en application pour un délai de six mois à partir du 1^{er} mai.

—Un accord commercial turco - hongrois, qui remplace l'accord qui a expiré le 30 avril, vient d'être signé par les délégués des deux gouvernements. Il sera mis en vigueur pour un délai de six mois.

—Une convention commerciale et de compensation vient d'être signée entre la Turquie et la Norvège.

—Le traité de commerce et l'accord sur les paiements des échanges commerciaux conclus entre la Turquie et l'Italie sont entrés en vigueur le 20 avril dernier. Les paiements commerciaux seront, aux termes de ces

accords, soumis aux modalités prévues dans les accords de compensation conclus avec les autres pays.

D'autre part, l'importation des produits turcs en Italie sera libre, sauf en ce qui concerne une dizaine de produits de seconde importance, lesquels seront contingentés. Une liste spéciale, annexée à la convention, détermine les genres et quantités des marchandises d'origine italienne à importer en Turquie.

Les deux accords resteront en vigueur pendant neuf mois.

YUGOSLAVIE

Les traités de commerce. --Le traité de commerce conclu entre la Yougoslavie et la Bulgarie a été signé le 24 mai par le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Démétrovitch, et par le chef de la délégation commerciale bulgare, M. Karadzov.

A l'occasion de cette signature, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Démétrovitch, a fait des déclarations suivant lesquelles le nouveau traité de commerce marque la fin d'une période de rapports économiques anormaux entre les deux pays; 37 années se sont écoulées depuis la signature du dernier traité de commerce entre la Serbie et la Bulgarie. Le nouveau traité peut et doit donner un vif essor à l'utilisation des conditions naturelles, en vue des échanges économiques entre les deux pays. Le traité doit offrir toutes les facilités nécessaires pour le mouvement des voyageurs, le trafic des marchandises et des capitaux et le travail. Etant donné que jusqu'ici le trafic commercial entre la Yougoslavie et la Bulgarie était minime, la partie du traité traitant des tarifs est restée intentionnellement limitée au plus strict nécessaire. Mais on a prévu son futur développement selon les résultats que donnera l'application.

Par la convention vétérinaire est réglée la question du transit du bétail, et par l'accord sur le clearing, conclu simultanément entre les deux banques nationales, est réglée la question des paiements. La durée du traité sera de deux ans, ce qui veut dire que nous revenons à l'ancienne habitude qui consistait à avoir des rapports économiques stables».

A l'issue de la signature, le chef de la délégation bulgare, M. Karatzov, a déclaré qu'il est satisfait de la signature du traité et que la Bulgarie place beaucoup d'espoirs dans les relations économiques des deux pays.

Un traité de commerce entre la Yougoslavie et l'Allemagne a été signé le 1er mai par le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Démétrovitch au nom de la Yougoslavie et par le ministre d'Allemagne à Belgrade, M. von Heeren, et le chef de la délégation allemande, M. Sarnov, au nom du Reich. En même temps a été signée une convention sur le mouvement des voyageurs.

—A l'occasion de cette signature, le ministre du commerce et de l'Industrie yougoslave, M. Démétrovitch, a exprimé à la presse sa satisfaction de ce que l'Allemagne ait compris que la Yougoslavie, pour être un bon acheteur de produits industriels, doit avoir la possibilité de placer ses produits agricoles. Sinon elle eût été obligée de cesser tout achat sur les

marchés européens et, passant à la politique d'autarchie, d'apporter un nouveau trouble dans le commerce international.

Le traité conclu rend possible l'exportation de quantités supérieures de produits agricoles yougoslaves. D'autre part, pour la première fois, le traité de commerce tient compte d'une adaptation systématique de la production yougoslave aux besoins de la consommation allemande, suivant un plan déterminé. On a abordé également le problème des prix pour corriger la disparité entre les prix des produits industriels et ceux des produits agricoles, en améliorant ces derniers. En compensation, la Yougoslavie a accordé à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée et un certain nombre de facilités douanières.

Le traité établi sur de solides et larges bases a une durée assez longue pour donner la stabilité aux échanges entre les deux pays. «Ainsi —a conclu le ministre—le nouveau traité indique le sens dans lequel on devrait résoudre la crise économique dans le bassin danubien, en rendant la capacité d'achat aux pays agricoles pour élargir les marchés européens».

COMMUNICATIONS ET TOURISME

BULGARIE

Nouvelles voies ferrées.—Les nouvelles voies ferrées Plovdiv-Karlovo et Plovdiv-Panagurichté viennent d'être inaugurées. Ces deux lignes d'une longueur de 70 kil. chacune n'ont pas un intérêt exclusivement local. La ligne Plovdiv-Karlovo constitue en effet un tronçon de la grande voie transbalkanique qui est projetée pour relier la Bulgarie du Sud à la Bulgarie du Nord, en traversant le massif des Balkans. La ligne Plovdiv-Panagurichté permettra de donner un nouvel essor à l'industrie de tapis dont la petite bourgade est le centre.

En inaugurant ces nouvelles lignes S. M. le roi a tenu à rendre hommage aux efforts réunis de l'État et de la population qui ont permis l'achèvement de cette oeuvre. En effet, la prestation du travail obligatoire fournie par la population y a contribué dans une grande mesure.

GRÈCE

Rabais aux touristes.—Après entente de l'Office hellénique du Tourisme avec les autorités compétentes, les rabais suivants ont été fixés à l'intention des étrangers qui visitent la Grèce pendant la saison touristique d'été, soit du 15 juin au 30 septembre :

- 1) Rabais de 50 0/0 pour le visa des autorités consulaires helléniques. Des étudiants ou écoliers formant un groupe d'au moins 25 personnes ne payeront qu'une drachme-or par personne pour ce visa;
- 2) Rabais de 25 0/0 sur les tarifs des billets des chemins de fer du Péloponèse et de Thessalie. Ce rabais sera accordé aux étrangers sur simple présentation de leur passeport visé par les consulats de Grèce et portant l'estampille spéciale de la saison touristique d'été;
- 3) Les étrangers qui prolongeront leur séjour en Grèce au delà de dix jours, bénéficieront d'un rabais de 35 0/0 sur les tarifs des chemins de fer de l'État, pour tout parcours qu'ils effectueront après ces dix jours. Ce rabais sera de 50 0/0 pour les étrangers qui prolongeront leur séjour en Grèce au-delà de vingt jours et jusqu'à six mois.

TURQUIE

Chemins de fer et routes.—Au cours d'une interview sur des questions concernant son ministère, Ali bey, ministre des Travaux Publics a fourni les explications suivantes au sujet de la politique routière du gouvernement.

«La question des routes est un complément de la politique ferroviaire du pays. C'est une nécessité de construire des chaussées pour soutenir les chemins de fer que nous sommes en train d'étendre d'un bout du pays à l'autre, en dépensant des millions. Bien que nous n'ayons pas encore pris cette année des mesures décisives à cet égard, une de nos

premières pensées est de faire construire nos routes de façon à ce qu'elles puissent répondre aux progrès du siècle et en appliquant un programme nettement tracé.

« Nous nous trouvons souvent devant des offres de groupes étrangers pour la construction de nos lignes ferrées et de nos ports. Le réseau ferré, dont nous commencerons la construction cette année est connu. Les préparatifs pour les mises en adjudication sont commencés.

» Quant à nos ports, nous espérons faire construire les ports d'Eregli et de Mersine. Bien qu'il y ait plusieurs propositions à ce sujet, nous ne jugerons pas utile et pratique d'entreprendre ce travail avec de l'argent à taux élevé ».

YUGOSLAVIE

Communications aériennes.—La Société de Navigation aérienne *Aéroput*, a établi depuis le 1^{er} mai des communications régulières et fréquentes sur les lignes suivantes :

Belgrade—Zagreb et v. v. Tous les jours, sauf le dimanche.

Belgrade—Vienne et v. v. Tous les jours sauf le dimanche.

Belgrade—Skoplje—Salonique et v. v. Tous les deux jours.

Zagreb—Ljubljana et v. v. Tous les jours sauf le dimanche.

Zagreb—Chuchak et v. v. Tous les jours sauf le dimanche.

Ljubljana—Tchelovats et v. v. Tous les jours sauf le dimanche.

A partir de la même date, la Compagnie « Air-France » assure entre Belgrade, Paris et Londres un service aérien franchissant les distances entre Belgrade et Paris en 10 heures et Belgrade Londres en 12 heures.

Le mouvement touristique.—Suivant les données recueillies par le ministère du Commerce le nombre des touristes étrangers ayant visité la Yougoslavie a marqué ces dernières années, un ralentissement, attribué notamment aux mesures restrictives que tous les pays ont adoptées pour l'exportation des devises. Ce nombre qui était de 256.000 en 1930 est tombé à 209.000 en 1931 et à 147.000 en 1932. Grâce aux efforts actifs de la Société de Tourisme Putnik, on a pu enregistrer en 1933 une augmentation appréciable du nombre de touristes étrangers. En effet, le revenu total du tourisme s'est élevé en 1933 à près de 70 millions de dinars, contre 49.000 en 1932.

Nouveaux Bureaux de Tourisme.—Un Bureau touristique des États de la Petite Entente vient d'être créé à Paris, 17 rue des Pyramides, pour favoriser les échanges et les rapports mutuels entre la France et les trois États de la Petite Entente.

—Un Bureau touristique allemand vient d'être inauguré à Belgrade. Suivant les paroles prononcées par le ministre d'Allemagne, à la cérémonie de l'inauguration, ce Bureau ne se propose pas seulement des buts lucratifs mais surtout de contribuer au rapprochement et à la meilleure connaissance des peuples allemand et yougoslave.

ARTS ET LETTRES

ALBANIE

Une statistique de l'enseignement.—Suivant les dernières données réunies par le Bureau de Statistiques, le nombre d'élèves des écoles albanaises s'élève actuellement à 51.55, dont 46.950 appartiennent à l'enseignement primaire et 4.205 aux écoles secondaires.

BULGARIE

Traductions balkaniques d'auteurs bulgares.—La revue littéraire d'Athènes «Xékinima» publie dans ses livraisons d'avril et de juin deux nouvelles d'auteurs bulgares traduites par notre collaborateur M. A. Aryis. Ce sont «Le palais de Bogdan» de Tihomir Pavlov et «La légende de l'argent» de Gueorgui Raïtsev.

La mort de N. Rakitine.—Le poète Nicolas Vassilev Rakitine est mort à la suite d'un accident de chemin de fer.

Rakitine avait débuté dans les lettres en 1906 par un premier recueil de vers, auquel succédèrent une vingtaine d'autres recueils qui lui valurent une place notoire dans les lettres bulgares. «Peu de poètes, dit de lui M. Nicolaï Dontchev, sont parvenus à atteindre tant de sincérité et de naturel dans le sentiment et tant de simplicité dans l'expression».

GRÈCE

—La mort du professeur Tsountas.—Le doyen des archéologues grecs, l'illustre professeur Chistos Tsountas, est décédé le 8 juin.

Émule et collaborateur de Schliemann, le défunt se distingua de très bonne heure par des travaux sur l'époque mycénienne. C'est à lui qu'on doit la découverte des célèbres coupes de Vaphio, ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont passés dans le patrimoine international. Son enseignement universitaire a formé les nouvelles générations d'archéologues qui avaient voué une véritable vénération au maître disparu.

La mort de Babis Anninos.—Une figure originale des lettres grecques vient de disparaître avec la mort de Babis Anninos.

Ayant débuté en 1871, à l'âge de dix-neuf ans, Anninos remplit une longue et brillante carrière d'écrivain, signalée par de nombreux succès au théâtre. Fidèle à la langue des «puristes» il se refusa obstinément à se servir de la langue vivante et cette attitude lui avait aliéné une bonne part de la grande popularité qu'il avait connue auparavant. L'académicien Gr. Xénopoulos n'hésite pas cependant à prédire qu'un jour, quand la querelle de la langue aura été entièrement vidée, Anninos charmera la postérité au même titre que Lucain.

TURQUIE

Le nouvel alphabet turc en Thrace occidentale. — Sur la demande de plusieurs députés musulmans au Parlement grec, le ministre de l'instruction publique, vient de décider que l'alphabet arabe, qui était en usage jusqu'ici dans les écoles minoritaires de la Thrace occidentale, sera remplacé désormais par le nouvel alphabet latin introduit dans toutes écoles de langue turque.

La commémoration de Sinan. — Les milieux artistiques de Turquie ont célébré à la date du 31 mars le trois-centième anniversaire approximatif de l'illustre architecte Sinan.

Né à Césarée, aux débuts du XVI^e siècle, Sinan vécut à Constantinople auprès de la Cour impériale dont il fut l'architecte officiel. La protection et la faveur de Soliman le Magnifique lui ouvrirent une brillante carrière qui lui permit de développer dans toute son ampleur son génie multiforme et magnifique. Pareil à ces grands artistes de la Renaissance italienne auxquels rien de ce qui était du domaine de l'art n'était étranger, Sinan fut, tour à tour et parfois en même temps, architecte, ingénieur, urbaniste, constructeur de navires, de ponts, de forteresses, tel le grand Léonard qu'il rappelle aussi par une surprenante ressemblance de physionomie. Il prit part à presque toutes les campagnes de l'illustre sultan qui remplit l'Europe et l'Asie de ses prouesses. De Van à Budapest il sema une infinité de ponts, de viaducs, de forteresses, d'aqueducs. Il ne se contentait pas d'en dresser les plans ; il conduisait personnellement les travaux. C'est surtout dans la construction de mosquées qu'il fut incomparable. Il mit huit ans pour élever son chef-d'oeuvre qui est de l'aveu unanime la mosquée de Suleïmané, à Istanbul. A plus de quatre-vingts ans il entreprit la construction de la mosquée Selimié qui est la perle d'Andrinople. Il mourut plus que centenaire après avoir élevé à profusion des monuments impérissables de son génie.

«Ankara», nouvel hebdomadaire illustré. — Malgré les nombreux journaux de langue française qui paraissent en Turquie, **Ankara**, le nouvel hebdomadaire illustré de la capitale, comble une lacune qui se faisait sentir. Une source d'informations précises et régulières sur les transformations qui s'opèrent journellement depuis l'avènement du Kémalisme était devenue indispensable et c'est à ce besoin que répond le nouvel hebdomadaire. La presse quotidienne, absorbée par l'actualité mondiale ne dispose en effet ni de l'espace ni des loisirs nécessaires pour faire connaître à l'étranger le vrai visage de la Turquie nouvelle.

D'un aspect engageant, d'une tenue exemplaire, excellemment et abondamment illustré, le nouvel hebdomadaire a conquis ses lecteurs, dès ses premiers numéros. Par la diversité et par l'heureuse disposition des sujets traités, il est d'une lecture aussi attrayante qu'instructive.

YUGOSLAVIE -

Le nouveau bureau du P. E. N. de Belgrade. — Le mandat de M. Sv. Stéfanovitch ayant expiré, c'est M. Milan Rakitch qui vient d'être porté à la présidence du P. E. N. Club de Belgrade.

M. Milan Rakitch, ancien ministre à Rome, est un poète extrême-

ment apprécié. Ses poèmes ont été souvent traduits dans des langues étrangères. Nous en avons publié ici-même quelques-uns, dans notre numéro de décembre 1932.

LES LIVRES

Spyridion Pappas : — France et Grèce—La Petite Histoire—Préface de M. F. Clément Simon, ministre de France; Publié sous les auspices de la Ligue Franco-Hellénique d'Athènes, chez Emile Paul. Paris. 224 pages, 8 frs.

M. Spyridion Pappas, à qui l'on doit bien des travaux historiques, notamment sur les relations entre la France et la Grèce, vient de réunir en volume une quinzaine d'études dont la plupart avaient vu le jour dans la presse quotidienne et dans des revues. Ce sont encore les relations franco-grecques qui ont tenté la plume de M. Pappas. Sa curiosité de chercheur s'est attachée à remettre en lumière plusieurs personnages oubliés—Français intimement liés à l'histoire de la Grèce ou Grecs ayant fait de la France leur deuxième patrie—et à tirer au clair une foule de menus détails, parfois pittoresques, parfois amusants, toujours instructifs.

M. Pappas ne vise pas à tirer de l'histoire «de grandes et de terribles leçons». Pour être plus modeste, l'enseignement qui se dégage de son livre n'en est pas moins utile. Par le simple exposé des faits et par le seul défilé des personnages le lecteur y apprend à méditer sur le nombre de sacrifices et d'efforts mutuels qui sont à la base de cette vieille amitié gréco-française dont M. Pappas s'est fait l'historien. C'est un perpétuel échange entre les deux pays et M. Pappas a raison de le rappeler. Car si personne n'ignore ce que les Français ont fait pour la Grèce, en revanche on est moins au courant de ce que les Grecs ont fait pour la France. Si tout le monde sait en Grèce ce que l'Indépendance nationale doit à la diplomatie et à l'armée de France, on se rappelle moins l'appui prêté par Capodistria aux diplomates français du Congrès de Vienne et les 2.700 légionnaires grecs morts pour la France en 70.

Mais le livre de M. Pappas ne soulève pas seulement des souvenirs militaires et diplomatiques—heureusement. Quelques figures de femmes, dont M. Pappas dessine les silhouettes attrayantes, ajoutent à l'intérêt historique de son livre une nuance romanesque qui n'est pas dénuée de charme.

X. L.

George Clenton Logio : Rumania, its history, politics and economics, 208 p. chez Sherratt & Hughes. Manchester.

M. G. Clenton Logio, qui est l'auteur apprécié d'un livre sur la Bulgarie et ses problèmes politiques, vient de faire paraître en anglais une excellente étude sur la Roumanie contemporaine. L'auteur y fait preuve d'une connaissance parfaite de son sujet, de la terre roumaine et du peuple roumain.

Dans son désir de contribuer au redressement des maux du pays, M. Clenton Logio en trace un tableau parfois très sombre. La corruption et le gaspillage des services publics auraient réduit à la misère ce peuple si travailleur et si docile. Le paysan qui arrive très difficilement à

placer ses produits est cependant obligé de payer à des prix énormes les objets manufacturés, dont la protection est assurée au moyen de tarifs douaniers excessivement élevés. Les affaires et le commerce y sont entre les mains des Juifs et l'auteur déplore cet état de choses. Les transports sont peu développés. Le capital étranger se fait rare.

M. G. Clenton Logio s'en prend surtout aux Bratiano de cet état de choses. Dans la dynastie des hommes d'État qui ont été successivement à la tête du parti libéral roumain, l'auteur voit une des causes les plus décisives de cette série de maux, qu'il étale avec une humeur fort pessimiste, sans doute, mais dans le désir évident de n'attirer l'attention sur ces maux que pour les mieux guérir

T. K.

La Grèce actuelle.—La Direction de la Presse au Ministère des Affaires étrangères vient de publier un livre sur la «Grèce actuelle» rédigé en français. C'est un gros volume de 300 pages, orné d'une couverture, dessinée par M. L. Cogévinas, et de belles illustrations, accompagné d'une foule de graphiques intéressants, élaborés par le prof. D. Economidès, et de cartes explicatives, mais dont l'impression typographique n'est malheureusement pas impeccable. Cet ouvrage se propose de donner au lecteur un aperçu de l'évolution de l'Etat hellénique dans toutes les branches de l'activité nationale, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, ainsi qu'un tableau de la vie grecque d'aujourd'hui.

Mieux que tous les discours politiques, des livres pareils sont appelés à rendre d'inappréciables services.

La nouvelle publication du Ministère des Affaires étrangères donne en 24 chapitres, un aperçu sommaire de l'évolution de la Grèce actuelle, de telle sorte que le lecteur étranger intéressé à «ce coin de terre béni par les Dieux» puisse juger de l'effort accompli par ce pays dans tous les domaines. En dépit des circonstances défavorables, malgré les années de guerre, les difficultés d'ordre intérieur et, surtout, le problème des réfugiés, la Grèce, indépendante seulement d'un siècle, a donné au monde l'exemple d'une union nationale qui a réalisé «de notables progrès et accompli de véritables miracles». En effet, si l'on considère avec un esprit impartial ces cent années de vie libre, l'on s'étonne de la vitalité d'un peuple qui, malgré toutes les vicissitudes, a dû garder en lui intact le patriotisme du passé et la foi en son avenir. C'est justement cette foi ainsi que ses qualités naturelles et acquises qui ont permis à la nation hellénique de se développer d'une façon si heureuse dans tous les domaines. Le lecteur étranger, en lisant «La Grèce actuelle» pourra s'en rendre compte. L'importance de cette évolution ne lui échappera pas, et malgré tout esprit de critique, voire de partialité, il sera tenu d'admirer les progrès réalisés par l'enseignement et le mouvement scientifique, par la littérature, la musique et les arts en général, par la femme grecque, devenue un facteur important de la vie nationale, par la politique agraire, le mouvement industriel et les travaux productifs. En un mot, il aura un miroir, sommaire il est vrai, mais complet, de l'évolution d'une nation qui continue la tradition glorieuse de ses ancêtres et ne cesse d'offrir son effort au développement de la civilisation humaine.

G. P

Bibliographie Balkanique 1933.—Par Léon Savadjian. Introduction de Charles Loiseau, Paris, 71, Rue de Rennes. Prix 75 frs.

Monsieur Léon Savadjian vient de livrer au public le troisième volume de sa *Bibliographie Balkanique* (1933). L'ouvrage de M. Savadjian embrasse ainsi toute la période d'après-guerre [puisqu'il les deux volumes précédemment parus se rapportent, le premier aux années 1920 à 1930 et le deuxième aux années 1931 et 1932. Un nouveau volume, suivant la promesse qu'en fait l'auteur dans son avant-propos, viendra compléter chaque année l'oeuvre bibliographique de M. Savadjian.

Le volume est précédé d'une introduction de M. Charles Loiseau qui met en lumière les nouvelles orientations des peuples balkaniques. Les dissidences religieuses, dit M. Loiseau, qui furent pendant des siècles le poison de la vie balkanique, ont disparu. La plupart des Grandes Puissances ont renoncé à considérer les Balkans comme une sorte de propriété indivise entre les Balkaniques et les étrangers. Les États de la Péninsule éliminent entre eux les causes de conflit et marchent résolument dans la voie du rapprochement».

La bibliographie de M. Savadjian reflète ces nouvelles tendances. Son premier chapitre comprend les ouvrages ayant trait à l'ensemble des pays balkaniques. Suivent, dans l'ordre alphabétique, les ouvrages qui traitent de chacun des pays en particulier. Deux chapitres spéciaux sont ensuite consacrés à l'Europe Centrale et à la Petite Entente, dans leur rapports avec les pays balkaniques. Les articles parus dans les principales revues européennes sont groupés séparément et le livre s'achève sur une série de notices biographiques concernant les auteurs des ouvrages cités.

On se demande pourquoi M. Savadjian n'a pas estimé opportun de grouper dans un chapitre spécial les ouvrages qui ont trait au mouvement de l'Union Balkanique. Si l'Europe Centrale et la Petite Entente, auxquelles l'auteur consacre des chapitres spéciaux, intéressent à plus d'un point de vue les Balkans, le mouvement de l'Union les intéresse d'une façon plus directe. L'ampleur que ce mouvement a prise ces dernières années aurait entièrement justifié un chapitre spécial de la *Bibliographie*, qui eût été, du reste, abondamment nourri, ne serait-ce que par les remarquables mémoires soumis aux Conférences Balkaniques annuelles.

L'ouvrage de M. Savadjian est un guide précieux à travers les publications, de plus en plus abondantes, qui sont consacrées aux Balkans. Par une heureuse innovation, la plupart des ouvrages cités sont accompagnés d'un bref résumé, de façon que le lecteur puisse apprécier rapidement l'intérêt qu'ils comportent pour sa documentation.

Bien que le volume soit mis en vente séparément nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de se procurer aussi les deux volumes qui précèdent et de souscrire à celui qui est en préparation. L'ouvrage complet est un instrument de travail qui doit avoir sa place dans toutes les bibliothèques balkaniques.

Bibliographie Yougoslave, 1933, par Léon Savadjian, 71 Rue de Rennes, Paris. 40 pages, 25 frs.

M. Léon Savadjian s'est acquis des titres à la haute estime de tous

ceux qui s'occupent de questions balkaniques. A côté de son grand ouvrage bibliographique dont nous rendons compte un peu plus haut, voici un travail de dimensions plus réduites, exclusivement consacré à la Yougoslavie. L'auteur y présente, dans l'ordre alphabétique de leurs titres, la plupart des ouvrages parus en 1933 sur la Yougoslavie dans les quatre principales langues européennes—à l'exclusion des impressions de voyage et des articles de revues et de presse, dont la simple énumération accroîtrait démesurément les dimensions de son ouvrage.

Le lecteur de cette bibliographie est surpris du nombre considérable des travaux consacrés, dans l'espace d'une seule année, à la Yougoslavie. C'est sans doute, comme dit l'auteur dans son avant-propos, à l'essor prodigieux qu'à pris la Yougoslavie ces dernières années, dans tous les domaines de son activité, qu'il faut attribuer cette profusion d'ouvrages.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

LA PETITE ENTENTE

Le Conseil économique.—Le Conseil économique de la Petite Entente a tenu à Bucarest sa deuxième session du 30 avril au 10 mai.

On sait que le nouveau pacte de la Petite Entente, signé à Genève le 16 février 1933, instituait un « Conseil économique » destiné à renforcer la collaboration économique des trois Etats signataires. A la fin de septembre dernier, le Conseil de la Petite Entente réuni à Sinaia, décidait de convoquer à Prague la première Session dudit Conseil, qui fut effectivement tenue dans la capitale tchécoslovaque le 9 janvier dernier. Cette première session du Conseil économique de la Petite Entente aboutit à une série de seize résolutions destinées à tracer les lignes directrices de la collaboration future de trois Etats dans tous les domaines de l'activité économique,—navigation danubienne, communications ferroviaires, postales, aériennes, unification du droit commercial, coopération des Banques d'émission etc.—L'augmentation du volume des échanges réciproques, escomptée à la suite de ces résolutions, s'élèverait à 50 o/o dans le courant de l'année 1934.

Au cours de sa deuxième session de Bucarest, le Conseil économique a examiné de nouveau les échanges commerciaux entre les trois pays et décida de charger la section nationale d'étudier a) la situation commerciale conventionnelle de chacun des trois pays ; b) les conditions économiques générales et spéciales dont la connaissance est nécessaire pour la réalisation du rapprochement économique.

Le Conseil a adopté les textes des projets de coopération ferroviaire entre les trois pays et les textes d'un accord concernant la coopération des entreprises de navigation danubienne de la Petite Entente.

Le Conseil a pris connaissance des accords concernant la navigation danubienne, paraphés entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie, et a recommandé ces accords à la section nationale yougoslave, aux fins d'adhésion.

Il a examiné les efforts faits pour l'exécution des autres résolutions adoptées à Prague (coopération des institutions économiques et des P. T. T., statistiques, unifications des banques d'émission et des caisses d'épargne, chèques postaux, etc.).

Il a constaté que les comités et organes nationaux prévus pour la mise en œuvre des résolutions de Prague, ont, pour la plupart, déjà commencé leurs travaux.

Résumant les travaux du Conseil à la séance de clôture, M. Titulesco s'est exprimé en ces termes :

« Il y a, nous le savons tous, certaines difficultés qui ne sauraient être surmontées qu'au prix d'un effort continu. Cet effort, vous devez le poursuivre inlassablement. Les commissions et les comités mixtes prévus par les résolutions de Prague ont été créés. Ces organismes vont pouvoir, selon vos indications et sous votre contrôle, poursuivre, sans interruption, l'œuvre qui forme l'objet de nos constantes préoccupations.

«Je suis persuadé maintenant que nous avons de nombreux ouvriers à notre disposition, que le travail de rapprochement économique continuera sur un rythme accéléré, et qu'il nous sera permis d'enregistrer, bientôt, de grandes réalisations pratiques».

La IIIe session du Conseil économique se réunira à Belgrade le 20 août.

Le Conseil permanent.— Le Conseil de la Petite Entente s'est réuni à Bucarest du 18 au 20 juin. Au cours de sa session précédente, tenue à Zagreb en janvier dernier, le Conseil avait eu l'occasion de passer en revue la situation internationale et de constater une fois de plus la parfaite identité de vues qui anime les gouvernements alliés. Cette fois-ci les débats ont pris plus d'ampleur, comme en témoigne le compte-rendu officiel ci-dessus :

«Les trois Ministres des Affaires étrangères ont examiné d'une manière approfondie la situation politique générale. Ils ne se sont pas dissimulé que cette dernière révèle certains symptômes inquiétants qui doivent tenir en éveil l'attention de tous les gouvernements intéressés au maintien de la paix. Mais ils ont aussi constaté l'existence de certains éléments réconfortants qui, s'ils sont développés et renforcés par un travail collectif et assidu, permettront à l'Europe de sortir de la crise politique qui pèse sur elle actuellement.

En effet, les difficultés persistantes que rencontre jusqu'à aujourd'hui la conclusion d'une convention générale de réduction et de limitation des armements, les prétentions de reviser les traités de paix émis par certains Etats, le risque de voir l'Europe se diviser en blocs rivaux, la persistance de la crise financière et économique, l'instabilité des conditions politiques aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe, font craindre que la paix ne soit en danger. D'autre part, les efforts sincères et féconds faits par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis dernièrement à Genève pour empêcher l'échec de la Conférence du désarmement, la lutte énergique menée pour placer la sécurité au premier plan des préoccupations politiques, les associations en vue de maintenir la paix déjà formées ou en voie de formation, les conséquences sociales funestes qui se produiraient avec certitude dans les Etats qui prendraient sur eux les risques d'une agression, font espérer que les efforts pour maintenir la paix l'emporteront finalement.

Fidèle à sa politique traditionnelle et aux principes qui sont à la base de son Pacte d'organisation, la Petite Entente trace sa ligne de conduite conformément aux intérêts des Etats membres et à l'intérêt général. En conséquence, le Conseil permanent de la Petite Entente a pris toutes les décisions nécessaires pour faire face à la situation.

Dans les quatre séances qui ont été tenues à Bucarest du 18 au 20 juin, le Conseil permanent décida entre autres :

- 1) de faire tous ses efforts pour que la Conférence du désarmement aboutisse à une convention satisfaisante pour toutes les parties en cause;
- 2) de soutenir de toutes ses forces l'organisation de la sécurité et de participer aux conventions régionales d'assistance mutuelle qui sont en cours de discussion ;
- 3) de coopérer au redressement économique de l'Europe, d'accord

avec tous les pays intéressés. Au grand regret du Conseil permanent de la Petite Entente, certaines déclarations officielles hongroises donnent l'impression que la Hongrie veut s'exclure elle-même d'une telle collaboration ;

4) de réaffirmer la décision de s'opposer au retour des Habsbourg sous n'importe quelle forme, par les mesures appropriées ;

5) de maintenir et cultiver les rapports les meilleurs avec tous les Etats, notamment avec les Etats voisins et la Pologne.

6) de prendre acte avec satisfaction de la reprise des relations diplomatiques normales entre l'URSS et la Roumanie et la Tchécoslovaquie, conformément à la décision de Zagreb en vue de collaborer au maintien de la paix ;

7) de prendre acte avec satisfaction des assurances reçues en ce qui concerne l'application intégrale du Pacte d'Entente balkanique par tous les signataires et de la ratification de ce Pacte au 16 juin 1934 par la Roumanie et la Yougoslavie ;

8) de ratifier les décisions prises par le conseil économique dans la session de Bucarest et de les soumettre aux gouvernements respectifs pour approbation ;

9) d'exprimer sa sympathie relativement au traité conclu sur l'initiative du gouvernement argentin : traité sud-américain pour prévenir la guerre, signé à Rio de Janeiro que le Conseil décida de soumettre à une étude approfondie ;

10) de se réunir au mois de septembre à Genève.

Avant de finir ses travaux, le Conseil permanent de la Petite Entente constata avec satisfaction la grande répercussion qu'ont eue dans les trois pays les visites des Ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente à Paris, ainsi que les visites du Ministre des Affaires étrangères de France, et exprime sa joie du fait que la Conférence de Bucarest est une occasion précieuse permettant aux Ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente d'échanger une fois de plus leurs vues avec M. Barthou.

La Petite Entente de la Presse.— La petite Entente de la presse a tenu à Bucarest sa dixième session, le 17 juin. Présidée par M. Radulesco, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, cette Conférence, qui réunissait une cinquantaine de délégués, a constaté une fois de plus la communauté d'intérêts qui unit les trois Etats, ainsi que la nécessité de resserrer ces liens par une action publique unitaire, en vue du maintien des traités issus de la guerre et des frontières actuelles des Etats participants.

LE CONGRÈS DES ASSOCIATIONS POUR LA S. d. N.

La minorité grecque d'Albanie.—L'Association hellénique pour la S. d. N. avait saisi, en décembre dernier, l'Union Internationale des Associations pour la S. d. N. de la question du rétablissement de la liberté d'enseignement au profit de la minorité grecque d'Albanie, par la réouverture des écoles minoritaires récemment fermées.

Ce recours a donné lieu à un débat approfondi devant l'Assemblée, plénière tenue à Folkeston, au mois de mai dernier, lequel a abouti à la résolution ci-dessous (rapporteur, le Professeur Overbeke). Nous reproduisons également le mémoire de l'Association hellénique transmis, aux termes de la résolution, au Secrétariat de la S. d. N.

La Commission des minorités, aussi bien que l'Assemblée plénière, ont été unanimes à regretter l'absence d'une délégation albanaise.

L'Association hellénique a été représentée par Sir John Stavridi et M. P. Mamopoulos.

Résolution.—«La XVIII^e Assemblée,

Regrettant l'absence de représentants de l'Association albanaise en dépit des nombreuses démarches qui ont été faites auprès d'elle ;

Considérant par ailleurs que la procédure prévue par la résolution d'Aberystwyth, en 1926, se trouve par ce fait inapplicable en l'espèce,

Considérant le mémoire présenté par l'Association hellénique,

Considérant que l'observation loyale des droits reconnus aux minorités de religion et de race est une obligation fondamentale de chaque Etat ;

Que toute atteinte portée à ces droits constitue un danger pour les bons rapports entre les membres de la communauté internationale et affecte le développement de l'esprit de paix et de collaboration entre Etats ;

Considérant qu'il résulte du mémoire mentionné ci-dessus que les mesures prises par le Gouvernement albanais vis-à-vis de ses ressortissants de race grecque auraient eu pour résultat de supprimer en fait la liberté d'enseignement dans leur langue maternelle, reconnue auxdites populations par la Déclaration faite par l'Albanie par devant l'Assemblée de la S. D. N. en 1921.

Prie la Société des Nations de vouloir bien prendre en considération le mémoire de l'Association hellénique en vue de l'observation loyale par le gouvernement albanais des obligations assumées par ladite Déclaration et de rétablir notamment la liberté d'enseignement au profit de la minorité grecque de l'Albanie».

Mémoire.—Contrairement à l'obligation solennellement assumée par l'Etat albanais vis-à-vis de la minorité grecque de l'Albanie du Sud, en vertu de la déclaration faite à ce sujet par devant l'Assemblée de la S. d. N. en 1921, lors de l'admission de l'Albanie dans la Société des Nations, le Gouvernement albanais poursuit une politique tendant à supprimer le droit de ladite minorité à recevoir l'enseignement dans sa langue maternelle et à contrôler ses écoles.

Les communautés grecques de l'Albanie du Sud désignaient jusqu'ici les instituteurs desdites écoles, dont la nomination était soumise à l'approbation des autorités albanaïses. Celles-ci se sont toutefois montrées de plus en plus exigeantes pour accorder leur approbation, dans le but manifeste de supprimer de fait l'enseignement grec. A preuve le nombre décroissant des écoles minoritaires grecques dans le pays. En voici la liste

Année 1925—6	écoles	78	instituteurs	113
» 1926—7	»	68	»	102
» 1927—8	»	66	»	95
» 1928—9	»	60	»	85
» 1929—30	»	63	»	83
» 1930—1	»	64	»	82
» 1931—2	»	43	»	50
» 1932—3	»	10	»	11

Cette année-ci, ce chiffre est tombé purement et simplement à zéro. Aucune école ne fonctionne dans les régions d'Argyrocastro et de Santi-Quaranta. C'est que, par une loi récente, amendant l'art. 206 de la Constitution, le Gouvernement albanais a interdit le fonctionnement des écoles privées auxquelles ont été assimilées les écoles des communautés minoritaires. Il a ainsi supprimé les droits reconnus en matière d'enseignement par la Déclaration de 1921.

Il est à noter qu'à côté de la diminution du nombre d'écoles, on a observé une forte compression qu'on peut appeler qualitative. Les autorités albanaises n'ont pas cessé de faire augmenter de plus en plus les matières d'enseignement obligatoire en langue albanaise (histoire, géographie, etc.). Le grec a été réduit au rang d'une langue étrangère dont l'enseignement devait occuper le programme le moins possible.

Ces mesures ont donné lieu à des protestations des populations intéressées. En réponse, les autorités albanaises procédèrent à des arrestations de notables. Une effervescence d'opinion s'en est suivie parmi la minorité grecque d'Albanie aussi bien qu'en Grèce, menaçant d'affecter les relations des deux pays voisins.

L'Association hellénique pour la S.d.N. croit devoir attirer l'attention de l'Union Internationale des Associations pour la S.d.N. sur la situation ainsi créée et soumet à l'approbation de la prochaine Assemblée générale le projet de résolution suivant :

(Suit le texte)

LE CONGRES UNIVERSEL DE LA PAIX

Le Bureau International de la Paix nous informe que le XXXe Congrès Universel de la Paix se tiendra du 1er au 6 septembre 1934 à LOCARNO, et qu'un effort spécial sera fait afin que cette manifestation, dans la ville même où furent signés les célèbres accords de 1925, ait toute l'ampleur et tout le retentissement qu'appellent les circonstances.

L'ordre du jour provisoire comporte les points suivants :

1. Désarmement ou réarmement.
2. Les accords de Locarno, leur mission de paix en Europe dans le cadre de la Société des Nations.
3. Les Conférences balkaniques et le Pacte balkanique.
4. Actualités.
5. Adoption d'un appel, dit « *Manifeste de Locarno* », qui sera communiqué à toutes les Agences de presse, et répandu dans les principales langues par tous les moyens de diffusion.

Le programme des travaux annonce en outre un rapport de M. Papanastasiou sur le problème de l'Union Balkanique, un autre de M. V. Pella, ministre de Roumanie et président du groupe roumain pour la Conférence, etc.

LE MOUVEMENT VERS L'UNION

Le Conseil de l'Entente balkanique.—Le Conseil de l'Entente Balkanique, composé comme on sait par les ministres des Affaires étrangères des quatre Etats signataires, a tenu à Genève sa deuxième session, du 28 au 30 mai dernier.

Cette réunion était impatiemment attendue par l'opinion publique des pays intéressés, inquiète sur le sort définitif du Pacte Balkanique, à la suite des polémiques dont cet instrument avait été l'objet. La réunion de Genève a été précédée d'une vaste activité diplomatique dont les principales étapes ont été marquées par le voyage de M. Jevtich à Ankara et à Sofia, par la visite de M. Condylis, ministre de la Guerre de Grèce, à Ankara, par celle de Tefvik Rüchdi bey à Bucarest et par celle de M. Titulesco, accompagné de Tefvik Rüchdi bey, à Belgrade. Les entretiens que ces hommes d'Etat ont eus au cours de ces rencontres successives eurent pour effet de dissiper le malaise provoqué par la controverse surgie en Grèce sur la portée du Pacte et aboutirent à une nouvelle constatation de l'identité de vues qui animent les Etats signataires. Mis au courant de la déclaration interprétative faite par M. Maximos, à la Chambre et au Sénat helléniques, les ministres des Affaires étrangères des trois autres Etats signataires n'en ont pas moins convenu avec leur collègue grec que leur identité de vues demeure entière. Le communiqué paru à l'issue des entretiens de Genève confirmait cette constatation.

La ratification roumaine et yougoslave du Pacte d'Athènes.—Par décrets royaux en date du 16 juin, les gouvernements roumain et yougoslave ont ratifié le Pacte d'Entente Balkanique signé à Athènes le 9 février dernier.

Le Conseil de la C. C. I. I.—Le Conseil de la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique s'est réuni à Istanbul le 3 juin. Voici le compte-rendu des travaux communiqué par le secrétariat de la Chambre :

Membres présents : Pour la Turquie : — Nemlizadé Mithat Bey, Ahmet Mithat Bey et, par procuration, Habipzadé Ziya Bey et Nécip Bey.

Pour la Bulgarie : M. Yanco Peyeff, M. Ivan Bakladjieff.

Pour la Grèce : M. M. Evlambios, M. E. Joannidès, M. A. Démétracopoulo, M. T. Hristidis.

Pour la Roumanie : M. G. Malioglu, M. B. Coppelovici et, par procuration, M. N. Manesco.

On constate que le quorum atteint par la présence de treize membres, néanmoins au point de vue des Statuts il est indispensable que tous les Pays soient représentés. Quoique la Yougoslavie et l'Albanie n'aient pu se faire représenter et, que par conséquent, cette condition des Statuts ne soit pas réalisée, la réunion, devant le danger de voir la Chambre se dissoudre, décide sous sa propre responsabilité, d'émettre les vœux suivants devant être immédiatement mis en vigueur par le Comité Exécutif, et de

les présenter pour ratification à la Conférence, laquelle examinera, d'ailleurs, la question de la modification générale des Statuts, conformément à la résolution prise au Congrès de Salonique :

1.—*Cotisations* : La réunion émette voeu que chaque Groupe national procède aux démarches nécessaires pour assurer l'inscription, aux budgets des États intéressés, de la cotisation et le versement immédiat des sommes arriérées.

2.—*Fixation de la cotisation*.—Pour l'année courante la cotisation reste fixée à (5000) cinq mille Francs or, mais pour l'exercice prochain la réunion propose au Congrès une réduction de 33 0/0 (trente trois pour cent) sur la somme précitée.

3.—*Organisation des services* : La réunion charge le Comité Exécutif de procéder immédiatement à l'application des mesures économiques par la suppression du paragraphe B de l'article 6 des Statuts et par la formation des services de la Chambre en remplacement de l'organisation actuelle. La dépense provisoire à cet effet ne devra pas dépasser la somme de (500) Cinq Cents Livres Turques par mois.

4.—*Office maritime*. : La réunion décide d'un commun accord que la Chambre procède aux démarches indiquées auprès des Gouvernements intéressés, afin d'accélérer la constitution de l'office Balkanique des Tabacs.

que

5.—*Section maritime* : La réunion décide de donner suite au Mémoire présenté par le délégué Roumain M. G. Malioglu, relatif à la création de la Section maritime et charge le Comité Exécutif de procéder aux démarches nécessaires.

6.—*Visas de passeports* : La réunion prend acte de la proposition de la Délégation hellénique concernant la réduction des visas de passeports à titre de réciprocité et de l'accord du Gouvernement hellénique à cette proposition et décide de procéder à des démarches énergiques pour la réalisation de cette réduction qu'elle considère indispensable.

7.—*Chemins-de-fer* : La réunion prend acte de la proposition hellénique sur la nécessité de réductions réciproques sur les tarifs des chemins-de-fer, ainsi que de sa déclaration sur l'appui à accorder par la Direction des chemins-de-fer de l'État hellénique et charge le comité de se mettre en contact avec les autres Pays balkaniques en vue de la réalisation de ce projet.

8.—La Réunion exprime le voeu que des démarches soient faites auprès des Groupes intéressés pour la formation immédiates des Comités nationaux et de leurs secrétariats dans les Pays balkaniques où ces organismes n'existent pas encore.

La séance, qui a été ouverte à 15 heures par le Président Nemlizadé Mithat Bey, a été clôturée à 18 heures.

Un congrès interbalkanique de mathématiciens.—L'Union des professeurs de mathématiques, organise avec le concours de la Société philosophique de Grèce, de l'Union de physiciens grecs et de la Fédération de professeurs, un congrès interbalkanique de mathématiciens qui sera tenu à Athènes du 2 au 9 septembre prochain, sous les auspices du gouvernement hellénique.

Voici, d'après le programme qui nous a été communiqué, l'ordre des travaux du congrès.

Sections.—I. Théorie des Nombres, Algèbre. II. Analyse. III. Géométrie. IV. Mécanique Rationnelle, Physique théorique, Physique mathématique, Astronomie, Géodésie, Géophysique. V. Mécanique appliquée, Art. de l'Ingénieur et Applications industrielles (Mécanique Hydraulique, Architecture navale, Aérodynamique, Cartographie, Electrotechnique, et Téléphonie avec ou sans fil. VI. Calcul des probabilités, Assurance, Statistique. VII. Philosophie, Histoire, Questions didactiques. VIII. Questions professionnelles.

Ordre des Travaux.—Sont invités y à prendre part toutes les personnes qui s'intéressent aux Sciences mathématiques pures ou appliquées.

Le Congrès tiendra des Séances plénières et des Réunions de Sections. Dans les séances plénières auront lieu des Conférences au grand amphitéâtre de l'Université d'Athènes. Les communications, dont la durée est limitée à quinze minutes, auront lieu dans les salles de l'Université destinées aux sections précitées.

M. M. les Collègues qui ont l'intention de faire une communication ou une conférence au Congrès sont priés d'en faire connaître le titre jusqu'au 1er juillet 1934 à M. M. les professeurs N. Hatzidakis, Rue Dinocrate 40 ou P. Zervos, rue Mytilène 20, qui seront heureux de répondre aussi à toute demande de renseignements concernant le Congrès.

Les conférences et les communications seront publiées dans les Actes du Congrès.

Visite des Antiquités.—Le Comité est heureux d'annoncer que des Professeurs d'Archéologie de l'Université d'Athènes ont accepté de donner sur place des conférences en l'honneur des congressistes.

Le Comité organisera des excursions pour faire connaître la Grèce aux Membres du Congrès.

Voyages et séjour à Athènes.—Le Comité s'engage à faire accorder à M. M. les congressistes et aux membres de leurs familles régulièrement inscrits une réduction sur les chemins de fer helléniques.

Une Commission de logement s'occupera de faire connaître à temps les conditions des hôtels et des pensions et de retenir des chambres pour les congressistes à des prix modérés. On sait que les conditions actuelles du change favorisent extrêmement le séjour des amis étrangers en Grèce. Un Comité de dames accueillera les dames et les demoiselles des familles de M. M. les congressistes et organisera des visites de la Ville et des environs. Nous voudrions encore signaler à M. M. les congressistes qu'à leur voyage de rentrée il auront l'occasion de visiter la Foire Internationale de Salonique.

Comité d'organisation.—Bureau : Président : prof. P. Zervos - Vice Président : prof. N. Hatzidakis.

Membres : Prof. G. Antonopoulos (inspecteur général de mathématiques).—Prof. L. Adamopoulos—Prof. J. Badoyannakis—Prof. Gh. Barbastathis.—Prof. Ph. Coustandinidès (Directeur de Lycée).—Prof. A. Economou (École Polytechnique d'Athènes).—Prof. G. Georgikopoulos (École Polytechnique d'Athènes).—Prof. M. Germanos.—Prof. Cr. Keramidas (École Supérieure Commerciale).—Prof. N. Kritikos (École Polytechnique d'Athènes).

nes).—Prof. G. Karandanis (président de l'Union des professeurs de mathématiques).—Melle M. Katampélissi, prof.—Prof. D. Karavelas (inspecteur général de mathématiques).—Prof. Ph. Lounpassis (directeur de Lycée).—Prof. J. Léonidou.—Prof. L. Lazos (directeur de Lycée).—Prof. B. Makris.—Prof. N. Michalopoulos.—Prof. C. Papaïoannou (Université d'Athènes).—Prof. O. Pylarinos (Université de Salonique).—Prof. M. Papadopoulos.—Prof. A. Papaspyropoulos.—Prof. C. Pétropoulos.—Prof. A. Photopoulos.—Prof. A. Roussopoulos (École Polytechnique d'Athènes).—J. Romanos (président du Conseil de l'Instruction publique).—Prof. J. Sourvinos (directeur de Lycée).—Prof. Pan. Sakellariou.—Prof. A. Sérès-Melle Serveta, prof.—Prof. Ph. Stéphanou.—Prof. Théodoridès (École Polytechnique d'Athènes).—Prof. P. Tongas—Prof. X. Vachos—Prof. Th. Varopoulos (Université de Salonique).—Prof. S. Voutsinas (président de la Société astronomique de Grèce).

Comité Exécutif.—Président Prof. N. Hadzidakis—Vice-présidents Prof. P. Zervos. Prof. C. Georgikopoulos.

Secrétaire général : Prof. C. Papaïoannou (Laboratoire de Mécanique appliquée aux Machines : Rue Solon 104).

Secrétaire adjoint : Prof. Michalopoulos (sous-directeur de Lycée). Trésorier : Prof. C. Petropoulos.

Membres : Prof. A. Economou (École Polytechnique d'Athènes).

Prof. Karandanis (président de l'Union des professeurs de mathématiques).

Prof. Ph. Théodoridès (École Polytechnique d'Athènes, président de l'A. H. M. C.).

La Semaine Juridique balkanique.—La «Semaine Juridique», dont l'organisation a été fixée à Athènes, aura lieu entre le 5 et le 10 septembre prochain sous les auspices du ministre de la Justice. L'ordre du jour des travaux comprend les points suivants :

1) Unification en principe du droit des pays balkaniques.
2) Elaboration d'un programme pour l'unification graduelle du droit de ces pays.

3) Procédure à suivre en vue de la rédaction des codes de l'unification

Le Comité d'organisation de la «Semaine» comprend les membres suivants :

M. M. C. Triantaphylopoulos, Professeur à l'Université, anc. ministre, Président ; G. Economopoulos, Secrétaire général du Ministère de la Justice, Secrétaire Général ; A. Romanos, Substitut du Procureur de la République ; N. Colyvas, Conseiller d'Etat ; J. Sakétas, Conseiller à la Cour de cassation ; J. Spyropoulos, Professeur Universitaire ; D. Castorhis, Professeur Universitaire ; G. Cassimatis, Privat-Docent à l'Université de Salonique ; E. Anastasiadis, Professeur à l'Ecole supérieure des sciences commerciales ; P. Gounarakis, Chef du Contentieux de la Banque Nationale ; A. Tambacopoulos, Chef du Contentieux de la Banque d'Athènes ; A. Skliros, vice-président du Barreau d'Athènes ; J. Lambiris, avocat ; P. Mamopoulos, avocat.

La «Semaine» de Sofia.—Selon des informations de presse la «Semaine pédagogique» balkanique aura lieu à Sofia dans le courant du mois de juillet.

LES LIVRES

A. P. Papanastasiou : Vers l'Union Balkanique (Les Conférences Balkaniques). Bulletins N° 1, 2 et 3, 1934, des Publications de la conciliation internationale».

Le Centre européen de la Dotation Carnegie vient de consacrer les trois premiers bulletins de ses «Publications de la Conciliation Internationale», réunis en un volume de 284 pages, à une série d'articles de M. Papanastasiou sur le mouvement de l'Union Balkanique. Le volume s'ouvre par une introduction de M. le Dr Earle Babcock, Directeur du Centre européen de la Dotation, et s'achève par une annexe qui comprend un certain nombre de textes et de documents officiels. Les articles de M. Papanastasiou, dont quelques-uns ont paru dans notre revue, examinent l'évolution du mouvement de l'Union Balkanique depuis sa genèse jusqu'au Pacte d'Athènes du 9 février dernier. Ils en étudient tous les aspects avec une profusion de détails et une minutie d'analyse qui étayent les considérations générales de l'auteur et dont l'ensemble constitue le plus complet et le plus parfait exposé de cette vaste question qui ait été entrepris jusqu'ici.

Nul n'était en effet plus indiqué que M. Papanastasiou pour entreprendre ce travail. Tout le monde sait que M. Papanastasiou a été l'initiateur et l'animateur de ce vaste mouvement de rapprochement qui a gagné l'opinion publique des six pays. Tout le monde sait que les Conférences Balkaniques ont été conçues et réalisées par lui. Peut-être sait-on moins que M. Papanastasiou a mis dans cette oeuvre le meilleur de lui-même, que la cause de l'Union Balkanique fait l'objet constant de ses préoccupations d'homme d'Etat et de citoyen. La fermeté de la foi qu'il a mise au service de cet idéal lui a aussi dicté cette série d'articles destinés à éclairer l'opinion publique étrangère, à placer la question de l'Union Balkanique sous son vrai jour, à dissiper une foule de malentendus surgis, à instruire et à convaincre le lecteur. Les deux premiers chapitres forment un exposé des principes fondamentaux qui ont servi de point de départ à l'Union Balkanique. Dans les cinq chapitres qui suivent, M. Papanastasiou aborde l'examen des travaux et des résolutions des Conférences tenues jusqu'ici et des problèmes qu'elles ont soulevés. Un dernier chapitre est consacré à la situation créée par suite de la signature du Pacte de l'Entente Balkanique entre la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie.

Les lecteurs de notre revue sont trop au courant des opinions de M. Papanastasiou pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Dans la signature du Pacte d'Athènes, loin de voir l'aboutissement du mouvement de l'Union Balkanique, M. Papanastasiou ne voit qu'un commencement, une première organisation de l'Entente Balkanique qui ne devra se limiter, ni aux quatre pays signataires, ni aux seules dispositions politiques du Pacte d'Athènes. Dans l'esprit de M. Papanastasiou, l'Entente Balkanique ne sera parfaite que lorsqu'elle aura tissé entre les six pays les liens d'une collaboration étroite dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est là que réside désormais la tâche de la Conférence Balkanique et le livre de M. Papanastasiou en fournit l'irréfutable preuve. X. L.

CONFÉRENCE BALKANIQUE

DOCUMENTS

PUBLIÉS AVEC L'APPUI DE LA DOTATION
CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

La Semaine Médicale Balkanique⁽¹⁾

DISCOURS D'OUVERTURE DU Dr JICA MARKOVITCH

Président du comité yougoslave de l'Union Médicale balkanique.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un très grand plaisir que de pouvoir vous saluer au nom du corps médical de Yougoslavie ainsi qu'en celui de Beograd et de vous souhaiter chaleureusement et cordialement la bienvenue.

C'est un grand honneur pour la ville de Beograd, cet avant-poste des Balkans du Nord au cours du XIXe et au commencement du XXe siècle, de pouvoir saluer sur son sol les médecins des pays balkaniques réunis pour la première fois, afin de prendre part à la Semaine médicale, organisée par la Conférence Balkanique, instigatrice de l'idée de collaboration entre les peuples de notre Péninsule.

Les Balkans, étant le champ de bataille des luttes éternelles entre l'Orient et l'Occident, l'histoire a imposé aux peuples de notre péninsule pour ainsi dire une destinée commune; c'est la raison pour laquelle nos peuples ont été exposés aux mêmes souffrances et aux mêmes misères et qu'on trouve dans tous ces pays des vestiges, à peu près semblables et un type d'homme unique, le type balkanique.

De longs siècles se sont écoulés. Et notre péninsule reste toujours agitée; cette porte de l'Europe, ces Balkans où nous sommes nés et que nous chérissons, et où les peuples guerriers de l'antiquité, les croisés fanatiques et les armées conquérantes

(1) Faute de place nous avons dû retarder jusqu'ici la publication des comptes-rendus de la Semaine Médicale Balkanique, tenue à Belgrade du 11 au 13 septembre dernier.

se sont fait un passage sanglant et tragique, ces Balkans ont vu flotter les premiers étendards de la liberté et de l'indépendance nationales. Et plus tard de tous les côtés se sont déployés les drapeaux des Etats libres : d'Albanie, de Bulgarie, de Grèce, de Roumanie, de Turquie et de Yougoslavie.

L'ère des temps anciens est close.

Ceux qui furent les maîtres dans les Balkans ont disparu pour toujours.

Nous autres, peuples balkaniques, nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle époque, au seuil de nouveaux devoirs communs.

La paix, le progrès économique et culturel de toutes les couches sociales de nos peuples agricoles, c'est la grande oeuvre qui nous a réunis. Et à cette oeuvre noble de collaboration et de bonne volonté, notre corps médical, libre de tout préjugé, s'est consacré en tout premier lieu.

Et vous voici à Beograd, cette vieille cité historique, le Singidun des Celtes, puis le Singidunum des Romains, Beograd la chrétienne du moyen-âge, ville orientale avec ses quartiers turcs, ses mosquées et ses hamams pittoresques, Beograd la forteresse d'Eugène de Savoie sur le Danube avec son lazaret à la portée de Zemoun, Beograd la capitale du nouvel Etat serbe au XIXe siècle et, enfin, Beograd la capitale de la Yougoslavie au XXe siècle.

Il a fallu beaucoup d'efforts pour faire lentement disparaître ces temps où l'art médical fut exercé par les barbiers, les hakims grecs originaires d'Epire, par les médecins autodidactes, les chirurgiens et les chirurgiennes populaires, ces temps du célèbre hakim Toma Kostitch, originaire de Kozane, en Macédoine. rai-

En 1819 il n'y avait pas un seul médecin à Beograd; il n'y en avait pas d'ailleurs dans la Serbie tout entière!

Aujourd'hui le nombre de médecins s'élève à 768 à Beograd et à 4.851 dans tout la Yougoslavie.

Et notre ville de Beograd, dont le destin historique fut de se relever, tant de fois, de ses ruines pour en arriver à devenir la capitale du peuple yougoslave, la métropole des Balkans du Nord, la ville qui, par ses nouveaux ponts jetés sur la Save et le Danube, est reliée au Bassin Panonien,—cette ville, dis—je, a, historiquement parlant, le droit incontestable de saluer sur son sol les représentants du corps médical des pays balkaniques, qui sont les coryphées de la paix dans leur travail de collaboration parmi les peuples balkaniques!

Chers collègues et confrères, soyez les bienvenus!



ALLOCUTION DU PROFESSEUR W. BENSIS

Président de la délégation hellénique

Monsieur le ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs,

C'est avec une profonde joie que nous sommes accourus dans cette prestigieuse ville de Beograd à l'appel du Comité d'Organisation de la Semaine Médicale.

L'idée de la coopération, sinon de l'Union Balkanique, qui depuis son berceau a déjà parcouru, en un temps si bref, des étapes si décisives, a vu naître aussi, sur les rives enchantées du Bosphore, son corollaire naturel : l'Union Médicale Interbalkanique, et cette Semaine Médicale de Beograd, dont on peut déjà escompter la parfaite réussite, est appelée à sceller cette union, en codifiant ses possibilités. La collaboration du monde médical, constitue à toutes les époques et sous toutes les latitudes le facteur le plus efficace du rapprochement des peuples, car il puise à la source la plus pure ses aspirations humanitaires.

Notre effort vient à peine de franchir la phase négative de toute entreprise humaine, celle du doute qui a fait souvent crouler tant d'illusions. — Toute activité qui sort du cadre de notre vie normale, engendre la méfiance et déclenche souvent l'ironie. L'homme se rit de ce qui dépasse ses éphémères soucis et doute d'un effort dont il ne peut embrasser d'emblée toute la portée. Pourtant, afin de l'empêcher de s'égarer, quelques poteaux indicateurs sauraient le guider à travers cette route encore vierge. Belgrade vient de planter son poteau... d'autres suivront. On ne perdra pas le chemin. Alors on arrivera au but, et ce but n'est autre qu'obtenir la désensibilisation mutuelle et graduelle à toutes les toxines que nous nous sommes mutuellement déversées dans le cours de notre séculaire inexpérience. Cette désensibilisation, selon le mot si heureux de Tewfik-Salim-Pacha, pour être efficace doit être lente et progressive, laborieuse aussi. Il faut se méfier des désensibilisations trop rapides. Notre entrée en scène dans cette œuvre de désarmement moral ajoute à celle-ci un nouveau gage de contrôle, sinon de réalisation. Tâchons d'en faire un usage discret et réfléchi. Surtout, en nous lançant dans les forêts vierges de l'idéalisme, n'oublions pas qu'il comporte deux faces : l'abstrait et le pratique. L'expérience d'après-guerre a prouvé l'inanité du premier. Notre siècle, réalisateur et monétiseur en tout, a besoin de monétiser aussi l'idéal, s'il tient à être utile; l'autre fait partie de la littérature et n'a rien à voir avec la vie.

Etant donné qu'il nous faut absolument réaliser, ne fût-ce que partiellement notre idéal, nous devons lui assigner un but pratique, l'arracher au domaine purement contemplatif. Ce

n'est qu'à ce prix que nos efforts porteront, sinon notre édifice croulera comme un vulgaire château de cartes.

Nul doute que notre rencontre, ne marque ces journées médicales de Beograd de son sceau de légitime espoir. L'empressement que le Gouvernement yougoslave a mis à favoriser l'effort de nos collègues de Belgrade, sous les auspices du comité balkanique yougoslave, atteste la confiance qu'il porte à notre effort. Au nom de la délégation hellénique, je me permets de leur adresser l'expression de notre reconnaissance émue.

ALLOCUTION DU Dr. PETRE TOPA

Président de la délégation roumaine

Monsieur le Président, mes chers collègues.

La Semaine Médicale balkanique organisée par nos confrères yougoslaves est une agréable occasion pour nous de nous voir les uns les autres, pour la première fois, et de revoir la resplendissante capitale danubienne qui vient de renaître depuis la guerre.

Les groupes appartenant aux pays du Sud-Est-Européen se réunissent pour la quatrième fois et j'espère que tous sont animés de belles intentions qui aboutissent, par voie d'entendement à l'établissement de relations loyales et pleines de sécurité, vu les connaissances approfondies que chacun d'entre nous gagne dans les pays visités.

La position ethnique et géographique de nos patries doit nous convaincre que le progrès de nous tous réside dans notre solidarité.

Cet esprit de bonne entente, d'harmonie favorable, nous le rencontrons ici, chez vous, mes chers collègues yougoslaves, de même que nous l'avons vu à Athènes, à Istanbul et je veux le croire aussi à Bucarest. Une importante collaboration entre les intellectuels de nos pays assure tout autant une activité économique entre les peuples balkaniques,

Nous pourrions par la nature de notre profession établir des relations très serrées à condition de savoir judicieusement utiliser le facteur qui représente la quatrième force de l'Etat : force aimable et toujours précieuse : la presse.

Son rôle est de persévérer dans une large publicité concernant les proéminentes manifestations de nos pays.

C'est pour moi une heureuse occasion, Mr le Président et chers collègues, d'exprimer notre reconnaissance pour l'hospitalité fraternelle qui nous accueille, au moment où j'ai la ferme conviction que la Semaine Médicale balkanique sera pleine de résultats pratiques dans le domaine de la lutte contre

les maladies sociales, premièrement contre la tuberculose et le paludisme.

Au nom du groupe médical roumain qui partage mes sentiments, je souhaite un règne glorieux à votre brave chef d'Etat Sa Majesté le Roi Alexandre et une continuelle prospérité à la science médicale yougoslave.



ALLOCUTION DU PROFESSEUR Dr AKIL MOUKTHAR

Président de la délégation turque.



Je suis heureux d'apporter à cette Assemblée d'hommes éminents les salutations cordiales et le témoignage de profonde sympathie de mes confrères turcs.

Le programme qu'on nous a distribué nous montre le grand intérêt scientifique de ces quelques journées que nous allons agréablement passer à Béoград. Mais un fait me paraît dominer la partie médicale même: c'est la composition du Comité d'honneur qui révèle la grande importance que l'on donne à l'idéal de la Semaine Médicale. Je prie les hautes personnalités qui ont accepté le Patronage d'Honneur de recevoir l'expression de notre gratitude.

Nous sommes ici une poignée d'hommes fermement convaincus qu'il faut instituer et cultiver entre les peuples des sentiments de solidarité et d'amitié. Les événements des temps modernes ont démontré encore une fois que les discordes et les luttes sont néfastes aux hommes, et que les guerres de plus en plus meurtrières ne peuvent jamais assurer un bonheur durable.

Des problèmes épineux peuvent diviser les nations. Mais si les hommes acquièrent une mentalité saine, ils peuvent les étudier d'une manière objective et les résoudre conformément à la justice.

La psychologie nous enseigne la puissance des sentiments d'origine instinctive et la formidable emprise de la suggestion. Mais l'intelligence et la raison, sources de tant de merveilles scientifiques, ne sauraient être considérées comme incapables de les influencer.

Nous savons que, dans l'état actuel de l'évolution, ces considérations humanitaires apparaissent à beaucoup comme d'aimables utopies. Cela, cependant, ne doit pas nous décourager. Il nous faut toujours penser que les périodes d'évolution débordent la courte durée d'une vie et que le perfectionnement, comme tant d'autres actes de mutation, ne suit pas d'habitude une ligne droite.

Les intellectuels doivent travailler à l'ascension vers

le mieux. L'intelligence humaine est un des facteurs de l'évolution. Les élites peuvent accélérer ou ralentir les périodes progressives. Se perfectionner, et travailler au perfectionnement d'autrui, n'est-ce pas là pour une existence la tâche la plus noble et la plus féconde ?

J'ai l'intense persuasion que de cette Semaine Balkanique, comme de celles qui l'ont précédée, nos relations sortiront meilleures et plus afferries. Chacun de nous emportera avec lui une réserve nouvelle d'énergie et d'efforts, vers l'idéal humanitaire que nous poursuivons.

Je remercie donc les initiateurs et les organisateurs de cette belle réunion.



ALLOCUTION DU Dr VOYA MILOVANOVITCH

Directeur du Service sanitaire au ministère de la Prévoyance sociale
et de l'Hygiène publique.

Mesdames et Messieurs,

Au nom de M. le Ministre de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène Publique qui, se trouvant actuellement absent de Belgrade, regrette particulièrement de ne pouvoir saluer en personne cette réunion solennelle, c'est à moi qu'est dévolu le grand honneur de vous souhaiter la bienvenue et une pleine réussite dans tous vos travaux.

Dans les luttes graves qui ont entravé dans le passé, le progrès de nos nations, après la Guerre Mondiale qui nous a laissé, comme à tout le monde d'ailleurs, de sérieux déséquilibres sociaux, nos peuples ont toujours lutté pour leur existence, mais l'unique voie pour le progrès et la liberté réside dans une paix balkanique qui amènera à la richesse économique et intellectuelle des nations balkaniques.

Tout effort, personnel ou collectif, ayant pour but la préparation d'un champ d'action commun et de coopération intime de nos nations, est digne d'éloge.

En souhaitant la bienvenue à cette réunion des nations balkaniques, où nous voyons des hommes célèbres, qui se sont distingués comme les partisans de cette idée de travail en commun et de coopération étroite, nous ne faisons pas un geste de courtoisie pure, mais nous exprimons notre foi et notre conviction que la prospérité de nos nations ne saurait être assurée que par une paix et un effort communs dans la défense de nos intérêts vitaux.

ALLOCUTION DU Dr DECULESCU

Secrétaire général du ministère de la Santé publique en Roumanie

Monsieur le président, Chers collègues,

Le gouvernement roumain, animé du désir de consolider les hautes idées, qui ont donné naissance aux réunions interbalkaniques a accordé à la III-ème Conférence l'attention dont vous vous êtes aperçu, durant les séances qui ont eu lieu l'année passée à Bucarest.

Heureux de la présence des représentants les plus qualifiés des pays ayant des intérêts communs, le gouvernement de

Sa Majesté le roi Charles II. s'est efforcé de prouver qu'il sait apprécier réellement la collaboration entre les états balkaniques au moment où tout retard peut être nuisible.

Poursuivant le même fil Mr *D. R. Ioanitesco*, Ministre du Travail, de la Santé et de la Prévoyance Sociale, convaincu que dans la réalisation des nobles aspirations des Conférences balkaniques, un rôle important revient aux médecins, qui par leur profession sont plus imbus de l'esprit social nécessaire à émousser les divergences éventuelles m'a chargé de prendre part à cette Semaine Médicale balkanique pour en rapporter les données concernant l'oeuvre que vous accomplissez.

Au milieu de mes collègues médecins, je prêterai toute l'attention aux propositions d'ordre sanitaire avec la conviction que vous constituez un des facteurs les plus importants pour faire sortir nos peuples de l'isolement qui entrave autant la prospérité économique que la pénétration de la civilisation.

Je puis vous assurer que mon Ministre tâchera de réaliser en ce qui nous concerne, sur le terrain d'hygiène sociale, les décisions nécessaires et d'un autre côté d'assurer le bon fonctionnement des institutions déjà fondées, fruits de ces réunions.

Il m'est agréable de constater que pour nous c'est une facile mission de rendre la visite au groupe des médecins yougoslaves, sur un territoire où la large hospitalité se fait sentir à tout moment et où des oeuvres de date récente nous apprennent l'immensité du saut fait par votre pays, sous le sceptre de Votre Auguste roi Alexandre.

Aussi, aux hommages pour Sa Majesté, ajoutons nos vœux pour un long règne, pour que la nation yougoslave réoussisse de belles réalisations sur tous les terrains.

ALLOCUTION DU PROF. Dr D. ANTITCH

Doyen de la Faculté de Médecine à l'Université de Béograd

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur que vous avez fait à la Faculté de Médecine de Beograd, ainsi qu' à moi-même son Doyen, en me désignant pour présider les séances de la Semaine Médicale Balkanique, auxquelles prennent part les plus éminents représentants médicaux des pays des Balkans.

Très touché de cet honneur, je vous remercie de tout mon coeur en vous souhaitant la bienvenue dans la capitale de notre chère patrie.

La Conférence Balkanique a été inspirée et créée par l'idée *d'un rapprochement et d'une collaboration* intellectuelle et spirituelle entre les peuples balkaniques, dans le but de créer une communauté inséparable et puissante, presque biologiquement unie, capable non seulement d'assurer en paix le développement et le progrès de ses propres peuples, mais aussi d'exercer une influence puissante sur le maintien de la vie et du travail pacifiques des autres peuples. Le succès complet des trois Conférences semblables déjà tenues à Athènes, Istanbul et Bucarest, nous montre bien que l'idée était excellente, qu'il faut continuer à la développer.

L'idée d'un rapprochement entre eux des peuples balkaniques, que la Conférence se propose de réaliser, doit être sincèrement soutenue par toutes les classes sociales et peut-être en premier lieu par les médecins.

Nous médecins, dont le devoir noble est de veiller sur la santé, ce bien si précieux de chacun et de la nation tout entière, sans laquelle on ne peut même pas penser au bonheur, au bien-être et à la puissance d'un Etat, nous avons peut-être à remplir un rôle des plus délicats et des plus importants dans la réalisation de la grande idée dont s'inspire la Conférence Balkanique.

La santé de chacun et même des peuples dépend des facteurs nombreux dont il faut bien tenir compte quand on veut établir et appliquer avec succès des mesures sanitaires.

Les conditions de climat dans lesquelles on naît, on vit, on travaille et on meurt; les dispositions héréditaires non seulement familiales, mais aussi de race; la nourriture, le logement, les professions, les coutumes imposées par la tradition, sont autant de facteurs qui dans la biologie physiologique et pathologique des individus, aussi bien que des peuples, jouent un rôle des plus importants.

C'est précisément ces facteurs qui sont presque identiques chez tous les peuples balkaniques; ils naissent et vivent ils souffrent des maladies et meurent dans des conditions semblables, presque de la même manière.

Ces constatations sont d'une importance capitale pour la collaboration des médecins de tous les pays balkaniques. Il est certain que nous appliquons souvent chez nous les mesures sanitaires des autres pays, sans tenir compte des différences qui peuvent exister entre les peuples. Les mesures sanitaires prophylactiques et hygiéniques, surtout pour lutter contre différentes maladies, doivent tenir compte des facteurs énoncés qui sans aucun doute souvent diffèrent beaucoup de ceux employés par d'autres pays.

Tout cela nous montre bien que, nous aussi, les médecins des peuples des Balkans nous devons nous unir aussi et suivre une voie particulière, notre voie, la voie balkanique.

Persuadé, que les séances de la Semaine Médicale Balkanique à Béograd, seront couronnées d'un plein succès, mes chers Confrères des pays balkaniques, j'ouvre les séances à Béograd en vous priant de continuer à travailler par l'oeuvre constructive de l'union des peuples balkaniques, l'oeuvre déjà si bien commencée à Athènes, Istanbul et Bucarest et qui servira pour le plus grand bien de nos peuples, qui ont tant souffert et qui souffrent peut-être encore.

LE ROLE DU MEDECIN DANS L'UNION DES PEUPLES BALKANQUES

RAPPORT DU Dr TCHÉDA DJOURDJEVITCH

Ancien prof. à la Faculté de Médecine de l'Université de Béoград

Permettez à l'un des premiers pionniers du Mouvement pour l'Union balkanique, depuis l'année 1926, de vous dire quelques mots concernant cette action.

En jetant un coup d'oeil rapide sur le cours des événements dans les Balkans, nous pouvons constater que, surtout depuis le début du siècle passé jusqu'à l'époque récente, se sont fait sentir des mouvements très prononcés dans le sens de l'établissement d'un nouvel ordre de choses, de l'introduction de nouvelles idées, plus conformes à l'esprit européen, dans l'organisation des peuples et des Etats dans les Balkans, ainsi qu'un déplacement des frontières d'Etats et de nations selon la conception objective européenne de la nation. Les Balkans constituaient donc, jusqu'à la dernière dizaine d'années, la zone sismique et volcanique de l'Europe. A présent, grâce à Dieu, ces séismes, ces déplacements se sont apaisés de beaucoup. La tendance au déplacement s'est portée au delà de la mer, à l'Occident et au delà du *Nord des Balkans*. C'est ainsi que les Balkans ne représentent plus le «magasin à poudre» de l'Europe, ce rôle ayant passé à d'autres contrées.

Il y a près de huit années que le premier mouvement tendant au rapprochement et à la collaboration des nations et Etats balkaniques s'est fait sentir après le Grande Guerre, mouvement au début très faible et sporadique, mais depuis 1929 considérablement plus vigoureux et plus général. Depuis, *les Balkans commencent à s'engager dans une nouvelle période de leur histoire, période de la formation de la solidarité et de l'entente dans tous les domaines de l'activité humaine et dans tous les rapports des nations et des Etats dans les Balkans.*

Autre chose encore. Ce mouvement d'entente et de création d'une communauté des Etats et des Nations balkaniques envahi, depuis le raffermissement de l'idée de la communauté, en 1929, l'Asie Mineure et la nation turque, au point que le mouvement revêt, comme dans le passé, le caractère balkano-anatolien, européen-asiatique semblable à celui du sort commun des contrées de la mer Egée depuis l'âge de pierre.

Bien que n'étant pas très forte pour le moment, étant à son début, la tendance au rapprochement et à la collaboration offre des perspectives favorables quant à son succès, dans l'œuvre d'apaisement des passions et des appétits nationaux.

Elle est d'ailleurs la seule issue sensée de la situation actuelle des Balkans et, de plus, ce qui est très important, cette tendance est simultanée avec le mouvement général dans le monde tendant à la collaboration et au rapprochement universels, au développement pacifique des Etats et des nations.

De plus, le Mouvement, si salubre aux Balkaniques, offre une propriété importante, à savoir de maintenir à distance les appétits des voisins des Balkans quant à leur empiètement sur les Balkans, en d'autres termes, de garantir la paix et le pouvoir défensif dans les Balkans et par là, le bien-être également,—pour autant qu'il est possible d'en avoir dans une humanité déséquilibrée, car elle est encore dominée par les instincts et les sentiments de forêt vierge, de la jungle, par la soif du sang, par la brutalité, par la fureur et, parfois, aussi par l'insatiabilité de certains carnivores.

Notre mouvement balkanique fait partie du mouvement pan-européen et du mouvement universel. Ces mouvements pour le rapprochement et pour la collaboration, pour la solidarité et la solution pacifique de tous litiges, offrent un appui solide à notre mouvement tendant à la création de l'Union Balkanique. Pour parler ouvertement, il nous semble que, sans le mouvement universel et, surtout, sans le mouvement européen, le nôtre ne saurait prendre de l'essor, même c'est difficilement qu'il serait adopté. Il faut toujours se rappeler, ce que, paraît-il, ont oublié les auteurs du Pacte politique balkanique de Bucarest, l'année passée.

Pour les Balkaniques, tels que Dieu les a créés, c'est un grand bonheur que l'existence du mouvement universel, mouvement organisé sous forme de la Société des Nations. Ce fait nous inspire du courage à nous autres partisans et militants du mouvement balkanique, en nous permettant de fixer dès maintenant et d'une façon publique notre attitude dans la marche vers l'Union, attitude dans la tendance vers le partage du même sort de nos générations à venir, générations innocentes, attitude pour la création de la forme de l'Union balkanique susceptible de garantir aux générations futures un développement pacifique et par là le bien-être, la foi dans les solutions pacifiques, la création, dans l'ordre social et économique, de plus d'ordre et de meilleure organisation. Et tout cela doit être, car c'est ainsi que l'ordonne le bon Dieu des Balkans, le Dieu de l'entente.

*
* *

Si nous jetons un coup d'œil sur la classe médicale et ses caractères, nous constatons que sa manière est de considérer l'homme, depuis les temps les plus reculés, peut-être bien depuis l'époque de la différenciation de l'homme d'avec l'animal, comme un spécimen de l'humanité entière, comme une

parcelle intégrante de l'humanité, sans se préoccuper de sa tribu, de sa nation, de sa race, de la langue qu'il parle et du cours de ses pensées, de ses conceptions, de ses sentiments.

La science médicale s'occupe, comme on ne l'ignore pas, de choses touchant tout homme, touchant l'organisme humain, tous moulés dans un moule identique; elle s'occupe de l'étude de l'organisation du corps humain et du fonctionnement de ses organes; elle cherche à connaître les facteurs agissant du dehors d'une manière favorable ou défavorable sur l'organisme humain, de tout homme indifféremment, indépendamment du langage et de la race. Dès les temps immémoriaux, cette étude avait pour but d'agir à volonté sur la destinée physique et spirituelle de l'homme et de l'humanité, sur la santé physique et spirituelle et sur la maladie des individus dans l'humanité.

Par conséquent, les sciences médicales faisant partie des sciences biologiques et toutes ces sciences étant universelles, quant à l'homme et aux êtres vivants, celles-là le sont également. *C'est pourquoi les médecins sont habitués à voir de préférence, dans toute foule ou groupement d'hommes, l'homme d'abord, ce qui est commun à tous les hommes.* Ils ne regardent pas leur prochain avec les yeux d'un policier, d'un politicien ou d'un homme d'Etat, lesquels remarquent plutôt ce qui sépare les hommes et les groupements d'hommes, mais plutôt avec les yeux d'un savant de sciences universelles et d'un homme bienveillant pour lequel tous les hommes sont, plus ou moins, égaux et qui cherche à comprendre l'homme en tant qu'homme, à aider tout homme en tant que partie commune dans le genre humain. C'est pourquoi on trouve pour la plupart chez les médecins, plus d'empressement et d'inclination que chez les politiciens, à travailler pour les idées de collaboration de rapprochement et de solidarité.

C'est ainsi que la classe des médecins, de par leur vocation et mentalité, forment le ciment reliant les nations; ils réveillent l'idée d'une humanité unique, sa solidarité d'homme à homme, ils réveillent la conscience et les sentiments de communauté et par conséquent de la grande organisation de l'humanité, de collaboration et entente des différentes nations de l'univers.

Cette action n'est pas exempte de secousses, d'hésitations, surtout dans l'ancienne zone sismique, dans les Balkans et son voisinage. Mais l'évolution des événements suit un cours favorable pour nous, favorable à notre mouvement et à nos conceptions.

Les Balkans ont subi des secousses et révolutions profondes, fatales et sanglantes. Il y fut commis d'innombrables actes de cruauté, de violences sanglantes, dans différentes contrées à diverses époques, durant les guerres et les révolutions. Mais il est très difficile de constater qu'un médecin y ait pris part. Au cours des guerres balkaniques ainsi qu'au cours de la

Grande Guerre, des accusations furent portées contre un grand nombre de personnes, mais nous ne connaissons aucune accusation contre un médecin. Bien au contraire, presque partout il n'y avait que des éloges pour l'attitude des médecins envers les prisonniers de guerre, les internés et les populations des contrées occupées. *C'est la meilleure preuve que vraiment l'instruction en général et, plus spécialement, la vocation médicale rendent l'homme généreux, qu'elles l'élèvent au-dessus de la farouche grossièreté du moment, refoulant en lui les instincts et les sentiments de forêt vierge, de l'inclination à la violence et au règlement des comptes sanglants.* Cette constatation, nous remplit de l'espoir que l'homme parviendra à ennoblir son propre genre, le genre humain. Dans cette action, les méthodes médicales et biologiques, ainsi que la classe médicale et peut-être celle des biologistes en général, actuels et futurs, joueront un rôle de plus en plus important.

*
* *

On peut dire que, dans ces derniers temps, des progrès considérables ont été réalisés dans les sciences et l'art médicaux, aussi bien dans la juste conception des problèmes qu'en ce qui concerne les méthodes prophylactiques. Dans cet ordre d'idées, nous croyons que les Balkans ne sont nullement en retard.

Par rapport à l'organisation d'autres branches d'activité dans les Etats Balkaniques, et en particulier par rapport à l'organisation et le niveau peu élevé de l'économie et surtout de l'agriculture, la branche médicale a fait une avance considérable, ce qui ne doit pas être compris comme son mérite particulier. Bien que nous soyons encore assez éloignés du sommet, les perspectives de progrès, pour nous autres, membres des nations jeunes, énergiques et encore fraîches, sont très favorables.

*
* *

Au point de vue de race, nous voyons que le balkanique représente un mélange de races presque égalisé dans l'étendue entière des Balkans; il représente un type, aryen parfois avec une certaine adjonction mongole, quelque peu sémite et aussi quelque peu nègre, mais bien moins que chez nos voisins du midi de l'Europe. Dans les Balkans, ainsi que dans le Nord de l'Italie on trouve, en nombre considérable des représentants de races de couleurs blanches, du blond et du roux jusqu'au châtain, des races hellénique antique, celte, slave et quelque peu germanique. C'est ainsi que fut créée une race presque unifiée présentant des nuances d'un bout des Balkans à l'autre.

Cet homme balkanique possède, d'une façon générale, les

mêmes qualités psychiques, considérablement élevées, formées par une sélection permanente dans les luttes trop dures et sanglantes des Balkaniques. Cette élévation des qualités psychiques, comme il a été établi par des expériences psychotechniques, ne le cède en rien aux qualités des nations voisines, si, parfois, elles ne les dépasse. C'est une preuve que, par leurs qualités raciales et, aussi pas leur position géographique, les Balkaniques sont capables de se gouverner eux-mêmes, qu'ils n'ont pas besoin de tuteur comme les races nègres, bien que certains voisins des Balkaniques fassent toujours apparaître le désir et l'inclination de s'imposer en tuteurs. Certains groupements de voisins balkaniques semblent, dans leur présomption, dans leur vanité et dans leur avidité, oublier ces qualités de l'homme balkanique.

*
* *

On constate, dans les Balkans, plusieurs directions que suit le développement de la science médicale au point de vue pratique, au point de vue de son application à la conservation de la santé, à la répression de la maladie et à la création d'un homme plus parfait.

Le problème de la protection de l'enfance. En premier lieu le problème de la protection de la santé infantile, était considéré, il n'y a pas longtemps, presque jusqu'à la veille de la Grande Guerre, comme une chose privée, chose ne concernant, en quelque sorte, que les parents et leurs soins. Les méthodes scientifiques, les statistiques de santé et de maladie, de natalité et de mortalité infantiles ont fait voir que la mortalité des petits enfants, en particulier des nourrissons, était trop forte, hors proportion, dans plusieurs nations. Les nations balkaniques y occupent une place très en vue. Par conséquent le premier devoir de nous autres médecins et des services de santé dans les Balkans est de combattre l'excessive mortalité infantile. Pour y arriver, il y a lieu de s'occuper de la protection sanitaire et sociale des enfants dans toute l'étendue du pays et non seulement dans les villes, il y a lieu de se rendre compte que les enfants n'appartiennent pas uniquement aux parents qui les ont engendrés, mais à la nation tout entière en ce qui concerne les soins à donner à leur santé, l'éducation et le progrès, sans porter aucune atteinte aux droits, sentiments et aspirations des bons parents, comme le font, à ce qu'on raconte, les bolchéviques en Russie, alors que les enfants sans parents sont abandonnés à leur sort dans les grandes villes.

Un autre facteur défavorable, très puissant et qui sème des ravages parmi nous autres Balkaniques, c'est la tuberculose dans toutes ses formes, et en particulier la tuberculose pulmonaire, si dangereuse pour les proches. La mortalité par la tuberculose est peut-être la plus forte dans les Balkans parmi tous les pays européens. La tuberculose étant non seulement

une maladie individuelle et familiale, mais aussi une maladie sociale, car les causes de sa propagation sont profondément sociales, dans la structure sociale et économique de la société actuelle, les méthodes de traitement et les mesures contre la propagation sont non seulement individuelles et médicales mais aussi sociales. Il paraît que l'usage du vaccin BCG contribuera pour beaucoup à réduire, dans les Balkans, les affections et la mortalité tuberculeuses. Toutefois, on ne doit point négliger, pour le moment du moins, les mesures existantes, sociales et médicales, destinées à combattre la maladie.

Parmi les maladies infectieuses, transmissibles par les insectes, la *fièvre paludéenne* offre, pour nous autres Balkaniques, une très grande importance, cette maladie faisant régulièrement bien plus de victimes que les statistiques n'en accusent. C'est le troisième facteur douloureux auquel nous autres Balkaniques devons une attention toute particulière. Tous, en commun, nous ne devrions négliger aucune proposition, aucune méthode tendant à en réduire les effets. On travaille beaucoup, mais, néanmoins, paraît-il insuffisamment et sans système. Certes, la lutte contre le paludisme n'est pas uniquement une méthode médicale ; c'est un problème dépendant également de l'aisance économique, du degré de civilisation et, surtout, de l'éducation de la population d'une contrée. Là aussi il y a lieu de rechercher les causes de certains succès.

Il en est de même pour les autres maladies infectieuses. Nous citerons ici celles transmissibles surtout au moyen de l'eau et de la nourriture. C'est le groupe des maladies de la typhoïde, le groupe de la dysenterie avec le choléra. Dans cet ordre d'idées nous avons fait dans les Balkans certains progrès, mais nous sommes encore loin du suffisant.

Comme nous venons de le voir, le gros problème de la conservation et de la protection de la bonne santé de l'humanité est intimement rattaché au relèvement économique et culturel de la nation ainsi qu'à la bonne organisation de l'instruction publique générale et professionnelle.

En ce qui concerne l'éducation sanitaire et l'organisation sanitaire à la campagne, il paraît que la meilleure forme d'organisation est celle des coopératives sanitaires créées en Yougoslavie. Des tentatives dans ce sens sont en cours d'exécution également en Bulgarie, en Pologne et aux Indes. L'ordre social, le progrès, ainsi que la santé publique sont en rapport étroit avec la répartition des biens et le mode de production.

Nous devons ici faire ressortir certains faits démontrant la supériorité des méthodes médicales et des conceptions médicales sur les méthodes et conceptions d'autres classes sociales et d'autres groupements.

Les producteurs et les économistes ne cherchent pas à savoir si les grands facteurs économiques, tels que l'alimentation et les

approvisionnement, agissent favorablement sur la santé et la prospérité du genre humain. Leurs doctrines, dans cet ordre d'idées, sont aveugles. C'est avec les mêmes yeux qu'ils regardent la production des stupéfiants ou les poisons d'intoxication de l'innocente humanité au cours des guerres, tels que boissons alcooliques, éther, cocaïne, hachich, gaz de combat etc., et la production du blé, des fruits, de l'élevage, de la volaille etc. Ils ne considèrent ces productions qu'au point de vue du profit et du bénéfice personnel, sans jamais tenir compte de leur utilité sociale. Regardez leur littérature et vous en serez convaincus.

C'est pourquoi les médecins doivent être, dans les Balkans, le foyer de la conception suivant laquelle les politiciens, aussi bien que les économistes doivent considérer tous les facteurs économiques et ceux de la production, du point de vue de la santé et du bien-être, c.à.d. qu'ils doivent considérer s'ils sont favorables ou défavorables à celles-ci, s'ils contribuent au progrès et à la prospérité de l'homme, ou ne servent qu'à enrichir un groupe d'individus au détriment de la santé et du bonheur des autres.

Il y a encore quelque chose de négatif chez nombre d'économistes et producteurs. *La science de la santé enseigne quelles sont les matières élémentaires et indispensables à l'homme pour son existence et pour la conservation de la santé.* Nous savons que ces matières sont : la nourriture, y compris l'air et l'eau. Ensuite, l'homme civilisé, le Balkanique, a besoin de vêtements, logement, chauffage, éclairage etc. La conservation et le progrès de l'homme civilisé exigent également l'éducation générale professionnelle. Le reste n'offre qu'une importance secondaire : certains produits nuisibles, tels que boissons et drogues de jouissance, ou produits inutiles, tels que la plupart des produits cosmétiques et autres. Les économistes, le plus souvent, ne font aucune distinction entre ces différentes matières, ils fourrent le tout dans le même sac, d'où l'embarras et la diversité des conceptions parmi eux, quand il s'agit de problèmes sociaux.

Dans la lutte économique et financière entre les Etats, de nombreux économistes et producteurs considèrent les gros problèmes économiques des Balkans et de leur avenir, avec des yeux qui ne voient que leurs intérêts ou l'intérêt de leur groupement; et bien souvent ils sont incapables de voir rien d'autre. C'est ainsi que, selon eux, les droits préférentiels, contingents et quote-parts équivalents sont devenus actuellement les seuls sauveurs des Balkans et cette façon de règlement est proclamée comme une Union douanière partielle des Balkans, alors que seul une véritable Union douanière sera le grand facteur destiné à consolider et à organiser les Balkans et ses Etats. Nous autres médecins, nous devons également lutter pour la véritable Union

douanière, pour la coopération et les coopératives; ces dernières étant peut-être la forme principale de l'organisation de la production et de l'échange de produits à l'avenir, il se peut que cette idée étonne certains médecins à première vue. Notre manière de considérer l'homme et son organisation nous y engage.

Nous autres médecins devons combattre pour l'homme des Balkans, pour lui permettre de satisfaire à tous les besoins élémentaires sus-indiqués, en lui fournissant le moyen de travailler et de produire, sans en faire un mendiant ou un fainéant, sans le démoraliser. C'est le grand problème social et économique des Balkans et du monde entier, d'ailleurs, si souvent oublié.

La classe des médecins avec les biologistes et autres savants doit avoir encore une autre tâche importante. C'est l'action en vue d'ennobler l'homme au point de vue racial, action en vue de sélectionner et de favoriser des individus, des familles et des qualités raciales héréditaires. Chez nous Balkaniques l'eugénique est plus ou moins négligée. Elle est plus florissante à l'ouest de l'Europe que chez nous et dans le Sud de l'Europe en général. C'est à nous d'apprendre aux hommes et aux facteurs compétents dans la politique et l'administration, de considérer, avec des yeux d'eugénistes, les problèmes de l'avenir des nations balkaniques, de l'homme des Balkans, et non pas avec des yeux de « racistes » étroits à horizon rétréci.

Nous avons déjà dit que *nous autres médecins devons agir en vue de faire partager le même sort aux générations futures des Balkans*, pour qu'elles soient solidaires dans la vie et dans la mort. Nous devons également leur fournir tout ce qui est nécessaire pour une vie meilleure et mieux conçue et contribuer à ce qu'elles soient meilleures au point de vue de race et qu'elles aient aussi un meilleur sort, sort balkanique et européen égalisé.

Les méthodes des médecins et des biologistes sont constructives, élevées; elles envisagent l'homme en tant qu'homme et c'est pourquoi elles sont d'un prix inestimable pour le mouvement balkanique. Propageons ces méthodes, soyons-leur fidèles toujours et partout et nous ferons, avec les autres facteurs constructifs, en sorte que les Balkaniques jouiront d'un sort meilleur et plus égalisé.

DU ROLE DES MEDECINS DANS L'UNION DES PEUPLES BALKANIQUES

RAPPORT DU PROFESSEUR W. BENSIS,

Président de la délégation hellénique.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le sujet posé par le comité d'organisation des belles journées que nous allons vivre à Belgrade, semble, à première vue, embarrassant à traiter et presque indéfinissable. Il ressort en grande partie de la psychologie individuelle, mais sans attenter à l'initiative individuelle il convient d'endiguer un si bel effort dans un cadre plus ou moins précis, afin d'éviter son émiettement. Mais, avant même de voir le concours que le médecin saurait prêter à cette union tant désirée, il faudrait peut-être commencer par embrasser du regard l'ensemble de ses possibilités. C'est en ceci que la profession médicale diffère de la plupart des autres professions. Dans notre pensée, il n'y a aucun désir de créer un schisme, surtout que l'utilitarité humanitaire est le sel indispensable et quotidien, sans qui, pour évoquer un vers célèbre, la vie ne serait que ce qu'elle est. C'est le soleil de l'âme qui la réchauffe et la console. On ne saurait rien faire sans lui.

Il y a encore quelque temps, alors que la médecine constituait un art à ressources limitées, le médecin appelé à s'occuper de nos faiblesses qu'il ne parvenait à surmonter que rarement, s'offrait en consolateur et souvent en confesseur. Il tâchait de parler à l'âme lorsque la matière lui échappait et parfois en exaltant celle-là il parvenait à redresser celle-ci. Il serait à craindre que les étonnants progrès des sciences biologiques qui commandent la médecine, en renforçant tous les jours les possibilités matérielles, ne réduisent d'autant son rôle moral. Que ceux qui le craignent se rassurent. Quels que soient les progrès de la médecine, dont la mission est de soulager, sinon de toujours guérir, elle ne se départira jamais de son piédestal moral, tant que son sensorium servira fidèlement son subconscient. Le médecin appelé à connaître l'humanité en pantoufles, juge de ses possibilités et de ses imperfections, saurait mieux que quiconque arbitrer ses faiblesses et ses souffrances et la guider de son expérience de la vie. Il saurait lui apprendre que la biologie humaine s'étonne des barrières artificielles, que les adeptes des soi-disant suprématies de races lui ont érigées et qu'il convient d'élargir. Nous ne faisons pas allusion aux frontières géographiques, mais aux frontières morales qui ne sont point tributaires de nos moyens de communication, mais de notre conscience. Il devrait lui enseigner

et lui faire comprendre qu'il y a plus de ressources dans l'amour que dans la haine, infiniment plus de possibilités dans la coopération que dans la division. Qu'il faut rassembler, au lieu de l'éparpiller, cette poussière de savoir que chacun acquiert avec angoisse avant de la déposer dans la fosse de l'oubli.

En demandant le groupement des énergies humaines, notre pensée n'est nullement portée à l'unification des races. Nous considérons bien plus utile le développement des qualités individuelles de chaque race dans une collaboration loyale qui leur permettra de se compléter. Il n'y a pas un seul arbre, il n'y a pas un seul fruit, il ne saurait y avoir un seul type d'hommes. Si la nature est variée, ce n'est guère par fantaisie mais par nécessité. Ce qui est vrai pour la flore et la faune d'un pays l'est aussi pour le genre humain. Et même s'il pouvait en être autrement, l'homme unifié ne serait que la résultante des qualités et des défauts de toutes les races. Il en serait de la race unifiée comme du mélange des couleurs, elle ne donnerait que du blanc...

Le rôle du médecin dans une société d'après guerre pourrait être immense, mais pour qu'il puisse remplir ne fût-ce qu'une partie de sa mission morale, il faut que, d'une part, lui-même se rende compte de la grandeur de son rôle, mais il faut parallèlement aussi que la société soit profondément pénétrée de cette nécessité, en lui facilitant sa tâche. Momentanément le médecin n'occupe pas encore dans la conscience de la société la place privilégiée qui lui assurerait la possibilité d'étendre son rayon d'action. Est-ce faute de confraternité médicale ou bien expression de myopie sociale? Peut-être les deux. Alors il faudrait que les deux y mettent du leur. L'ascendant que le corps médical saurait exercer dans ce sens procède du degré de confiance qu'il inspire.

Mais si le rôle du médecin dans toutes les sociétés organisées se dessine nettement des nécessités d'après guerre, son rôle dans l'union des peuples balkaniques apparaît encore plus important et saurait être très efficace. Notre petite péninsule, minuscule tache géographique, pleine de barrières physiques et de barricades morales, ce petit carrefour de la migration des peuples, ombilic des trois grands continents de l'ancien monde, fut le témoin des plus grandes bousculades humaines. Les différences climatiques énormes d'un point à l'autre de ce petit coin ont davantage accentué la différenciation anthropologique. Il serait à présumer que, si la Péninsule Balkanique était une plaine, son histoire serait tout autre et aussi celle de l'humanité. Les habitants des plaines, les montagnards, les riverains et les insulaires qui déjà partout accusent des différences si tranchées, nulle part n'offrent un contraste aussi marqué que leurs confrères balkaniques. Mais pourtant, mal-

gré ces différences, des fuites, des mélanges et plus encore cette symbiose agressive et douloureuse, pétrie dans les larmes et dans le sang, en flux et reflux séculaires, ont fini par forger bien des inégalités et forger une conscience balkanique. C'est cette conscience que nous sommes appelés à développer et à consacrer non pas dans la fusion, mais dans l'amour et le respect. Les immenses progrès des communications permettront un contact plus intime, et il n'y a point d'argument plus décisif contre la méfiance que l'intimité et la connaissance. Il n'y a pas de plus grand artisan de la connaissance et de l'intimité que le médecin confident et confesseur, artiste de la vie, et partant son arbitre.

Si les peuples européens, après plusieurs siècles de lutte fratricide, qui a fait reculer d'autant leur civilisation, ont fini par éprouver la nécessité de grouper leurs efforts dans une collectivité plus vaste et si de cette conviction est née l'idée de la Paneurope, qui a eu comme résultat de faire germer la conscience européenne, qui saurait objecter que, dans un cadre plus réduit, des nations plus petites et moins riches, épuisées par des luttes aussi stériles, refuseraient à leur tour d'enfanter la conscience balkanique? Que le médecin balkanique soit le plus qualifié pour développer cette conscience qui couve dans notre âme à tous, nul ne le conteste. Mais pour y réussir, il ne suffit pas de lui assigner le rôle du prédicateur. Pour convaincre il ne suffit pas de mettre au jeu sa propre conviction; il faut l'organiser. Il faut élaborer un programme d'action, toute une propagande, en d'autres termes un système. Seule une commission mixte saurait l'établir, et cette commission aussi peu nombreuse que possible, aurait comme tâche de tracer ce programme d'autant plus rigoureux, que le sujet par lui-même comporte de nombreux écueils, qui, s'ils ne sont pas habilement surmontés, risquent de produire un effet inverse. Il faut que cette action se manifeste dans le cadre de la désensibilisation morale, en évitant toute ingérence dans le domaine politique, qui risquerait de déclencher une méfiance à peine émoussée. Dans son rôle de propagandiste il devra épuiser toute sa gamme d'initiative individuelle, dans son rôle collectif il devra suivre des directives précises. Dans notre pensée, ces actions parallèles doivent surtout viser à faciliter le contact, étant donné que la méfiance et la haine sont fonction d'ignorance, dont elles sont les couvertures. Ce rapprochement, ce contact il faudrait les favoriser sous le couvert de la nécessité, l'arroser du facteur intérêt. Et c'est ainsi que nous nous apercevons combien sur plus d'un point notre programme entre dans les attributions de l'office sanitaire interbalkanique, appelé depuis «Union médicale interbalkanique», dont les bases ont été posées à la 2-ème Conférence Balkanique d'Istanbul.

Mais, avant de demander aux médecins balkaniques d'entre-

prendre une croisière de rapprochement, il faudrait poser comme premier chapitre de favoriser par des conférences, par des voyages d'études, par des congrès médicaux interbalkaniques, par des commissions médicales spécialisées, l'étude sur place des stations balnéaires, des stations climatiques d'altitude ou marines. Une commission mixte de médecins hydrologues, une autre de phthisiologues, se chargeraient de la mission, après étude sur place, de rédiger un rapport précis à l'usage des médecins et du public balkanique. Nous irions plus loin dans cette voie. Afin d'intéresser davantage les sociétés balkaniques : favoriser leur participation mutuelle par l'émission d'actions interbalkaniques qui serviraient à une entreprise mixte dans chacun de nos pays, entreprise d'hygiène, bien entendu. Mais surtout il faudrait concentrer nos efforts à désensibiliser la jeunesse en consacrant les échanges, en favorisant les colonies scolaires de vacances sur un rythme croissant.

La commission se chargerait d'éditer un album interbalkanique où seraient consignées par la parole et l'image les ressources de la péninsule en matière d'hygiène. Organiser parallèlement des congrès vétérinaires qui sauraient rendre en dehors de leur rôle psychique, d'inappréciables services. Favoriser le tourisme balkanique en accordant des facilités spéciales, etc.

Je n'ai pas la prétention dans cette fugace analyse d'avoir pénétré la question. Je me permets de la poser en l'accompagnant de quelques suggestions. J'ai tâché de tracer une petite esquisse du rôle possible du médecin dans l'union des peuples balkaniques. Son rôle individuel sort en grande partie du cadre de notre compétence et de notre prévision. En revanche, son rôle collectif et discipliné peut et doit être consigné. De ces suggestions et de ces réflexions notre commission saura égrainer les grains féconds.

Des esprits chagrins et sceptiques ne verraient peut-être dans notre effort que de l'utopie et nous traiteraient volontiers de poètes. A ceux-là nous saurions répondre qu'il y a sûrement quelque chose de vrai dans l'aphorisme de Couet que « ce n'est pas la volonté, mais l'imagination qui régit le monde ». Nous dirions volontiers que c'est la volonté au service de l'imagination. Il y a deux grandes forces créatrices dans la nature : l'amour et l'imagination. Dans l'amour les deux se fusionnent. Elles ont deux grands rivaux : la méfiance et la haine. Ayons donc confiance, unissons nos efforts sans rancune et sans arrière-pensée, le regard fixé sur le vers du poète :

« Un rêve est parfois moins trompeur qu'un document ».



SUR LE ROLE DU MEDECIN DANS L'UNION DES PEUPLES BALKANIQUES

PROF. Dr STEFANESCU-GALATZI

En proposant à notre réunion, comme premier thème, celui du rôle des médecins dans l'union des nations balkaniques, le comité yougoslave nous donne du premier coup toute la mesure de la haute valeur qu'il attache à la collaboration de nos nations, par un lien qui les rapproche déjà, celui des médecins.

En effet, il n'y a que ceux-ci, qui par toute leur vie, dédiée au bien des autres, ne connaissent aucune barrière entre eux et la souffrance. L'amour du prochain, cette base de la religion qui nous unit déjà, ne pourrait donc être mieux promu que par les médecins dont le fond même de l'âme n'est que bonté et compassion.

Aussi notre réunion, est-elle par elle-même et par l'affectueuse fraternité qui y règne, la démonstration éclatante du bien fondé du thème qui nous est proposé.

Pour les Roumains, la pensée de ce lien, si heureusement mis en valeur par nos distingués amis yougoslaves, ajoute encore un anneau à la chaîne qui lie déjà nos deux nations, attachées par des liens politiques, ainsi que par ceux de nos dynasties régnantes.

Des liens politiques! Ce ne sont pas les médecins qui les feront valoir, mieux que ne l'ont fait les meilleurs des élus de nos nations.

C'est aux hommes politiques qu'il appartient, en effet, de parler au nom des raisons qui poussent vers l'amitié, des peuples, qui, ayant subi le même sort par les méfaits des temps passés, doivent s'attendre à être sujets aux mêmes menaces dans les temps à venir.

En ces jours agités, où un continent s'oppose à un autre, les petites nations doivent se serrer l'une contre l'autre, comme les poussins à l'approche de l'épervier.

Aux médecins il appartient, tant par la sensibilité de leurs âmes, que sous le poids de leurs souvenirs, d'être les pionniers de cette amitié.

En effet, est-il mieux empreint, que dans leurs âmes, l'affreux souvenir de la mort et des souffrances qu'ils ont vues à la guerre? Y-a-t-il mieux que dans leurs cœurs, bannie à jamais, toute idée d'hostilité entre les nations?

Pourtant à regarder autour de nous, c'est comme une vision de mauvais rêve. C'est comme si des nuages fantastiques tantôt prenaient la forme de canons, tantôt seraient des essais

d'engins volants ou voleurs de vies, qui traîneraient après eux des gaz porteurs de mort et de destruction.

Voler ! Le mot a, certes, deux sens ; mais il n'en avait qu'un seul qui s'appliquait à l'homme, avant qu'il n'ait pris les airs ; c'était le sens du vol qu'il pratiquait à l'abri des ténèbres, quand il s'attaquait au bien des autres. Ce que l'homme fit fiévreusement pour mettre à profit la conquête de l'air, ce ne fut pas pour montrer que les frontières ne comptent plus pour lui, comme elles ne comptaient pas pour son esprit, ni, pour porter ainsi plus vite la bonne parole de l'amitié entre les peuples, ce fut, au contraire, surtout, en vue de la guerre. Le mot à double sens, revient donc au seul sens que l'homme veut garder pour lui, le sens de voler à présent au clair ce qu'il volait auparavant dans les ténèbres.

Le vol ! Tout comme l'individu, les collectivités ne sont poussées au vol et au meurtre, qu'en état de faiblesse morale, à la vue du bien-être des autres. Les temps actuels, difficiles et agités, rehaussent, certes et la faiblesse morale et l'instinct du rapt. Cet instinct, pourtant, explicable chez les oubliés du Sort, est pathologique chez les riches. Le cas de gens, de toute apparence honnête—ou qui s'en donnent l'air—et qui poussent au vol les autres, c'est de la pathologie, c'est de la double personnalité, voulue ou malade.

L'écho de pareilles manigances nous arrive dans les Balkans, de près ou de loin. En veut-on à quelqu'un de nous ? Si l'on en voulait, ce serait la preuve que nous sommes riches, car on ne s'attaque pas aux pauvres. Riches, nous le sommes, mais de cette richesse qui échappe aux voleurs, la richesse morale.

C'est elle qui assura tantôt à une entente des nations—petite, il est vrai, mais grande par son poids moral—le rôle de policier, en face du danger quadruple, qui volait de ci et de là, sur notre ciel déjà plein de nuages et de menaces.

Font-ils donc de la politique, ces médecins sortis de leurs hôpitaux et laboratoires ?

S'ils en font, c'est la plus haute et la plus profondément humaine, celle qui réunit au dessus des frontières tous ces artisans du corps et de l'âme que sont les médecins.

Si les ingénieurs, les mécaniciens et les chimistes n'ont travaillé que pour la destruction par les airs, les médecins ne font qu'envoyer de tous les côtés à travers les airs leur cri d'effroi, sur ce que serait cette destruction.

Aussi, mettre les médecins au premier rang des pionniers de la fraternité entre les nations, est-ce une obligation pour le salut de celles-ci, car prévenir le mal est le premier devoir de la guérison et la guérison doit être le but suprême de la vie des médecins.

Passée ainsi au fil de la pathologie, la psychose guerrière, par le temps qui court, est sûrement du ressort des médecins. Mais ce n'est pas par de belles paroles qu'ils peuvent agir ; c'est la *bonne parole* qu'ils doivent partout prêcher.

Les mesures judicieuses proposées et développées à nos réunions antérieures, mises en valeur par la large publicité que leur donna notre distingué collègue Sotiriadès, d'Athènes, ont sûrement jalonné notre chemin.

Leur possibilité de réalisation est bien prouvée, tant par nos réunions régulières annuelles, que par la fraternité qui nous anime à chacune d'elles.

Mais ces mesures sont plutôt un effort professionnel et scientifique, par la collaboration sanitaire qui est à leur base. Le rôle des médecins doit être autrement curatif. Leurs moyens d'action doivent être pris dans l'arsenal thérapeutique de leurs cœurs et de leurs âmes, dans lequel ils savent toujours puiser, manier et approprier les remèdes à la maladie.

La maladie étant cette fois plutôt morale, c'est au moral que les médecins doivent s'attaquer. C'est cette bonne parole de l'amitié qu'ils doivent répandre dans tous les milieux qui leur sont ouverts et qu'ils sont le plus en mesure d'influencer, tant par la confiance qui les accueille, que par la haute estime qu'ils inspirent.

Le rôle du médecin est, donc, celui du jardinier amoureux de son jardin, qui rôde chaque jour autour de l'arbre rare, dont il doit enrichir le sol. C'est par de tels soins que puiserait sa sève féconde, dans les racines-mêmes de nos nations, le grand arbre de la Confédération balkanique, dont les médecins ne sont qu'une branche, mais dont chaque année nous admirons davantage les beaux fruits.

Dans cet espoir et au service de ce devoir, les médecins roumains sauront se mettre de toute la force de leurs âmes.

A PROPOS DU RAPPORT SUR LE ROLE DU MÉDECIN DANS L'UNION DES PAYS BALKANIQUES

PROFESSEUR Dr AKIL MOUKTHAR

Monsieur le Dr Tchéda Djurdjevitch signale la grande différence qui existe entre les conceptions des médecins et des autres classes sociales en ce qui concerne la valeur des produits commerciaux. Pour le médecin, c'est leur utilité sanitaire qui est importante, tandis que pour le producteur c'est le béné-

ficé à obtenir qui est essentiel. Comment peut-on expliquer autrement l'abondance de ces substances toxiques de jouissance: boissons alcooliques, cocaïne, héroïne, hachich etc?

1) Pour ces raisons, les médecins doivent agir auprès des autorités politiques pour faire prévaloir le point de vue sanitaire.

2) Les médecins doivent lutter pour la véritable union douanière, pour les coopératives, qui sont peut-être la forme principale de l'organisation de la production et de l'échange des produits à l'avenir.

3) Les médecins doivent lutter pour assurer à l'homme des Balkans la possibilité de satisfaire, en travaillant, tous ses besoins alimentaires et autres, indispensables à sa santé et à son développement normal. Il faut lui fournir les moyens de travail pour qu'il ne soit pas un mendiant, ni un fainéant.

4) L'auteur attache une certaine importance à l'application du vaccin B.C.G. dans la prophylaxie de la Tuberculose.

5) Il attire l'attention sur l'eugénique pour l'amélioration par sélection de la race balkanique.



PROBLÈME DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE INFANTILES DANS LES BALKANS

PAR LE PROFESSEUR Dr MATIJA AMBROJITCH

Directeur de la Clinique Infantile de l'Université et Chef de l'Institut
pour la protection des mères et des enfants à Belgrade

La morbidité et la mortalité infantiles dans les pays balkaniques sont bien plus grandes que dans les pays nordiques et occidentaux. Elles sont plus importantes qu'elles ne devraient l'être, quand on pense aux moyens de lutte que peut nous fournir la science médicale contemporaine. Combien de ces moyens pourraient être fructueusement utilisés dans nos pays respectifs !

On s'aperçoit actuellement de plus en plus, dans les pays balkaniques, que le problème de la diminution de la morbidité et de la mortalité infantiles est une question primordiale en ce qui concerne notre population. Qu'est-ce qui provoque notre inquiétude ?

Heureusement, toujours encore, le grand nombre de naissances dans nos pays compense grandement la mortalité non seulement infantile, mais aussi celle des adultes. La volonté de procréation n'a pas encore fléchi chez la femme balkanique, comme cela s'est produit chez la femme nordique et chez l'occidentale. Grâce à ce fait, l'accroissement naturel de la population est toujours satisfaisant. La crainte de la dépopulation ne nous a pas fait réfléchir sur ce sujet.

Parmi les peuples balkaniques on ne remarque pas de tendances d'acquisition et de colonisation du sol en dehors des frontières nationales. On ne pourrait pas invoquer cette raison pour aborder la solution du problème de la mortalité infantile, car il n'existe aucun désir d'émigration en vue de colonisation de terres étrangères.

Cependant la crainte que les peuples étrangers ne convoitent nos terres insuffisamment peuplées et exploitées à une fin colonisatrice, ne devrait-elle pas éveiller en nous le désir d'augmenter encore l'accroissement naturel de nos enfants ? Quand les peuples étrangers se posent cette question pour leur propre pays, nous pouvons remarquer qu'en cherchant une solution ils prennent en considération le facteur politique et le facteur biologique national. Or, le médecin n'a pas à s'occuper du facteur politique. Mais, si l'on tient compte de la force biologique et de la vigueur des peuples balkaniques, la crainte que nous avons invoquée ne peut nous décider à considérer

la question de la mortalité infantile dans les Balkans comme l'une des plus actuelles.

La véritable raison qui nous incita à poser cette question au premier plan se trouve ailleurs.

La Péninsule Balkanique fut pendant de longs siècles le centre de la civilisation. Les savants de la Grèce antique et de Byzance furent les précurseurs de la civilisation européenne; donc, c'est dans les Balkans que se trouve le berceau de la civilisation européenne et américaine. L'invasion des Balkans par des forces biologiques nouvelles, particulièrement vigoureuses, venues de l'Est et du Nord-Est, ont produit fatalement un nivellement de la civilisation entre la population autochtone et la population immigrée, mais malheureusement ce fut une civilisation décroissante. Après des siècles de stagnation, de revirements et de luttes, les pays balkaniques rentrent de nouveau dans le cercle de la civilisation européenne. Tous les pays balkaniques travaillent aujourd'hui fiévreusement à reconquérir cette civilisation émigrée des Balkans vers l'Europe et l'Amérique, afin de faire revenir dans les Balkans cette civilisation et de contribuer à son perfectionnement; ils songent enfin à la résurrection de la civilisation des temps anciens.

Un des chapitres les plus importants de l'œuvre civilisatrice moderne, un des piliers du temple de la civilisation européenne, c'est l'amélioration de l'état de santé chez la jeunesse.

On estime la civilisation des nations anciennes d'après le degré de civilisation de leurs représentants scientifiques et artistiques. Dans les temps modernes on considère qu'un peuple est civilisé si la civilisation a pénétré dans toutes les couches de la Société.

Si la civilisation n'est pas inculquée à l'homme dès son enfance et s'il prend contact avec elle seulement à un âge avancé, elle n'est alors que très superficielle. Un enfant maladif ou estropié ne peut pas s'adapter à la vie d'une manière telle qu'il puisse être plus tard à la hauteur des autres membres de la société civilisée.

La femme adulte qui est seulement exposée aux douleurs de l'enfantement sans aucune assistance compétente, à veiller ses enfants chétifs ou maladifs et, même, à pleurer leur mort prématurée, ne peut jouir des bienfaits de la civilisation dont elle est complètement privée.

Si les parents sont obligés de veiller tout le temps leurs enfants malades et s'ils ont le malheur de les perdre, leur douleur est accompagnée non seulement d'un gaspillage de temps, d'argent, de forces physiques et morales, mais encore de l'impossibilité d'élever la famille elle-même et la civilisation en général, à un degré supérieur.

Lorsque les maladies infantiles sont très répandues dans un pays, l'état de santé de la population ne pourra jamais correspondre aux qualités biologiques innées de ce peuple. Cependant, si l'état de santé général n'est pas satisfaisant ce peuple ne pourra pas fournir le maximum de force intellectuelle, morale et créatrice.

Toutefois, il ne faudrait pas considérer uniquement les conséquences néfastes de la morbidité et de la mortalité infantiles au point de vue de l'état de civilisation de toutes les classes sociales; c'est une honte très grande pour chaque peuple qui prétend s'être élevé à un état social bien organisé que le pourcentage de la morbidité et de la mortalité infantiles soit très élevé.

Car nous savons bien :

1.—Que les enfants en naissant ne sont que dans des cas *très rares*, porteurs de germes morbides et déjà condamnés à la mort.

2.—Que, dans un certain nombre de cas, *qui ne sont pas heureusement très nombreux aujourd'hui*, les enfants souffrent et meurent de maladies que la médecine ignore; même si elle en connaît la cause, la science n'est pas à même d'enseigner à la pratique la manière de les enrayer.

3.—Que, dans *le plus grand nombre de cas*, les enfants sont atteints par la maladie et ils en meurent pour ainsi dire *sans cause immanente*; c'est à dire très souvent la science connaît la cause de la maladie ou de la mort des enfants et la manière de les préserver, mais elle est incapable, pour beaucoup de raisons, de leur venir en aide, parce que l'entourage de l'enfant n'est pas suffisamment renseigné.

Les parents qui savent qu'il y a des moyens de préserver leurs enfants des maladies et de la mort, mais n'y recourent pas, manquent vraiment de culture. Tout un peuple est également condamnable quand il ne fait rien pour enrayer la morbidité et la mortalité infantiles.

Dans les Balkans, où il y a déjà plusieurs centres d'études de maladies infantiles et de protection des enfants, le nombre de personnes conscientes de la nécessité d'un travail sérieux pour l'amélioration de la santé infantile devient de plus en plus nombreux. Dans plusieurs endroits, déjà, on travaille dans ce sens.

Cependant, le problème se pose, sur quelques points, différemment dans les Balkans, que, par exemple, en France ou en Allemagne. Les germes pathogènes des maladies infantiles sont en réalité les mêmes et les modifications pathologiques des organes, dans les mêmes maladies, sont pareilles chez nous comme à l'occident. Mais le genre de vie spéciale de nos peuples joue déjà un rôle quelquefois pri-

mordial dans l'étiologie de beaucoup de maladies. L'influence du genre de vie s'exerce bien davantage sur le cours de la maladie et en est la cause principale, quand la maladie se termine par la mort, alors que, par sa nature même elle pourrait être évitée.

Je citerai comme exemple seulement quelques-uns de ces problèmes : Il n'y a pas plus de cinquante ans que les maladies infectieuses infantiles faisaient des ravages dans toute l'Europe. Aujourd'hui, beaucoup moins d'enfants meurent dans les pays occidentaux de la diphtérie, de la scarlatine, de la variole, de la rougeole, de la coqueluche et de la dysenterie. La mortalité infantile (comprenant les enfants à l'âge préscolaire et à l'âge scolaire) a tellement diminué que la conséquence évidente, provenant des statistiques bien établies, en est que les pays occidentaux, depuis le commencement du XXe siècle, ont pu se consacrer presque exclusivement à la lutte contre la mortalité des nourrissons.

Chez nous, dans les Balkans, on ne voit pas non plus aujourd'hui ces terribles épidémies qui faisaient jadis tant de ravages dans l'Europe toute entière. Mais on observe quand même beaucoup plus d'épidémies que dans les pays septentrionaux et méridionaux. Il y en a davantage que ne le révèlent les statistiques officielles. Et la léthalité, chez les enfants, des maladies infectieuses, est grande dans les Balkans. C'est aussi l'une des causes que, chez nous, la mortalité des enfants en bas âge et des écoliers est beaucoup plus élevée que dans les pays ci-dessus mentionnés.

Mais cette mortalité aussi élevée est due également à une autre cause. Il est évident que, dans les milieux pauperistiques, la mortalité est beaucoup plus élevée parmi les enfants en bas âge qu'elle ne l'est chez le nourrisson. Chez les enfants nourris au sein les conséquences néfastes de l'indigence sont presque entièrement écartées, tandis que chez les enfants nourris artificiellement elles sont bien plus grandes. Le pauperisme est très répandu dans les Balkans. Même dans les familles qui sont loin d'être pauvres, on remarque assez souvent une véritable indigence de genre de vie. Nous n'irons pas chercher si ce genre de vie primitive, très répandu dans les familles balkaniques, peut être justifié ou non, mais nous affirmons que c'est là la deuxième cause de la mortalité infantile plus élevée dans les Balkans que dans les pays occidentaux.

La mortalité infantile en bas âge, surtout dans leur deuxième et troisième année, a été beaucoup plus élevée dans les pays du nord et de l'ouest de l'Europe, il y a cinquante ans qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais, depuis longtemps déjà, elle a diminué de manière que dans ces pays on ne songe exclusivement qu'à la question de la diminution de la mortalité chez les nourrissons.

Chez nous cependant, c'est toujours une question qui est à l'ordre du jour, à savoir de quelles affections et pour quelle raison meurt un grand nombre d'enfants en bas-âge et comment nous arriverons à faire diminuer cette mortalité.

Nous pouvons donner aussi quelques détails sur les causes de la mortalité des enfants en bas-âge. En feuilletant les registres de l'Etat Civil de plusieurs paroisses en Yougoslavie, j'ai remarqué que les causes des décès mentionnés dans ces registres des enfants âgés d'un an et, même, de deux, trois ans etc, sont les suivantes: «toux», «refroidissement», «grippe», «influenza», «pneumonie» etc. Il est incontestable que nous ne pouvons prendre au sérieux ces diagnostics fantaisistes. De tous ces diagnostics le seul ayant une réelle valeur est celui de la toux. Mais notre expérience médicale nous apprend que le plus grand nombre d'enfants meurt de broncho-pneumonie. Le non moins grand nombre de décès de la rougeole et de la coqueluche dans beaucoup de nos régions ne doit pas être autant attribué au virus de ces maladies qu'à la broncho-pneumonie consécutive.

D'où cela provient-il ?

Les habitations des personnes indigentes ne sont que très peu ou pas du tout aérées. La petitesse des logements ainsi que le nombre exagéré de leur habitants, et l'inaccoutumance de l'aération, contribuent tout spécialement à la propagation des infections grippales. L'air confiné et, parfois, la chaleur de ces habitations, surtout au cours des maladies infantiles accompagnées de toux, assombrissent le pronostic des maladies aiguës des voies respiratoires.

Dans les registres de décès j'ai trouvé également comme cause de décès des enfants âgés d'un an, de deux et trois ans et même davantage, à part les maladies ci-dessus mentionnées, les diagnostics suivants: «diarrhée», «inflammation intestinale», «maladie gastrique», «dysenterie» etc. Donc, des maladies aiguës des voies digestives. On trouve ces diagnostics proportionnellement beaucoup plus souvent aux âges indiqués que dans les trois premiers trimestres après la naissance.

Quelle en est la cause ?

Les femmes dans les Balkans nourrissent au sein leurs enfants encore à l'âge d'un an. L'abus de nutrition au lait de vache prend une envergure de plus en plus grande dans les villes et les centres industriels d'Europe et d'Amérique. Par conséquent, dans les Balkans, les cas de troubles digestifs et alimentaires du nourrisson sont beaucoup plus rares. Dans les Balkans, l'enfant est attaché à son berceau pendant toute sa première année. Par conséquent il ne risque pas trop d'attraper des maladies infectieuses intestinales.

A la fin de la première année ou au cours de la deuxième, la situation change complètement. On commence alors avec l'allaitement mixte qui consiste à donner aussi aux enfants de la nourriture d'adultes qui, en somme, n'est pas du tout indiquée pour un nourrisson. On lui donne de la nourriture d'adulte par suite de l'ignorance de nos femmes du peuple de l'art culinaire. Pour cette raison on voit apparaître chez les nourrissons élevés à l'allaitement artificiel des troubles digestifs divers. Mais ces troubles se manifestent beaucoup plus tard chez nos enfants que chez les enfants élevés par l'allaitement artificiel dans les pays occidentaux. Aussi, fait-on quitter le berceau à l'enfant dès sa première année révolue. L'enfant rampe, se traîne, reste assis n'importe où; sur le plancher, par terre, dans la cour, partout où il a l'occasion de rencontrer et de s'en infecter des germes intestinaux pathogènes. L'alimentation défectueuse assombrît le pronostic de ces infections. Le paupérisme contribue non seulement beaucoup à la morbidité et à la mortalité infantiles par suite de maladies des voies respiratoires, mais aussi de celles des affections intestinales.

Dans un grand nombre de pays le taux de la mortalité infantile a sensiblement décru, soit parce que les hommes et particulièrement les femmes habitant ces pays sont beaucoup plus civilisés que les autres et que l'esprit de famille est très développé; soit enfin parce que l'on a entrepris une lutte efficace, depuis un certain nombre d'années, contre ce fléau de la nation. Ces peuples ont surtout fixé leur attention aujourd'hui sur la mortalité prématurée des nourrissons, c'est à dire la mortalité des enfants dans les premières semaines après leur naissance. Par ailleurs, c'est tout à fait naturel. Un taux de mortalité des nourrissons de dix pour cent est déjà considéré comme étant très élevé. Dans les pays où la mortalité infantile a atteint ce pourcentage, une moitié presque doit être attribuée à la mortalité des premières semaines. Cependant, si le taux a baissé à 8 ‰, ou 6 ‰, ou bien même à 4 ‰, la mortalité infantile est due presque exclusivement aux décès qui se produisent dans les premières semaines après la naissance.

On ne trouve presque pas dans les Balkans des relevés statistiques relatifs à la mortalité prématurée des nourrissons. Il y a à cela plusieurs raisons. La première, et qui est péremptoire, c'est que nos statistiques ne sont pas aussi complètes que dans les pays occidentaux. En second lieu, c'est que la science de la pédiatrie, qui est d'ailleurs intéressée dans cette question, n'est pas arrivée à un degré aussi élevé que dans lesdits pays. Enfin, même les données statistiques existantes ne peuvent être considérées comme étant très sûres.

Dans quelques régions de la Yougoslavie j'ai constaté d'après les registres de l'Etat Civil, ce fait très curieux que la

mortalité prématurée n'est même pas mentionnée, ou bien elle ne l'a pas été jusqu'à ces dernières années. En faisant des recherches j'en ai trouvé la cause, qui est la négligence des habitants de certaines de nos régions de déclarer la naissance d'enfants n'ayant vécu que quelques jours; de sorte que ces enfants ne figurent ni dans les registres des naissances, ni dans ceux des décès.

Maïs, dans d'autres contrées, où les registres sont tenus avec plus de soin, j'ai pu constater que la mortalité prématurée est également assez élevée dans notre pays.

A part les causes générales de la mortalité prématurée qui sont communes à tous les pays (les enfants nés avant terme, les jumeaux, les traumatismes obstétricaux etc.), on en rencontre aussi chez nous quelques causes spéciales. Ces causes sont en particulier: l'ignorance de nos femmes; la mentalité spéciale des gens de certaines régions de la Yougoslavie qui considèrent l'accouchement comme quelque chose de malpropre et de honteux; le peu de soins d'hygiène pendant l'accouchement, qui tue beaucoup de femmes et d'enfants; le petit nombre de sages-femmes diplômées; l'entrave matérielle et spirituelle qui existe entre le peuple, d'une part, et les médecins et les sages-femmes, d'autre part. Enfin, la mortalité prématurée croît également parce que les autres habitudes du peuple ne se conforment pas aux exigences de l'hygiène; parmi ces habitudes il y en a de telles qui provoquent, dans certaines régions, la fréquence du tétanos des nouveau-nés.

Veuillez m'excuser si je ne fournis pas les données statistiques dont je me suis servi dans mon travail. Je pourrais invoquer deux raisons: premièrement la limitation du temps pour l'exposé de mon rapport, en second lieu mes recherches relatives à cette question ne sont pas encore terminées et seront publiées ultérieurement. Veuillez considérer ce rapport comme une communication préliminaire.

La conséquence de la malpropreté inconsciente qui règne dans beaucoup de familles balkaniques est que certaines maladies cutanées contagieuses (favus, trichophytie), dans plusieurs régions, font beaucoup de ravages parmi les enfants.

Dans les régions paludéennes beaucoup d'enfants souffrent et meurent du paludisme.

Dans les régions où la syphilis règne à l'état endémique, le problème de la spécificité congénitale et acquise se pose toujours.

Dans nos villes et dans les agglomérations situées sur les grandes voies de communication, la tuberculose infantile nous impose le même devoir qu'aux autres peuples d'Europe et d'Amérique. Les régions isolées, loin des communications, où la tuberculose n'était pas connue auparavant,—ou bien y

était très rare—forment un champ d'étude spécial pour l'observation et la lutte contre la tuberculose qui pénètre aujourd'hui plus ou moins dans ces contrées.

Parmi les avitaminoses, le rachitisme est bien plus fréquent dans les Balkans qu'il ne devrait l'être. Dans son étiologie, c'est surtout la carence solaire qui est au premier plan des causes; l'alimentation défectueuse passe après.

On trouve même des rachitiques dans les pays montagneux. Cependant il y a beaucoup de soleil dans les Balkans! Les principales causes d'un rachitisme très répandu dans notre pays sont les suivantes: la durée exagérée de l'attachement de l'enfant dans le berceau, la mise de draps sur l'enfant (afin de le protéger contre les mouches et les insectes), la peur que le peuple éprouve de l'aération, craignant le refroidissement, et l'incompréhension du peuple que la lumière solaire ne peut nuire à l'enfant que si elle est exagérée, tandis que les doses graduellement appliquées peuvent servir de remède.

Le rachitisme dans les Balkans n'est pas ubiquitaire. Il ne prend même pas, dans la majorité des cas, une forme grave, parce que l'enfant guérit lui-même son rachitisme dès qu'il peut quitter son berceau, sa maison ou sa hutte. Mais même cette forme de rachitisme que l'on trouve dans les Balkans pourrait être entièrement enrayée.

Dans certaines régions des Balkans on observe chez les enfants de la pellagre.

La question de la nutrition rationnelle des enfants est l'une des plus importantes dans notre pays, à la période intermédiaire, quand le lait maternel n'est plus ni nécessaire ni suffisant comme nourriture, et que l'enfant n'est pas encore apte à digérer la nourriture des adultes. Même si l'enfant n'est pas atteint par les infections intestinales précitées, il souffre souvent à cet âge d'hypotrophie, ce qui n'a pas une grande importance non seulement à ce moment-là mais aussi pour le développement ultérieur. On a déjà parlé des causes de ce phénomène.

Nous n'insisterons plus sur ces principales questions hygiéniques qui se posent dans les Balkans. Car nous ne nous intéressons pas exclusivement à l'état de fait, mais aussi à l'organisation de secours. Est-il donc possible et nécessaire de faire à ce sujet un plan spécial pour les Balkans?

Indubitablement nous devons d'abord étudier les méthodes qui ont été appliquées dans les pays où l'on travaille depuis longtemps dans ce sens, avant d'entreprendre les travaux nécessaires à l'amélioration de la santé de notre jeunesse. Ces peuples eux-mêmes se sont assez souvent fourvoyés et un grand nombre de méthodes ont été rejetées comme étant inefficaces et, même, parfois dangereuses. Tous ceux qui s'adonnent à ce travail, chez nous, doivent avoir en premier lieu des connaissances scientifiques suffisantes et, tout particulièrement,

relativement à la connaissance de l'enfant, de son corps, de son état psychique, de ses besoins et de sa pathologie; ensuite ils doivent très bien connaître les méthodes,—individuelles et collectives—, déjà appliquées à l'amélioration de la santé de la jeunesse. L'incompétence et le charlatanisme qui s'immiscent dans les travaux délicats de puériculture avec beaucoup plus d'avidité que dans d'autres œuvres civilisatrices, peuvent être beaucoup plus néfastes qu'utiles. Je songe surtout à l'incompétence des collaborateurs volontaires à l'œuvre de la protection des enfants, qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir une connaissance suffisante de l'enfant bien portant et de l'enfant malade; je pense également à certains médecins, connaissant soit un tout petit peu, soit passablement, soit même très bien, la pathologie et la thérapeutique infantiles, mais qui ignorent, ou bien qui n'en tiennent pas compte, les conditions de la vie et des besoins de la collectivité.

Il est évident qu'il nous faut d'abord apprendre pour bien travailler. Mais nous voyons moins clairement si les méthodes de travail qui ont donné des résultats à l'étranger pourraient en donner aussi dans les Balkans. Il faut choisir avec soin uniquement les méthodes qui peuvent s'adapter à notre milieu, il faut les modifier et, en outre, il est incontestable qu'il faudrait leur ajouter des méthodes nouvelles, exclusivement balkaniques. Quand les Balkans s'éveilleront complètement, sans aucun doute, ils ne se contenteront pas de reproduire les méthodes américaines, mais ils en créeront de nouvelles.

Mon désir serait d'attirer l'attention sur quelques points seulement des méthodes de travail, utiles à l'amélioration de la santé des enfants. Des circonstances factices se sont produites chez nous, dans les Balkans, dans plusieurs de nos villes. En désirant sauver un certain nombre de nourrissons, que les mères nourrissent artificiellement dans les villes, en imitant, à ce point de vue, la civilisation occidentale, on a introduit dans les Balkans les innovations indésirables suivantes :

1.—*Une publicité pour les conserves alimentaires* pour enfants, qui se propage de plus en plus non seulement dans les villes mais aussi dans les villages. De cette façon les jeunes générations des pays agricoles deviennent dépendantes de l'industrie étrangère, tandis que la nature leur a donné le lait maternel. Si ce fait se propage davantage les conséquences peuvent être désastreuses.

2.—*La propagande pour le biberon* et pour la nourriture artificielle. Certes, le lait qu'on donne dans les biberons est stérilisé et de ce côté là nous n'avons pas de craintes qu'il puisse nuire à l'enfant qui le prendra; mais après plusieurs expériences fructueuses, la propagation du biberon devient si

rapide, qu'il s'introduit dans les régions où les nourrissons étaient antérieurement nourris exclusivement au sein ; dans ceci même se trouve le mal.

Les Assyriens avaient leur déesse des maladies infantiles, Labartou. Sur les fétiches de l'époque se trouvait incrusté ce démon ayant un serpent dans chaque main ; à ses seins tétaient un chien et un cochon, deux animaux qui furent considérés chez eux de l'espèce la plus basse. Aujourd'hui, la déesse des maladies infantiles devrait être représentée en tenant dans une main le biberon et dans l'autre la conserve.

Les pays occidentaux nous enseignent que la méthode de choix, dans la lutte contre la mortalité des nourrissons, consiste en une propagande efficace pour l'alimentation naturelle. Chez nous, l'alimentation naturelle est très répandue. Mais, afin d'imiter les pays occidentaux, nous importons des produits dont ils se servent uniquement comme d'un pis-aller.

Indubitablement il y a chez nous aussi des indications réelles pour l'application de ces méthodes, tout aussi bien dans les cas particuliers que dans des groupements plus ou moins grands. Mais dans son application il faut procéder avec beaucoup de sévérité, de prudence et d'esprit critique. Et quand on ne peut pas éviter son application, il faudra expliquer que c'est tout simplement une solution de nécessité ; il faut surtout insister sur la véritable source de la santé de l'enfant, c'est à dire sur l'alimentation naturelle.

Vu le peu de temps qui reste à ma disposition, je suis obligé de négliger plusieurs détails, même assez importants, concernant les méthodes de travail. Parmi ces détails plusieurs font partie de problèmes plus vastes, ainsi par exemple la lutte contre le paludisme, les maladies infectieuses, la syphilis à l'état endémique etc. Les autres sont tout à fait spéciaux—pédiatriques—tels que les méthodes d'organisation, ainsi que les institutions relatives à la protection des enfants. Il est impossible d'exposer cette question en quelques mots, sauf par de vagues définitions ; pourtant nous ne pouvons pas nous attarder plus longtemps.

Je m'arrêterai seulement un peu sur quelques principes particulièrement importants pour les Balkans.

J'ai mentionné plus haut que le genre de vie indigente (le pauperisme) est la cause principale de la mortalité élevée des enfants à l'âge de deux et trois ans, ce qui est très fréquent dans les Balkans. Dans la vie pauperistique les facteurs essentiels ayant un effet direct sur la morbidité et la mortalité infantiles sont les suivants : aérations défectueuses ou inexistantes ; alimentation insuffisante et mal préparée dans la période intermédiaire ; absence de propreté.

Les procédés de lutte, les mieux conçus et les plus dispendieux, contre la mortalité infantile ne servent à rien tant que subsistera cette cause fondamentale.

Devrons-nous donc rester inactifs, nous autres qui nous occupons de pédiatrie, tant que le procès de l'économie et de l'éducation nationale ne chasse définitivement des Balkans le genre de vie pauperistique? Aucunement. Nous avons aussi aujourd'hui à remplir un rôle important. Seulement nous devons bien faire attention avant d'importer dans nos pays agraires et primitifs et d'inculquer au peuple, qui se prête volontiers à la procréation, des méthodes d'hygiène infantile pratiquées dans les riches pays industriels qui craignent la dépopulation. Notre rôle se borne aux points suivants :

1.—De bien tenir compte que les villes et les centres industriels qui ont accepté les méthodes de vie des pays occidentaux, sont aujourd'hui les centres d'éducation de la campagne. Par conséquent il faudra là seulement appliquer des méthodes de travail, telles qu'elles correspondent au milieu dans lequel on les pratique et, que d'autre part, il faut qu'elles n'exercent pas une influence néfaste sur le vaste milieu agricole qui est beaucoup moins civilisé.

2.—De propager dès aujourd'hui, dans les circonstances existantes, les méthodes qui peuvent s'appliquer dans les masses populaires et dans le milieu économique et culturel actuels. Car nous devons avouer qu'une large part de l'hygiène de l'enfant n'est pas du tout compliquée, ni coûteuse. Avec de modestes moyens nous pouvons enrayer les causes essentielles de la morbidité et de la mortalité infantiles. Seulement dans certains cas spéciaux, pas très nombreux, l'application de ces méthodes coûte très cher.

3.—De collaborer, partout où il est possible, à la lutte contre les méthodes de vie pauperistique. Ce n'est pas toujours la même chose que la lutte contre la pauvreté qui relève d'une autre compétence. Ce n'est pas l'opulence de la famille qui exerce une influence sur l'état de santé de l'enfant mais son genre de vie. La collaboration de la pédiatrie dans la lutte contre les méthodes de vie pauperistique peut être précisément très utile, parce que le genre de vie défectueux apparaît de la façon la plus évidente sur l'état de l'enfant. Les avantages d'un genre de vie régulier se manifestent de la façon la plus expressive sur l'enfant même, ce qui se relève par de bons résultats. Par ailleurs, il ne faut pas oublier encore un fait très important, c'est que pas un être humain ne s'adapte plus facilement aux conseils et à l'application des principes d'hygiène que la femme, au cours de la période de maternité.

C'est là que les pédiatres et les autres collaborateurs à l'oeuvre de l'hygiène infantile et de la protection des enfants, trouvent un véritable champ de travail.

A PROPOS DU RAPPORT SUR LE PROBLÈME DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE INFANTILES DANS LES BALKANS

PROF. Dr AKIL MOUKTHAR

1. Une innovation inadmissible introduite dans les Balkans par la civilisation occidentale:

a) la publicité pour les conserves alimentaires (pour les enfants),

b) la propagande pour le biberon.

2) La façon indigente de la vie (le pauperisme) est la cause principale de la mortalité élevée à l'âge de deux à trois ans.

3) Les méthodes de vie de pays occidentaux appliquées dans les villes se propagent à la campagne. Il faut être, pour cette raison, très attentif dans leur choix.

4) Avec de modestes moyens nous pouvons enrayer les causes essentielles de la morbidité et de la mortalité infantiles:

Lutter contre les méthodes de la vie paupéristiques. Ce n'est pas toujours la même chose que lutter contre la pauvreté.

LE ROLE DE LA FEMME DANS LA LUTTE CONTRE LA MORBIDITÉ ET LA MORTALITÉ DES ENFANTS

(A propos du rapport de M. le Prof. Ambrojitch sur le problème de la santé et de l'hygiène infantiles dans les Balkans).

Dr SMILYA KOSTITCH-YOKSITCH

Assistante à la clinique infantile de Belgrade.

Le problème de la santé et de l'hygiène infantiles dans les Balkans est sans doute un des problèmes de plus importants. Dans le rapport de M. le prof. Ambrojitch nous avons pu saisir, une fois de plus, toute l'importance de cette question.

Ce problème pourrait être envisagé de trois points de vue différents et chacun de ces points de vue présente non seulement un intérêt tout spécial, mais des méthodes toutes spéciales pour leur solution. Ces trois points de vue sont: le point de vue purement médical, le point de vue économique et, ensuite,

celui de l'ordre social. Le côté médical de la question sera traité au moyen de nouvelles données de la médecine scientifique pédiatrique, qui sont égales plus ou moins pour tous les pays du monde entier, toutefois avec certaines adaptations particulières pour chaque pays. C'est pour cela que je ne m'y arrête pas.

Le point de vue économique est également un problème que nous ne pouvons pas traiter ici, étant donné que sa solution ressortit aux sciences économiques et sera dictée surtout par la situation économique de chaque pays.

Mais le côté social du problème me paraît le plus important dans nos pays. Notre lutte pour l'abaissement de la mortalité et de la morbidité infantiles devrait surtout s'engager par cette voie.

Je n'entre pas dans les détails que M. le prof. Ambrojitch nous a donnés et suffisamment soulignés, mais je tiens à vous exposer en quelques mots mes conceptions personnelles en qualité de médecin pédiatre et surtout de femme.

Travaillant depuis des années dans les institutions qui s'occupent de la médecine infantile, non seulement curative mais surtout préventive, je me suis rendu compte depuis fort longtemps que, pour abaisser la morbidité de nos enfants, il faut surtout s'adresser à la femme.

Notre femme de Balkans est relativement très peu instruite. On en trouve encore beaucoup d'illettrées. Notre femme paysanne est trop surchargée de travail dur et pénible qui l'entraîne hors de sa maison pour travailler dans les champs. On ne la considère pas comme un être fait surtout pour la maternité et le ménage, mais comme tout travailleur manuel dont la force physique sera exploitée jusqu'à la dernière limite, dans le dur travail que les hommes doivent accomplir. A côté de ce travail elle doit accoucher, soigner les enfants, mener la maison. Chose impossible! Et alors se pose la question de savoir qui souffrira surtout de cette situation précaire de nos femmes de la campagne? Ce sont surtout leurs propres enfants! La femme est obligée d'abandonner son enfant pendant la journée, en soignant les bêtes, en travaillant dans les champs. Pendant ce temps-là, son enfant se trouve entre les mains d'une vieille femme qui n'est plus apte au travail dans les champs et qui reste à la maison. Cette vieille femme n'a aucune notion de la façon dont on doit soigner l'enfant et, ce qui est encore pire, elle est très souvent une invalide, une malade, parfois une tuberculeuse. Quel résultat pouvons-nous attendre de cette façon d'élever nos enfants? Les malheureux deviennent très vite la proie d'une maladie quelconque et beaucoup d'entre eux payent cela de leur vie.

Si quelques-unes de ces femmes-mères restent à la maison pour soigner leurs enfants, elles se trouvent toujours

dans une situation pénible. Elles sont fortement entravées dans leur activité par l'influence de vieilles femmes, par les superstitions. Ces superstitions tuent nos femmes, tuent nos enfants. Dans certaines régions de notre pays on croit, parmi beaucoup d'autres superstitions, que la femme enceinte ne doit pas prendre de bain pendant tout le temps de la gravidité, car si la femme enceinte se baigne la croyance prétend que l'enfant venu au monde se noiera. Pensez donc à toutes les conséquences qui s'ensuivent, si une femme au lieu de se baigner le plus souvent possible, ne peut pendant tout ce temps prendre un seul bain! Ne parlons pas de la toilette intime qu'elle ne saurait utiliser à défaut d'un bain! Dans cette même région il existe une autre croyance qui dit que si il naît un garçon, pour que plus tard il devienne un homme intrépide et qu'il fauche les ennemis comme une faux fauche les blés, il faut lui couper le cordon ombilical par une faux, gardée spécialement pour cela dans un coin tout poussiéreux de la maison. Vous voyez déjà les résultats de cette superstition. Le cordon ombilical est coupé par cette faux, mais l'enfant est fauché par la mort produite par le tétanos ou la sepsis, avant qu'il n'atteigne l'âge de devenir un héros.

Et puis la superstition qui existe au moment de l'apparition d'une «mastite neonatorum». On croit qu'elle est due à ce que la sorcière tette l'enfant. Pour cela il est de l'habitude du peuple qu'une vieille femme tette les seins de l'enfant dans le but de ne laisser à la sorcière aucune trace de lait et de cette façon d'éloigner la sorcière qui restera sans nourriture. Chose ignoble, mais qui se pratique! Vous en voyez déjà toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre. Je n'ai pas le temps de citer tant d'autres superstitions, mais par ces quelques exemples j'ai voulu juste souligner tous les dangers que courent nos enfants à cause de ces superstitions, contre lesquelles il faut lutter de toute nos forces.

Et que dire de la femme en ville? On pourrait les diviser en trois catégories. Certaines femmes que je laisse de côté, appartiennent à la classe qui est assez instruite et qui connaît les règles des soins des enfants. Au deuxième plan viennent celles qui ne savent rien de l'hygiène des enfants, car elles n'ont jamais eu l'occasion de l'apprendre. P. ex. nos pauvres ouvrières qui sont obligées de lutter contre toutes les difficultés pour gagner leur pain quotidien. Ensuite au troisième plan viennent les femmes qui ne savent rien de l'hygiène, car elles n'ont pas eu l'intérêt d'apprendre, quoique elles se fussent trouvées dans toutes les possibilités et les conditions de le faire.

Puisque nous avons fait un court aperçu sur tout ce qui manque à notre femme, il faut l'aider, pour la faire sortir de l'obscurité dans laquelle elle vit. Les moyens seront différents suivant qu'il s'agit d'une femme de village ou de la ville.

Premièrement il faut s'adresser aux concours de l'école. Pour la femme, ou plutôt pour la jeune fille de la ville, celle qui fréquente soit le gymnase, soit une école professionnelle, il faut que l'hygiène se donne comme un cours spécial obligatoire. Dans ce cours, entre autres, on insistera surtout sur l'hygiène de la maternité. Pour les jeunes filles ouvrières, et celles qui ne suivront aucune des écoles citées plus haut, il faut organiser des cours spéciaux, par des spécialistes dans ces questions et par les organisations ouvrières qui ont le souci de l'éducation de la femme ouvrière. Quant à notre paysanne, c'est surtout à elle qu'il faut s'adresser et lui prêter une attention spéciale. Dans ce but il faut appuyer l'organisation de cours pratiques spéciaux qui sont connus chez nous sous le nom «d'Ecoles de ménagères» et qui ont prouvé maintes fois leur grande utilité et leur valeur pratique. La justesse d'une telle conception nous est affirmée par le proverbe serbe qui dit qu'en fait «la maison ne repose pas sur le sol, mais sur la femme».



LE SERVICE DE SANTÉ AU VILLAGE

RAPPORT DU D^r BOYAN PIRTZ

Chef de section à l'Institut central d' Hygiène - Beograd

Le village était et restera la source de la vigueur biologique de la nation, ainsi que la source de son accroissement numérique. C'est un réservoir inépuisable où les villes puisent une nouvelle population pour réparer les éléments endommagés parmi leurs habitants. L'urbanisation de la population s'effectue par la migration du surplus de la population rurale dans les villes. Les villes—il n'y a que de très rares exceptions—loin de faire augmenter leur population, ne sont pas même capables de la maintenir.

La relation entre la population rurale et la population urbaine est différente dans chaque pays. Alors que, dans certains pays industriels, la campagne ne représente que jusqu'à un tiers de l'ensemble de la population, dans les Balkans les conditions sont tout autres. En Yougoslavie 86,6 o/o de la population vivent dans des agglomérations de moins de 10.000 habitants. La situation est analogue en Roumanie, en Bulgarie et en Grèce.

A cette partie de la population si grande et si importante, il y a lieu d'accorder, au point de vue sanitaire, l'attention nécessaire et de lui assurer une protection efficace. Cette protection est d'autant plus importante et urgente que le village souffre d'une mortalité très élevée. A la campagne, la mortalité est toujours plus forte que dans les villes, surtout si nous prenons en considération le fait que, dans les villages, vivent les populations d'un âge plus exposé à la mortalité, vieillards et enfants, donc ceux auxquels la protection sanitaire est particulièrement nécessaire. La campagne souffre de la mortalité provoquée par les maladies que nous connaissons comme susceptibles d'être enrayées et qui, dans les villes sanitaires mieux organisées, ont cessé de jouer un rôle décisif au point de vue de mortalité.

Quand il s'agit d'organiser le service sanitaire dans les campagnes—en d'autres termes, la protection sanitaire du village—nous rencontrons plusieurs difficultés qu'il n'est pas facile de surmonter lesquelles, pour cette raison, représentent un obstacle sérieux à l'organisation de cette protection. Certaines d'entre ces difficultés sont susceptibles d'être surmontées au cours de la vie d'une génération, alors que d'autres sont entièrement insurmontables. L'organisation du service sanitaire doit s'accommoder de cet état de choses.

Quelles sont donc ces difficultés? Elles se rapportent, partie la situation géographique, partie à la situation économique du village et, ensuite, à certaines qualités de la population rurale, ainsi qu'à l'attitude tenue envers le village de la classe chargée d'organiser cette protection.

La situation géographique, loin des voies de communication, des centres politiques et économiques, ainsi que le type de l'agglomération—dispersée ou formée en rues—a une moindre importance dans l'organisation du service sanitaire rural. Si les facteurs sus-énumérés se présentent dans leur valeur négative,—à savoir éloignement des lignes de communication, de centres importants, type dispersé—la protection sanitaire dans le cadre entier où nous la désirerions, n'est pas possible d'une façon générale, ou n'est possible qu'avec des dépenses matérielles relativement très élevées et auxquelles il faut pourvoir d'autre part.

Par là nous abordons déjà l'autre groupe de facteurs rendant difficile l'organisation de la protection nécessaire; ceux-ci sont d'une portée économique..

Le village, même s'il est important par le nombre de ses habitants, représente un pouvoir, relativement modeste, économique et contribuable. C'est pourquoi, il ne saurait dépenser que très peu proportionnellement, pour l'organisation de cette protection, les besoins fussent-ils même très considérables. Il faut prendre sur d'autres revenus pour soutenir l'entretien de cette protection. Mais si le pays est de type rural d'une façon prépondérante, il faut se demander où prendre des revenus pour assurer, grâce à eux, le fonctionnement efficace de la protection sociale-médicale du village? Là où on rencontre un tel cas, il faut chercher les modes particuliers de l'organisation du service sanitaire rural. Une autre difficulté repose dans certaines qualités psychiques et de caractère de la population rurale, ainsi que dans son éducation inférieure à la moyenne.

Le conservatisme est une qualité bien connue du paysan. Bien que cette qualité n'ait pas toujours une influence négative, car dans nombre de cas elle a garanti le paysan contre nombre de maux, elle se manifeste, dans l'organisation de mesures sanitaires, certainement en facteur défavorable. Ce conservatisme s'oppose trop souvent aux mesures positives de la protection sanitaire à la campagne.

Certes, ce conservatisme a été trop souvent provoqué par l'insuffisance de l'éducation sanitaire, cette dernière étant malheureusement, trop souvent le reflet de l'insuffisance de l'éducation générale. C'est pourquoi celle-ci est également à considérer comme un obstacle sérieux, quand nous désirons organiser le service sanitaire approprié, à la campagne.

Ces trois groupes de facteurs négatifs sont à envisager

comme très importants; il est difficile et pour quelques-uns, même impossible de les écarter, même avec des moyens matériels plus importants que ceux dont on dispose.

De plus, il y a lieu de mentionner encore une autre entrave, relativement moins importante, mais jouant néanmoins, jusqu'ici un rôle important. Elle consiste dans le fait que le médecin a pris une attitude défavorable envers le village. Le cas est surtout fréquent avec le médecin capable; de sorte que, pour le village, il ne reste que celui qui dans la ville n'a pu obtenir d'emploi, ou bien qui n'a pas montré dans la concurrence une capacité lui permettant de rester dans la ville. Il y a bien entendu des exceptions, mais le cas n'est pas fréquent; il n'arrive presque jamais que le médecin capable, auquel la porte est ouverte pour l'exercice dans la ville, y renonce pour aller à la campagne. Les raisons en sont évidentes et dispensent d'entrer dans les détails.

Ayant mentionné brièvement les difficultés rencontrées dans l'organisation du service sanitaire rural, il nous faut examiner maintenant ce que comprend ce service.

Le service de santé rural doit avoir à sa disposition des Institutions *thérapeutiques*, avec des Institutions *prophylactiques*, lesquelles doivent être chargées entre autres, d'organiser les *travaux techniques et sanitaires, l'assainissement du village*, c'est à-dire l'éloignement des influences sanitaires défavorables à la vie du paysan et qui proviennent de son voisinage inanimé: sol, maison, eau potable etc.

La village doit avoir la possibilité de voir prêter à ses habitants l'assistance médicale technique toutes les fois que c'est nécessaire; il faut que cette assistance ne soit pas trop éloignée; par trop éloignée nous entendons qu'elle ne soit pas distante de plus de 10 kilomètres, soit deux heures de marche. Que cette assistance soit prêtée, soit par un médecin en tant que personne particulière, soit par un représentant d'une Institution thérapeutique et qu'elle soit accessible à tout le monde, sans exception; la partie de la population moins forte économiquement doit également pouvoir s'en servir, car cette population, comme nous le savons, en a besoin plus souvent.

Le médecin qui exerce ce traitement doit disposer de vastes connaissances, d'une bonne expérience et, quant à la rémunération de ses services, nous trouverons plus loin l'occasion de donner notre avis.

En plus de la possibilité de traitement le village doit être en possession d'une *Institution sanitaire prophylactique*. Il n'est pas dit par là que ces deux groupes d'activité sanitaire doivent être séparés. Bien au contraire, dans la dernière agglomération commune d'habitations humaines—au village—le mieux est que les deux branches de l'action sanitaire soient exercées par une même personne. Ici on ne saurait dire où commence le

traitement et où finit la prophylaxie. Nous avons parlé séparément de ces deux branches de l'action médicale car nous voulions par là souligner que les deux sont absolument nécessaires.

L'activité prophylactique au village est très vaste pour une seule personne. Elle comprend la protection de nourrissons, de petits enfants et de l'enfance scolaire, la protection des mères, la lutte contre les maladies infectieuses aiguës et chroniques, les mesures nécessaires à la préservation et protection dans ce sens, l'éducation sanitaire etc. En d'autres termes, l'ensemble de l'action assurée, dans les villes, par un nombre assez important de médecins spécialistes doit être assuré, au village, par une seule personne. Le champ de l'activité, il est vrai, s'étend à un plus petit nombre d'habitants mais le travail ne laisse pas d'être plus grand, étant très divers.

Nous ne pouvons pas concevoir le service de santé au village s'il n'est pas rattaché à ce qu'on appelle *l'assainissement de l'entourage et de la région* dans l'acception la plus large du mot, car nous savons que le voisinage représente très souvent la source de maladies et de mortalité, et aussi à la préoccupation de relever le standard de la vie et d'améliorer la situation économique du paysan. Un lien intime doit donc rattacher le service de santé organisé à l'agriculture organisée.

L'assainissement du voisinage du paysan comprend: la construction de maisons et d'habitations salubres, la fourniture de bonne eau et l'enlèvement sans danger et rationnel des détritus, une bonne répartition et un plan exemplaire pour la construction d'objets d'agriculture faisant partie de l'économie rurale tels que: étables, porcherie, poulailler, fumier etc., la rationalisation de l'agriculture, le groupement de terres etc. Ici, comme on le voit, nous ne parlons pas du lien avec l'agriculture car celle-ci s'occupe de la construction de pareils objets. D'autre part, l'assainissement de ces objets améliore sans doute la situation économique du paysan, élevant par là son standard de vie et le niveau sanitaire. Toutes ces mesures, toute cette activité sont rigoureusement individuelles, différentes pour chaque village, et dépendantes du type du village, de sa position géographique, du genre d'agriculture, de l'aisance du village, de son éducation etc.

En organisant le service de santé au village, il y a donc lieu de tenir compte de certains genres de travaux auxquels un médecin ordinaire n'est pas initié; ce sont les mesures sociales-médicales, agraires et économiques. Il faut rejeter d'une façon absolue la vieille conception qu'il faut donner au village un dispensaire et une pharmacie. Ces deux institutions ne représentent que le traitement symptomatique du village et ne touchent pas l'essence du problème entier.

Par là, nous avons indiqué le problème à résoudre. Et où en sommes-nous avec la méthode et le résultat? De quelle manière faut-il effectuer l'organisation, afin qu'elle puisse satisfaire aux exigences ci-dessus énoncées, concernant la protection sanitaire efficace du village?

Il n'existe que deux possibilités: ou associations bénévoles se chargeant d'effectuer toutes ces tâches, ou bien organisations obligatoires chargées de ce travail.

Par *association bénévole* nous entendons l'ensemble de la population d'un ou plusieurs villages organisée en une association qui se charge d'organiser les mesures thérapeutiques et prophylactiques, en même temps que les travaux d'assainissement de son territoire. L'avantage d'une pareille organisation, par rapport à une organisation obligatoire, consiste dans le fait que, dans ce cas, il s'agit d'une collaboration consciente des paysans dans la solution des questions qui les regardent. Toutes les instructions que le paysan reçoit d'une organisation dont il fait partie de son propre gré, seront volontiers observées et remplies, ce qui est un des facteurs les plus importants dans cette sorte d'action, particulièrement si l'on se rappelle la mentalité conservatrice existant au village.

Mais, pour pouvoir arriver à une pareille organisation bénévole, il faut que le niveau de l'éducation—nous n'envisageons pas ici le niveau de l'instruction acquise par l'école—soit suffisamment élevé pour que le village entier se rende compte du besoin et de l'importance d'une pareille organisation. Si tous les habitants du territoire confiés aux soins de l'organisation ne collaborent pas, le but n'est pas atteint en entier. De semblables organisations bénévoles peuvent prospérer efficacement dans une population placée à un niveau élevé d'éducation et de civilisation. Si l'organisation est effectuée sur une base coopérative, le succès est conditionné par la conscience coopérative fortement développée, bien plus que pour tout autre genre d'activité coopérative.

Les organisations bénévoles chargées de l'ensemble de la protection sanitaire du village présentent des défauts consistant dans la très grande difficulté d'organiser, sur la base du volontariat, la totalité de la population d'un territoire d'une certaine importance; la difficulté est particulièrement grande là où l'éducation n'est pas développée et le besoin conscient de protection sanitaire minime et où, par là justement, les besoins objectifs d'une pareille action sont encore plus forts.

Une pareille organisation effectuée à la perfection et par tout représenterait le type parfait de la protection sanitaire.

L'autre type d'organisation du service sanitaire au village est *l'organisation sanitaire obligatoire*. Des unités territoriales particulières sont créées et dont les habitants versent certaines cotisations pour l'entretien de l'organisation. Les formes

de telles organisations peuvent être très diverses. Pour satisfaire à tous les besoins existants, l'organisation doit déployer une activité dirigée dans toutes les directions indiquées.

Les avantages d'une pareille organisation consistent en ce qu'elle se préoccupe de la protection sanitaire de l'ensemble de son territoire et qu'il est possible de l'organiser partout; mais son défaut peut se trouver dans le fait que les habitants la sentent peut-être comme une charge, comme quelque chose d'imposé, ce qui fait qu'il n'y collaborent pas plus intimement. Pour éviter ces inconvénients il faut s'y prendre d'une manière appropriée et faire un choix judicieux du médecin en tant que guide de cette action rurale et de ses aides—les soeurs de protection. Ce sont les circonstances locales qui décident laquelle des deux organisations est la meilleure, de la bénévole ou de l'obligatoire. Dans le service sanitaire plus que dans toute autre activité,—si nous désirons atteindre la maximum de succès—il faut donner beaucoup d'élasticité, beaucoup d'accommodements spéciaux aux circonstances particulières et il faut éviter les exigences détaillées et rigides. Ici confier la protection sanitaire du village à l'organisation bénévole, si celle-ci satisfait aux conditions requises, pour pouvoir assurer cette protection, s'appuyant bien entendu sur le service sanitaire de l'Etat et son activité dans les grands centres; là, où le besoin l'exige, créer des organisations obligatoires spéciales de caractère public chargées d'exécuter le programme nécessaire pour l'avancement et la protection du village.

En Yougoslavie nous avons des exemples de l'une et de l'autre espèce de l'activité sanitaire au village. L'exemple d'organisation sanitaire bénévole est fourni par les *Coopératives Sanitaires*, et l'exemple d'association obligatoire en vue de la protection sanitaire, en particulier du village, est la *commune sanitaire rurale*. Dans nos conditions actuelles il n'est pas possible de procéder à l'organisation sanitaire bénévole—coopératives sanitaires, dans toutes les localités. Si nous attendions l'association bénévole de tous les villages dans ce but, d'énormes parties de notre population rurale se trouveraient sans protection. C'est pourquoi nous considérons comme un très bon système celui qui est appliqué actuellement chez nous par la Loi: dans l'Etat entier il existe des communes sanitaires obligatoires, mais sous certaines réserves, le service sanitaire, où les circonstances le permettent, peut être confié à une Coopérative. Par là nous avons d'un côté la base d'organisation pour la protection sanitaire du village dans l'Etat entier—pour autant qu'il a été jusqu'ici possible techniquement d'organiser toutes les communes sanitaires—et, d'autre part, liberté entière est donnée à l'organisation sanitaire bénévole; la coopération sanitaire peut parfaitement se développer; elle assume les fonctions de différentes communes sanitaires lorsqu'elle s'en trouve capable.

Les Coopératives sanitaires, aussi bien que les communes

LE PROBLÈME DU PALUDISME DANS LES BALKANS ET LES MESURES PRÉVENTIVES ET CURATIVES

RAPPORT DU Dr TCHÉDOMIR SIMITCH

(Institut d'hygiène—Skoplyé)

La Péninsule des Balkans est considérée comme une des contrées de l'Europe où le paludisme sévit très fortement et la question du paludisme se pose, sans contredit, comme un problème hygiénique des plus importants dans les Etats balkaniques. En effet, dans certains de ces Etats, quelques centaines de mille de personnes sont atteintes chaque année de la fièvre paludéenne, dont plusieurs milliers succombent, soit directement de cette maladie, soit de ses conséquences.

De même, il est facile de se faire une idée des conditions de développement de l'organisme humain, notamment de celui de l'enfant, dans ces contrées, si l'on prend en considération la contamination du sang par le parasite du paludisme, au moins six mois par an, et chez lesquels la rate se trouve constamment à hauteur ombilicale. La débilité et le raccornissement de l'organisme dans certaines de ces contrées sont tellement sensibles que les enfants âgés de 12 ans donnent l'impression de n'en avoir que 6 ou 8. Dans certaines contrées où sévit le paludisme, 25 % des jeunes gens ne sont pas récrutés à temps voulu pour le service militaire, leur organisme n'étant pas suffisamment développé à cause de la fièvre qui les brûle. Si l'on étudie sérieusement tous ces faits, il sera facile de comprendre que la question du paludisme est, en effet, un problème hygiénique important.

La question du paludisme n'est pas seulement importante au point de vue de la santé publique, mais encore au point de vue culturel, social et civilisateur ; le bien-être, la culture, la civilisation progressent difficilement dans ces contrées.

Au point de vue de l'économie agricole, le paludisme est du plus détestable effet pour le paysan car, au plus fort de la saison, cette maladie rend inutilisable une grande partie de la main-d'œuvre dans les villages. En effet, nous avons l'occasion de voir, en plein mois d'août, d'immenses champs de blé, non moissonnés et abandonnés à leur sort, car il arrive souvent qu'au moment de la récolte, toute une famille est alitée de paludisme. Par conséquent, on peut se rendre compte facilement de ce que représente pour le paysan cette perte de temps, due à cette maladie.

Combien l'Etat lui-même souffre de cet état de choses, il est facile de se l'expliquer. Un faible rendement du paysan,

conséquence du paludisme, l'amène à une misère sociale, qui est ordinairement suivie d'autres malheurs. A ce point de vue, les ouvriers eux-mêmes n'ont pas un meilleur sort, passant la plus grande partie du temps au lit et malades. L'enseignement scolaire est même effectué dans des conditions très difficiles, car c'est à peine si la moitié des enfants d'un village où sévit le paludisme, viennent régulièrement en classe, à cause, de cette maladie.

Dans les contrées paludéennes, l'armée aussi souffre de cet état de choses et, pour l'hygiène militaire, le paludisme représente une question de la plus grande importance.

Alors que les budgets prévus pour la santé publique, dans les contrées non atteintes de paludisme, sont utilisés pour l'amélioration de l'hygiène publique, dans les régions paludéennes les sommes destinées à la lutte contre le paludisme sont dépensées pour l'achat de la quinine, de sorte qu'il est impossible même de penser à d'autres mesures curatives ou préventives.

Donc, la fièvre paludéenne laisse derrière elle la ruine et la misère et, partout où cette maladie sévit, il est impossible de parler de bien-être, de culture, de progrès etc. Si nous prenons en ligne de compte tout ce qui vient d'être dit plus haut, on peut se faire une idée des ravages causés par cette maladie tant au point de vue hygiénique, social, culturel que civilisateur et financier. Etant donné les conséquences dérivant directement ou indirectement de cette maladie, la question du paludisme dans nos pays, doit être considérée comme un problème d'Etat et que l'Etat seul peut résoudre. Bien que ce problème soit hérissé de nombreuses difficultés, quand même, avec de la bonne volonté, de la compréhension, même avec de petits moyens financiers, on peut très bien en venir à bout.

Avant de passer à l'exposition des mesures qui pourraient être prises en considération pour une action anti-paludéenne, nous croyons que, pour rendre la question plus claire, il ne sera pas superflu de parler brièvement de l'état actuel du paludisme, des causes principales de sa persistance, des gîtes et des espèces de moustiques dont il y a lieu de tenir compte dans l'épidémiologie du paludisme des Etats balkaniques, etc.

Dans tous les pays balkaniques le paludisme sévit à l'état endémique et fait son apparition à certains moments de l'année sous forme d'épidémie dont le volume varie d'une contrée à une autre et d'une année à l'autre. Il existe par exemple des endroits à cas de paludisme sporadiques et d'autres où toute la population souffre de cette maladie. L'index du paludisme, ainsi que l'étendue de l'épidémie sont, dans un endroit donné, directement liés à la densité des anophèles, de leur activité etc.

Bien que les cas de malaria dans les contrées à paludisme endémique apparaissent au courant de toute l'année, pour-

tant une seule période présente un intérêt important au point de vue épidémiologique. En effet, l'époque de nouvelles infections de paludisme et le danger de contagion pour les personnes bien portantes n'existe pratiquement qu'entre les mois de mai et de novembre, période qui peut être aussi appelée active pour le paludisme, à la différence de la période passive qui dure de novembre à juin de l'année suivante. Cette autre période embrasse exclusivement la récurrence du paludisme et ne présente aucun danger de nouvelle infection. Le moment du début et de la fin des nouvelles infections varie d'un endroit à l'autre, comme d'une année à l'autre, et est en rapport avec l'apparition et l'activité des moustiques transmetteurs du paludisme. Habituellement, un mois après l'apparition de la première génération de moustiques, on doit attendre de nouvelles infections de paludisme, qui dureront jusqu'à la cessation de leur activité, laquelle, sous notre ciel, dure jusqu'à la deuxième moitié d'octobre. La question du commencement et de la fin des nouvelles infections est d'une grande importance pour la détermination du commencement et de la fin de la prophylaxie contre le paludisme.

En ce qui concerne le parasite du paludisme, toutes les trois espèces de plasmodium sont représentées dans tous les pays balkaniques, bien que leur rapport ne le soit pas d'une manière égale; ainsi, par exemple, la fièvre maligne est assez rare dans les contrées septentrionales des Balkans, alors qu'elle prédomine dans le Sud sur les deux autres formes de paludisme. La fièvre tierce, ou bénigne, est la plus répandue et prédomine dans les contrées du Nord de la Péninsule Balkanique, alors qu'en continuant vers le Sud elle est de plus en plus remplacée par la fièvre maligne. La fièvre quarte est partout rare et atteint à peine 1 o/o de toute les formes de paludisme.

En ce qui concerne l'intensité des différentes formes de paludisme en rapport avec les époques de l'année, nous voyons que, dans tous les pays, la fièvre tierce fait son apparition dans tout le courant de l'année, avec un maximum de malades de mai à octobre. La fièvre maligne sévit le plus souvent de juillet à novembre, tandis que, entre février et juillet, cette espèce de paludisme est très rare.

En ce qui concerne la fièvre quarte, cette espèce de fièvre paludéenne fait, le plus souvent, son apparition dans les mois d'hiver, donc à l'époque où les deux autres sortes de paludisme diminuent.

Anophélisme.—Comme nous le savons, la fièvre paludéenne est transmise d'un homme malade à un homme sain par des espèces spéciales de moustiques nommés Anophèles. Il existe sur la Péninsule des Balkans, plusieurs espèces de ces insectes dont deux seulement ont une importance dans l'épidémiologie du paludisme, à savoir: *A. maculipennis* et *A. superpictus*. Dans

la partie Nord des Balkans on trouve l'*A. maculipennis*, alors que dans les contrées du Sud les deux sortes sévissent. Par conséquent on peut considérer *A. maculipennis* comme transmetteur de la fièvre paludéenne dans la partie septentrionale de la Péninsule des Balkans; dans les contrées du Sud une partie des infections paludéennes peuvent être attribuées à *A. superpictus*, notamment dans certaines années, lorsque les conditions pour le développement de cette sorte de moustiques sont spécialement favorables.

Ces deux sortes d'Anophèles passent l'hiver, à l'état de moustiques adultes, le plus souvent dans les étables chaudes, très rarement dans les caves, celliers, greniers etc. Il est inutile de spécifier que les femelles seulement, qui sont fécondées, passent ainsi l'hiver. Dans le courant de l'hiver les moustiques sortent de temps à autre de leur léthargie pour s'abreuver de sang et pour se rendormir à nouveau, tout en ne quittant pas l'endroit choisi pour leur sommeil hivernal. A partir de février les moustiques commencent à devenir actifs au point de vue de leur alimentation, mais sans quitter toutefois l'endroit choisi. Par la succion du sang, les œufs de la femelle qui a passé l'hiver à l'état léthargique, se développent brusquement, de sorte que la femelle d'*A. maculipennis* peut déjà pondre ses œufs au commencement du mois de mars. La femelle d'*A. superpictus* pond ses œufs trois semaines ou un mois après. Il y a lieu de faire ressortir que la gestation des œufs est en rapport intime avec la température et peut varier d'un mois et plus, d'une année à l'autre. Ainsi, par exemple, lorsque l'hiver est chaud et le printemps précoce, la ponte des œufs a lieu de meilleure heure, ce qui est très important pour le développement ultérieur des moustiques. En effet, plus la ponte des œufs aura commencé de bonne heure, plus la première génération apparaîtra vite; et plus cette génération aura apparu de bonne heure, plus elle durera longtemps et plus la saison anophélique et le paludisme seront intenses.

Pour déposer leurs œufs ces deux sortes d'Anophèles choisissent une eau pure et une femelle peut pondre d'une seule fois jusqu'à 300 œufs. Ces trois cents œufs produisent, après 12-20 jours, 300 moustiques dont la moitié comprend d'ordinaire des femelles, et l'autre moitié des mâles. Après s'être abreuvée de sang, cette même femelle peut, quelques jours après, pondre une nouvelle quantité égale d'œufs et au cours de sa vie elle peut pondre jusqu'à dix fois. De même les jeunes femelles écloses de ces œufs, sont capables, quelques jours après, d'effectuer une ponte. Si l'on considère ce qui est dit ici au sujet des pontes, on peut se faire une idée de la vitesse à laquelle se multiplient les moustiques. Théoriquement on considère qu'une femelle qui a passé l'hiver peut, au cours d'une année, créer une descendance de plus d'un million de moustiques. Heureusement, ceci arrive

très rarement, ces insectes ayant eux-mêmes un grand nombre d'ennemis dans la nature.

L'*A. maculipennis* dépose ses œufs dans des eaux stagnantes riches en végétation, (l'eau de marécage), sur les bords de rivières et de ruisseaux, dans des canaux d'irrigation, dans les rizières etc.

Cependant, la femelle *A. superpictus* dépose ses œufs exclusivement dans les petits ruisseaux et sur les rives des grandes rivières, mais jamais dans les eaux stagnantes, (marécages). Par conséquent, pour la couvaison des œufs de l'*A. superpictus* les ruisseaux de montagne à cours interrompu, les bras de rivières stagnants et les rives des grandes rivières tranquilles sont choisis.

Etant donné que l'*A. maculipennis* dépose ses œufs en mars et comme à cette saison l'eau stagnante est abondante, cette sorte d'Anophèles trouve, immédiatement après sa léthargie, d'excellentes conditions pour son développement. *A. Superpictus* à cette époque est détruit fréquemment par l'enflement des eaux, vu que cet Anophèle dépose ses œufs exclusivement dans les ruisseaux et les rivières qui sont très souvent, au printemps, alimentées par l'eau des pluies. Donc le moment le plus favorable pour le développement de l'*A. maculipennis* est l'époque entre mars et juillet, lorsque les eaux stagnantes sont très abondantes, et pour *A. superpictus*, de juin à septembre, lorsque les torrents et les pluies deviennent plus rares. Alors que le nombre des *A. maculipennis* varie faiblement dans un endroit donné, d'une année à l'autre, étant donné la stabilité de ses gîtes, au contraire le nombre de *A. superpictus* peut varier sensiblement d'une année à l'autre, suivant les conditions météorologiques de l'année. En effet, pendant les années sèches, cette sorte d'Anophèle peut faire son apparition en quantité formidable, alors que dans les années pluvieuses c'est à peine si l'on peut trouver quelques spécimens qui maintiennent l'espèce jusqu'à l'année suivante.

La première génération *A. maculipennis* fait son apparition habituellement au commencement du mois de mai, mais dans certaines années cette apparition peut avoir lieu 15 jours plus tôt ou 15 jours plus tard, selon que le printemps aura été chaud ou froid. La première génération *A. superpictus* fait son apparition d'ordinaire à la fin du mois de juin, quelques fois à la fin de juillet, selon les conditions atmosphériques de l'année. En ce qui concerne la quantité numérique des *A. maculipennis*, cette sorte d'anophèle atteint son maximum à la fin du mois de juin et au commencement de juillet, après quoi elle commence à baisser, étant donné la disparition subite des eaux stagnantes. Cependant, dans les rizières et terrains à irrigation artificielle, elle reste en nombre considérable pendant tout l'été. Quant à *A. superpictus*, cette espèce d'anophèle est en quantité

maximum à la fin du mois d'août, ou au commencement de septembre, si l'année a été favorable au développement de cette espèce de moustiques.

Un mois après l'apparition de la première génération d'*A. maculipennis* il faut s'attendre à de nouvelles infections de la malaria, vu le temps nécessaire pour le développement des sporozoaires chez les moustiques et l'incubation du germe paludéen chez l'homme. Les nouvelles infections cessent trois semaines après le retour des moustiques à leur léthargie hivernale.

Aussi bien l'une que l'autre espèces d'anophèles propagent les trois sortes de fièvres paludéennes; néanmoins il semble que l'*A. superpictus* est le plus propre à la transmission de la fièvre maligne. En effet, pendant les années au cours desquelles cette espèce se manifeste en plus grand nombre, nous constatons une augmentation de cette sorte de malaria et le maximum de malaria revient au mois d'octobre, c'est-à-dire un mois ou quarante jours après l'apparition de ces insectes en plus grand nombre.

En ce qui concerne l'index de l'infection des moustiques celui-ci varie selon l'endroit et selon le mois.

Lutte contre le paludisme et mesures qui entrent en considération dans l'action anti-paludéenne.—Si nous prenons en ligne de compte le fait que nous savons ce qui provoque la fièvre paludéenne et de quelle façon elle est transmise de l'homme malade à l'homme sain, la solution du problème du paludisme pourrait être considérée comme très simple: interrompre le lien entre l'homme porteur du parasite et le moustique, intermédiaire entre l'homme malade et l'homme sain; car l'homme, unique réservoir du paludisme sans anophèles, comme le moustique sans homme atteint de la fièvre paludéenne, n'aurait plus aucune importance pour l'épidémiologie et l'étendue du paludisme. Mais, si cette question semble, théoriquement, fort simple, la pratique est, malheureusement tout autre. En effet pour interrompre le lien entre l'homme, porteur du parasite du paludisme et le moustique anophèle, il y aurait lieu de détruire l'un des deux ou, tout au moins, de rendre impossible leur contact. Détruire chez l'homme le plasmodium de la malaria signifierait guérir toute personne atteinte de paludisme, détruire les moustiques signifierait écarter tous les foyers des moustiques. La première question qui se pose ici est celle de savoir si nous disposons des moyens sûrs ou des possibilités pour l'extermination totale du parasite, ou moustique. Cependant, si nous disposons aujourd'hui de moyens médicamenteux pour combattre les attaques de paludisme, moyens qui, même, stériliseraient le sang d'un certain nombre de malades, nous sommes néanmoins, très loin

encore de pouvoir, en pratique, détruire facilement le parasite, étant donné le grand nombre d'affections qui seraient soumises au contrôle et au traitement. En effet, pour un traitement systématique de quelques centaines de malades, d'énormes moyens financiers seraient nécessaires, ainsi qu'un personnel très nombreux, sans parler du fait qu'il faudrait trouver chez le malade une entière compréhension, aussi bien que chez l'homme d'apparence sain mais porteur du germe. Etant donné le prix très élevé de la quinine, du plasmochin, atebirim etc, qui sont octroyés à part ou combinés, bien que capables d'arrêter une attaque de paludisme et même de détruire totalement le parasite chez certains malades, ces médicaments ne sont pas à la portée, en quantité suffisante, des larges masses. La quantité de ces moyens dont nous disposons aujourd'hui n'est même pas suffisante pour la thérapeutique, sans parler de la prophylaxie. Et même si nous disposions de la quantité suffisante de ces médicaments, il serait impossible de les appliquer utilement et d'obtenir un succès complet, étant donné qu'il est techniquement impossible de rassembler tous les porteurs de ce parasite et de les obliger à une cure, notamment lorsqu'il est question d'enfants. Par conséquent, une présence de plusieurs centaines de mille de paludéens, comme c'est le cas pour les Balkans, il est impossible actuellement de penser à une destruction du parasite, vu les conditions qui règnent dans le pays.

En ce qui concerne la destruction totale des moustiques, la chose est encore plus compliquée. Détruire tous les foyers de ces insectes est chose impossible, sans égard aux moyens financiers à disposition. Dans les contrées où un assainissement du terrain a été effectué, les moustiques ont diminué en nombre, mais n'ont pas été complètement anéantis.

Cependant, si les moyens et les conditions actuelles ne permettent pas une destruction complète des moustiques ou du parasite, il reste toujours la possibilité d'en diminuer le nombre, ce qui fait actuellement l'objet de l'action anti-paludéenne dans tous les pays. Et plus nous détruisons l'un ou l'autre ou les deux à la fois, plus le succès de l'action anti-paludéenne sera grand.

Certains auteurs sont d'avis que l'action anti-paludéenne n'est satisfaisante que si la lutte est dirigée contre le parasite chez l'homme, par le traitement des malades et des porteurs sains. D'autres soutiennent le point de vue que ce n'est que par la lutte contre le moustique-propagateur de paludisme que des résultats réels peuvent être atteints.

Nous pouvons, en effet, nous demander lesquels sont dans le vrai, des partisans de la lutte contre la paludisme par le traitement des malades ou de ceux qui sont pour la lutte contre les moustiques. Nous sommes en droit aussi de nous demander ce qu'il y a à attendre de l'une et de l'autre méthode. Par le

traitement des malades nous diminuons la mortalité, nous réduisons les journées sans travail, nous adoucissons la misère générale, occasionnée par le paludisme, mais, au point de vue de la diminution du nombre des porteurs du germe, les résultats atteints sont minimes, car le nombre de ceux qui sont soignés et guéris est égal au nombre de ceux qui tombent malades, de sorte que l'index parasitaire dans l'endroit en question, reste le même d'année en année. Mais si l'on réfléchit aux conséquences qui pourraient découler du fait que, dans un endroit donné, les malades seraient laissés à leur sort, le devoir nous commande de procéder à la cure, sans égard au fait que le nombre des malades et des porteurs du germe diminuera ou pas. Dans les contrées fortement atteintes de paludisme il est inutile d'insister sur une longue cure dans le but de guérir radicalement le malade, car nous n'aurons rien fait si nous guérissons ce malade, qui peut être contaminé à nouveau après 15 jours. De grandes quantités de médicaments seraient dépensées et le résultat serait le même que si le malade avait été soigné pendant l'attaque de paludisme ou, même, quelque temps après encore. Je suis d'avis que, pour le moment, il y aurait lieu de réduire au minimum la durée du traitement et faire juste ce qu'il faut pour que le malade puisse, sans empêchement, vaquer à ses affaires et soit entretenu jusqu'au moment où seront prises des mesures radicales pour l'éloignement de tous les facteurs qui sont la cause du maintien du paludisme.

En limitant l'action anti-paludéenne à la lutte contre les moustiques seulement, le succès sera plus grand que dans la lutte exclusive contre les parasites, à condition que le nombre des moustiques soit réduit sensiblement; seulement la regression de la fièvre paludéenne n'est pas si rapide que lorsque l'on emploie les deux méthodes à la fois. Donc, en principe, il y a lieu toujours de tendre vers la diminution du nombre des moustiques ou de leur éloignement de l'homme; si, à côté de cela, est combinée la cure du malade, le succès de l'action anti-paludéenne est assuré. Malheureusement, étant donné les conditions actuelles, il est impossible de poursuivre par tout la lutte contre les moustiques et, dans plusieurs cas, nous en sommes réduits à lutter contre le paludisme, exclusivement par la cure des malades au prix de résultats minimaux. Mais si nous sommes dans l'impossibilité momentanée de lutter plus efficacement contre les moustiques, cela ne signifie pas que cette lutte est impossible. En effet, si pour des raisons d'ordre financier, nous ne pouvons pas, pour le moment, assainir le terrain sur une plus grande échelle, il existe, dans plusieurs endroits, la possibilité de diminuer le nombre de ces insectes par de petits assainissements et par une lutte directe contre les moustiques et leurs larves, par des moyens chimiques larvicides et autres. L'action pour la lutte contre la fièvre

paludéenne doit être menée par étapes, étant donné les conditions et les moyens financiers dont on dispose; néanmoins, avec de modestes moyens financiers, des résultats satisfaisants peuvent être atteints, si le problème du paludisme est posé adroitement. Par conséquent, le choix des moyens de la lutte contre le paludisme, dans un endroit donné, dans une contrée ou dans un Etat, sera fait sur la base d'un examen préalable ou d'une étude anticipée, sur l'état du paludisme et de ses causes, de son maintien etc. dans les endroits, contrées ou Etats respectifs. De toutes façons, certaines mesures seront prises immédiatement; d'autres seront prises graduellement, selon les moyens disponibles.

Le succès de l'action anti-paludéenne dépend de l'organisation même de cette action et de l'application des mesures anti-paludéennes; nous prenons la liberté de donner ici notre avis personnel sur l'organisation de la lutte contre cette maladie.

L'organisation de cette action, ainsi que l'application des mesures suggérées incomberont à un Institut du PALUDISME. Le siège de cet Institut devra être dans l'endroit le plus atteint de cette maladie. En ce qui concerne la question de l'administration, celle-ci sera mise sous le contrôle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publiques.

La tâche de l'Institut sera de prendre soin de l'organisation de l'action anti-paludéenne dans tout le pays, l'étude de cette maladie et la détermination des index paludéens pour chaque endroit; l'étude des causes du paludisme dans l'endroit désigné et la détermination des mesures qui pourraient être prises en considération. Outre cette tâche, l'Institut aurait à sa charge de former le personnel technique de l'action anti-paludéenne. Pour le succès de l'action anti-paludéenne, un personnel technique bien instruit est de première importance. Dans ce but, des cours spéciaux sur le paludisme seront faits chaque année, dans l'Institut même; les cours dureront 30 jours pour les médecins au service de l'armée, de l'Etat ou de la Municipalité; de même des cours spéciaux seront créés pour le personnel médical inférieur: nourrices, sages femmes, agents auxiliaires de santé, désinfecteurs etc. A côté de ces cours spéciaux d'autres cours sur le paludisme seraient faits pour les instituteurs, pour les élèves des cours supérieurs et des gymnases etc.

Tous les médecins au service de l'armée, de l'Etat ou de la Municipalité devraient, au cours de deux années après l'ouverture dudit Institut, terminer leurs études spéciales sur le paludisme; la nomination de nouveaux médecins dans les contrées paludéennes ne devrait s'effectuer qu'après que le nouveau médecin nommé aurait terminé ce cours spécial de paludisme. Ceci devrait aussi être applicable à tout le personnel sanitaire chargé du service sanitaire dans les endroits affectés de paludisme.

De cette façon sera formé un grand cadre de personnel technique indispensable au bon succès de l'action anti-paludéenne, et ce n'est que de cette façon que l'action en question serait unifiée sur tout le territoire de l'Etat.

Auprès de cet Institut du paludisme se trouverait une commission anti-paludéenne permanente qui serait composée d'un représentant de l'Institut même, d'un médecin militaire, d'un médecin de Banovine ou de Département. Cette commission aurait pour tâche de fixer les mesures à prendre dans un endroit atteint de paludisme et d'appliquer ces mesures (assainissement du terrain, etc.). Chaque membre de ladite commission s'occuperait d'obtenir le secours de ses subordonnés en ce qui concerne la main-d'oeuvre pour ces travaux. C'est ainsi qu'une collaboration permanente serait créée entre la section sanitaire militaire et civile, ce qui est d'une grande importance pour le succès de l'action anti-paludéenne.

Pour le succès de l'action anti-paludéenne certaines questions importantes devront être réglées par voie législative.

En effet, la question de la quinine et des autres médicaments contre la fièvre paludéenne est d'une importance primordiale et de la solution de cette question dépend pour beaucoup, le succès de l'action entreprise. Etant donné que le paludisme est une maladie sociale qui atteint spécialement la classe pauvre, les consultations et les soins des malades doivent être gratuits. Mais, vu la crise actuelle, lorsqu'il faut tenir compte du moindre argent, s'il est impossible de soigner tous les paludéens gratis, on peut néanmoins faire en sorte que les médicaments contre cette maladie soient monopolisés, de sorte que les classes moyennes et riches puissent s'approvisionner en médicaments à des prix convenables, alors que les pauvres seraient approvisionnés gratuitement. Si l'on arrivait à régler la question de la quinine et des autres médicaments contre la fièvre paludéenne, le problème du traitement systématique des malades serait solutionné, ce qui allègerait sensiblement la lutte contre cette maladie.

L'octroi des remèdes prophylactiques contre la fièvre paludéenne ne se ferait que dans l'armée ; aux civils dans certains cas particuliers seulement. Une dose prophylactique journalière ou hebdomadaire serait à appliquer selon la saison et l'intensité de la maladie de l'endroit où la prophylaxie s'opère. Cette dose dépendrait aussi du fait que les soldats dorment à la caserne ou hors de celle-ci où la possibilité d'infection est beaucoup plus grande etc. Dans les endroits où l'index du paludisme est au-dessous de 20 ‰, la prophylaxie par les moyens médicamenteux n'est pas indispensable.

De même il y aurait lieu de régler, par voie de loi, la question de l'irrigation et des rizières qui sont la cause de l'entretien de la fièvre paludéenne dans certains endroits. Le système d'irrigation actuel est primitif, dont le but principal

est d'amener l'eau tandis que l'entretien des canaux et le réseau de répartition d'eau sont de moindre importance. En effet, les canaux sont souvent obstrués par une abondante végétation des bords de sorte que l'écoulement des eaux s'y fait très lentement et prépare ainsi d'excellents gîtes à moustiques. Au moment de l'arrosage, l'eau est dépensée sans égards de sorte qu'en plusieurs endroits il se forme des mares où les Anophèles trouvent des gîtes favorables à leur développement. Si, au point de vue de l'agriculture, les écluses sont permises et tolérées pour l'irrigation, il ne peut néanmoins pas être permis qu'elles servent de gîtes aux moustiques. L'irrigation peut être permise seulement au cas où les intéressés se réuniraient en coopérative, laquelle serait soumise au contrôle des autorités sanitaires au sujet de l'entretien et de la régularité du réseau d'irrigation.

Dans certains endroits, les rizières représentent des gîtes principaux des moustiques qui sont les causes du maintien et du développement de la fièvre paludéenne dans lesdits endroits. Si l'on prend en ligne de compte que plusieurs kilomètres de terrain, d'avril en septembre sont submergés d'eau, parce que plantés de riz, on peut alors se faire une idée de l'importance de ces rizières pour la multiplication des moustiques et la persistance de la malaria. Cette question aussi devra être réglée par voie de loi. Les nouvelles rizières devront être éloignées de tout endroit habité d'au moins trois kilomètres. La trempe du riz doit être effectuée par un système d'irrigation intermittente, c'est-à-dire que certains jours, le terrain doit rester sans eau, dans le but d'exterminer les larves des moustiques. L'irrigation intermittente ne nuirait nullement à la culture du riz, à l'encontre de l'opinion des paysans qui s'occupent de la culture de cette plante industrielle. Pour l'irrigation intermittente des rizières il faudrait niveller le terrain et adapter les canaux amenant l'eau, ce qui demanderait des sacrifices matériels mais, si l'on pense aux résultats qui seraient atteints au point de vue du paludisme, ceux-ci seraient vite amortis. La plantation du riz devrait avoir aussi un système coopératif sur lequel les autorités sanitaires auraient aussi droit de contrôle. Par la régularisation du mode d'irrigation, le paludisme serait diminué, en beaucoup d'endroits, d'au moins 30 %, sans aucune autre mesure anti-paludéenne.

Outre ces mesures qui auraient force de loi, dans tous les endroits où cela serait possible, il y a lieu de lutter, directement ou indirectement contre les moustiques, avec les moyens connus. La lutte contre les moustiques représenterait une défense contre la piqûre, la destruction de leur foyers au moyen de grands et petits assainissements de terrain, ou la destruction directe des larves par des moyens chimiques, là où un assainis-

sement définitif ne pourrait être effectué pour des raisons quelconques.

La défense contre la piqure des moustiques pourrait être effectuée par la pose de rideaux métalliques à très petites ouvertures sur la porte et les fenêtres des pièces où l'on dort. Alors que la chose est presque infaisable au village vu la mauvaise condition des maisons et la compréhension bornée du paysan, lequel ne voit qu'il est de son propre intérêt de dormir dans ses pièces abritées des moustiques, la chose est beaucoup plus facile dans les casernes et internats dans lesquels un grand nombre de personnes vivent ensemble et sont soumises à un contrôle. La défense individuelle mécanique contre les moustiques au moyen d'une moustiquière ne vient en considération que pour certaines personnes installées dans des endroits infectés qui doivent y camper temporairement.

L'écartement des moustiques de l'homme pourrait s'opérer dans les villages au moyen du bétail qui attire les moustiques dans les étables et écuries. Etant donné que le moustique pique plus volontiers les bêtes domestiques, il est à supposer qu'il abandonnerait l'homme s'il trouvait toujours l'alimentation qu'il lui faut sur le bétail ainsi qu'une étable convenable à son repos journalier.

De cette façon le moustique se rapprocherait tout à fait du bétail et abandonnerait l'homme, comme c'est le cas dans certains pays où il est parlé de la zoophilie du moustique. Dans ce but, il y a lieu de propager la construction d'étables ou écuries modernes et défendre que, pendant l'été, le bétail demeure aux champs, loin des habitations d'hommes, comme c'est le cas dans plusieurs endroits paludéens.

En ce qui concerne la destruction des foyers de moustiques, ici sont prises en considération les petits et grands assainissements de terrain. Les petits assainissements concernent les gîtes de moustiques dans les canaux pour l'irrigation, les petits ruisseaux, petites sources et autres fossés artificiels, où l'eau est retenue plus ou moins longtemps. Les foyers à moustiques dans les endroits ci-dessus mentionnés peuvent être détruits sans grands sacrifices financiers si, par exemple les canaux et les ruisseaux sont nettoyés des végétations qui y poussent, de sorte que l'eau s'écoule sans s'attarder; les fossés devraient être comblés et nivelés avec le reste de la terre. Etant donné que les endroits mentionnés sont très souvent les seules causes du maintien de la fièvre paludéenne dans certaines localités, il y a lieu de s'efforcer de les régulariser, d'autant plus que de grandes sommes ne sont point nécessaires pour ces travaux. La Commission anti-paludéenne, dont il a été question plus haut aurait la tâche de contrôler ces petits assainissements dans les endroits atteints de paludisme.

S'il est facile de résoudre la question des petits assainissements de terrain, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de grands complexes marécageux dont l'assèchement ou le drainage exige de grands moyens financiers. Mais ceci n'est plus un problème purement médical, mais aussi bien agricole. Par l'assèchement de terrains marécageux sont détruits d'innombrables foyers de moustiques, ce qui amène à la disparition ou à la diminution de la fièvre paludéenne dans les environs de ces terrains; d'autre part, une grande superficie de terrain labourable est acquise pour les buts agricoles. L'assèchement des terrains marécageux, en Italie, a été dicté par le manque de terre arable et les capitaux investis ont été bien vite amortis. Sur ce terrain marécageux, à perte de vue, propice uniquement aux cigognes et autres oiseaux de marais, s'effectue actuellement, la culture des plantes industrielles les plus nobles et sur les prairies fleuries, paissent des troupeaux entiers du meilleur bétail local. Au lieu de marais dont les émanations propageaient, hier encore, la misère et la mort, aujourd'hui de nouvelles maisons blanchissent au soleil égayées par des chansons et de la musique.

Etant donné que les Balkans sont relativement peu peuplés encore, la disette de terre arable ne se fait point sentir fortement, ce qui fait que les marais et autres eaux croupissantes, néfastes, restent toujours intacts, au moins dans la plus grande partie de nos contrées. Une autre raison de cet état de choses est que l'assèchement du terrain exige de grands sacrifices financiers difficiles à trouver dans les conditions actuelles. Néanmoins, je suis d'avis que c'est une erreur, car les capitaux investis dans cet ordre d'idées serait bien vite amortis. Le bénéfice de l'assèchement serait double; d'un côté on aurait ainsi augmenté la superficie de terre arable et de l'autre on aurait détruit le foyer des moustiques, cause unique du maintien de la fièvre dans toute une contrée.

D'après mon opinion, il me semble que de grands assainissements pourraient être effectués sans grands sacrifices pour la caisse d'Etat. Le premier mode serait d'accorder ou de confier l'assèchement du terrain à des sociétés anonymes lesquelles utiliseraient le terrain ainsi devenu labourable, pendant un certain nombre d'années à fixer. Ce moyen ne coûterait rien à l'Etat vu que les terrains marécageux ne servent à rien, alors que le bénéfice serait très grand pour l'Etat par la disparition de la fièvre dans toute une contrée. L'autre mode serait de faire appel aux réservistes en les soumettant aux travaux de bonification des terrains marécageux. Chaque réserviste ainsi appelé travaillerait sur le terrain déterminé pendant 15 jours une fois pour toutes. Enfin, pour l'entretien des routes aussi bien que pour l'assèchement de terrains chaque contribuable devrait donner un jour de travail par an soit qu'il travaille lui-même, soit qu'il paye

ce que représenterait cette journée de travail. De cette façon le poids de ce travail serait insensible pour le peuple et le profit général inévaluable. De même l'armée pourrait aussi pourvoir à la main-d'œuvre, lorsque le terrain marécageux à dessécher est à proximité d'une caserne.

Lorsqu'il est question de drainer le terrain ou de l'assécher pour l'irriguer ensuite dans le but d'une meilleure culture, il sera utile d'entretenir le canaux, lesquels non contrôlés, peuvent devenir dangereux en tant que foyers de moustiques, plus dangereux que les marais eux-mêmes. En effet les canaux drainés ou d'irrigation sont rapidement envahis par la végétation qui y est entretenue par l'humidité et la chaleur, ce qui les transforme en foyers de moustiques, s'ils ne sont pas entretenus en bon état. La tâche de la commission anti-paludéenne serait donc le contrôle de ces canaux et leur entretien en état propre et sans végétation.

Pour les foyers de moustiques que nous ne pouvons anéantir ni par de petits ni par de grands assainissements, il nous reste à lutter directement contre les larves des moustiques au moyen de vert de Paris et de pétrole. Mais, étant donné que le pétrole ainsi que ses extraits tels que le naphte, différentes huiles etc., sont chers, la destruction des larves par ces moyens est limitée. Cependant, le vert de Paris, étant donné son prix bas et les résultats que l'on peut atteindre par son utilisation, est plus souvent appliqué en pratique. En effet, avec un kilo de vert de Paris qui coûte 30-35 dinars on peut détruire des larves anophèles sur tout un hectare de superficie. Mais, si le vert de Paris est bon marché et si son effet sur les larves est satisfaisant, son application pratique aussi est limitée. En fait il est illusoire de songer à la lutte antilarviaire par ce moyen, lorsqu'il est question d'immenses complexes de terrains marécageux. La projection de vert de Paris par avion ne peut être considérée comme un travail sérieux si l'on compare le succès minimal qui peut être atteint par ce moyen qui exige de grands frais.

Le vert de Paris dans la pratique, doit compléter le travail des petits assainissements et est spécialement indiqué pour la destruction des larves dans les petits ruisseaux et rivières, qui ne peuvent pas être régularisés et encore, dans ce cas, pour les petits ruisseaux et rivières à proximité d'endroits habités. Pour un village d'un millier d'habitants et moins et en supposant que les foyers de ces insectes se trouvent tous dans un même ruisseau, l'application du vert de Paris n'est pas profitable si l'on prend en considération les frais à envisager pour un pareil travail annuel. Cependant, dans les villages de 5000 habitants au moins et où les foyers de moustiques occupent une superficie limitée, il y aurait lieu, par voie légale, d'obliger les communes à s'approvisionner en vert de Paris et à l'appliquer. La commune, dans ce cas serait tenue à acheter ce produit

et à fournir la main d'oeuvre pour autant que celle-ci ne pourrait être obtenue de l'armée. Dans les communes à garnison la chose serait plus facile, celle-ci procurant les travailleurs nécessaires au jet du vert de Paris. Le choix de l'emplacement, les instructions pour le travail ainsi que le contrôle de la lutte contre les larves incombent à la Commission anti-paludéenne.

La destruction directe des larves peut aussi être atteinte au moyen de petits poissons appelés «*Cambusia*», qui se nourrissent très volontiers de larves de moustiques, de sorte que par leur présence le développement des larves de ces insectes est rendu impossible. Malheureusement, l'utilisation de ces poissons est limitée aux mares, petites sources, bassins etc. à eau permanente, au cours de l'année entière et où n'existent en même temps pas d'autres poissons. Ce moyen est aussi applicable dans les canaux drainés si d'autres espèces de poissons ne s'y trouvent pas. Pour les ruisseaux et rivières ces poissons ne sont pas propres à l'utilisation, étant donné le grossissement des eaux au printemps, ce qui les détruit ou les emporte. Dans les eaux stagnantes qui s'assèchent d'elles-mêmes, ils sont de faible profit pendant que l'eau stagne. Dans les autres eaux stagnantes qui sont plus étendues et qui ne sèchent pas pendant l'été, ces poissons ne peuvent subsister étant donné la présence d'autres poissons qui empêchent leur existence et leur multiplication. Mais, outre que le rôle de ces poissons est limité, il y a néanmoins lieu d'en mettre partout où ils peuvent être de quelque utilité dans la lutte contre les larves, d'autant plus que cela ne coûte rien. Il faudrait, cependant, obliger les propriétaires de bassins artificiels à peupler ces bassins desdits poissons, sous peine de défense de se servir de cette eau.

Il nous reste à dire à la fin quelques mots sur la propagande de la lutte anti-paludéenne. En effet, dans la lutte contre la fièvre paludéenne, la propagande joue un rôle très important et il y a lieu de s'efforcer par des conférences sur le paludisme, des films, des prospectus et autres moyens, de mettre la population des villages les plus reculés, au courant de ce qu'est le paludisme, sa contagion et les moyens de prévention. Chaque citoyen devrait savoir comment se soigne la fièvre paludéenne et ce qui la transporte de l'homme malade à l'homme sain, où les moustiques se développent, comment on peut les détruire ou bien s'en défendre etc. Il faut propager le sommeil dans des locaux préservés des moustiques, la construction de belles maisons, d'étables modernes pour le bétail etc.

En terminant ce rapport, je désire souligner une fois encore que le paludisme est un mal social, qui porte de grands préjudices à chaque individu et à l'Etat, mais qu'avec de la bonne volonté, de la compréhension et des moyens financiers relativement peu importants, on peut engager avec succès la

lutte contre cette maladie. Il incombe à l'Etat de résoudre certaines questions importantes telles que celle de la quinine et autres remèdes contre la fièvre paludéenne, celle de l'irrigation, des rizières et des grands assainissements, et à la population de l'aide dans tous ses efforts pour que les mesures prises soient appliquées dans la mesure du possible. La première question à résoudre est celle de la quinine et des autres remèdes contre le paludisme. Les remèdes contre cette maladie, s'ils ne peuvent pas être distribués tout à fait gratis, peuvent au moins être à portée de toutes les bourses. Si cette question n'est pas résolue prochainement, il ne peut être question de soins à donner à la population indigente laquelle souffre le plus de cet état de choses. De la solution de cette question dépend de beaucoup le succès de l'action anti-paludéenne. Les autres mesures dont nous avons parlé seraient introduites graduellement et par étapes, eu égard aux conditions financières actuelles.

LA LUTTE CONTRE LA MALARIA DANS LA RÉPUBLIQUE TURQUE

PROF. AGR. Dr A. SÜHEYL

Le Gouvernement de la République Turque et son Ministère de l'Hygiène publique ont attaché, dès le début, une grande importance à la lutte contre la malaria. En 1925 déjà, les premières missions antimalariques parcouraient certaines zones du territoire: Ankara, Aydin, Adana.

En 1926, la loi fondamentale de cette lutte a été promulguée par la Grande Assemblée Nationale (Loi N. 839 du 13 Mai 1926).

D'après cette loi, dans les régions déclarées paludéennes par le Ministère de l'Hygiène et de l'Assistance Sociale, et suivant le degré d'activité qu'elles nécessitaient, des Commissions spéciales devaient être créées pour la lutte contre le paludisme. La même loi prévoyait la fondation de laboratoires, de dispensaires et d'hôpitaux, ainsi que d'Instituts et de cours de perfectionnement, destinés aux médecins et aux agents sanitaires qui devaient travailler dans ces divers établissements. Tous les organes de l'Etat devaient apporter leur aide aux activités engagées dans cette lutte.

Cette organisation antimalarique relève directement du Ministère de l'Hygiène Publique et garde son autonomie vis-à-vis des autres administrations gouvernementales.

Actuellement les missions luttent contre la malaria dans 24 vilayets de la Turquie. Chacune de ces missions est dirigée par un Président, spécialisé dans le combat antimalarique. Sous ses ordres se trouvent de 4 à 9 médecins, dont chacun dirige une section. Un dispensaire à 10 lits et un petit laboratoire sont ordinairement attachés à la section. Enfin, cette section est elle-même divisée en 4 ou 5 sous-sections, surveillées par des agents sanitaires spécialement instruits pour ce but.

Le schéma suivant, tiré du rapport fait en 1930 par le prof. Hussameddin bey, secrétaire d'Etat du Ministère de l'Hygiène, donne une idée très nette de cette organisation.

Ministère de l'Hygiène et d'Assistance Sociale.

Ingenieur hydraulique	Président général
Inspecteur général	

Zones de lutte (chacune dirigée par un Président).

Hôpital pour paludéens	Voiture automobile
Laboratoire central	Bureau

Sections de lutte antimalarique (chacune dirigée par un médecin)

(de 4 à 5 dans chaque zone)

1 Dispensaire à 10 lits	1 Petit laboratoire
(Il n'en existe pas encore dans chaque section).	(Il n'en existe pas encore dans chaque section).

Sous-sections surveillées chacune par un agent sanitaire.

(de 4 à 5 dans chaque section).

Les habitants des zones malariques où la lutte est déclarée doivent, deux fois par an, subir la visite médicale. Le sang des sujets suspects est envoyé aux laboratoires pour l'examen microscopique. On établit ainsi l'index des porteurs d'hématozoaires. On a adopté 4 degrés de splénomégalies :

1er degré (+)	Rates dépassant, de deux travers de doigts, au maximum, le rebord des fausses côtes.
2ème degré (++)	Rates atteignant la moitié de la distance entre le rebord de la Xème fausse côte et l'ombilic.
3ème degré (+++)	Rates atteignant l'ombilic.
4ème degré (++++).	Rates dépassant l'ombilic.

Toute personne atteinte de paludisme est immédiatement soumise au traitement.

La quinine est distribuée gratuitement. Le traitement est sous le contrôle des médecins et des agents sanitaires. La chlorhydrate de quinine, fournie par le ministère de l'Hygiène, se présente sous la forme de comprimés ou d'ampoules pour les injections hypodermiques. Aux enfants on donne des tablettes

d'euquinine. Dans les zones fortement infectées, on emploie la quinine préventivement.

La lutte est aussi dirigée contre les moustiques et leurs larves. On s'efforce de supprimer les marécages. Plusieurs travaux importants ont été déjà réalisés en ce sens. Le tableau suivant résume ce qui a été fait dans les sept dernières années:

Année	Longueur des canalisations de drainage	Etendue de marais desséchés
1925	0	40.000 m ₂
1926	0	182.000 »
1927	11.763	910.559 »
1928	23.254	11.065.898 »
1929	21.701	8.243.136 »
1930	138.295	25.058.916 »
1931	92.309	19.616.809 »
1932	90.779	78.727.960 »

Ces chiffres ne font pas mention d'un grand nombre de petites nappes d'eau, aux alentours des rivières et des villages.

Dans quelques vilayets, comme ceux d'Adana, de Manissa, d'Aydin, où un grand nombre d'ouvriers viennent d'ailleurs pour y travailler, on a créé des missions mobiles pour les suivre sur le champ même de leur activité.

Notons qu'un article de loi enrôle tout habitant des régions infectées (de 15 à 65 ans) et l'oblige à travailler un jour par an à l'assainissement de son village ou des alentours.

Tous les jeunes médecins doivent parfaire leur instruction par un séjour de trois mois dans l'Institut d'Adana, dans le but de se familiariser avec les méthodes de la lutte antimalarique.

La quinine gratuite est fournie pour une part par le Ministère de l'Hygiène, et pour l'autre part, par les crédits affectés à l'achat de la quinine dans le budget départemental. Le total des crédits alloués par le Ministère de l'Hygiène seul dépasse chaque année dix millions de francs.

Les résultats obtenus par cette lutte sont très satisfaisants. Des zones entières ont été presque complètement purifiées de la fièvre paludéenne. Les villages qui ont supprimé les petites sources d'infection n'ont plus vu de nouveaux cas, depuis la troisième année de la lutte. Certaines villes, considérées autrefois comme très atteintes, sont aujourd'hui indemnes de tout paludisme. On peut citer comme exemple la ville d'Ankara. Après avoir desséché les marécages et soigné les malades, on n'y trouve plus de nouveaux cas de malaria.

RAPPORT SUR LE PALUDISME ET LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME EN GRÈCE.

PRESENTÉ PAR LE GROUPE HELLÉNIQUE ET RÉDIGÉ
PAR LA DIVISION DU PALUDISME DE L'ÉCOLE D'HYGIÈNE
D'ATHÈNES

(Dr C. VAYANOS)

Certains écrivains croient avoir suivi l'histoire du paludisme en Grèce jusqu'au temps de l'ancienne Grèce. Nous n'allons pas nous occuper dans ce bref rapport de l'histoire du paludisme dans ce pays, mais plutôt du siècle présent et, plus particulièrement, de ces dernières années. Les rapports de Savas et Cardamatis, des deux plus éminents Grecs qui ont fait des études sérieuses sur le paludisme en Grèce pendant la première partie de ce siècle, montrent que, pendant ces vingt dernières années, le paludisme fut un des problèmes sanitaires les plus importants du pays. Nous n'avons des statistiques officielles suffisamment détaillées que depuis 1921. Pendant la période qui va de 1921-1930 le nombre des décès par paludisme a varié de 3400 à 7800 par an. Ces chiffres montrent qu'une moyenne à peu près de 5,5 % du nombre total des décès rapportés, a été attribuée à cette maladie. Lorsqu'on prend en considération le fait que les décès dus au paludisme sont peu nombreux en comparaison avec le nombre total des cas de la maladie, on voit que la morbidité du paludisme en Grèce est excessivement élevée.

Parmi les 6.200000 habitants du pays on estime qu'il y a de un à deux millions de cas de paludisme par an.

Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec la Grèce il est très difficile de se rendre compte de l'extension de la maladie et de la haute endémicité qui existe dans les différentes parties du pays.

D'autres pays sont assez heureux d'avoir leur problème de paludisme localisé dans certaines régions, tandis que d'autres régions sont pratiquement exemptes de paludisme. En Grèce il y a 36 préfectures et il n'y a guère de région d'une certaine étendue qui n'ait pas son problème de paludisme. Il est vrai que certaines préfectures souffrent plus sévèrement que d'autres, mais même dans les préfectures où le nombre total de cas de paludisme est bas il y a des régions qui ont un taux d'infectiosité élevé. Les habitants de la plaine de Thessalie souffrent probablement plus de paludisme que n'importe quelle autre région; immédiatement après eux viennent les villages de la plaine de Salonique, ceux de la vallée de la Strouma, de la plaine de Drama, de la plaine de Comotini, de la vallée et du delta de Nestos. Dans plusieurs régions d'Epire il existe une

haute endémicité paludique. Le Péloponèse et la Crète ont moins de paludisme mais dans ces grandes régions il y a des districts très impaludés. Les habitants des îles Ioniennes et des Cyclades sont en général moins impaludés.

Pour citer quelques exemples: On peut dire que dans 38 villages de Thessalie l'index splénique moyen, parmi les écoliers, en 1930—1931, était de 85 %. Dans les préfectures de Cavalla et d'Arcadie l'index splénique moyen des écoliers de 11 et de 21 communes respectivement était de 63 % et de 53 %. Le paludisme n'est pas toujours un problème rural, comme le montre l'index splénique de Comotini (une ville de 30.000 habitants) qui était de 57 % en 1931 et de 43 % en 1932. Mais, d'autre part, il y a des exemples de villes où 5 ou 10 % seulement des élèves ont de la splénomégalie. Le nombre de personnes qui ont des parasites dans le sang est une autre mesure du paludisme et, bien que ces indices soient généralement un peu plus bas que les index spléniques, nous avons trouvé des cas où 90-95 % des habitants avaient leur examen hématologique positif pendant la saison du paludisme.

Des 164 espèces d'anophèles connus qui transmettent le paludisme, nous en avons trouvé 9 en Grèce, ce sont: *A. Maculipennis*, *A. elutus*, *A. superpictus*, *A. hyrcanus*, *A. algeriensis*, *A. bifurcatus*, *A. italicus*, *A. plumbeus*, et *A. marteri*. La plupart de ces espèces sont communes aux contrées du bassin méditerranéen. Nous savons par les rapports scientifiques connus ainsi que par nos propres observations, que 3 espèces, *A. maculipennis*, *A. elutus* et *A. superpictus*, doivent être pris principalement en considération pour la transmission du paludisme en Grèce, les autres espèces peuvent pratiquement être négligées. *A. maculipennis* et *A. elutus* ont leurs gîtes surtout dans les marais, les lacs ou petites dépressions des terrains pleins d'eau, tandis que le *A. superpictus* a ses gîtes, surtout et de préférence, dans les cours d'eau de torrents des collines et des montagnes. Aussi bien *A. elutus* que *A. superpictus* sont connus pour être de bons vecteurs de paludisme. La haute densité et la très large distribution de *A. elutus* en Grèce, ainsi que le très grand nombre de places, où le *superpictus* a ses gîtes larvaires, sont des facteurs qui contribuent à rendre sévère dans ce pays le problème du paludisme.

Il serait bon de rappeler peut-être qu'il y a trois espèces différentes de paludisme, à savoir la forme tierce bénigne, la forme tierce maligne et la fièvre quarte; la forme tierce bénigne de la maladie est, surtout, observée pendant le printemps et les premiers mois de l'été, tandis que la forme tierce maligne ou estivo-automnale, commence vers les derniers mois de l'été et la saison de pluie. En nous basant sur plus de 20.000 examens de sang nous pouvons donner la moyenne générale de la proportion relative de ces trois formes en Grèce, pendant l'année; ainsi, la proportion de la tierce bénigne est de 30—40 %, de la tierce maligne de 60—70 % et de la quarte de 5—10 %. Les cas de

la fièvre quarte ont une tendance sporadique dans leurs distributions, en d'autres termes, tandis que dans quelques régions on ne peut trouver des cas de cette dernière forme de fièvre, dans d'autres régions, par contre, la proportion peut s'élever jusqu'à 20 %.

Le haut pourcentage de la fièvre tierce maligne est à signaler et ceci est encore une autre explication des conditions sévères qui existent en Grèce au point de vue paludisme. D'autre part, des régions telles que la Bulgarie et la Roumanie ont une proportion beaucoup plus grande de la forme tierce maligne.

En ce qui concerne les conditions spéciales de cette maladie en Grèce, on peut également faire ressortir que la période de transmission dans ce pays est indubitablement plus longue que dans d'autres pays situés plus au Nord. Nous croyons, d'après les résultats d'un grand nombre de dissections et d'autres études épidémiologiques, que les nouvelles infections ont lieu entre la période comprise du 15 mai jusqu'au 1er novembre. Il est probablement vrai que, occasionnellement, il peut exister des cas d'infection primaire un peu avant ou un peu, après les dates précitées, mais en général presque tous les nouveaux cas sont contractés pendant cette période (15 mai—1 novembre).

La topographie de la Grèce est un autre facteur qui est étroitement lié avec la question du paludisme. Les voyageurs en Grèce se rendent mieux compte que celui qui étudie la géographie que le pays est très montagneux. Les régions montagneuses comprennent approximativement 70 % de la superficie du pays, mais il existe également de nombreuses vallées et plaines. Les plaines importantes ont été mentionnées plus haut, lorsque nous avons parlé des régions impaludées. Le paludisme est concentré dans les vallées et plaines et la périphérie de ces plaines. La maladie peut également naître aux pieds des collines ainsi que sur des hauteurs relativement considérables. Mais en général les villages situés sur les montagnes ou les collines souffrent moins que ceux de la plaine.

Discutons maintenant brièvement sur les mesures anti-malariques qui ont été éprouvées et appliquées en Grèce. Elles comprennent les armes principales connues pour combattre cette maladie. La grande étendue des régions non drainées, ainsi que les eaux d'irrigation non contrôlées sont les causes initiales de paludisme dans le pays. La Grèce a commencé un programme de drainage et de récupération de terres qui, éventuellement, peut avoir de l'influence sur son problème de paludisme. Les ouvrages de drainage dans la vallée de Vardar (Salonique) sont en progrès et sont effectués par la Foundation et Cie. Ces travaux consistent en l'aménagement du lit du Vardar et la construction de digues pour protéger la contrée des inondations. Le lac de Yanitsa, ainsi que le lac Ardjan et

Amatovo, ont été drainés. Dans la plaine il y a 2340 Km. dont 520 vont être récupérés, tandis que 780 Km. vont être protégés des inondations. Ces ouvrages continuent depuis 4 ans et vont coûter près de 25.000.000 de dollars.

Dans les plaines de Sèrres et Drama travaille la Monks-Ulen Cie et on espère que cette région va être récupérée dans un an ou deux, au prix de 20.000.000 de dollars. 1660 Km étaient sujets à des inondations, 600 Km vont être récupérés et 349 Km vont être protégés des inondations périodiques.

Malheureusement la crise économique a retardé l'achèvement de ces ouvrages, mais une grande partie en est finie et, dans les années qui viennent, ils vont sans doute être complètement achevés. Le Gouvernement a également entrepris des études très importantes sur le problème de drainage en Epire, Thessalie et Béotie. De même, la section hydraulique du Ministère de l'Agriculture étudie sérieusement les projets de drainage d'une moindre importance et qui ont rapport aussi bien avec le paludisme qu'avec l'agriculture. La section technique (génie sanitaire) de l'école d'hygiène a également exécuté différents petits drainages-modèle qui mettent en valeur différents types de drainage paludique et qui ont contribué à la réduction du paludisme dans certaines localités.

En ce qui concerne les mesures antilarvaires qui ont pour but la destruction des moustiques pendant leur stade aquatique et qui ont été employées avec grand succès dans d'autres pays, nous avons expérimenté en Grèce particulièrement le vert de Paris. Dans quatre régions, dont trois urbaines et une rurale, la division de paludisme de l'école d'hygiène, en collaboration avec la Rockefeller Fondation, a mis en pratique un programme antilarvaire, pendant deux et trois ans. Des résultats favorables ont été atteints à un prix raisonnable.

Dans plusieurs régions de la Grèce il n'est pas pratique d'appliquer des mesures antilarvaires jusqu'à ce que de grands travaux de drainage préparent le terrain. La grande densité anophélienne et la grande étendue des régions où il y a de gîtes larvaires et qui ne peuvent être drainées ou éliminées qu'au prix de dépenses excessives, nous oblige d'étudier les mesures qui ont pour but de combattre les moustiques eux-mêmes. La protection de la population des piqûres des moustiques par des moyens mécaniques, tels que les moustiquaires et les grillages, est une méthode qui est rarement pratiquée en Grèce, excepté par les Compagnies des chemins de fer. Pour cette raison la division du paludisme de l'école a entrepris une expérience de la protection par grillage. Le village réfugié de Nea Carvali en Macédoine, qui a 1109 habitants et qui souffre d'une hyperendémicité de paludisme, a été choisi à ce propos. Les 284 maisons de ce village ont été entièrement munies de grillages. Les résultats atteints comparés à ceux de certains villages servant de contrôle, semblent très encourageants après un an. Les taux

de transmission et de morbidité de la maladie ont été définitivement réduits, comme le démontrent les dissections des moustiques et les examens hématologiques. Le coût de ce travail fut à peu près égal à la somme qui fut dépensée pendant trois ans, antérieurement, pour la quinine.

Il reste encore à envisager l'importante question administrative de la distribution de la quinine. Pendant plusieurs années, la quinine fut la principale arme contre le paludisme en Grèce. Depuis 1920 la somme de quinine importée en Grèce a varié annuellement de 10.000 à 30.000 kilos. Pendant les dernières dix années, le Ministère de l'Hygiène a distribué gratis de 4 à 8 tonnes de quinine annuellement. Il est connu que la quinine prévient la mort et soulage les souffrances, mais ce n'est pas un prophylactique. En d'autres termes, elle peut prévenir les symptômes mais elle ne prévient pas l'infection par l'hématozoaire. C'est une méthode coûteuse et ce n'est pas une mesure permanente, puisque elle n'améliore pas la situation au point de vue paludisme, d'une année à l'autre. Malgré les rapports plus favorables provenant d'autres contrées où les conditions peuvent être différentes, nous avons observé plusieurs régions en Grèce où de grandes quantités de quinine ont été employées avec un bénéfice temporaire, mais non avec une amélioration permanente de la situation, au point de vue de paludisme.

De 1930 à 1932 le Ministère d'Hygiène a maintenu une organisation spéciale de paludisme pour la distribution de la quinine. Pendant l'année 1934, 4000 kilos de quinine furent procurés pour être distribués gratis en Grèce et sont distribués par un service d'inspection spécial, aux soins des autorités sanitaires locales existantes.

SUR LES NOUVEAUX MÉDICAMENTS ANTI-MALARITIQUES

RAPPORT DU PROF. DR AKIL MOUKTHAR

Le commerce nous offre actuellement deux nouveaux médicaments synthétiques contre la malaria. Je veux vous exposer brièvement les résultats de quelques expériences que nous avons faites avec ces antimalariques. Le premier en date, la plasmoquine, a été surtout mis en vogue à cause de son action sur les formes sexuées des hématozoaires paludéens. En effet, lorsqu'on l'emploie associée à une certaine dose de quinine, on voit disparaître du sang les plasmodies, aussi bien les schizontes que les gamètes. D'après les travaux d'Ekrem Chérif Bey, cette

disparition se fait généralement le 10ème jour. Mais l'auteur a vu que, chez 57 % de ces malades, la ponction de la rate révèle encore les parasites, ils ne sont donc pas complètement détruits. On sait que la plasmochine est plus toxique pour les mammifères que la quinine. A haute dose, elle provoque des convulsions, des faiblesses cardiaques et des troubles respiratoires. En outre, comme la plupart des dérivés de quinoléine, elle amène la formation de méthémoglobine, ce qui se révèle chez l'homme sous forme de cyanose. Quoiqu'il en soit, la plasmochine présente des avantages tels qu'elle mérite d'être conservée dans l'arsenal antimalarique.

Le nouveau venu, l'atébriane, est un dérivé de l'acridine. Son action sur la malaria a été étudiée par plusieurs auteurs. Mühlens a obtenu des guérisons sans récurrence, en administrant pendant 3 à 4 jours, trois fois 10 cgr d'atébriane. Elle agirait surtout sur les formes évolutives du *plasmodium vivax*. Ce sont les formes annulaires qui disparaissent en premier lieu, puis les schizontes, mais aussi les gamètes. Le *plasmodium falsiparum* de la fièvre paludéenne tropicale serait aussi sensible à son action. Mais ici les gamètes résistent au traitement. Dans la fièvre quarte, d'après Mühlens, l'atébriane agit aussi sur les gamètes, mais moins fortement que la plasmochine.

Schulemann considère que, dans les contrées tropicales, un traitement de 7 à 8 jours est préférable pour éviter les rechutes. Il recommande d'associer 1 cgr de plasmochine. Mühlens remarque qu'une dose totale de 4 gr 80 d'atébriane a été supportée sans trouble apparent, si ce n'est la coloration jaunâtre de la peau, qui n'est d'ailleurs pas due au pigment biliaire.

Chez nous, en Turquie, les résultats n'ont pas toujours été aussi brillants. Des cas de quartana ont résisté à l'action de l'atébriane. Seules les formes de tertiana paraissent sensibles à cette médication. De plus, des expériences pharmacodynamiques faites dans notre laboratoire nous recommandent la prudence dans l'administration prolongée et à forte dose de l'atébriane. En effet, les cobayes et les lapins, auxquels on donne tous les jours la moitié de la dose mortelle minima, perdent l'appétit et commencent rapidement à maigrir. Quelques-uns meurent au bout d'une semaine environ.

Sur les cobayes, nous avons recherché la dose mortelle de l'atébriane par injection sous-cutanée. Nous avons constaté que cette dose était entre 0,12 cgr et 1,2 cgr par kilo d'animal. Après l'injection, on voit toujours une baisse de température qui atteint rapidement 4 % en moyenne. L'animal présente une forte dépression, se couche sur la table, a quelques mouvements convulsifs, une forte dyspnée et une cyanose des lèvres. Pourtant il se lève parfois, pour s'affaiblir de nouveau et mourir.

La dose de chlorhydrate de quinine, indiquée comme mor-

telle pour les cobayes, en injections sous-cutanées, est de O.gr 30 par kilo. Or, nos cobayes ne mouraient qu'avec une dose de 0.32 à 0.35. En prenant ces chiffres en considération, on voit que l'atébrine est 3 fois $1/2$ plus toxique que la quinine pour les cobayes.

Pour les lapins, la dose mortelle de l'atébrine, en injections intraveineuses, est de O. gr. O. 12 par kilo d'animal. Mais cette dose monte à 6 ou 7 cgr si l'injection est faite sous la peau. Or, la dose minima mortelle de chlorhydrate de quinine est de O. gr. 24 par kilo en injections sous-cutanées, et O. gr. 07 en injections intraveineuses. Ainsi, pour le lapin, la toxicité de l'atébrine paraît être quatre fois plus forte que celle de la quinine.

Sur le cœur isolé des grenouilles, nous avons éprouvé l'effet de nocivité des solutions d'atébrine comparativement à la quinine. Une solution à $1/70.000$ et même quelquefois à $1/100.000$ d'atébrine exerce une action très nette sur les battements du cœur, en diminue fortement l'amplitude. La tonicité du cœur est dans le même temps gravement atteinte. En effet, si on augmente la pression intracardiaque en ajoutant quelques centimètres cubes de liquide dans les tubes, on arrive à réduire énormément l'amplitude des pulsations. Un effet semblable s'obtient par une solution à $1/20.000$ de chlorhydrate de quinine. Pour le cœur de grenouille, l'atébrine est donc environ quatre fois plus nocive que la quinine.

Chez le lapin, cette même différence d'action s'observe également. Lorsqu'on injecte dans les veines de cet animal une solution à $1/100$ de chlorhydrate de quinine, à raison de 1cgr par kilo, on voit survenir un abaissement de la pression sanguine et de l'amplitude des pulsations, en même temps qu'une augmentation du nombre de ces pulsations. Mais, cet effet ne dure que 30 secondes environ. La pression se relève progressivement et, au bout d'une minute et demie, la circulation est revenue à l'état antérieur. Tandis que la même dose d'atébrine, à 1cgr par kilo, fait baisser brusquement et plus fortement la pression, ainsi que l'amplitude des pulsations. Cette dépression dure de 7 à 10 minutes, pendant lesquelles on constate de courtes périodes d'augmentation de pression. Après ce temps, la pression reprend son niveau antérieur, mais les pulsations restent généralement plus petites et plus fréquentes. Il faut 2 cgr $1/2$ ou 3cgr de quinine par kilo d'animal pour produire un effet semblable.

Avec les doses mortelles c'est le cœur qui s'arrête en premier lieu. Quant à la respiration, elle augmente légèrement au début, pour diminuer à la fin, et s'arrêter après avoir présenté une période spasmodique.

Conclusions; 1^o. L'atébrine agit sur les crises de tercana.
2^o. Elle semble peu efficace contre les crises de quartana.

- 3°. Sa toxicité est environ trois fois plus grande que celle de la quinine.
- 4°. Elle a une action dépressive accusée sur le coeur et la circulation.
- 5°. Prise en doses massives et répétées, elle pourrait amener des troubles importants de nutrition.
- 6°. Elle ne paraît pas très nocive pour les reins.



SUR LES NOUVELLES RÉALISATIONS DANS LE TRAITEMENT DU PALUDISME ET DE LA SYPHILIS.

Dr MARTINESCO



Le Dr Martinesco communique les bons résultats qu'il a obtenus avec l'Hydrargol dans le traitement de la syphilis et du paludisme.

(Le rapport du Dr Martinesco n'est pas parvenu à la rédaction).



LA LUTTE EN COMMUN CONTRE LA TUBERCULOSE

Dr ST. IRIMESCU

Dans un rapport, que je crois être assez complet, j'ai présenté l'année dernière à la troisième Conférence de l'Union balkanique tenue à Bucarest, l'aspect actuel du problème de la lutte contre la tuberculose. Il serait inutile et fastidieux de recommencer ce rapport, d'autant plus que cette année la question de la lutte en commun contre la tuberculose ne figure que comme une annexe au programme de la Conférence. Ceux qui veulent se rendre compte des propositions que j'ai faites peuvent les trouver dans ce rapport qui a été discuté à la dernière Conférence et a eu l'adhésion de ceux qui ont participé à cette discussion.

Je veux, comme un complément à ce rapport, ajouter seulement quelques considérations nouvelles.

Nous sommes avant tout, ici dans les Balkans, des pays à populations rurales, la proportion des habitants de villages atteignant plus de 80 % de la population totale.

La phase actuelle du problème de la lutte contre la tuberculose, à cause de l'extension de la maladie dans les campagnes est de la combattre chez les ruraux comme chez les habitants de villes avec une égale intensité.

Le paysan qui est devenu une proie facile pour la maladie, parce que non immunisé par les attaques antérieures du bacille et aussi à cause des conditions hygiéniques rudimentaires dans lesquelles il vit, se trouve en état d'infériorité au point de vue de la résistance et doit être défendu contre la maladie. Grand enfant ignorant, ceux qui ont l'obligation morale de le surveiller et de le guider, les dirigeants sanitaires qui concrétisent la notion abstraite de l'Etat dans leur personne, doivent agir.

C'est là dans les masses profondes populaires que se trouvent les ressources d'énergie du pays. En les maintenant à un niveau suffisant de résistance, on peut assurer un développement normal de la population. C'est une grande responsabilité que prennent ceux qui la laissent abandonnée à la merci du hasard qui se joue d'elle.

Quand on peut retrancher du bilan de la mort tant d'existences jeunes, c'est une grande faute de ne pas mettre tout en jeu, pour empêcher son oeuvre de destruction.

Dans les villes—dans beaucoup de pays, puisque chez nous, même dans les villes il existe de grandes lacunes pour la défense contre la maladie—l'organisation de la lutte est assez complète. On ne lésine pas, pour arriver à ce résultat à accorder des budgets qui correspondent à la grande tâche à la-

quelle ils doivent faire face. J'ai donné à cet égard des chiffres dans mon exposé de l'année dernière. En comparaison, nos budgets sont dérisoires, puisqu'ils représentent la 50ème partie et même moins de ce qu'on dépense dans les pays de vraie culture hygiénique et sanitaire. D'autre part, pour que la lutte soit conduite avec système, on doit former des médecins spécialistes qui sachent donner une contribution compétente, pour que les résultats obtenus soient les meilleurs possibles. L'instruction des étudiants dans les facultés—des chaires de phtisiologie, telles qu'il en existe dans les villes universitaires de la plupart des Etats de l'Europe et de l'Amérique viennent d'être créées à la faculté d'Athènes et de Belgrad—des cours de perfectionnement dans les sanatoriums sont nécessaires pour avoir les cadres indispensables à une campagne énergique et méthodique.

Budgets suffisants et directives compétentes, ces deux éléments d'une bonne campagne étant réunis, la lutte là où ce programme a été réalisé a parfaitement abouti. La tuberculose a pu être entravée dans ces pays d'une façon tellement marquée, que l'on peut prévoir le temps—Sir Robert Phillip l'annonçait au Congrès International de la tuberculose, à Lausanne, en 1925—où elle ne sera plus qu'une maladie du passé, tout comme la lèpre, qui elle aussi, au moyen âge, faisait des millions de victimes et qui sans traitement spécifique—il n'en existe pas encore ni pour la tuberculose, ni pour le lèpre—par de simples mesures d'isolement est devenue tellement rare qu'on la trouve à peine actuellement dans quelques rares exemplaires.

Si dans les villes, on arrive à diminuer considérablement la tuberculose, toute autre est la situation de la population rurale. Dans les campagnes, même dans les pays bien armés contre la maladie, l'arsenal de combat reste encore tout à fait insuffisant.

Chez nous—et nous trouvons malheureusement, tous ceux qui participent à cette Conférence dans la même situation précaire,—c'est presque une terre inconnue au point de vue des mesures à prendre contre la tuberculose, le désert où tout est à explorer et à organiser.

Ailleurs, dans d'autres pays, le problème qui se pose avec toute son acuité et toute sa gravité, provoque une grosse alarme et suscite beaucoup de préoccupations. Des mesures d'assistance sont mises en œuvre pour arriver à des réalisations qui, de jour en jour, sont plus complètes.

Kœster, dans un mémoire documenté récemment paru, «*Ergebnisse der Tuberkulose Forschung, Bd. V*» expose la façon dont la lutte contre la tuberculose est menée en Allemagne dans le milieu rural. Le dispensaire doit rester, comme dans les villes, le centre d'organisation de cette lutte. Il y a évidemment dans les villages à population éparses, des difficul-

tés assez grandes pour que l'action du dispensaire s'exerce d'une manière complète. Quand la montagne ne vient pas à Mahomet, le prophète doit aller à sa rencontre.

Le dispensaire ne doit pas fonctionner seulement sur place mais se transformer et devenir mobile, une espèce de caravane sanitaire ambulante, à l'aide de laquelle les médecins et et leurs aides, infirmières-visiteuses en première ligne pourvus de l'instrumentaire nécessaire—matériel de propagande et appareil radiographique transportable—puissent se déplacer avec facilité pour dépister la maladie et la traiter à temps.

Cette organisation existe et s'étend de plus en plus dans beaucoup de localités en Allemagne. J'ai montré dans mon exposé antérieur, à la Conférence de Bucarest ce qu'on a fait, à cet égard en Angleterre. A l'occasion d'un voyage d'études que j'ai fait récemment en Italie, j'ai pu constater comment grâce à des organisations locales, la lutte est conduite dans les villages.

Il faut tenir compte dans la constitution et la distribution des dispensaires, de la division administrative du pays. Les campagnes antituberculeuses doivent entrer dans les attributions des autorités communales—en Italie, l'institution de «consorzi», associations provinciales, pivot de la lutte contre la tuberculose est obligatoire et elle est inscrite dans la loi pour chaque commune—aidées par les représentants des assurances sociales, là où elles existent. L'intervention des assurances apporte à la lutte des fonds considérables.

Jusqu'à présent, les assurances ne se sont étendues aux campagnes que dans peu de pays. Le problème se pose partout et il est question qu'on applique en Italie le système des assurances aux ruraux. Les résultats sont un grand encouragement à cette extension.

En Italie, on réalise annuellement par les assurances 300 millions de lire. En ajoutant à cette somme celle donnée par les «consorzi», 100 millions de lire par an, la lutte a pu être menée vigoureusement et la tuberculose a été réduite de plus de 40% dans ces dix dernières années. Le taux de la mortalité est à 0.87 pour mille au lieu de 1.86. Avec les 43.000 lits pour les tuberculeux dont disposent les organisations italiennes — à la fin de cette année ce nombre s'élèvera à 50.000 ces résultats peuvent s'expliquer très bien.

Nous sommes loin du compte, quoique la mortalité par la tuberculose soit dans nos pays autour de 3 ‰, avec les 1500-2000 lits que nous pouvons offrir à nos malades pour présenter des statistiques aussi favorables.

Des efforts louables sont faits, il faut le reconnaître, chez nous aussi, mais comme ils ne sont soutenus par des budgets officiels et par des contributions apportées par le grand public, ou par les différentes associations particulières,—assu-

rances sociales, etc.—que d'une façon tout à fait insuffisante, les résultats qu'on pouvait obtenir, comme le prouve l'exemple des autres pays, se font attendre. Nous devons insister par une propagande intensive et continuelle pour arriver à secouer les inerties de toute sorte qui s'opposent à ce que la lutte soit assise sur des bases plus solides.

De grands courants d'opinion publique doivent être provoqués dans ce but. Il faut éduquer les masses populaires pour leur faire connaître le danger de la maladie et leur démontrer, d'autre part, les possibilités de la combattre pour la réduire d'une façon considérable, ce qui motiverait tous les sacrifices budgétaires et toutes les contributions volontaires, de même que tous les dévouements pour mener cette lutte sans trêve et sans répit.

Cette action de propagande s'accomplit chez vous de plus en plus. Votre admirable exposition d'hygiène que nous avons pu visiter à l'occasion de cette Conférence, si riche de matériel, contient aussi une section pour la tuberculose, où tous les aspects du problème sont présentés de la manière la plus saisissante pour impressionner le public. Les graphiques sur l'extension de la maladie, les reproductions photographiques de vos institutions d'assistance, du beau sanatorium de Goldnik en première ligne, retiennent l'attention pour montrer que cette assistance doit être complétée. Vos projets de multiplier ces institutions—le grand sanatorium à mille lits, en train d'être construit dans les environs de Belgrad, sera une étape importante pour votre armement antituberculeux,—sont la meilleure preuve que la lutte prend chez vous un grand essor.

Chez nous, comme chez vous, par l'action de propagande entreprise d'une façon suivie le danger de l'extension de la maladie a été mis en évidence et la nécessité de la combattre est apparue comme un devoir, d'autant plus que les succès obtenus ailleurs ont été d'un grand encouragement pour intensifier la lutte.

Les budgets pour la lutte sont le point névralgique des campagnes antituberculeuses. Quand, dans d'autres pays, les contributions financières officielles sont si importantes, l'obligation existe pour nous aussi que les budgets pour combattre la tuberculose cessent d'être des budgets de misère. Comme cependant, il est difficile de mettre en mouvement les Autorités pour les questions d'hygiène publique et d'assistance sanitaire; il faut chercher à trouver des fonds aussi d'une autre façon. L'individu doit se défendre lui même si la collectivité ne connaît pas ses obligations de le protéger contre une maladie qui a des causes économiques et sociales et dont par conséquent elle est directement responsable.

Koester, dans le mémoire que j'ai cité estime que 35 pfe-

nigs par tête d'habitant annuellement—6 dinars de votre monnaie, 13—14 lei de la nôtre—seraient suffisants pour organiser cette lutte sur une base assez méthodique. Ne peut-on pas trouver, par un effort de solidarité contre une maladie qui fait tant de ravages, cette somme en définitive minime, en faisant abstraction, puisqu'on ne peut pas faire autrement, des contributions officielles qui tardent tellement à être données.

Cet appel à une contribution volontaire individuelle devrait trouver un écho unanime et être entendu sans retard.

Il ne faut pas compter beaucoup toutefois sur un succès rapide de cet appel.

En fait d'hygiène et de sa santé, l'homme reste un grand enfant qui doit être dirigé de près.

Il faut le secourir malgré lui et le forcer de se défendre contre les attaques de la maladie, exécutant ainsi un programme d'économie dirigée sur un thème sanitaire comme on le propose à grands cris et avec beaucoup de bruit sur les thèmes économiques. Ce thème est plus urgent et plus de circonstance que les autres, puisque sans une bonne santé qui peut lui assurer la vigueur physique et morale, la population ne peut pas sortir et se débarrasser de difficultés dans lesquelles elle se débat dans l'état actuel de la crise économique.

En Italie, des obligations légales précises existent d'après lesquelles chaque citoyen est mis à une contribution annuelle de 45 centesimi, qui va aux consorzi et leur permettent de mettre en pratique des mesures d'assistance locale. On a réuni de cette manière 100 millions de lire l'année dernière, dans tout le pays.

La direction médicale des dispensaires dans les campagnes reste à la charge du médecin de circonscription rurale qui doit pour remplir son rôle consciencieusement compléter ses connaissances au point de vue de la phthisiologie. La formation des médecins spécialistes pour les dispensaires ruraux qui serait d'une grande utilité, reste un idéal difficile à atteindre dans l'état actuel des choses. Il est nécessaire que de temps en temps le médecin rural ayant l'attribution de conduire un dispensaire vienne en contact avec un spécialiste pour mettre au point les diagnostics douteux et s'instruire d'une façon plus complète sur les acquisitions nouvelles—cliniques, biologiques, thérapeutiques,—obtenues en physiologie. Ce rôle de conseiller peut être donné aux médecins des dispensaires de la ville la plus proche ou à ceux qui sont à la tête des sanatoriums de la région.

En Bavière, les médecins de dispensaires de campagne prennent contact avec les médecins des dispensaires, de Munich à des intervalles rapprochés, au moins tous les 2 ou 3 mois. Eckert qui a tant fait pour la lutte contre la tuberculose dans le milieu rural est l'animateur des dispensaires qui existent dans la Prusse orientale, circulant dans les différents villages

et collaborant avec les médecins ruraux. En Westphalie, la collaboration d'après le même système entre les médecins spécialistes et ceux des circonscriptions rurales donne les meilleurs résultats.

Des stations centrales, dans une ville qui ne doit pas être trop éloignée de villages, fonctionnent dans quelques points de la province Hessen-Nassau et peuvent servir pour rallier toutes les collaborations d'après des directives unitaires. Des infirmières visiteuses formées et éduquées pour la lutte contre la tuberculose—l'effort ailleurs est considérable pour arriver à en avoir un grand nombre et l'on crée dans ce but des écoles spéciales—sont indispensables pour porter, comme messagères d'hygiène la bonne parole partout où elle peut et doit agir, en vraies Samaritaines qui comprennent leur devoir et l'accomplissent avec dévouement et altruisme.

La collaboration des particuliers—prêtres et instituteurs, avant tout, personnages représentatifs ayant de l'autorité sur les habitants des villages et dont les conseils sont suivis—comme aussi celle des agents sanitaires, des sages-femmes, peut être d'un grande aide.

Koester, dans son mémoire, insiste sur l'importance d'instituer l'épreuve à la tuberculine par des cutiréactions en série dans les écoles. On dépiste ainsi, par les enfants qui ont des réactions positives, des foyers inconnus dans leur famille où se trouvent des malades qui les ont contaminés. Les constatations faites dans les campagnes mènent à la conclusion que les réactions à la tuberculine deviennent de plus en plus positives, à mesure que l'enfant avance en âge, pour arriver à plus de 40⁰/₀ des cas après 20 ans. Le problème des contaminations extrafamiliales à l'âge adulte peut être mieux étudié dans les campagnes que dans les villes. Quand un individu arrive à cet âge ayant encore une réaction négative à la tuberculine, il se trouve dans les mêmes conditions qu'un enfant pour la réceptivité vis-à-vis du bacille tuberculeux et, une fois contaminé, il présente souvent des formes aiguës de la maladie à évolution rapidement mortelle.

Il faut tenir en observation les sujets à réaction positive à la tuberculine pour se rendre compte si les foyers latents n'ont pas tendance à se réactiver. Un examen radioscopique et même radiographique, qui est encore plus exact, permet de décélérer des lésions qui autrement, par la simple constatation clinique, resteraient inconnues. Pour faire cet examen sur une grande échelle, dans les campagnes où il n'existe pas d'installations radiographiques, les appareils portatifs sont indispensables. On trouve actuellement des appareils de cette sorte à des prix assez abordables et qui peuvent rendre de grands services. Redeker a proposé un type d'appareil construit par la firme Siemens-Reiniger-Veifa. D'autre part, l'appareil de la firme Müller-Philip-Metalix peut aussi être employé.

Ces deux appareils sont facilement transportables—leur poids n'est que de 100 kilos et leur montage ne demande que 10-12 minutes. N'importe quelle prise électrique est suffisante pour les faire fonctionner et, faute de prise, un accumulateur ou un appareil portatif type Delco ou autre, pour fournir l'électricité. Le prix de ces appareils n'est que de 2500-3000 marks.

Je n'ai fait que toucher aux grands points de la lutte anti-tuberculeuse en me bornant à de brèves considérations sur la façon d'après laquelle elle doit être conduite dans les campagnes où la maladie prend tant d'extension. Le vœu que je propose comme conclusion à cet exposé est de demander que la lutte s'étende des villes aux villages.

Dans le programme de cette Conférence, l'assistance sanitaire rurale a été à l'ordre du jour. Pour la lutte contre la tuberculose, il faut que l'assistance rurale soit prise de près en considération. C'est ainsi seulement qu'on pourra encore empêcher que la tuberculose s'installe définitivement dans les campagnes pour passer à l'état chronique. Il sera alors très difficile de la déloger du milieu rural. Les connaissances hygiéniques étant sommaires parmi les paysans, la tuberculose introduite dans les campagnes risque d'y rester d'une façon permanente.

LA TUBERCULOSE EN TURQUIE

RAPPORT DU Dr NOURETTIN RAMCHI

La tuberculose est aussi répandue en Turquie que dans les autres pays. D'après une statistique établie en 1927, lors du recensement général, nous constatons pour cette maladie, une mortalité de 32 pour 10.000 habitants. Les recherches faites sur un nombre de cent dix-sept mille quatre cent cinquante sept jeunes gens appelés au service militaire, ont révélé que 2,11⁰/₀ étaient atteints de cette maladie. 75⁰/₀ des mêmes jeunes gens présentaient une réaction de Pirquet positive. Le Dr Tevfik İsmail, Directeur du Sanatorium de Heybeli-Ada, a noté que sur 4924 tuberculeux, 3411 souffraient de la tuberculose pulmonaire, ce qui fait 69⁰/₀. Le même auteur cite les chiffres suivants, à propos d'un établissement qui n'accepte pas de malades au-dessous de dix ans:

<i>Age</i>	<i>Nombre de malades atteints de tuberculose pulmonaire</i>	<i>Pourcentages</i>
De 10 à 20 ans	296	21,2 ⁰ / ₀
De 20 à 30 »	559	39,8 ⁰ / ₀
De 30 à 40 »	163	11,6 ⁰ / ₀
Au-dessus de 50 ans	93	6,1 ⁰ / ₀

Les formes de tuberculose que nous rencontrons en Turquie ne diffèrent pas de celles qu'on rencontre dans les autres pays.

La lutte contre la tuberculose a été commencée chez nous pour la première fois, au cours de l'année 1916. Mais la guerre générale n'a pas permis le développement de la Société anti-tuberculeuse. Le gouvernement de la République a introduit cette lutte dans son programme. Actuellement les organisations en vue de combattre cette maladie sont en voie de développement. A Istanbul, Smyrne, Samsun et Aydin, des Sociétés anti-tuberculeuses se sont fondées et propagent, par tous les moyens, parmi la population, les connaissances nécessaires pour se défendre contre ce fléau. De nombreux dispensaires ont été créés, soit par les soins du Gouvernement, soit par l'entremise des Sociétés privées. A Istanbul surtout, dans les quartiers pauvres, les visites à domicile ont été organisées et les fiches des malades soigneusement établies.

Nous n'avons pas encore suffisamment de sanatoriums. A Istanbul, il existe un sanatorium d'Etat de 125 lits, puis un petit sanatorium dépendant de la Société anti-tuberculeuse, et enfin deux sanatoriums particuliers. En outre, le Ministère de l'Hygiène a créé, dans la même ville, un hôpital pour tuberculeux de 100 lits, et un autre à Smyrne, de 50 lits. Mais la plupart des hôpitaux d'Istanbul, ainsi que tous les hôpitaux du Gouvernement, dans les différents villages, ont des sections destinées à cette maladie, où l'on reçoit gratuitement les tuberculeux.

Pour les employés du Ministère de l'Instruction Publique, un préventorium de 150 lits a été créé à Istanbul. Les instituteurs prédisposés y sont aussi soignés gratuitement.

Parmi les moyens prophylactiques mis en vigueur en Turquie, je voudrais signaler l'obligation de l'examen prénuptial. Si l'un des fiancés est reconnu malade de tuberculose, le mariage est retardé de six mois. Au bout de ce laps de temps, en cas de non-guérison, on ne crée plus d'empêchement au mariage, mais on a soin d'avertir les jeunes gens du danger de leur union.

Notons aussi que la déclaration de la tuberculose ouverte est obligatoire en Turquie.

COLLABORATION INTERBALKANIQUE DANS LA
LUTTE CONTRE LES MALADIES VÉNÉRIENNES

RAPPORT DU Dr MILAN KITCHÉVATZ

Docent à l'Université de Beograd

Mesdames et Messieurs,

La lutte contre les maladies vénériennes est, comme nous le savons tous, de plus grande importance pour tous les pays du monde. Ce problème a depuis longtemps cessé d'être une question locale, il est devenu le sujet dont s'occupent les milieux internationaux, tels que la Société des Nations et l'Union internationale contre le péril vénérien. Vu cette grande importance sociale il nous a semblé intéressant de soulever aujourd'hui, à l'occasion de la Semaine médicale balkanique à Beograd, la question de collaboration interbalkanique dans la lutte contre les maladies vénériennes.

A côté de l'importance sociale du fléau vénérien commun dans tous les pays du globe, la mise à l'ordre du jour de cette question nous semble avoir un *intérêt pratique* vu la ressemblance de l'étiologie et de la pathogenèse de cette maladie sociale que représentent les maladies vénériennes dans les pays balkaniques. Car s'il en est ainsi, leur traitement doit être le même dans tous nos pays si l'on veut obtenir un résultat vraiment efficace dans l'action antivénérienne.

Il s'agit tout d'abord de décider la question *en principe*. C'est à dire de décider dans quelle direction il faut diriger l'organisation de la lutte antivénérienne et de se mettre d'accord sur le principe qui *correspond le mieux à nos pays*. La réglementation ou l'abolition? Lequel de ces deux systèmes opposés?

En s'occupant dans nos études sur cette question en ce qui concerne la Yougoslavie, nous sommes arrivés à la conclusion que le système abolitionniste répond aux conditions de notre pays. Les conditions étant—à peu de choses près—les mêmes dans les autres pays balkaniques, il en résulte la conclusion que, d'après notre opinion personnelle, *le système abolitionniste serait le plus qualifié pour être appliqué dans les pays balkaniques*.

Que l'on se rappelle du fait que le système de la réglementation a été importé dans nos pays de l'Ouest, comme conséquence naturelle de l'ouverture des maisons de tolérance, également importées de l'Occident. Il en a été de même pour le développement de la prostitution publique. Nous voyons d'une part que dans les pays comme les nôtres, avec $\frac{3}{4}$ de population agricole, l'introduction des maisons de tolérance et de la prostitution ne répond pas à la mentalité, et d'autre part une réaction officielle par l'introduction du système

de la réglementation prévoit seulement les mesures sanitaires concernant uniquement les prostituées. L'inefficacité de ce système de la réglementation à côté de son désaccord avec l'esprit de nos peuples, l'ignoble traite des femmes et des enfants qui résulte de la prostitution, demande avec urgence une bonne solution de la lutte vénérienne. C'est pour cette cause que l'Union internationale contre le péril vénérien recommande dans sa résolution de l'année 1926 :

- 1) la suppression de la réglementation de la prostitution,
- 2) l'application des mesures visant la *totalité* de la population (hommes, femmes, enfants) et s'inspirant dans la plus large mesure du principe de la liberté individuelle.

Il est évident que nous sommes ici, dans les Balkans, comme ailleurs, obligés de tenir compte de la déclaration d'un forum international si compétent déclarant «que la réglementation de la prostitution n'a, en aucune époque et en aucun pays, permis de limiter les dégâts causés par les maladies vénériennes».

Cependant si nous résumons la situation dans nos pays, nous voyons qu'elle est la suivante :

Albanie : existence des maisons de tolérance.

Bulgarie : fermeture des maisons closes, réglementation de la prostitution.

Grèce : maisons de tolérance, réglementation de la prostitution.

Roumanie : fermeture des maisons, réglementation de la prostitution.

Turquie : maisons de tolérance, réglementation de la prostitution.

Yougoslavie : maisons de tolérance (avec fermeture des maisons closes à Beograd et Zagreb), réglementation de la prostitution, sauf en Slovénie où il y a abolition de la réglementation.

On voit ainsi dans tous les états balkaniques une situation qui ne répond pas aux idées modernes de la lutte contre les maladies vénériennes.

D'autre part si l'on jette un regard sur la législation anti-vénérienne dans les états balkaniques, nous trouvons ce qui suit :

Albanie : aucune législation antivénérienne.

Bulgarie : loi du 9 mars 1933 sur la santé publique (réglementation).

Grèce : loi No 4032 du 12 avril 1922 relation à la lutte contre les maladies vénériennes et la prostitution (avec réglementation).

Roumanie : Décret royal No 2525, loi du 4 juillet 1930 sur la protection de la santé publique et l'assistance sociale (réglementation).

Turquie : 1) loi No 90 du 5 février 1921 contre la propagation de la syphilis, 2) instructions ministérielles relatives à

personnes avec lesquelles elle est en contact, les autorités installeront, d'après l'avis médical, cette personne dans un hôpital afin qu'elle soit traitée jusqu'au moment où elle ne sera plus dangereuse pour les autres. Cette installation se fera avec la plus grande discrétion.

Art. 7.—Le Ministère de politique sociale et de la santé publique entend :

1) en collaboration avec les autorités civiles et militaires toutes les mesures afin qu'au moyen d'une propagande très large les grandes masses populaires, la jeunesse, la jeunesse scolaire et l'armée soient informées du danger des maladies vénériennes. La jeunesse, à partir de l'âge de 16 ans, sera renseignée sur la vie sexuelle, sur la gravité et les malheurs que peuvent provoquer les maladies vénériennes. Pour cette propagande tous les moyens seront utilisés : conférences, théâtre, films, publications, illustrations, tracts, etc.

Les chefs et les médecins des dispensaires pour les maladies cutanées et vénériennes sont astreints à être très actifs sous ce rapport, et

2) l'ouverture de nouveaux dispensaires pour les maladies cutanées et vénériennes.

Les chefs des dispensaires des maladies vénériennes prendront soin de l'ouverture et de l'organisation des stations prophylactiques auprès des dispensaires.

Art. 8.—Il est défendu de tenir des maisons de tolérance, ce qui est un délit puni par l'art. 281 du code pénal.

Art. 9.—Quiconque contracte mariage est astreint, pour l'acte de mariage, de fournir aux autorités compétentes un certificat délivré par un médecin de l'état, ou autonome, d'après lequel on verra qu'il n'est pas atteint d'une des maladies vénériennes citées dans l'art. 1 de cette loi. Si le représentant des autorités de l'Eglise ou civiles ne reçoit pas un tel certificat des personnes désirant contracter mariage et les marie nonobstant, il sera puni selon l'art. 399 alinea 1 du code pénal.

Art. 10.—Il est défendu de traiter les maladies vénériennes sans examen personnel du malade, par correspondance ou par un intermédiaire, ou par l'envoi des médicaments.

Il est défendu d'annoncer par réclame les médicaments pour les maladies vénériennes, soit oralement, soit par la presse, tracts, etc.

Art. 11.—Quiconque contamine, soit au moyen d'un rapport sexuel, soit de n'importe quelle manière une autre personne, une femme qu'il a engagée comme nourrice auprès d'un enfant atteint de la syphilis, une femme malade de la syphilis qu'il engage comme nourrice auprès d'un enfant sain, sera puni d'après l'ordonnance de cette loi.

Art. 12.—Le ministère de Politique sociale et de Santé publique étudiera les causes sociales provoquant et établissant la prostitution clandestine, dans le but d'entreprendre les mesures nécessaires qui seront déterminées par le Ministère de Politique sociale et de Santé publique. Le Ministère de Politique sociale et de Santé publique fondera dans toutes les grandes villes des maisons pour héberger temporairement les femmes et les jeunes filles arrivant dans ces villes, afin d'y gagner leur vie, comme celles qui seront dépourvues de moyens. Le Ministère, en collaboration avec les autres autorités de l'Etat, ou autonomes, et

les organisations privées, et surtout avec les associations féminines, fondera et maintiendra les institutions spéciales dans lesquelles seront installées a) la jeunesse féminine moralement négligée, et b) les personnes punies pour délit de prostitution dans le but de les rendre aptes au travail.

Art. 13.—Si l'on s'assure que les conditions où vit une mineure sont dangereuses pour son développement moral dans cette ambiance les régions administratives royales (Bonovina) et la Préfecture de la ville de Belgrade entreprendra les mesures nécessaires afin que les autorités compétentes pour les mineures reprennent l'autorité paternelle au parent ou au tuteur et installera le mineur dans une autre famille ou une institution prévue dans l'article précédent.

Art. 14.—Quiconque enfreint la présente loi si l'acte n'est pas puni par le code pénal, sera puni d'emprisonnement jusqu'à 6 mois ou frappé d'amende jusqu'à 6000 dinars.

Art. 15.—L'instruction des délits selon cette loi se fera soit par la plainte des personnes privées si l'intérêt privé est lésé, soit par les représentants de l'organe compétent public ou autonome si l'intérêt public est lésé.

Art. 16.—Sont compétents pour l'instruction et le jugement des délits selon cette loi les tribunaux des arrondissements selon la loi sur la procédure judiciaire.

Art. 17.—Toutes les amendes selon cette loi ou en rapport avec le code pénal seront versées au profit d'un fonds servant à fonder et à organiser les institutions prévues par les articles 12 et 13 de cette loi. Le fonds sera géré par le Ministre de Politique sociale et de Santé Publique, et il sera versé sous intérêt à la Banque Hypothécaire d'État.

Art. 18.—Toutes les mesures policières et administratives qui ont un rapport avec la surveillance des prostituées, sont abolies.

Art. 19.—L'application de cette loi sera confiée au Ministère de Politique sociale et de Santé publique.

Art. 20.—Cette loi entre en vigueur 30 jours après la publication dans le Journal Officiel, quand cesseront d'être valides les ordonnances qui leur sont contraires.

PROJET DE CRÉATION D'UN BUREAU INTERBALKANIQUE PERMANENT DE PROPHYLAXIE ET D'HYGIÈNE MENTALE

PRÉSENTÉ PAR LE Dr GRGA BOGUITCH

Le contact, toujours plus intime et multiple, non seulement entre pays limitrophes mais aussi entre pays sans continuité territoriale, facilite, de plus en plus, surtout dans l'après guerre, l'échange de germes morbides (d'ordre matériel ou moral : stupéfiants ; immigration insuffisamment contrôlée ; infiltration de doctrines antisociales etc.), échange, qui constitue une menace trop aisément réalisable, à l'adresse de l'intégrité psychophysique des citoyens.

En vue de cette situation, bien alarmante, l'« autarchie » — si on peut s'exprimer ainsi — actuelle d'hygiène mentale des divers Etats balkaniques ne peut, évidemment, être considérée comme une sauvegarde suffisante contre un danger, toujours plus grave.

C'est pourquoi la « Semaine Balkanique Médicale », siégeant actuellement à Belgrade, dans sa séance du . . . s'engage à procéder à la création d'un *« bureau interbalkanique permanent de prophylaxie et d'hygiène mentale »*, bureau, ayant la mission d'élaborer le texte, d'une *« loi pour la prophylaxie et l'hygiène mentale interbalkanique »*, loi qui permettrait à nos pays de réaliser une standardisation des méthodes de lutte, les plus aptes pour nous et d'obtenir, par conséquent, des résultats bien plus appréciables que ceux d'aujourd'hui.

Puisqu'il est bien acquis, que beaucoup de maladies mentales sont, nettement, d'origine héréditaire ; que les aliénés, non traités (ou non isolés), constituent un danger formidable pour la société ; que le milieu social, créé par notre civilisation, représente, malheureusement, à lui seul, une cause primordiale de graves perturbations mentales, de même qu'une source intarissable d'exacerbation des maladies mentales préformées.

La « S. B. M. » se propose d'essayer, par l'intermédiaire du dit bureau, d'atteindre un accord légal interbalkanique sur les bases suivantes :

1) application des méthodes eugéniques, en limitant cette application, le plus scrupuleusement, aux cas, où les lois d'hérédité nous sont parfaitement connues ;

2) nécessité d'un effort budgétaire dans le but d'augmenter le nombre des lits (et le nombre des hôpitaux) pour aliénés ;

3) last not least — nécessité d'un traitement, sévèrement étiologique, du milieu social et, en première ligne, de la misère psychophysique.

UNE QUESTION IMPORTANTE DU PROBLÈME DE L'HYGIÈNE SCOLAIRE: L'HYGIÈNE MORALE

PAR le Dr M.M. FARMICY (Bucarest)

Anc. Assist. de la Clinique Psychiatr. de l'Université de Genève; anc. 1er assist. de l'asile Marsens et du curratorium d'Humilimont du Canton de Fribourg.

Les théories se succèdent et s'oublient, mais montrer un nouvel aspect des choses, c'est fixer une étape suivante sur la route du progrès humain.

Le problème de l'hygiène scolaire qui, à l'instar du problème de l'éducation elle-même, semblait être nettement défini, se présente à la lumière de données modernes de la science, comme de plus en plus complexe.

En effet, ce qu'on entendait encore récemment sous le nom de l'hygiène scolaire, n'est plus qu'une partie de la conception actuelle du problème. Depuis les recherches sur la psychologie infantile subconsciente et la psycho-pathologie particulière à l'âge scolaire (Freud, Adler, Jung, Claparède et d'autres); passant aux notions des *constitutions* (tempéraments), de Kretschmer, Pandi, Sigaud etc. jusqu'aux dernières acquisitions psychophysiologiques sur le *facteur temps - rythme qui coordonne le mécanisme des «réflexes conditionnels»* de Pawlov - Bechterew (Farmicy: Conférence au Sémin. psychol. de l'Univ. de Bucarest du 30/III 1933), acquisitions qui ont éclairci la *structure de l'adaptation de l'individu à son milieu*;—depuis toutes ces données nouvelles (qui font même entrevoir la révision du problème de l'éducation), le spécialiste en hygiène scolaire ne peut plus s'occuper seulement des questions médicales; par ex., du périmètre de la poitrine, de la myopie, de l'anémie des élèves etc.

Dorénavant, l'hygiène scolaire doit s'occuper: a) d'abord des questions concernant les qualités physiques et psychiques des élèves, c.a.d. mesurer leurs réactions (psychotechnie); b) ensuite, apprécier les modalités de la réactivité individuelle (constitution ou tempérament) et c) étudier la formation de la personnalité, afin de résoudre—sinon diriger—l'adaptation de l'enfant à sa vie sociale du présent et de l'avenir.

Autrement dit, l'hygiène scolaire doit comporter, à côté de questions médicales, la *psychotechnique, l'orientation professionnelle, au besoin la rééducation et la psychothérapie*.

Afin de systématiser tous ces sujets du domaine de *consultations psychopédagogiques* et de les faire entrer dans le cadre général de la *médecine préventive scolaire*, il nous a paru nécessaire de les englober sous le titre de *l'hygiène morale*; ce terme étant sûrement plus adéquat que celui d'*hygiène mentale*, généralement employé dans les pays latins, ou le terme

d'hygiène psychique des pays de langue allemande. En effet, la notion de l'hygiène morale, tout en comprenant les objets d'étude de l'hygiène mentale, n'a pas le défaut de désigner seulement les manifestations de l'intellect ou les phénomènes de la conscience, comme il s'ensuit du mot: «*mental*»; par contre le terme «*morale*» comprend le comportement tout entier, et les réactions psycho-physiologiques de l'affectivité, dont on sait le rôle primordial dans le psychisme.

Certes, le mot «*morale*» peut impliquer la possibilité de quelques confusions. Ce mot, tant utilisé par les philosophes et les théologiens, présente pour certains un sens exclusivement éthique ou religieux. Mais, d'abord, le sens des mots évolue et c'est justement le progrès de la science que d'établir les termes. Et puis, rien n'empêche—d'accord avec l'évolution de la science—*d'adopter la notion de l'existence des états moraux, au sens des états psycho-physiologiques*. Ceci d'autant plus que notre définition s'accorde avec celles de l'origine de la morale, admises par les biologistes et sociologues depuis Darwin, St. Mill, Spencer, jusqu'à A. Comte, Taine, Guyau, Durkheim, Tarde, Lévy-Brühl, ou les biologistes contemporains E. Rabaud, Guilleminot et autres.

Précisément, selon les sociologues «...les prescriptions morales, loin d'être les déductions sur le meilleur, sur le juste ou l'injuste, sont le simple produit des expériences collectives; le bien n'étant que le sentiment des nécessités de la vie individuelle et sociale» (vr. Bouglé. «*Leçons de sociologie et l'évolution des valeurs*», 1922).

Il est intéressant de noter qu'au point de vue pragmatique même les scolastiques n'envisagent pas autrement la morale et, par ex., St. Thomas, en psychologue bien averti, chercha à «*montrer à l'homme que le Bien c'est son vrai bien*». En vérité, sans pouvoir s'imaginer l'existence d'une collectivité qui ne réagirait pas sur l'assassinat, le vol, le mensonge, la violence ou le désordre—d'accord avec St. Thomas—on peut admettre comme Lévy-Brühl que: «...les lois morales reposent d'abord sur les nécessités relatives de la vie sociale... les croyances mêmes semblent seulement les affermir (vr. «*La morale et la science des mœurs*» p. 198).

En résumé, on peut admettre que psycho-physiologiquement *la morale du comportement n'est autre chose que l'attitude de la conduite ou la posture réactionnelle de la personnalité, dont l'aspect psychologique est celui de l'état moral*; cela en commençant par les postures du comportement, nommées: *courage, intérêt, persévérance, sincérité, timidité* etc., jusqu'aux manifestations de la moralité comme *l'entre-aide, la justice, l'impartialité*, etc. Il s'agit d'abord des réactions à peu près instinctives (attitude du comportement des animaux qui ne manifestent pas moins de moralité); ensuite la conscience des nécessi-

tés évolue en préceptes religieux, en opinions ou lois, pour aboutir jusqu'aux conceptions de *la morale-éthique*.

Ainsi il ne s'agit ni de la *Morale pure* ni de l'*Esprit absolu*. De même que l'esprit, qui est conditionné par les sensations et les impressions associées, le comportement—dans ses attitudes—n'est que le résultat des diverses réactions réflexes, n'est que l'expression de l'équilibre dynamique entre elles; de là l'attitude affectivo—volitionnelle, dite morale.

L'étude philogénique et ontogénique du système nerveux qui montre comment la complexité structurale correspond aux facultés d'adaptation, établit qu'il s'agit des centres nerveux qui sont avant tout de plus en plus supérieurs au point de vue d'intégration des réactions d'adaptation. Mais il s'agit toujours du même processus de réactions réflexes comme on commence à s'en persuader.

Après avoir posé et défini la question de l'état moral, en tant qu'attitude du comportement, il nous reste à établir les moyens qui permettraient: soit, de *diriger le comportement* (éducation); soit de *le corriger dans ses déviations* (rééducation); soit de le *favoriser*, c.à.d. l'activer (orientation professionnelle) ou enfin, et cela importe avant tout, de *prévenir* les influences mauvaises, *les déviations possibles de l'évolution normale*. C'est ainsi que dans le cadre de l'hygiène scolaire il s'agit de l'hygiène morale.

Nous connaissons des essais empiriques démonstratifs d'une telle hygiène morale. Par exemple les jeux, le sport, l'armée. *Les jeux*—des enfants et des adultes s'exercent instinctivement en *l'auto-équilibration des impulsions par sélection des réactions*; sélection imposée et qui varie avec les règles du jeu. *Le sport* est un exercice plus simple, il est avant tout *l'intégration systématisée de certaines réactions physiologiques, avec le freinage* quas iabsolu (inhibition volontaire) *de toutes les autres*. *L'armée*, dont la discipline militaire force l'homme à coordonner toutes ses réactions dans telle ou autre direction avec la régularité d'une machine, est évidemment un excellent exemple du *dressage des attitudes de comportement*. En vérité, qui nierait l'effet, dit moral, de la discipline militaire?

Les résultats indiscutables des essais empiriques cités, font entrevoir déjà quelle importance peut prendre, pour l'hygiène scolaire de l'avenir, l'hygiène morale.

Or, on saisirat toute l'importance pratique de l'hygiène morale si nous précisons qu'actuellement *on commence à établir les procédés précis, scientifiques de la détermination et même de l'élaboration des attitudes du comportement—des états de la morale*.

C'est surtout par les constatations du rôle déterminant du *facteur temps-rythme* qui semble intervenir dans toutes les formes de réactions réflexes (V. M. Farmicy, «La Psycho-physio-

logie du Langage et sa signification pour l'étude des émotions»; conférence au Séminaire de l'Université de Bucarest 1933), que nous crûmes indiqué d'essayer les *exercices de la rythmicité* chez nos malades.

Les résultats ont été extrêmement favorables et surprenaient même par la facilité avec laquelle il devenait possible de redresser tel ou tel groupe de réactions psycho-physiologiques en défaut.

Actuellement, après plus d'une dizaine d'années de mise en pratique courante (la 1^{ère} démonstration a eu lieu au Curatorium d'Humilimont en 1918), les *exercices de la rythmicité* s'affirment comme utiles à peu près pour toutes les névroses et surtout les psycho-névroses : les *bégaiements*, ainsi que la *timidité*, les *tics*, comme les *angoisses*, *psychotogènes* ou *neurasthéniques*, — toutes ces formes s'améliorent dans un espace de temps à peu près identique (3—5 semaines) ; l'amélioration est aussi notable dans les cas de mauvaises habitudes (onanisme, etc.) que dans l'élaboration d'une nouvelle habitude quelconque. Pour ces derniers cas on a à ajouter encore le *procédé d'autosuggestion dirigée*.

C'est ainsi qu'on peut admettre, à la suite de la psychothérapie, que l'hygiène morale possède actuellement les procédés directs du dressage moral et de l'équilibration dynamique (motrice et kinostésique) de réactions du comportement.

Le cadre restreint d'un résumé ne permet pas la description de la technique et, encore moins, l'exposé méthodique des expériences et des observations, pour étayer la conception des *exercices psycho-physiologiques de la rythmicité*. Nous nous bornerons seulement à spécifier qu'il s'agit de trois groupes d'exercices de plus en plus supérieurs dans leurs effets psycho-physiologiques et que c'est la fonction de la respiration qui nous a paru le plus indiquée pour être utilisée. Ceci par les faits qu'elle est à la fois automatique ou volontaire, qu'elle n'exige pas de travail intellectuel et qu'elle est éminemment rythmique étant, en plus, en corrélation ininterrompue avec les réactions d'émotivité.

Le premier groupe d'exercices est celui de la *régularisation de la rythmicité*. Il a été créé en vertu de nos observations sur la respiration, extrêmement irrégulière chez les névrosés (fait explicable par leur instabilité émotive et le comportement désordonné) ; d'autre part, par les observations sur les changements du rythme respiratoire lors du sommeil—rythme caractéristique par la respiration ralentie et très uniforme : inspiration étant deux fois plus courte que l'expiration, suivie ensuite de pause égale au temps de l'inspiration. Ce rythme, correspondant manifestement à un état de la tranquillité phycho-physiologique idéale, nous l'avons utilisé comme le point de départ pour la régularisation de la rythmicité désordonnée, tellement caractéristique pour les névrosés.

Le second groupe est celui de l'*exercice des gestes rythmi-*

ques et des attitudes du comportement. Ce sont les observations des attitudes dans les danses, surtout les danses sacrées de l'Orient, les observations des attitudes fixées des statues, spécialement les observations de Sikorsky sur la mimique et les émotions, ainsi que les admirables descriptions des gestes, d'après le génial artiste Delsart (V. Volkonsky, «l'Homme Expressif, l'éducation scénique des gestes», Edit. russe, Petersbourg 1913) qui nous ont guidé dans l'élaboration du 2ème groupe d'exercices. Pour la bibliographie, mentionnons les très intéressants essais du développement de la rythmicité, en général, par J. Dalcroze. La «Gymnastique rythmique» de son Institut de Genève est introduite actuellement dans toutes les écoles de musique).

Le troisième groupe de nos exercices, est élaboré à la base des notions sur les réactions idéo-affectives et affectivo-psychiques (l'idée-force de Fouillée) etc. Il s'agit de l'exercice *d'autosuggestion dirigée*, — chez les sujets auparavant régularisés (parfaitement calmés et devenus réceptifs) par les exercices de deux groupes antérieurs.

On peut conclure en disant: s'il existe dorénavant le moyen de redresser les facultés déficientes des névrosés, par les exercices qui régulariseraient systématiquement leurs réactions neuro-psychiques, combien plus facilement ces mêmes exercices assureraient le développement parfait de la personnalité d'un enfant?!

Quelles perspectives ouvre une telle hygiène morale pour l'éducation de l'avenir, cela certes n'a pas besoin d'être expliqué.

PROPOSITION DU Dr. PIERRE SCARAMANGA
A PROPOS DE LA CONVENTION SANITAIRE INTERBALKANIQUE.

Mr. le Dr. *Pierre Scaramanga* en rappelant que la question figure aussi à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Balkanique et en relevant l'importance et la nécessité de la conclusion d'une Convention sanitaire interbalkanique, fait mention des conventions sanitaires bipartites déjà conclues par les Etats Balkaniques.

En relatant sommairement les pourparlers engagés à ce propos au sein de la Sous-Commission d'Hygiène de la IIIème Conférence Balkanique, il donne lecture des décisions émises sous la forme de vœux et stipulées ainsi : «1° Qu'une convention sanitaire interbalkanique soit conclue dans l'esprit de la Convention sanitaire internationale de Paris, des conventions sanitaires déjà conclues entre les différents Etats Balkaniques, ainsi que des projets de convention contenus dans les rapports présentés à la Conférence; 2°) Qu'une convention sanitaire spéciale soit conclue entre les Etats riverains du Danube pour la réglementation de la surveillance sanitaire de la navigation sur ce fleuve.

«La Sous-Commission voudrait que les présidents des Groupements nationaux saisissent leurs Gouvernements à ce sujet».

En attirant, enfin, tout particulièrement l'attention sur cette dernière clause, il propose que les Comités nationaux de l'«Union Médicale Balkanique» assument cette tâche envers les groupements nationaux avant la réunion de la IVème Conférence Balkanique, en vue de la prompte réalisation de ce vœu.

La proposition est unanimement acceptée et le Président, *Prof. Akil Mouchtar*, déclare qu'il en saisira relativement les Comités Nationaux de l'«Union Médicale Balkanique».

DISCOURS DE CLOTURE
DE LA «SEMAINE MEDICALE BALKANIQUE»

PRONONCÉ PAR LE Dr JIKA MARKOVITCH

Nous voici à la fin de notre «Semaine Médicale Balkanique», à la fin de notre réunion, mais non pas, cependant, à la fin de nos travaux, car l'idéal qui nous a rassemblé et l'activité autour de laquelle nous sommes groupés exigent du temps et de l'espace. Une collaboration étroite, une paix durable et le développement sanitaire de nos peuples ruraux, sont les emblèmes de notre modeste drapeau, dans le domaine de la Conférence Balkanique.

Les déclarations qu'ont faites nos camarades-délégués de certains Etats balkaniques, dans le sens de l'idée d'une solidarité balkanique, consacrées à nos travaux actuels et de l'avenir ; les travaux et propositions portés devant le forum de cette Conférence, sont une preuve suffisante que la question d'une collaboration intime entre les représentants de la classe médicale a pris racine et s'est assurée des adeptes.

Les travaux internationaux, fussent-ils exécutés sur un secteur aussi étroit qu'est notre Péninsule, ne peuvent pas progresser à pas de géant, à leurs débuts surtout, comme on le désirerait. Mais, une fois acceptés avec idéologie et foi, ces travaux dans lesquels se font jour l'esprit, l'idée et l'humanité en général, ne sont pas facilement enlevés de l'ordre du jour. Il arrive aussi que les difficultés qui surgissent dans les relations internationales paralysent, anéantissent ou rejettent dans l'ombre les plus nobles efforts. Mais plus tard, sous les cendres de l'oubli, sur ces mêmes fondations, renaît l'étincelle d'une nouvelle activité, d'un nouvel élan. Ainsi est la destinée de l'humanité ! Identique est la destinée de toute activité dont les buts furent humanitaires en général et dont les initiateurs d'idée ou d'esprit, tardent d'apparaître au grand jour et de réclamer leur justification et leur reconnaissance.

Nombre de mouvements nationaux, culturels, sociaux—autrefois rien qu'une tension d'hommes pleins d'idéal et d'esprit pour atteindre un avenir lointain, autrefois rien que de vains rêves—aujourd'hui sont la vérité et la réalité.

Espérons que notre époque est très vieille d'expérience et de raison, parce que trop pleine d'événements incroyables et d'horribles destructions.

Espérons que nous sommes à la veille de l'avènement de l'époque de rapprochement, de l'époque de collaboration et de travail en commun, car cette époque naît dans le sol vivant de l'intérêt du maintien de la vie de notre propre nation.

Nous sommes persuadés que nous sommes réunis au moment propice, réunis par une même pensée et une même conception, unis par la même foi et la même énergie.

Nous exprimons notre regret de l'absence de nos camarades de Bulgarie et d'Albanie.

Nous avons le devoir d'adresser notre reconnaissance particulière à Monsieur Bochko Jettitch, Ministre des Affaires Etrangères de Yougoslavie. Son vif intérêt et, en particulier, son appui moral nous ont permis d'exécuter les travaux de notre réunion.

Nous soulignons le dévouement et les efforts pour la cause de l'alliance médicale balkanique de MM. le Dr Akil Moukthar (Turquie) le professeur Dr Bensis (Grèce), le Dr Pierre Topa (Roumanie) et, surtout, le Dr Popescu-Buzeu (Roumanie).

Il nous faut également mentionner le zèle plein de mérite des rapporteurs de la Conférence, des délégués participants, du Président, le Dr Svet. Stéfanovitch, et du Comité de l'Association des médecins serbes, ainsi que de tous les collaborateurs ayant pris part à l'organisation et aux travaux de la «Semaine Médicale Balkanique».

DISCOURS DE CLOTURE AU NOM DES DELEGUES DES PAYS BALKANIQUES

Dr ST. IRIMESCU

Il y a toujours de la mélancolie dans les départs.

Partir, c'est mourir un peu, disait le poète. Nous vous quittons à grand regret. Nous vous reverrons bientôt, dans d'autres conférences mais nous voudrions aussi beaucoup, revoir votre belle ville. Les conférences de l'Union balkanique étant annuelles, le tour de Beograd, comme les Balkans ne sont pas trop grands, ne tardera pas à revenir.

Nous avons découvert votre ville, que la plupart d'entre nous ne connaissaient pas encore et nous avons trouvé des monuments qui sont de vraies oeuvres d'art, des musées dans lesquels, à côté de tableaux de haute valeur se trouvent les sculptures de votre Rodin national, du grand Mestrovitch. Du haut de vos collines et de vos parcs, nous avons admiré les méandres de la Sava et du Danube dans leur conjonction aux eaux scintillantes, dans les splendeurs du couchant.

Le vieux Beograd, citadelle qui a su se défendre le long des siècles contre tous les envahisseurs anciens et modernes, avec une ténacité qui a provoqué l'admiration universelle—c'est son titre de grandeur et son point d'honneur qu'il a su tenir haut et droit—a élargi ses murs pour devenir la ville actuelle s'annonçant comme une des plus belles capitales de notre continent.

Entraînés par l'enthousiasme suscité par le spectacle de tant de choses, les unes plus belles que les autres, un vif combat s'est produit entre notre passion de tourisme si justifiée à tant

d'égards et nos devoirs de congressistes. Nous avons tâché de les concilier dans la même ferveur de connaître le mieux possible en les parcourant vos larges avenues et vos beaux paysages, dont Avala est le couronnement, mais aussi vos institutions sanitaires, qui sont à la hauteur de celles des pays les mieux organisés au point de vue de la défense de la santé publique.

Il nous restait peu de temps pour écouter les exposés des rapporteurs de la Conférence et c'est pourquoi nous les avons souvent sacrifiés. C'est le sort des rapports de toutes les Conférences qui se tiennent dans les villes à grand intérêt historique. Quand ils seront publiés, nous en prendrons connaissance. C'est une consolation et une excuse de n'avoir pas été plus nombreux, alors que ceux qui s'étaient donnés la peine de les rédiger parlaient devant un auditoire si restreint. L'excuse est trop forte pour qu'elle ne soit valable et aucun des rapporteurs ne tiendra rigueur à ce défaitisme qui n'a été que provisoire.

Peuple héroïque, à travers les vicissitudes de votre passé qui est une tragédie à tant d'actes de grandeur épique imposant le respect et l'admiration, vous prouvez par tout ce que nous avons vu—et tant de choses nous restent encore à voir!—que vous êtes aussi un peuple organisateur. Vous avez rénové votre ville en élevant de vrais palais, en traçant des voies superbes qui ouvrent de vastes perspectives sur vos deux grands fleuves qui embrassent votre capitale.

Cet esprit d'organisation, nous l'avons constaté aussi dans ce que vous avez réalisé comme hôpitaux, comme laboratoires, comme institutions de toute sorte, hygiéniques et sanitaires.

Nous partons d'ici remplis de gratitude pour votre cordial accueil et nous ne saurions trop remercier les organisateurs de la Conférence, en commençant par son infatigable président, le docteur Marcovitch. L'admiration pour votre ville superbe dont nous garderons un souvenir inoubliable, nous accompagnera toujours.

Comment dans une atmosphère de tant de beauté et de sincère amitié, l'Union des peuples balkaniques qui est, elle aussi une belle chose, ne pourrait-elle pas se réaliser? Elle est en bonne voie de s'accomplir. Tous les peuples des Balkans en feront, doivent en faire, partie et nous saluerons dans un avenir que je souhaite tout proche, ce commencement des Etats-Unis de l'Europe, tels que tous ceux qui entrevoient la pacification et l'entente de tous les peuples comme le but suprême de la vraie civilisation, les désirent ardemment, de toute la puissance de leur cœur et de leur âme.

Nous vous disons au revoir à la prochaine Conférence de l'Union balkanique pour parachever ce que nous avons tâché d'accomplir l'année dernière à Bucarest et cette année ici, à Beograd.

TOAST PRONONCÉ

PAR LE PROF. Dr KSEN. CHAKHOVITCH

au banquet offert aux délégués étrangers, au nom de la Mairie de Beograd

Mesdames et Messieurs,

En l'absence de Mr le Maire de la ville de Beograd que je vous prie de bien vouloir excuser, en son nom et au nom de la capitale yougoslave, je salue les représentants éminents des peuples et de la science médicale des pays balkaniques, en me chargeant de ce devoir avec un sentiment de reconnaissance pour vous d'être venus nous faire l'honneur de passer avec nous quelques instants sur le mont d'Avala, où repose le soldat inconnu yougoslave. La ville de Beograd, qui connaît tant de gloire et de jours de deuil, est orgueilleuse que vous ayiez bien voulu la choisir comme lieu de travaux et de délibération des problèmes médicaux, plus spécialement concernant la vie des peuples balkaniques. Le conseil municipal suivra avec un intérêt tout particulier vos travaux et estimera vos résultats, conscient que la santé des citoyens d'une grande ville est la fonction de son activité communale en rapport avec sa politique sanitaire et sociale. Enfin, le conseil municipal voit dans ces réunions annuelles un pas en avant dans le rapprochement des peuples par les méthodes pacifiques. Il faut renforcer la coordination de nos efforts en matière de collaboration internationale. La propagande de l'idée de la coopération intellectuelle doit être poussée avec plus de force. Ce n'est pas chose facile de faire pénétrer dans le public l'idée de l'existence de la solidarité des nations.

La collaboration balkanique à laquelle tend la Conférence balkanique, dans le domaine des problèmes intellectuels, est réalisable. Mais une chose est hors de discussion. Il ne doit pas être permis de faire, sous forme de coopération intellectuelle, de la propagande dirigée contre une autre nation. La coopération intellectuelle ne doit être d'aucune façon une arme de propagande dirigée contre un pays quel qu'il soit. Elle ne doit pas servir d'abri aux tendances chauvines d'une politique nationale qui irait à l'encontre du droit des autres nations.

La coopération intellectuelle constitue assurément un des éléments de premier ordre pour le développement de la confiance et la formation d'une atmosphère de conciliation entre les Nations. Le but que l'on se propose — créer une confiance mutuelle — nous indique la voie que l'on doit suivre dans les conditions actuelles, lorsqu'on surmonte avec tant de difficultés les nombreux obstacles dans d'autres domaines de la coopération internationale. La coopération intellectuelle est capable de favoriser le développement des sciences, de la litté-

rature, des arts ; elle rapproche les peuples, elle adoucit les antagonismes ; elle contribue à former les mêmes idéaux et contribue, par cela même, à la cause de la paix. Créer parmi les différentes Nations, en premier lieu entre celles de l'Europe, des générations ayant le même idéal, c'est là une œuvre des plus nobles. Cela signifie qu'on battira le temple le plus durable, où s'assembleront tous les peuples pour rejeter à jamais la haine, l'envie et la rivalité, ces passions néfastes qui ne font qu'entasser des ruines et amener le règne des ténèbres. Former des générations européennes dans un même esprit c'est une des tendances les plus sûres de nos efforts. C'est uniquement de cette façon que nous pourrons éviter des cataclysmes, conséquences inévitables de la haine et du manque de confiance. Former des générations inspirées par le désarmement moral, c'est là notre idéal. Réaliser l'instinct du désarmement moral, ce n'est pas un des moindres buts de notre époque et de la Société des Nations. Seul le désarmement moral peut mettre un terme à l'armement matériel. Seul le désarmement moral peut créer une atmosphère de confiance, rendre possible une collaboration intellectuelle, intime, d'une grande envergure, et créer les conditions normales pour le développement de toutes les activités humaines.

Développer la coopération intellectuelle, signifie renforcer l'idée de la Société des Nations et former des conditions nécessaires à une solution pacifique de tous les différents qui apparaissent entre les nations. Lorsque l'on a en vue l'indubitable extension des applications scientifiques et leur universalité, on n'hésite pas à reconnaître que l'on doit actuellement tendre plus que jamais vers une collaboration internationale intense, au profit de l'humanité souffrante.

TOAST PRONONCÉ

PAR LE Dr JIKA MARKOVITCH

au banquet offert aux délégués étrangers par le Comité yougoslave
à l'hôtel Avala.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voilà quatre ans que la Conférence Balkanique a réussi à assembler tous ceux qui voient dans la collaboration politique la garantie la plus sûre pour le libre développement des six Etats nationaux balkaniques : l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Yougoslavie.

Les luttes du passé pour l'indépendance de nos peuples, puis la guerre mondiale ont laissé certains héritages et certaines susceptibilités dans la vie politique balkanique. C'est là un

fait historique indéniable. Mais nous considérons que la création de la Conférence Balkanique constitue un événement historique d'une portée non moins considérable. C'est en effet, le premier forum interbalkanique qui a réussi à grouper un grand nombre d'intellectuels dans tous les pays balkaniques et d'exercer une influence considérable sur l'opinion publique dans la plupart des Etats balkaniques. Ce forum a formulé le principe politique et spirituel que le maintien de la paix entre les peuples balkaniques doit constituer la base de toute politique consciente de ses devoirs nationaux et conforme aux intérêts bien compris de tous les Etats balkaniques ; que l'unité spirituelle et la coopération interbalkanique dans les domaines culturel et économique s'imposent dans l'intérêt bien compris de tous les peuples agricoles des Balkans.

Sans doute, ce travail exigerait avant tout une entente préalable entre tous les peuples des Balkans ; ce travail consisterait d'abord à écarter tous les obstacles d'ordre politique, spirituel et matériel, qui empêchent une collaboration étroite et fructueuse ; enfin, faudrait-il se débarrasser de toute espèce d'influence historique ainsi que des interventions étrangères dans les Balkans, qui furent de tout temps néfastes à nos six peuples.

Nous aurions tort de vouloir ignorer le fait que l'idée de la solidarité balkanique n'a pas encore trouvé un écho suffisant dans tous les Etats Balkaniques. Mais n'oublions pas que la Conférence Balkanique a justement pour raison d'être de travailler à la solution des problèmes que pose la réalisation de l'unité balkanique. En cherchant des solutions à ces problèmes, on arrivera peut-être bientôt à vaincre les obstacles qui s'opposent encore actuellement à une coopération interbalkanique.

Nous croyons que le triomphe des idées défendues par la Conférence Balkanique entraînerait la liquidation de toutes les querelles passées entre les peuples balkaniques.

Très honorés collègues, très chers confrères.

La Semaine médicale balkanique, dont vous avez rendu possible la réalisation, est une manifestation qui contribuera certainement au rapprochement intellectuel et culturel des peuples balkaniques.

Je suis convaincu que dans la mentalité d'un médecin il n'y a pas de place pour des préjugés et des idées préconçues.

Nous nous sommes formés cette opinion, parce que nous croyons que les médecins sont particulièrement qualifiés pour servir la grande Cause de la solidarité balkanique.

Nous vous assurons donc de nos sentiments fraternels et vous souhaitons cordialement la bienvenue.

Nous vous prions de saluer de notre part tous les collègues et tous les partisans de l'idée de la Conférence Balkanique dans votre pays.

TOAST PRONONCÉ

PAR LE PROFESSEUR W. BENSIS

au banquet offert aux délégués étrangers par le Comité Yougoslave
et le corps médical de Beograd à l'hôtel Serpski-Kralj.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après les inoubliables journées d'Istanbul et d'Ankara et les non moins suggestives journées de Bucarest, auxquelles il me fut malheureusement impossible d'assister, nous achevons aujourd'hui la deuxième journée de notre semaine médicale de Beograd. Deux jours à peine ont suffi à nous rendre intimes, tellement l'atmosphère de votre hospitalité facile et sincère nous a permis de sentir votre âme toute nue. Cette âme à la fois enfantine et virile de votre peuple survit heureusement dans le bonheur, juste récompense de ses solides qualités et de ses grands sacrifices. Tous ceux qui avons pu suivre les étonnants progrès de votre belle capitale, qui d'année en année, en brûlant les étapes, tend à prendre une place d'honneur aux côtés des grandes capitales européennes, nous ne pouvons ne pas vous exprimer notre sincère admiration.

Mais tous les progrès d'une grande ville ne seraient rien s'ils cherchaient à camoufler la misère par de belles façades. La civilisation d'une ville moderne ne se mesure qu'au degré du souci qu'on porte aux classes ouvrières, non pas par des œuvres de bienfaisance privées, mais par l'organisation de la prévoyance sociale. Et nous avons eu, dans cette voie, maintes preuves manifestes de son action bienfaisante et méthodique, qui font présager d'un avenir plein de réalisations humaines.

Chers confrères de Beograd,

En réunissant ici vos collègues balkaniques, dans cette ville que la fatalité a marquée du sceau de tous ses caprices, vous avez voulu leur offrir un cadre assorti à leur mission réparatrice. En visitant vos monuments, vos établissements de prévoyance sociale et vos bâtiments universitaires, nous avons eu cette impression de sérieux, de fini, d'achevé qui témoigne d'un souci constamment en éveil. Après nous être recueillis devant votre soldat inconnu, nous saurions l'assurer, nous aussi, que son sacrifice ne fut pas vain et qu'un souffle d'humanité a émergé de son âme.

Chers confrères de Beograd,

Après avoir visé le passeport qui nous donne accès au bonheur balkanique, à Athènes, à Istanbul, à Bucarest, nous sommes venus ici obtenir notre visa yougoslave. Vous nous l'avez

accordé de toute votre âme. Il nous manque encore les visas bulgare et albanais. Nous osons espérer qu'ils ne nous les refuseront pas. Après cela on sera un peu plus heureux et plus fiers d'être des hommes et, surtout, des balkaniques.

Permettez-moi de lever mon verre à la santé de l'éminent Président du Comité Balkanique Yougoslave, Monsieur Vasa Jovanovitch, dont l'intime collaboration avec notre Président Mr Papanastasiou et les autres présidents des comités nationaux, dans une atmosphère de confiance mutuelle, nous permet d'escompter les plus nobles suggestions.

A la santé du corps médical de Beograd qui, par l'organisation de cette belle semaine, vient de prouver qu'il se place à l'avant, garde de la réalisation de nos aspirations communes.

A la santé de l'infatigable pionnier de ces belles journées, Monsieur le Docteur Jika Marcovitch, qui a su transposer son idéal et saturer pendant ces quelques jours l'atmosphère interbalkanique du souffle de son ardente conviction.

TOAST PRONONCÉ

PAR LE Dr M. POPESCU BUZEU

au banquet offert aux délégués étrangers à l'hôtel Serpski Kralj

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'était à la première Conférence Balkanique que, dans la commission de rapprochement intellectuel, en considérant que les peuples balkaniques ne se connaissent pas, ou se connaissent mal, que cet isolement propage le préjugé et l'erreur engendrant des haines et des conflits et qu'une coopération intellectuelle amènera certainement une détente qui consolidera la paix, qu'on a proposé des rapports suivis entre les Associations, les Unions intellectuelles et les intellectuels des Pays balkaniques.

L'association générale des médecins de Roumanie s'est empressée de souscrire en toute conviction à l'heureuse idée d'une étroite collaboration entre tous les corps médicaux des Pays balkaniques et, à l'occasion de la IIIème Conférence de Bucarest, j'ai eu le plaisir de rencontrer le même esprit qui régnait parmi tous les médecins présents dans la Commission de politique Sociale et d'Hygiène.

Si nous n'avons pas réalisé alors grand'chose au point de vue sanitaire, nous allons au moins réaliser de toute notre profonde conviction «l'union médicale balkanique».

Nous, les médecins, nous avons l'esprit formé pour nous entendre et notre éducation professionnelle pour guérir.

Toutes les portes nous sont ouvertes; il faut que nous sachions en profiter pour mieux faire connaître les idées qui nous animent.

Il faut renoncer à notre délaissement habituel pour les choses qui se passent en dehors de notre profession. Nous devons agir pour la réalisation et l'affermissement des relations amicales entre les médecins et pour la solidarité entre nos nations. Ce sont les buts essentiels de l'existence de notre Union médicale balkanique.

Au nom de la section roumaine, au nom de ceux qui sont présents et de ceux, plus nombreux encore, qui ont été empêchés de venir, je vous déclare que nous ferons tous les efforts pour en arriver aux buts proposés.

Nous tenons à remercier vivement nos collègues yougoslaves pour l'accueil fraternel qu'ils nous ont réservé et spécialement notre ami le Dr Marcovitch, l'âme de la première entente cordiale entre les médecins des pays balkaniques et le promoteur du charmant séjour qui nous a été offert.

Je lève mon verre pour notre entente et pour le lien qui nous approche: *L'union médicale balkanique.*

TOAST PRONONCÉ

PAR LE PROF. K. TODOROVITCH

au banquet offert aux délégués étrangers, à l'hôtel Avala, au nom du
Corps médical universitaire.

Mesdames, Messieurs,

Si je prends la parole à cette occasion, comme membre du Comité exécutif et comme médecin, je le fais pour deux raisons. Premièrement, c'est pour vous souhaiter la bienvenue et vous exprimer la grande joie que je ressens à voir les représentants intellectuels des pays balkaniques réunis en assemblée, dans la capitale de la Yougoslavie; deuxièmement pour souligner toute l'importance de l'idée dont vous êtes les créateurs.

C'est vraiment un soutien et un réconfort de voir, sous les dures conditions actuelles, des hommes éminents s'intéresser et apporter leur secours à des questions qui ne peuvent être résolues que par une connaissance et une collaboration intimes des différents peuples et, en première ligne, entre les pays voisins.

Nous sommes tous les témoins des terribles souffrances auxquelles ont été exposés, depuis longtemps, tous les peuples de la Péninsule Balkanique.

Pour ne pas faire mention du passé et de l'affreux période que nous avons traversée, tournons nos regards vers l'avenir en nous efforçant en commun de le préparer plus heureux.

Ce qui nous emplit d'espérance et nous donne des forces morales, c'est vous, nos chers amis, délégués de la Conférence Balkanique.

Je suis bien libre de vous demander : pouvait-on trouver de meilleurs travailleurs, sur le terrain qui nous a réunis, que les médecins ? Mieux que tout autre science, d'après les paroles d'un de nos Grands Maîtres, la nôtre puise dans son objet même la force persuasive qui prêche aux hommes l'entr'aide et la concorde. Et c'est le but que nous poursuivons.

Travaillons assidûment, mes chers amis, tous ensemble, dans une atmosphère généreuse de confiance et d'amitié.

Compte-rendu de la Semaine Médicale Balkanique

Séance du 11 Septembre 1933, 10 h. heures
au "Dom Srpsko Lekarsko Drustvo,, (Maison des Médecins Serbes)

Le Dr Jika Markovitch, Président du Comité National de l'Union Médicale Balkanique, prononce le discours d'ouverture. (page 537).

En terminant son discours, le Dr Markovitch déclare la Conférence ouverte et propose l'envoi de télégrammes de salutations aux Souverains et Présidents des Pays Balkaniques, ainsi qu'aux Présidents des Groupes Nationaux de la Conférence Balkanique. Cette proposition est acceptée par de vifs applaudissements.

Le Dr Simovitch, Secrétaire Général de la Semaine Médicale, donne lecture des textes de ces télégrammes ce qui provoque de vives approbations et crée une atmosphère d'amitié fraternelle.

Le Dr Markovitch exprime son vif regret de ne pouvoir saluer nos collègues et amis de Bulgarie et d'Albanie qui avaient été empêchés de venir. En communiquant leur télégramme d'excuses, le Dr Markovitch exprime le désir de voir leur précieuse collaboration dans l'alliance médicale balkanique.

Le Dr Markovitch donne ensuite la parole à M. le Dr Vasa Jovanovitch, ancien ministre, Président du Groupe National Yougoslave de la Conférence Balkanique, qui salue la Semaine médicale au nom du groupe national yougoslave et dit en outre:

«La santé de nos peuples est une de nos grandes préoccupations. Or, dans cette voie, il y a beaucoup à faire. Les conditions de vie dans le passé ne nous ont pas permis de lutter contre les maladies, nous devons lutter pour le pain, pour ne pas mourir de faim. Nous devons lutter pour la sauvegarde de notre vie. Les conditions de vie dans nos campagnes sont loin d'être satisfaisantes. Aussi devons-nous nous attacher à l'étude des problèmes sanitaires qui nous sont communs. Le paludisme, par exemple, bat son plein dans les contrées marécageuses non encore assainies, la tuberculose fait des ravages, et si les statistiques attestent d'une grande natalité chez nous, elles nous indiquent en même temps la mortalité effrayante, surtout parmi les enfants en bas âge, par suite du manque des conditions d'hygiène.

Aussi devez-vous Messieurs, vous occuper de la question des conventions sanitaires entre nos pays et de voir quelles seraient les mesures que vous préconisez, en vue d'une lutte commune aussi efficace que possible, contre la mal commun».

Vous souhaitant la bienvenue j'exprime ma conviction que vos travaux contribueront à la réalisation du but final de la Conférence Balkanique, selon lequel les Balkans doivent rester aux balkaniques,,

La parole est ensuite donnée au Dr Voya Milanovitch, Directeur au Ministère et représentant du Ministre de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène, qui salue les délégués au nom du Ministre absent (page 543);

à Mr le Dr Vladimir Bensis, professeur, Président du Comité grec de l'Union Médicale Balkanique, qui parle au nom du groupe national grec (page 539).

Mr le Dr Markovitch donne ensuite la parole au Dr Deculescu, Secrétaire Général du Ministère, qui parle comme représentant du Ministre de l'Hygiène Publique de Roumanie (page 543).

La parole passe après au Dr Petre Topa, vice-président du Comité Roumain de l'Union Médicale Balkanique, qui parle au nom des délégués roumains (page 540).

Le Dr Markovitch donne la parole au professeur M. le Dr Akil Moukthar, président du Comité turc de l'Union Médicale Balkanique, qui parle au nom des délégués turcs (page 541).

Avant de passer aux travaux de la Conférence, le Dr Markovitch propose comme président des séances, le Dr Dimitrije Antitch, doyen de la Faculté de Médecine de Beograd. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, après quoi le professeur Antitch tient un discours (page 544).

Le président, M. le Dr Antitch, lève la séance. Après dix minutes de suspension il donne la parole au Dr Tchéda Djourdjevitch, qui lit le rapport du professeur M. le Dr Matiya Ambrojitch, celui-ci ayant été obligé d'assister au congrès des médecins slaves à Poznan (page 563).

M. le Dr Boyan Pirtz ayant dû quitter Beograd d'urgence, M. le président Antitch déclare que le rapport de M. Pirtz sera inséré dans le livre mémorial (page 578).

L'ordre du jour de cette séance se trouvant épuisé, le président, M. Antitch propose le Dr Akil Moukthar pour la présidence des séances suivantes, ce qui est accepté unanimement par l'assemblée.

La séance est levée à 11 h. 50.

Séance du 12 Septembre 1933

Le président, M. Akil Moukthar, déclare, à 10 h. la séance ouverte. Afin que tout ce qui a été prévu pour cette séance

puisse être fait, le président suggère l'idée de laisser le choix aux auteurs de communications, soit de lire leurs travaux en entier s'ils le jugent nécessaire, soit d'en donner un bref aperçu, ou encore de remettre ces manuscrits au bureau pour être imprimés dans le bulletin de la Semaine Médicale. Cette proposition est acceptée.

En ce qui concerne les rapports de M.M. Djourdjevitch et Ambrojitch, il en donne des conclusions pratiques (page 561 et 574).

Le président donne ensuite la parole au professeur Dr Bensis qui lit un rapport, comme prologue du Dr Djourdjevitch, et expose ses propositions (page 555).

La parole est ensuite passée à M. le Nicolas Romanesco qui demande, vu l'importance des conclusions du professeur Bensis, la formation d'une commission spéciale pour l'étude de ces conclusions.

Le président, M. Moukthar, trouve cette idée justifiée mais fait néanmoins remarquer qu'étant donné le peu de temps dont on dispose, la formation de cette commission n'est pas possible. Il fait en même temps ressortir qu'une grande partie de ces suggestions se trouve déjà dans le programme de l'Union Médicale Balkanique. Il propose ensuite la réunion du premier Conseil de l'Union Médicale Balkanique pour le même jour à 19 heures.

Le président donne la parole au Dr Popescu-Buzeu qui est du même avis.

La parole passe ensuite au Dr Scaramanga qui lit ses propositions (page 632).

Le président donne la parole au Dr Popescu-Buzeu qui fait remarquer que, sur la proposition du Dr Mesincescu, à la IIIe Conférence Balkanique, cette question a été remise à l'ordre du jour de la IV Conférence Balkanique.

Le président Dr Moukthar donne la parole au Dr Cante-mir Angelescu, qui propose l'envoi de ces projets aux Comités nationaux de la Conférence pour étude, avant la réunion de la Conférence.

La président donne la parole au Dr St. Irimescu, qui lit son rapport (page 612).

La parole passe ensuite au professeur M. le Dr Alexander Radosavljevitch qui, considérant que les conclusions du Dr Irimescu exigent une réalisation, propose l'envoi de ces conclusions aux associations qui s'occupent de la question de la tuberculose où cette question sera étudiée et discutée à fond. Les conclusions bien définies seront soumises aux Gouvernements respectifs et l'on tâchera que les lois nécessaires soient votées.

Cette proposition a été acceptée et le Dr Jika Markovitch a été prié de communiquer les conclusions du professeur Irimescu à tous les Comités Balkaniques.

Le Dr Nourettin Ramchi dépose son rapport sur le bureau pour impression dans le livre mémorial (page 618).

Le Président, M. le Dr Moukthar, donne la parole au Dr Smilya Kostitch, qui lit sa communication (page 574).

Le Dr Angelescu déposera son rapport sur le bureau.

Le président donne la parole au professeur Bensis qui promet d'envoyer le rapport du Dr Vayanos sur le paludisme et sur les recherches qu'il a faites à propos du paludisme en Grèce (page 604).

Le président, M. Moukthar, en l'absence du Dr Tchédimir Simitch, déclare que le rapport de celui-ci sera imprimé (p.586).

Le président, M. le Dr Akil Moukthar, dépose un rapport pour être imprimé (page 608).

Le professeur agrégé M. le Dr Süheyl dépose un rapport pour être imprimé (page 601).

Le Dr Martinescu dépose un rapport pour être imprimé (page 611).

Le président donne la parole au Dr Milan Kitchévatz, qui lit son rapport (page 620).

Le président, M. le Dr Moukthar, donne, à propos de cette question, des renseignements sur ce qui s'est passé en Turquie: la fermeture des maisons de tolérance a provoqué une augmentation de la syphilis. Le Gouvernement a décidé la réouverture de ces maisons. Quant à l'examen prénuptial, des résultats satisfaisants ont été obtenus.

Le président, donne ensuite la parole au Dr Grga Boguitch qui expose sa proposition pour la création d'un bureau permanent interbalkanique de l'hygiène mentale (page 626).

Le président donne la parole au Dr. Popescu-Buzeu qui déclare qu'en Roumanie, un rapport sur cette question avait été élaboré. Il ne s'est pas permis de l'apporter, ce rapport n'étant pas à l'ordre du jour, mais il l'enverra de Roumanie (page 627).

Le président M. Moukthar lève la séance à 12h 30.

Séance du 13 septembre 1933

A 9h. le Dr Jika Markovitch déclare la séance ouverte et donne la parole au Secrétaire, le Dr Simovitch, qui lit le compte rendu des séances antérieures.

Le Dr Markovitch lit le discours de clôture (page 633).

Le Dr Markovitch donne la parole au Dr Irimeseu qui remercie par un discours, au nom des délégués de tous les pays (p. 634).

Le Dr Markovitch lève la séance à 10h.

IÈRE REUNION DU CONSEIL DE L'UNION MÉDICALE BALKANIQUE,

TENUE A L'HOTEL «SRPSKI KRALJ» A BEOGRAD,

le 12 septembre 1932 à 19h

Membres présents: prof. Dr Akil Moukthar, président du Comité turc, prof. Wladimir Bensis, président du Comité grec, Dr Petre Topa et Dr St. Irimescu, vice-présidents du Comité roumain, Dr Jika Markovitch, président du Comité yougoslave, Dr Nourettin Ramchi, délégué turc, Dr A. Süheyl, secrétaire du Comité turc, Dr P. Scaramanga, secrétaire du Comité grec, Dr Popescu-Buzen, secrétaire du Comité roumain et Dr Miloch Simovitch, secrétaire du Comité yougoslave.

Le Dr Akil Moukthar préside la réunion. Après la constatation du succès de la Semaine Médicale de Beograd, le Dr Akil Moukthar procède à la lecture des Statuts de l'Union Médicale balkanique, à la suite de quoi la réunion a approuvé à l'unanimité, la nomination à la présidence du Comité Central de l'Union Médicale Balkanique, le Dr Akil Moukthar.

Ensuite le Conseil a pris les décisions suivantes :

1) de solliciter les bureaux absents—Bulgarie et Albanie et de les inciter à former leurs Comités.

Le Dr Akil Moukthar a été prié de rédiger les sollicitations à adresser aux Bulgares et aux Albanais ;

2) d'organiser un voyage d'agrément à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de l'Union Médicale balkanique ;

En ce qui concerne les Règlements des Comités nationaux, chaque pays élaborera les siens, d'après les conditions spéciales du pays, mais en s'inspirant des Statuts de l'Union Médicale Balkanique.

3) de faire paraître notre Bulletin sans attendre la formation des Comités en Bulgarie et en Albanie.

Le Bulletin paraîtra 4—6 fois par an. Le nombre d'exemplaires sera, pour les débuts, de 2000. Il portera le titre de : «Bulletin de l'Union Médicale Balkanique» ;

4) de demander le concours matériel des groupes nationaux qui devra représenter 3000 livres turques.

La décision concernant les moyens d'assurer les frais de cette publication sera prise ultérieurement.

PROGRAMME

DE LA SEMAINE MÉDICALE BALKANIQUE

CONFÉRENCE BALKANIQUE :

- Albanie :** Président : M. *Mehmet Bey* Konitza, ancien Ministre.
Secrétaire général : M. *Léonidha Natchi*, ancien inspecteur des écoles.
- Bulgarie :** Président : M. *Yanko Sakazoff*, ancien Ministre, député.
Secrétaire général : M. *Dr Boris Petkov*, avocat.
- Grèce :** Président : M. *A. Papanastasiou*, ancien Président du Conseil, député.
Secrétaire général : M. *P. Papadopoulos*, ancien consul général.
- Roumanie :** Président : M. *S. C. Pop*, député, Président de la Chambre des députés.
Secrétaire général : M. *Vladesco-Racossa*, correspondant du B. I. T. en Roumanie.
- Turquie :** Président : M. *Hassan Bey*, député, Vice-Président de la Chambre des députés.
Secrétaire général : M. *Rouchén Echref Bey*, député.
- Yougoslavie :** Président : M. *Dr. Vasa Jovanovitch*, ancien ministre, avocat.
Secrétaire : M. *Dr. Zivko Topalovitch*, Secrétaire général de la Chambre des Syndicats.

COMITÉ D'HONNEUR

M. M. Dr Milan Srzkitich, Président du Conseil des Ministres, Ivan Pucelj, Ministre de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène publique, Dr Milorad Dordevitch, Ministre des Finances, Bochkov Jevtitch, Ministre des Affaires Etrangères, Dr Radenko Stankovitch, Ministre de l'Instruction publique.

M. M. Dr Kosta Kumanudi, Président de la Chambre des députés, B. Maksimovitch, Ministre de la Justice, Milutin Stanojevitch, Président de la Chambre de Commerce, députés de la ville de Beograd.

M. M. Milutin Petrovitch, Maire, Vitor Krstitch et Dobrá Bogdamovitch, vice-présidents, de la mairie de Beograd.

M. M. Dr Vasa I. Jovanovitch, ancien ministre, Président du Groupe, National yougoslave de la Conférence balkanique, Velibor Jonitch, Vice-président du G. n. y. de la C. b., Dr. Zivko Topalovitch, secrétaire général du G. n. y. de la C. b.

M. M. les Professeurs Dr Dimitrije Antich, Doyen de la Faculté de Médecine à Beograd, Dr Sergije Saltikov, Doyen de la Faculté de Médecine à Zagreb; Dr Alfred Scherko, Doyen de la Faculté de Médecine à Ljubljana.

M. M. Dr Ivan Zolokar, Président de la Société des médecins yougoslaves.

M. M. Dr Svetislav Stefanovitch, Président de la Société des médecins serbes ; Dr Pavao Tchulumovitch, Président de la Société des médecins à Zagreb ; Dr Valentin Merchol, Président de la Société des médecins à Ljubljana.

M. M. Dr Momtchilo Incovitch, Président de l'Union des Chambres des médecins ; Dr Nikodije Blagojevitch, secrétaire de la Chambre des médecins à Beograd.

M. Ljubomir Hofmanovitch, Directeur du service général au Ministère de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène publique.

M. M. Dr Vojislav Milovanovitch, Directeur du service sanitaire au Ministère de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène publique ; Dr Sava Popovitch, Directeur du service sanitaire militaire.

M. M. Dr Ilija Mirtchitch, Directeur de l'Hôpital général de l'Etat ; Dr Milutin Rankovitch, Directeur de l'Hôpital pour maladies contagieuses ; Dr Ivan Barbot, Directeur de l'Asile des aliénés ; Dr Zarko Trpkovitch, Directeur de l'Hôpital militaire ; Dr Duchan Kalanovitch, Directeur de l'Hôpital pour les employés des chemins de fer de l'Etat.

M. Dr Stevan Z. Ivanitch, Directeur de l'Institut central hygiénique.

M. Dr Milan Milovanovitch, Chef des médecins des Caisses d'assurance.

M. le Prof. Dr Milan Jovanovitch-Batut.

M. M. Dr Nicola Naunovitch, Président de l'Association des médecins d'Hôpitaux ; Dr Jovan Spasojevitch, Président de l'Association des médecins municipaux ; Dr Kosta Jovanovitch, Président de l'Association des médecins privés, Mme Dr Ana Brkitch-Milijanovitch, présidente de l'association des femmes médecins de Beograd.

M. Dr Voja Zivkovitch, Président de l'Association des médecins stagiaires.

M. Stavko Durititch, Président de l'Association des étudiants en médecins yougoslaves.

COMITÉ EXÉCUTIF

Union des Médecins Balkaniques, Comité Beograd

Le Président : Dr Zika B. Markovitch, médecin de l'Institut pour la protection des mères et des enfants ;

Le Vice-président : Dr Dragoljub Jevremovitch, Député ;

Le secrétaire-trésorier : Dr Miloche Simovitch, chirurgien-assistant de l'Hôpital général de l'Etat ;

Les membres :

Dr Tchèda Diurdievitch, général en retraite du service sanitaire ;

Dr Costa Todorovitch, Professeur à la Faculté de Médecine ;

Dr Matija Ambrojitch, Professeur à la Faculté de Médecine ;

Dr Ksenofon Sahovitch, Professeur à la Faculté de Médecine ;

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Dr Miloche Simovitch, Dr Sinicha Ilitch, Mlle Dr Jovanka Pajevitch, Mlle Dr Marija Vuletin.

PROGRAMME

Lundi 11 Septembre

9.30 h. Discours d'ouverture de la Semaine médicale balkanique dans les locaux du Dom Srpsko lekarsko drustvo (Maison des médecins serbes) Zeleni venac, br. 1., par M. le *Dr Zika Markovitch*, Président de l'Union des médecins balkaniques—comité Beograd.
Discours de réception par M. le *Dr Vasa Jovanovitch*, ancien ministre, Président du groupe national yougoslave de la Conférence balkanique.

Discours des délégués des pays balkaniques.

Rôle des médecins dans l'Union des peuples balkaniques—M. le *Dr Tchéda Djourdjevitch*, général en retraite du service sanitaire de l'armée.

Problème de santé et d'hygiène des enfants dans les Balkans. M. le *Dr Manija Ambrojitch*, professeur de la clinique infantile universitaire.

Etat sanitaire dans les villages—M. le *Dr Bojan Pirtz*, chef de section à l'Institut hygiénique central.

13 h. Déjeuner au restaurant Avala, offert par le maire de Beograd. Départ à 12 h. de la Maison des médecins serbes.

16 h. Visite de l'exposition hygiénique. Faculté de Technique, ulica Kr. Alexandra.

19.30 h. Théâtre. Souper.

Mardi 12 Septembre, 9.30 h. Séance des médecins balkaniques au Dom «Srpsko lekarsko drustvo».

Discussion au sujet des conférences de la veille.

Conférences des délégués sur les sujets suivants:

Collaboration sanitaire interbalkanique.

Convention sanitaires entre les Etats balkaniques.

Problème de l'action antituberculeuse dans les Balkans.

16 h. Rendez-vous au Dom «Srpsko lekarsko drustvo».

Visite de l'Hôpital général de l'Etat, des cliniques universitaires et des policliniques scolaires.

21 h. Dîner à l'hôtel Srpski Kralj, offert par l'Union des médecins balkaniques—Comité Beograd.

Mercredi 13 septembre, 8.30 h. Séance au Dom «Srpsko lekarsko drustvo», Discussion et conclusions relatives aux sujets traités.

11 h. Visite de l'Institut hygiénique central, et du reste des cliniques. Après la visite départ pour Oplenac.

SUPPLÉMENT

SÉRIE DE BIBLIOGRAPHIES FRANÇAISES

SUR LES NATIONS BALKANIQUES

N° 1 ALBANIE

(Suite)

OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES PARUS

DE 1555 A 1934

Par

JEAN. G. KERSOPOULOS

Dipl. de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

Professeur à l'École Navale

K

- 468.—Kadlec (Jos. M.).—Albanie.—Aperçu économique et général, 1927.
- 469.— » —.—Histoire diplomatique d'Albanie, 1927.
- 470.—Kahn (Émile).—L'Albanie et la paix de l'Europe.— Voir : No 336.
- 471.—Karadjov (D).—Difficultés pour la solution satisfaisante du problème des minorités. Sofia, Impr. de la Cour, 1929, 86 p.—Bibliographie.
- 472.—Kersopouloff * (Jean G.).—Essai de Bibliographie Franco-Bulgare (1613—1910).—Mémoire approuvé par la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, paru dans la «*Revue des Bibliothèques*» : Librairie Ancienne, Honoré Champion Éditeur, 5 Quai Malaquais, Paris, 1911. In-8°, p. 269—335.

«Toutes les questions concernant la Bulgarie sont du domaine de notre bibliographie. Il nous a été nécessaire de donner dans notre travail une large place aux relations du peuple bulgare avec les autres nations balkaniques.

Sur chaque livre ou article de revue, nous donnons une analyse abrégée, nous attachant surtout à en reproduire la substance, l'idée fondamentale. Une table analytique par ordre de matières, ajoutée à la fin de la bibliographie, complète notre ouvrage».

Extrait de la «Revue des Bibliothèques». Tirages à part épuisés. Bibliothèque Nationale de Paris : Cote 8° Q 3885.

473.—Kersopoulos (Jean G.).—Chronologie Albanaise. Faits historiques, politiques, économiques etc. (385 av. J. C.—1935). Prochainement à paraître.

473^a .— » .—Série de Bibliographies françaises des Nations balkaniques.—N° 2, Bulgarie.—Edition revue et augmentée sous presse.

473^b — » .—N° 3 Grèce.—Sous presse.

473^c .— » .—N° 4 Roumanie. » »

473^d .— » .—N° 5 Turquie. » »

473^e .— » .—N° 6 Yougoslavie » »

474.—Khalifat, Patriarcat et Papauté.—Paris, Solmon 1892, In-8°.

aris, S

Études historiques et religieuses.

475.—Kiepert (H.).—Carte de l'Épire et de la Thessalie 1: 500.000 1892.

476.— » .—Notice explicative sur la Carte ethnographique de pays helléniques, slaves, albanais et roumains. Berlin, 1878,

477*.—Knecht (E.).—La banque des règlements internationaux et les décomptes postaux.—Art. l'«Union postale» 61, août Berne 1931, p. 257—264.

Suggestions quant aux avantages qu'il y aurait à ce que la B.R.I. assumât les fonctions d'Office de Clearing postal.

478.—Kolovani (Démètre).—La question de Koritza. Paris, 1920.

479.—Kohitsa (S.).—Le Tourisme en Albanie.—Art. dans «*Les Balkans*» sept.-oct., Athènes 1933, p. 607-613.

480*.—Kosier (Lioubomir S.).—Proposition à la S.d.N. sur l'organisation du service international des épargnes.—Edit. Bankarst 20, Zagreb (Yougoslavie), 1927, 100 p.

481*.—Koulishcer (J.). Les traités de commerce et la clause de la nation la plus favorisée du XVIIe au XVIIIe siècle. Art. dans la «*Revue d'histoire moderne*», 6 janv.-févr. 1931, p.-29.

482*.—Kovacs (A.).—L'Institut international de statistique à Madrid.—Art. dans le «*Journal de la Société hongroise de Statistique*» 9; No 4, Budapest, 1932, p. 486-503.

Généralités sur la session de Madrid (14-20 septembre 1931).

483.—Kurilo (G.).—Imposition des salaires et des professions

libérales en Yougoslavie et dans les États voisins.—Art. dans la «*Revue Économique de Belgrade*» Belgrade 1930, p. 32.

L

- 484.—Lafont (Émile).—Trois mois de chasse sur les côtes d'Albanie. Libr. Plon. Paris, 1899, In-8°, 1112+92, gravures avec une carte d'Albanie.
- 484bis.—Lafontaine (H).—Lettre adressée à la IV^e Conférence Balkanique. Athènes, nov.-déc. 1933, p. 1013.
- 485.—Lako (N.).—Les droits de l'Albanie.—Boulogne-s-Seine, 1919.
- 486.—Lamansky (Vladimir).—Secrets d'État de Venise. Documents, extraits, notices et études servant à éclaircir les rapports de la seigneurie avec les grecs, les slaves et la Porte ottomane à la fin du XVI^e siècle.—St. Pétersbourg, 1884, In-8°.
- On y trouve un grand nombre de documents concernant l'Albanie.
- 487.—Lamouche (Léon).—La Péninsule Balkanique. Libr. P. Ollendorff, Paris, 1899, In-8°+310 p.
- Esquisse historique, ethnographique, philologique et littéraire
- 488.— » » .—La naissance de l'État d'Albanie.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*» N° 10, janv. Paris, 1913, p. 31 et suiv. et 10 mai, 1914, p. 220 et suiv.
- 489.— » » .—L'indépendance albanaise et le débouché serbe sur l'Adriatique.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*», 10 janv., Paris, 1913.
- 490.— » » .—La législation en vigueur en Albanie.—Art. dans le «*Bulletin de la Société de Législation Comparée*», XLIV, 1919-1920 p. 245 et suiv.
- 491.— » » .—La questions albanaise. Études recueillies et publiées par les soins de Démétré Beratti, Paris, 1920. Voir No 91.
- 492.— » » .—Quinze ans d'histoire balkanique (1906—1918).—Édit. Payot, Paris, 1938. In-8°, 324 p.
- 493.—Lambrillos (C.).—La séparation de deux éléments chrétiens et musulmans comme la solution la plus honnête et la plus pratique de la question d'Orient. Paris, 1868. In-8°.
- 494.—Larcher (Le Commandant).—La grande guerre dans les Balkans. Préface de M. le Maréchal Franchet d'Espérey. Édit. Payot, Paris, 1929. In-8°, 300 p.

Collection de mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale. Note bibliographique.

- 495.—Lasturel (P).—L'affaire gréco-italienne de 1923. Paris, 1925.

Assassinat du Général Tellini.

- 496.—Lavaley (E. de). — Le Péninsule des Balkans. Tom. I-II.—Bruxelles, 1886.

497. Lavardin (Jacques de).—Histoire de Georges Castriot, surnommé Scanderbeg, Roy d'Albanie, par Cuillaume de la Faux, Paris, 1593.

riotN

Les luttes contre les Turcs.

498. » » .—Histoire de Georges Castriot. Roy d'Albanie, revue, augmentée et poursuivie, du même auteur, jusqu'à la mort et tombeau de Mahomet second, Monarque des Turcs. Chez C. Chaudière Paris, MDXCVII (=1597), In-8°, 62 p., 2 portraits+447 feuillets.

499. » » .— Histoire de Georges Castriot. Roy d' Albanie. Édit. Jean Arnauld, Francheville, MDCIII (1604).

Avec une chronique dans laquelle sont sommairement représentés les principaux exploits des Sultans : Bajazet II, Selim I, Solyman II, Murat III, Mahomet III, pour une période de 117 ans.

500. » » .— Histoire de Georges Castriot. Roy d'Albanie. Chez François Julliot, Paris. MDCXXI (=1621).

Faits historiques depuis Mahomet II jusqu'à Otthoman II.

501. Lefcoparidis (X).—Le mouvement vers l'Union balkanique.—Art. dans «*Affaires étrangères*» 2, 25 mars. Paris, 1933, p. 155—165.

- 502*. Lefur (L).—La protection internationale des droits de l'homme.—Art. dans les «*Affaires étrangères*» I, avril 1931, p. 85.90.

- 503*. » » .—La déclaration des droits de l'homme et la protection des minorités.—Art. dans le «*Bulletin international du droit des minorités*» I, mai. La Haye, 1931. p. 3—5.

504. Le grand Castriote d'Albanie.—Histoire. Paris, 1779. In-12.

- 505*. Legrand (Émile).—Recueil de chansons populaires grecques traduites et publiées pour la première fois par Émile Legrand. Paris, Maisonneuve et Cie, 1884. In-8°.

Pour Ali Pacha, p. 118 et suiv.

- 506*.— » » .—Généalogie des Mavrocordatos de

Constantinople et autres documents concernant cette famille. Paris, Impr. Lahur 1866, In-8°, avec 6 grav. hors texte dont 5 portr. et la planche d'armoiries, plus le Tableau généalogique.

- 507*. — » » .—Chrestomathie Grecque moderne. Paris 1899.
508. — » » .—Complainte d'Ali de Tébelin, pacha de Janina, poème historique en dialecte épirote. Paris, Leroux, 1886, In-8°.
509. — » » .—Une Bulle inédite de Gabriel, Patriarche d'Achrida.—Art. dans la *«Revue des Études Grecques»*, Paris, 1891, In-8° T. IV, p. 182—188.
510. — » » .—Lettres inédites du R. P. Jean de Camillis de Chio sur la mission de la Chimère, publiée avec une introduction et des notes (Extrait de la *«Revue de l'Orient Chrétien»*). Bureau de la *«Revue d'Orient Chrétien»*, Paris, 1899, In-8°, p. 16.
511. — » » .—Bibliographie Albanaise. Édit. Libr. Universitaire H. Weter. Paris, 1912, In-8°, VIII+228 p.
Description raisonnée des ouvrages publiés en Albanais ou relatifs à l'Albanie, du XV siècle à l'année 1900.
512. — Lejean (G.).—Ethnographie de la Turquie d'Europe. Ethnographie der Europäischen Türkei (Ergänzungsheft zu Petersmann's Geographischen Mittheilungen). Gota : Justus Perthes, 1861. In-8°, 38 p.
En français et en allemand.
513. — » » .—Voyage en Albanie et au Monténégro en 1858. — Art. paru dans le *«Tour du Monde»* 1860, p. 69—87.
514. — » » .—Les Populations de la Péninsule des Balkans. *«Revue d'Anthropologie»*. Paris, 1882 T. XI p. 201—259, 453—496, 628—675.
- 515*. — Lemonon (E.).—La protection internationale des droits intellectuels.—Art. dans l'*«Académie diplomatique internationale»*. Séances et travaux 5, juillet-septembre. Paris, 1931, p. 139—142.
516. — Leotard (J.).—La situation agricole des pays balkaniques.—Art. dans *«Méditerranée»* 4, 1er juin, Marseille, 1932, p. 115—119.
517. — Leplay (A.).—Nouvelles tendances balkaniques.—Paris 1929, III+45 p.
518. — Leroy — Beaulieu (Paul).—Les enseignements des guerres des Balkans. Art. dans l'*«Economiste français»* 25 août, Paris, 1913.

- 519.—Leune (J.).—Grèce et Albanie. Art. dans la *«Grande Revue»*, 10 mai, Paris, 1913.
- 520*.—Levy (P.).—Langue et nationalité. Art dans le *«Mercure de France»* 42, 15 mai, Paris, 1931, p. 38—50.
- 521*.—Ligue (La) Internationale des femmes pour la paix et la liberté intensive de son action.—Art. dans l'*«Egyptienne»* 7 avril, Caïro, 1931, p. 10-13.
- 522*.—Lindner (Ellie).—Étude sur les conseils économiques dans les différents pays du monde, préparée pour le Comité économique par Mlle Ellie Lindner. Genève 1922, 109 p. Série de publications de la Société des Nations. II. Questions économiques et financières. 1932. II. B. 10). No officiel C. 626, M. 308, 1932. II. B. (E.795). Bibliographie p. 101—107.
- 523*.—Liste des aérodromes non ouverts à l'usage public, dans les pays parties à la convention.—Art. dans le bulletin de renseignements *«Cina»* No 444, 5 février, Paris, 1931.
- 524*.—Liste des conventions particulières, relatives à la navigation aérienne conclues par les États parties à la Convention aérienne du 13 octobre 1919, avec certains États non contractants, indiquant le numéro du Bulletin de la *«Cina»* où elles ont été publiées. Art dans *«Cina»* No 444, 5 février, Paris, 1931, p. 6—7.
- 525*.—Liste des fréquences des stations radio-électriques.—Berne, 1931. Supplément No 1. Union télégraphique. Bureau international.
- 526*.—Liste des principaux traités multilatéraux.—Par ordre chronologique, conclus depuis 1856, avec indication de leur source et des États qui les ont conclus. Art. dans l'*«Académie diplomatique internationale»*. Séances et travaux 5, juillet-septembre, Paris, 1931, p. 173-192.
- 527.—Liste du corps diplomatique.—Ministère des Affaires Étrangères. Tirané, 1927.
- 528*.—Liste mensuelle d'articles sélectionnés.—Édition de la Société des Nations. Bibliothèque, Genève, In-8o.

1ère année d'édition 1920. Le but de cette publication est de donner une sélection de citations d'articles qui peuvent intéresser les travaux des diverses sections du Secrétariat de la S. d. N.

- 529*.—Liste mensuelle d'ouvrages catalogués à la bibliothèque de la Société des nations.—Édit. de la S. d. N. Genève.

Cette liste comprend tous les ouvrages reçus et catalogués à la Bibliothèque de la S. d. N. à Genève, paraissant depuis janvier 1928.

- 530*.—Liste mise à jour, au 1er juillet 1931, des États partis à la convention aérienne du 13 octobre 1919.—Art. dans le Bulletin «*Cina*» No 496, 9 juillet, Paris, 1931, p. 1.
- 531*.—Liste récapitulative des décisions prises par certains des États parties à la convention aérienne du 13 octobre 1919 en ce qui concerne le transport et l'usage d'appareils photographiques dans la navigation aérienne (1er juillet 1931).—Atr. dans le Bulletin «*Cina*» No 469, 30 juill, Paris 1931, p. 1-13.
- 532*.—Liste récapitulative des informations relatives aux zones dont le survol est interdit aux aéronefs, dans les pays-parties de la convention et non-contratants.—Art. dans «*Cina*» Bull. de renseignements No 436, Janvier, Paris, 1931, p. 3.
- 533.—Loiseau (Charles).—L'équilibre adriatique. L'Italie et la question d'Orient, Paris, 1901, In-8°.
- 534.— » » —La Conférence d'Athènes et l'Union balkanique.—Art. dans le «*Monde Slave*» 7, décembre Paris, 1930, p. 321—336.
- 535*.— » » —La lettre pastorale de l'Épiscopat Yougoslave. Art. dans l'«*Europe Centrale*» 6, 14 mars, Prague, 1931, p. 233—234.
- La question des minorités yougoslaves.
- 536*.—Lorenz (Otto).—Catalogue général de la librairie Française. Tome I-XXXIX. Paris 1867—1926.
- 537.—Louis-Jaray (Gabriel).—L'Albanie inconnue. Avec préf. de G. Hanotaux, Libr. Hachette, Paris, 1913, IIIe édit. XXIII + 238 p.
- Les Albanais de la plaine* : Uskub.—D'Uskub à Prichtina.—Mitrovitza.—De Mitrovitza à Ipek. D'Ipek à Prizrend.—Prizrend.—*Les Albanais des montagnes du Nord* : Dans les vallées du Drin et au pays des Midrites.—Orosch et les Midrites. Scutari et les environs.—Les communications entre la plaine de Diakovo, Scutari et l'Adriatique.—L'Albanie et les Albanais.
- 538.—Louis-Jaray (Gabriel).—Les Albanais.—Édit. Félix Alcan, Paris, 1920. In-8°, 36 p.
- 539.— » » —Le jeune royaume d'Albanie, ce qu'il a été, ce qu'il est.—Paris, 1914, 251 p.

M

- 540.—Maccas (Léon).—La question Gréco-Albanaise. Édit. Berger-Lévrault, Paris, 1921. In-8°, VIII + 242 p., avec un carte.
- 541.— » » .—Pour l'entente balkanique. Édit, Société Hellénique des Amis de la Paix. Athènes, 1929, In-8°.
- 541bis.— » » .—Les Aspirations nationales et internationales de l'hellénisme. Art. dans les *«Études Franco-grecques»* nov. 1919 p. 456 et suiv.
- 542*.— » » .—Mr. Herriot dans les Balkans. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, sept. Paris, 1929, p. 296—297.
- 543.— » » .—Autour de la 1re Conférence Balkanique.—Le rapprochement politique des pays balkaniques. Athènes 1930.—Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes, N° 1, octobre 1930.
- 544*.—Malte-Brun.—Géographie Universelle, revue et rectifiée par E. Cortambert. Paris, Dutour, Moulat et Boulanger, 1861, In-8°.
- 545.— » » .—«Annales des Voyages» Tome III, Paris, 1809, In-8°, T. IV. 1810, In-8°.
- Dans les pages 145—234 on trouve la traduction de l'ouvrage de l'auteur italien Ang. Masci. «Essai sur l'origine des moeurs et l'état actuel de la nation Albanaise».
- 546.— » » .—Ali Hissas Tépélenly, pacha de Janina. Tableau historique et politique. Art dans *«Les Nouvelles Annales des Voyages»*, Paris, 1820, In-8°, p. 360—423.
- 547.— » » .—Précis de géographie universelle.—Europe :—Description de la Turquie, livre cent-dix-huitième, Paris, 1810—1829, en 8 T.—Il y en a une 2e édit. en 1831—1837.
- On y trouve de précieuses données sur l'Albanie.
- 548.—Mamopoulos (P.).—L'unification du Droit Commercial des États Balkaniques.—Art. dans *«Les Balkans»*. Athènes, 1 nov. 1930, p. 24—25.
- 549*.—Mandelstam (A.N.).—La protection des minorités.—Art. dans l'*«Académie de droit international»*. Recueil des Cours (La Haye) 1923. T. 1, p. 367—517. Note bibliographique p. 365.
- 550*.—Mandelstam (A.N.).—De la corrélation entre la protection internationale des droits de l'homme et celle de droits des minorités.—Art. dans le *«Bulletin international du droit des minorités»* 2 juillet, la Haye, 1931, p. 2—4.

551*.—Mandl (W.).—La «nationalité» des aéronefs n'est qu'une dénomination erronée. Art. dans le «Droit aérien», avril-mai-juin, Paris, 1931, p. 161-163.

552.—Manek (F.) Pekmezic Stotz (A.).—Albanesische Bibliographie. Wien, 1909.

Recueil d'ouvrages écrit principalement en *Allemand* et concernant l'Albanie.

553.—Marcovitch (Dr Lazare). La Conférence Balkanique d'Athènes. Édit. A. Pedone, Paris, 1931, In-80.

553 bis.— » » .—Les conrentions Sanitaires entre les Pays balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*».—Mars-avril. Athènes 1934, p. 240.

554.—Margaritis (Apost.).—Les Crecs, les Albanais et les Valaques et l'Empire Ottoman, par un Valaque du Pinde, 1886.

555*.—Marinesco (C.).—Alphonse V roi d'Aragon et de Naples et l'Albanie de Scanderberg. Mélanges de l'École Roumaine en France. Paris, 1928, p. 1-135. Bibliographie.

556.—Marcovic (Miljenka).—Collaboration des Instituts Financiers Balkaniques. Art. dans «*Les Balkans*» Athènes, Décembre—Janvier 1932, IIe année, p. 223-229.

Mémoire présenté au nom de la délégation Yougoslave à la IIe Conférence Balkanique (Stambul),

557.—Marcovitch (L.).—La Conférence balkanique d'Athènes. Art. dans la «*Revue générale de droit international public*» 38, mars-avril, Paris, 1931, p. 228-235.

558.—Marmier (X.).—Lettres sur l'Adriatique et le Monténégro. Paris, 1854.

559*.—Marotte.—Le IIIe Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine, Lyon 6—9 mars 1932. Art. dans la «*Revue internationale de la Croix-Rouge*» 14, avril, 1933, p. 305-312.

560*.—Martel (René).—Les Balkans-Russes. Étude historique, géographique, politique et économique. Paris, A. Delpeuche, 1928, 174 p. Tables.

561.—Martin (W.).—Petit pays, grand problème : l'Albanie. Art. dans la «*Revue de Paris*» Septembre-Octobre, Paris, 1932, p. 27-44.

562.—Maschi (Ange).—Essai sur l'origine, les moeurs et l'état actuel de la nation albanaise (Traduction de l'italien). Art. dans les «*Annales des Voyages*» de Malte-Brun. Paris, 1809, In-80, p. 145-234.

- 563.—Mathieu (Henri).—La Turquie et les différents peuples. Dentu Paris, 1857, In-80, 2 vol.

D'après l'auteur les Albanais et les Épirotes sont originaires des Albanais du Causase (p. 20 et suiv. T. II p. 125 et suiv.

- 564.—Maupin (H.).—Le pétrole en Albanie. Art dans «*Albanie*» No 2, Paris, 1927, p. 69-70.

- 565.*—Maurettes (F.).—Atlas pratique. Index alphabétique de 17.000 noms. Paris, Hachette 1929, 23 p.

- 566*.— » » .—La quinzième session de la Conférence internationale du travail. Art. dans «*Europe nouvelle*» 14, 4 juillet. Paris, 1931, p. 924-925.

- 567.—Mazon (André).—Contes slaves de la Macédoine sude-occidentale. Étude linguistique, textes et traductions, notes de folklore. Édit. Champion, 5, quai Malaquais. Paris, 1923, In-80, 236 p., Bibliographie.

- 568.—Meaux (Vicente de).—Scanderberg et l'Albanie. Art. dans la «*Revue Contemporaine*», IV^e année, Tome 20e. Paris, 1855, p. 655—69s.

- 569*.—Mémoire des Épirotes et des Thessaliens, établis à Athènes en leur propre nom et au nom de leurs compatriotes, les chrétiens de l'Épire et de la Thessalie. Imp. du «*Messenger d'Athènes*» Athènes, In-80, 20 p.

- 570.—Mémoire sur la puissance d'Ali-Pacha, vizir de Janina, et notice sur sa fin tragique. Paris, 1892.

- 571.—Mémoire sur la situation des minorités roumaines, transdanubiennes (Yougoslavie, Bulgarie, Grèce, Albanie).—Édit. de la Société Macédono-roumaine de culture intellectuelle.—Impr. Romano-Unite, Bucarest, 1929, In-8°.

- 572.—Mémoires sur la Grèce et l'Albanie.—Impr. d'Auguste Barthélémy, Paris (s.d.) In-16°, XXVI + 415 p.

Notice géographique sur l'Albanie et sur les moeurs de ses habitants.—Ali-pacha, l'Épire et l'Albanie.

- 573.—Mémorandum sur les balances de paiements et sur la balance du commerce extérieur (1910—1923). Édition de la S.d.N.

I. Volume: Balance des paiements et tableaux sommaires du commerce. Édit. de la S.d.N. Genève, 1924, In-4°, 102 p.

II. Volume: Idem, 530 p.—Albanie. Tableaux p. 19—22.

- 574.—Mémorandum sur le commerce international et sur les balances des paiements pour 1927—1929.—Vol. II. Balance des paiements. Art. dans la «*Revue économique de Belgrade*» 6, juillet-août, Belgrade, 1931, p. 185-186.

- 575.—Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne (1er mai 1930).—Art. dans l'«*Europe Nouvelle*» No 659, 27 sept. Paris, 1930, p. 1377 (Voir aussi «*Europe Nouvelle*» du 24, mai 1930 et 28 sept. 1929).

Les Réponses des États européens : XXI: Albanie (16 juillet) p. 1397.

- 576.—Mesures pour la protection du commerce.—Art. dans «*Les Balkans*» IIIe année, mars-avril, Athènes, 1933, p. 529.

- 577*.—Méthodes (Les) d'établissement des statistiques du chômage.—Édit. du Bureau International du Travail, Série C., No 7, Genève, 1922, 100 p.

- 578*.—Méthodes (Les) de la statistique des conflits du travail.—Édit. du Bureau International du Travail. Série N, No 10, Genève, 1926, 53 p.

- 579.—Metz (H.).—Un voyage en Albanie. Art. dans le «*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*». Juin, Paris, 1913.

- 580.—Meylan (Aug.).—A travers l'Albanie. Libr. Ch. Delegrave, Paris, 1885. In-80, 122 p.

- 581*.—Micheff (D.).—Peuples opprimés et oppresseurs. A propos d'un discours de M. Louis Barthou. Im-rie de la Cour Royalc. Sofia, 1915, In-80, 16 p.

- 582.—» » et Petroff (Boris).—La Fédération Balkanique. Origine, développement et perspectives actuelles. Sofia, 1930. In-80, 48 p.

- 583.—Michoff (N. V.).—Bibliographie de la Turquie, de la Bulgarie et de la Macédoine (Notice). Sofia, 1908 In-8°, 22 p.

- 584.—» » .—Sources Bibliographiques pour l'histoire de la Turquie et la Bulgarie (1914—1924).

T. I = 226 Nos, T. II = 387 Nos,

- 585.—Millet (René).—Souvenirs des Balkans. De Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique. Libr. Hachette, Paris, 1891, In-80, VII + 102 p.

- 586.—Mladenatz (Gromoslav).—Les relations intercoopératives. Art. dans «*Les Balkans*» IVe année, mars-avril. Athènes, 1933, p. 624—631.

Mémoire présenté à la IVe Conférence Balkanique à Bucarest, par le groupe roumain.

- 587.—Modifications apportées à la procédure sur la requête des minorités.—Par la 55e session du Conseil de la S. D. N. «*Revue des Balkans*» juillet, Paris, 1929, p. 263—264.

- 588.—Monnarson (Raoul).—Europe, enfant-gâté du Monde. Édit. Baudinière, Paris, 1930, In-8°, 287 p.
 ... De Tirana à Salonique. L'Albanie plate-forme d'une politique balkanique.
- 589.—Moreau (J.).—Le Vilayet de Janina. Art. dans le «*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*». Paris, 1876. p. 543. Statistique.
- 590.—Moschopoulos (M.).—L'institut d'entente balkanique à Athènes. Art. dans la «*Revue des Balkans*», Paris, 1930, In-8°, p. 34—36.
- 591.—Mostras (C.).—Dictionnaire Géographique de l'Empire Ottoman. St. Pétersbourg, 1879. In-8°, 1V + 241 p.
- 592.—Mousset (Albert).—La décision de M. Nitchitch et l'accord Italo-Albanaïs vu de Belgrade.—Art. dans l'«*Europe Nouvelle*». Paris, 1927, No 465, p. 43—44.
- 593.— » » .—L'alerte albanaise.—Art. dans le «*Monde Slave*». No d'avril, Paris, 1927, p. 1—36.
- 594.— » » .—L'Albanie. Art. dans la «*Revue des Balkans*», Avril, Paris, 1928, p. 178—181.
- 595.— » » .—L'Europe balkanique et danubienne de 1925 à 1928.—Libr. Universitaire I Gamber, Paris, 1928, 55 p.
 Cet ouvrage—extrait de l'«*Année Politique française et étrangère*»—est un résumé succinct des faits principaux dans la vie politique, intérieure et extérieure, du royaume des Serbes, Croates et Slovènes (p. 1—17), de la Roumanie (p. 17—27), de la Grèce (p. 27—36), de la Bulgarie (p. 36—44) et de l'Albanie (p. 45—55).
- 596.— » » .—L'histoire de l'Albanie de 1725 à 1928.—Art. dans l'«*Année politique française et étrangère*», Paris 1929, T. III, p. 137 et suiv.
- 597.— » » .—L'Albanie sous Zogou 1er.—Art dans l'«*Europe Centrale*», 19 et 23 mars, Prague, 1929.
- 598.— » » .—L'Albanie devant l'Europe.—Édit. Delagrave, Paris, 1930, In-12, 128 p.
 Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1931.
- 599.— » » .—Les Balkans dans les documents diplomatiques français relatifs aux origines de la guerre.—Art. dans la «*Revue des Balkans*», Paris, 1930, In-8°, p. 32—33.
- 600.— » » .—L'inconnue albanaise.—Art. dans l'«*Europe Nouvelle*».—Paris, 31 oct. 1931, No 716, p. 1478—1479.
 La situation politique en Albanie.
- 601.— » » .—La périodicité et l'avenir des conféren-

- ces balkaniques.— Art. dans l'«*Europe Centrale*» 6, 31 jan-
vier.—Prague 1931, p. 102—103.
- 602.— » » .—L'Albanie et la solidarité balkanique.—
Art. dans l'«*Europe centrale*» 6, 14 févr. Prague 1931, p.
145—146.
- 603.— » » .—L'idée d'union douanière balkanique.—
Art. dans l'«*Europe centrale*» 6, 9 mai. Prague, 1931, p.
298—299.
- 604.— » » .—La presse et les progrès de l'idée bal-
kanique.—Art. dans l'«*Europe centrale*» 6, 15 août. Prague,
1931, p. 697—698.
- 605*.— » » .—Le nationalisme turc et l'idée balkani-
que.—Art. dans l'«*Europe centrale*» 6, 5 sept. Prague, 1931.
p. 762—763.
- 606.— » » .—La Conférence balkanique d'Istamboul-
le projet de pacte.—Art. dans l'«*Europe centrale*» 6, 31
octobre. Prague, 1931, p. 922—924.
- 607*.— » » .—Monsieur Borah et les Balkans.—Art.
dans l'«*Europe centrale*» 5, 5 décembre. Prague, 1931, p.
1039—1040.
Les Balkans et les traités.
- 608.— » » .—Les Balkans à la Conférence du désar-
mement.—Art. dans l'«*Europe centrale*» 7, 6 février. Pra-
gue, 1932, p. 99—100.
- 609.— » » .—Les Balkans et le projet d'entente éco-
nomique danubienne.—Art. dans l'«*Europe centrale*» 7, 12
mars. Prague, 1932, p. 198—200.
- 610.— » » .—La troisième Conférence balkanique.—
Art. dans l'«*Europe centrale*», Vol. 7, 29 oct. Prague, 1932.
p. 805—806.
- 610^{bis}.—Mouvement vers l'union.—Les résolutions de la
III^e Conférence et la Chambre hellénique.—Art. dans «*Les
Balkans*» oct.-nov. Athènes, 1933, p. 652—669.
- 611*.—Muller (J.).—L'oeuvre de toutes les confessions chré-
tiennes (églises) pour la paix internationale.—Art. dans
l'«*Académie de droit international*». Recueil des Cours 31.
La Haye, 1931, Vol. I, p. 293—392.
- 612.—Muzet (Alphonse).—Le Monde balkanique, Paris, 1917.
In-8°.

N

613.—N.—L'Albanie et la crise économique. Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, 1932, No 17—18, p. 295—298.

614.—».—Les Élections en Albanie. Art. dans «*Les Balkans*». octobre-novembre, Athènes, 1932, p. 36—37.

Il s'agit des élections du 11 novembre 1932.

615.—N. (P.).—La Question du Tabac en Albanie. Art. dans «*Les Balkans*» No 23, Athènes, 1932, p. 559—561.

616*.—Nagu (Ivan).—Les minorités nationales et la Société des Nations. Discours prononcé le 28 nov. 1925. Paris, 1927, 8 p.

Bibliographie p. 8.

617.—Natchi (G. D. L.).—L'union des églises et le mouvement balkanique. Art. dans «*Les Balkans*», octobre-novembre. Athènes, 1932, p. 10—13.

618.—».—Les facteurs impersonnels de la révolution albanaise. Art. dans «*Les Balkans*». déc. Athènes, 1932, p. 213—216.

619*.—Nathan (R.).—Les règlements internationaux et les réparations. Art. dans l'«*Europe Nouvelle*» 14, 14 novembre, Paris, 1931, p. 1518—1521.

620*.—Nationalité (La) de la femme Mariée.—Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, septembre 1931, p. 50—51.

621*.—Nationalité (La) de la femme.—Observations du Comité de représentantes des organisations féminines internationales. Genève, 1932, 6 p. (Série de publications de la Société des Nations V. Questions juridiques. 1932, V. 3) No Offic. A. 23, 1932. V.

622*.—Nationalité (La) de la femme.—Observations présentées par les gouvernements.—2me série... Genève, 1932, 3 p. (Série de publications de la Société des Nations. V. Questions juridiques, 1932, V. 4). No offic. A. 15 (a) 1932) V.

623*.—Nationalité (La) de la femme.—Observations présentées par les gouvernements. Genève, 1932, 11 p. (Série de publications de la Société des Nations V. Questions juridiques, 1932, V. 2). No officiel A. 15, 1932, V.

624*.—Nature et activité des organisations internationales.—Art. dans la «*Revue aéronautique internationale*», septembre, Paris, 1931, p. 4—4—50.

- 1.—Commission internationale de navigation aérienne (CINA)
 - 2.—Conférence internationale de droit privé.
 - 3.—Conférence ibéro-américaine de 1926.
 - 4.—Conférence aéronautique méditerranéenne.
 - 5.—Congrès internationaux.
 - 6.—Fédération aéronautique internationale (F. A. I.).
 - 7.—Association internationale du trafic aérien (T. A. T. A.).
 - 8.—Comité juridique international de l'aviation.
- 625*.—Navarre (P.).—Compte-rendu du deuxième Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène communale (Milan avril 1931).—Art. dans les *«Annales d'hygiène publique, industrielle et sociale»* 9; octobre, Paris, 1931, p. 575-588.
- 626*.—Navires (Les) lancés dans le Monde en 1930.—Art. dans l'*«Exportateur français»* 16, 5 mars, Paris p. 169.
- 627*.—Negulero (D.).—La Cour permanente de Justice Internationale. Art. dans l'*«Académie diplomatique internationale»* séances et travaux 5; avril-juin, Paris, 1931, p. 70-78.
- 628.—Nemanoff (L.).—La Crise Balkanique. Impr. *«Balkan»* Sofia, 1924, In-80, 20 p.
- 629*.—Neveu (R.).—La deuxième conférence internationale du rat et de la peste. Art. dans les *«Annales d'hygiène publique, industrielle et sociale»* 9, novembre, Paris, 1931, p. 634-638.
- 330.—Nicolaïev (Dr N. P.).—La Bulgarie et la coopération intellectuelle interbalkanique. Art. dans *«Les Balkans»* décembre—janvier, Athènes, 1932 p. 213-215.
- Mémoire soumis à la IIe Conférence Balkanique (Stamboul)
- 631.—Nicolai (Nic.) Plusieurs descriptions des accoutrements tant des magistrats et officiers de la Porte de l'Empereur des Turcs que des peuples assujettis à son Empire. Avec les figures qui représentent le tout au naturel, tirées des médailles antiques et descriptions de ceux qui en ont fréquenté parmi ces Nations, ou des bons Auteurs qui en ont écrit S. P. n. d. (vers 1850) in-fol. de 64 p. avec 62 belles planches gr. s. c. d'après les dessins de Nic. Nicolai. Il suit : THOMAS, Artus. Tableaux prophétiques des Empereurs Sévère et Léon, avec leurs épigrammes prédisant la ruine de la Monarchie des Turcs... S. C. n. d. de 56 p. num. 67—116 et p. n. ch. pour la Table. Avec 17 gr. s. c. On y a ajouté : BLAISE de VIGENERE. Illustrations sur l'Histoire de Chalcondile Athénien, de la décadence de l'Empire Grec et établissement de celui des Turcs. S. C. n. d. (vers 1600) in-fol. de 71 p. à colonnes de 1-247 et 3 p. pour la Table, avec pl. gr. s. c. et 1 plan de bataille gr. s. b. Cart.

(On peut se procurer ce livre à la librairie ancienne *Leo S. Olschki-Florence*, Lungarno-Corsini, 2. Succursales à Rome et à Genève).

Trois ouvrages importants pour l'histoire. Aucune des trois parties,—dont les 2 premières apparemment forment un volume, tandis que la troisième fut publiée indépendamment des autres—ne porte ni date, ni lieu, ni nom d'imprimeur. Au titre et sur qq. planches et ff. de texte, un possesseur du livre a écrit des traductions en grec.

- 632.—Nicolitch Dragouline).—Les différends de frontières de l'Albanie et le traité Italo-Albanais du 27 nov. 1926. Ed. A. Pedone, Paris, 1927. In-8°, 231 p.
- 633*.—Niessel (A.).—La protection des civils contre le danger aérien.—Art. dans la *«Revue des deux mondes»* 107 ; 15 avril, Paris, 1931, p. 795—809.
- 634*.—Niox (le Général).—Les Pays balkaniques. Édité. Delagrave, Paris, 1920. In-8°, 138 p.
- 635*.—Nisot (J.).—Le traité signé doit-il, par l'effet d'une obligation internationale, être soumis au parlement en vue de sa ratification?—Art. dans le *«Journal du droit international»* 58 ; mars-avril, Paris, 1931, p. 349—351.
- 635^{bis}.—Nizamettin (Dr Ali Bey).—Projet de Statut d'un office interbalkanique du travail.—Art. dans *«Les Balkans»* Athènes, 1933, p. 467—468.
- 636.—Nombre (Le) des Étudiants Balkaniques à Paris.—*«Revue des Balkans»*. Juillet, Paris, 1929, p. 262.
- Statistique.
- 637*.—Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux.—Bureau international de l'Union télégraphique, Berne, 1932.
- 638.—Nouveau (Le) budget albanais.—1932 - 33).—Art. dans *«Les Balkans»* Athènes, 1920 avril - mai, 1932, p. 376.
- 639*.—Nouvelle (Une) théorie des minorités.—Art. dans l'*«Europe centrale»* 6 ; 28 février, Prague, 1931, p. 186—187.

Les minorités traditionnelles, volontaires et forcées.

- 639^{bis}.—Novacovitch.—Voir N° 734 a.
- 640*.—Novicow (J.).—La politique internationale. Précédé d'une introduction de M. Eugène Varon, accompagné d'une carte ethnographique de l'Europe. F. Alcan, Paris, 1886, In-8°.

O

641*.—Observations présentées à la S. D. N. au sujet d'un «Ensemble de règles pour le traitement des prisonniers».—Art. dans la «*Revue internationale de droit pénal*» 8; N° 1, Paris, 1931, p. 6-33.

642*.—Office (L') International d'hygiène et la navigation aérienne.—Art. dans la «*Revue aéronautique internationale*». Sept. Paris, 1931, p. 57 - 63.

Relations entre l'office international d'hygiène publique et la Cina. Texte du «Projet de Convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne» adopté le 15 mai 1931 par le Comité de l'Office international d'Hygiène publique.

643.—Organisation de l'Instruction Publique dans 53 Pays.—Bureau international d'éducation, Genève, 1932, XII+374, diagr.

644*.—Osvsky (Stéphan).—Le problème des minorités.—Art. dans l'«*Esprit International*». Avril, Paris, 1929, pp. 174 - 179.

645*.—Ouroussow (Le prince Q. M.).—Résumé historique des principaux traités conclus entre les Puissances européennes depuis le traité de Westphalie (1648) jusqu'au traité de Berlin (1878). Evreux. Impr. Hérissé, 1885, In-4°.

646.—Ouverture de la III^e Conférence Balkanique.—Art. dans «*Europe Centrale*» Prague, 1932.

647.—Ouverture (F.).—Les nations balkaniques au point de vue religieux. Paris, 1882, In 8°, 60 p.

648.—Ouverture de la III^e Conférence Balkanique.—Art. dans la «*Roumanie Nouvelle*». Oct. 1932, p. 3053—3060.

649*.—Ouvrages sur l'activité de la société des nations.—Catalogués à la Bibliothèque du Secrétariat. Édité. de la Société des Nations, Genève, 247 p.

649*bis.— » » —Premier supplément. janvier 1928-octobre 1931, Genève, 156 p.

P

- 650.—P. (W.).—Grammaire albanaise.—London, 1887.
- 651*.—Pacte international pour la protection des institutions, missions et Collections artistiques et scientifiques et des monuments historiques.—Art. dans la «*Revue de droit international*» 4; oct.-nov.-déc. 1930, p. 593—595.
Texte d'un projet de pacte.
- 652.—Paganel (Camille).—Histoire de Scanderbeg ou Turcs et Chrétiens au XVe siècle. Libr. Didier, 35 Quai des Augustins, Paris, 1885, In-8°, LXXXIV + 464 p.
- 653*.—Pages (L.A.).—Les premiers pas de l'«Europe». L'adolescence de la S.D.N.—Art. dans la «*Politique*» 5; 15 février, Paris, 1931, p. 161—180.
L'Union européenne.
- 654*.—Pallis (A.A.).—Les effets économiques de la crise agricole.—Art. dans «*Les Balkans*» Athènes, 1932. p. 281—289.
- 655.—Papadopoulos (P.).—La Grèce et la paix balkanique.—Édit. «*Société Hellénique*» Athènes, 1929, In-8°.
- 655^{bis}*.—Papadopoulos-Kerameus (A.).—Communications faites au VIe Congrès archéologique, tenu à Odessa en 1884. Impr. A. Schultze, Odessa, 1888, In-4°, 25 p.
Communications archéologiques sur l'Albanie.
- 656.—Papanastasiou (A.).—Première Conférence Balkanique.—Rapport sur les principes essentiels devant servir de base à l'Union Balkanique. Édit. du «*Messenger d'Athènes*», Athènes, 1930, In-8°, 16 p.
- 657.—» ».—L'Union Balkanique. Athènes, 1930.—Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, No 1, 1er octobre 1930.
- 658.—» ».—La première Conférence Balkanique.—Art. dans l'«*Esprit International*» 1er janvier, Paris, 1911, p. 3—34.
- 659.—» ».—Le pacte balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*» Athènes, 1931, p. 8—15.
- 660.—» ».—La IIe Conférence balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, 1931, p. 3—6.
- 661.—» ».—La Conférence et l'Union balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, oct.-nov., 2, 1931, p. 10—25.

- 662.—Papanastasiou (A.).—La IIe Conférence Balkanique.—Art. dans l'*Esprit International*; 1er avril, Paris, 1932, p. 209-230.
- 663.— » .— La IIIe Conférence Balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*. Oct.-nov. Athènes, 1932, p. 3—8.
- 663a.— » .—La IVe Conférence Balkanique.—Art. dans, *«Les Balkans»*, Athènes, nov.—déc. 1933, p. 585—591.
- 663b.— » .—Modifications du Statut de la Conférence.—Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes nov.—déc., 1933, p. 686.
- 663c.— » .— Discours prononcé à la IVe Conférence balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»* Athènes, nov.—déc. 1933, p. 994-1001, 1972-1074.
- 663d.— » .—Le Pacte d'Entente Balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes, janv.—février, 1934, 1-6.
- 663e.— » .—Vers l'Union Balkanique. Recueil d'articles.—Publications de la Conciliation Internationale, Bull. I. 2, 3, 1934. Paris.
- 664.—Parisot (J.).—La Conférence européenne d'hygiène rurale de la Société des Nations (Genève, 29 juin 7-juillet 1931). Art. dans la *«Revue d'hygiène et de médecine sociales»* 10; oct. Nancy, 1931, p. 254-259.
- 665.—Pelissier (J.).—Dix mois de guerre dans les Balkans. (oct. 1912, Août 1913) Édit. Perrin, Paris, 11-80.
- 666.—Peninsule (La) des Balkans et les Contrées Avoisinantes.—Bruxelles, P. Weissenbruch, 1892, 11-80.
- 667.—Pernot (Maurice).—Balkans nouveaux. Libr. Hachette, Paris, 1929, 11-80, 251 p.
Impressions de voyage en 1928. Exposé des luttes politiques des pays balkaniques.
- 668.—Perraud (Raymond).—La délimitation de l'Albanie.
Cette étude a paru dans la revue *L'Opinion* du 29 décembre, Paris, 1912.
- 669.—Perrin de Boussac (H.).—Le statut international de l'espace aérien. A. Mechelinck, Paris, 1931, 240 p.
Thèse de l'Univ. de Paris, Bibliographie: p. 233-237.
- 670.—Perrot (A.-M.).—Itinéraire de la Turquie d'Europe et des Provinces danubiennes. Édit. Tanera, Paris, 1855, 11-12.

Description géographique et militaire de toutes les routes, villes, forteresses et ports de mer de l'Empire Turc.

671.—Pesmatzoglou (J.).—De l'union monétaire balkanique.—Art. dans la «*Société belge d'études et d'expansion*» No 79, février. Liège, 1931, p. 48-50.

672.—Petits (Les) États et le désarmement.—Art. dans l'«*Europe Centrale*» 7; 13 février, Prague-1932, p. 114-115.

673.—Petkov (Dr. Boris P.).—La paix balkanique par la Fédération balkanique.—Édit. de «*La Revue Mondiale*» 45 rue Jacob, Paris, 1930. In-8°, 16 p.

673^{bis}.—Petroff (C.).—L'exportation balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*» Athènes, nov.—déc. 1933, p. 923-930.

Les principaux produits. La nécessité d'une propagande.

674.—Petrovitch (Georges T.).—Scanderbeg (Georges Castriota). Essai de bibliographie raisonnée. Paris, 1881.

Ouvrages écrits en langues : française, albanaise, latine, italienne, espagnole, portugaise, suédoise, grecque, et publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en 1881.

674^{bis}.— » (Nicolas S.).—Essai de bibliographie, française sur les Serbes et les Croates. 1644—1609. Belgrade, impr. de l'État, 1900, In-8, XIV+314 p.

675.—Pfeffer (E.).—L'Italie et sa politique albanaise. Art. dans «*Europe Nouvelle*», Paris, 1926, No 427, p. 560.

675^{bis}*.—Philadelphus (Alexandre).—Nicopolis. Athènes, 1933.

676.—Philippakopoulos (Ph. L.). Sur le développement en commun des communications et des transports maritimes des pays balkaniques. Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, 1932, p. 295—303.

Rapport présenté à la troisième Conférence Balkanique, (Bucarest, 22-27 oct, 1933).

676^{bis}.— » .—Les Assurances examinées sous l'angle d'une politique économique et commerciale interbalkanique concertée. Art dans «*Les Balkans*» sept.-oct, Athènes, 1933.

677.—Picard (Ch.).—Note sur une relief prophylactique de montant de porte trouvé à Durazzo. Art. dans «*Albania*» No 2. 1927, p. 24—27.

677^{bis}.— » .—L'ancien droit criminel hellénique et la vendetta albanaise. Art. dans la «*Revue de l'Histoire des Religions*». Paris, 1920, p. 1-30.

678*.—Picavet (Camille Georges).—L'Europe politique de 1919 à 1920. Édit. F. Alcan, Paris, 1931, III + 191 p.

Bibliographie : p 187-188.

679. — Piccioni (C.).—Les territoires autonomes créés après la grande guerre. Art. dans la *«Revue d'histoire diplomatique»* 46, janvier-mars, Paris, 1932, p. 49-62.
- 680*. — Picologlou (Photius).—La Banque des règlements internationaux Édit. Bosc frères, Lyon, 1932, 267 p. tables.
Bibliographie : p. 261-263.
- 681*. — Pierre (R. J.).—La population du globe. Art. dans la *«Revue économique internationale»*, No 24, octobre, Bruxelles, 1932, p. 120-184.
682. — Pingaud (Albert).—L'Entente et les Balkaniques aux premiers jours de la grande guerre : août-décembre 1914. dans la *«Revue des Deux Mondes»*, Paris, 1 nov.
683. — » » .—Dans les Balkans. Art. dans *«Larousse mensuel»*, Nov., Paris, 1928.
France et Yougoslavie. Italie et Albanie.
- 684*. — Pinon (René).—L'Autriche et la guerre balkanique. Art. dans la *«Revue des Deux Mondes»*, 1er févr. Paris, 1913.
685. — » » .—L'Europe et la Jeune-Turquie. Libr. Académique Perrin & Cie, Paris, 1913, In-8o. 2 cartes, 500
La question Albanaise,
686. — » .—Faut-il reviser les traités? — Art. dans la *«Revue Politique»* (Przegląd Polityczny) 14; avril 1931, p. 1-4.
La guerre de 1914-1918 et les traités de Paix.
687. — Pittard (Eug.).—Ethnologie de la Péninsule des Balkans.—Art. dans *«Le Globe»*, Paris, 1904, T. 63, page 50 et suiv.
688. — » » .—Les peuples des Balkans. Esquisses anthropologiques avec 4 cartes et quelques figures. Paris, Nauchatel, Inc. 8°, 142 p. Une autre édit. Genève, 1920.
Pour les Albanais. Voir p. 77-86.
689. — Pivec-Stele (Meletta).—La vie économique des provinces illyriennes (1809-1813).—Édit. Bossard, Paris, 1939, In-8°, LXII+359 p., avec une bibliographie critique.
690. — Piviere (P. Louis).—L'après-guerre. Dix ans d'histoire (1919-1929). Préface de M. Henry Robert. Édit. Lavauzelle, Paris, In-8o.

Pour l'Albanie : La question albanaise et les rapports avec l'Italie.—L'Albanie et les voisins.—Le jeu de bascule gouvernementale. Le traité de Tirana, un germe de discorde. — Une nouvelle couronne.

691*.—Pizanty (M.).—Le pétrole roumain dans les Balkans et dans l'Europe centrale. — Art. dans l'«*Europe du Sud-Est*» No 2, 1er juin, 1932, p. 200-202.

692*.—«Plan Hoover» (20 juin 1931).—Art. dans l'«*Europe Nouvelle*» 14; 18 juillet, Paris, 1931, p. 988-995.

Ensemble des documents relatifs à la proposition américaine. de suspension pendant un an du paiement des dettes internationales.

693.— » » . Ou va-t-on? Quels en sont et en seront les effets? Opinions sur le moratoire d'un an.—Art. dans la «*Société d'études et d'informations économiques*», No 875; 29 juill., Paris, 1931, p. 875.

694.—Poitevin (Prosper).—Ali Pacha et Vasiliki, poème dédié à M. R. Q. Lonvoisin, IIe Édit. Alexandre Mesnier, Paris, 1833, In-8°, 69 p.

On y trouve un portrait d'Ali-Pacha ayant à ses pieds Vasiliki

695*.—Poka-Pivni (A. de). — La crise agricole et le crédit agricole international. — Art. dans la «*Revue économique internationale*» 23; avril, Bruxelles, 1931, p. 63-74.

Importance particulière du blé dans la crise agricole. — Les causes générales des cette crise et les causes spéciales de la crise du blé.—La production et les stocks.—La situation des pays agricoles de l'Europe Orientale. — Moyen d'améliorer cette situation.—Le régime douanier préférentiel et le crédit agricole international.

696*.—Politique monétaire de divers Pays d'Europe.—Conférences organisées par la Société des anciens élèves de l'école libre des sciences politiques. Paris, F. Alcan, 1928, 254 p.

697*.—Politis (N.).—Les Commissions internationales d'enquête.—Art. dans la «*Revue générale de droit international public*» XIX, Paris, 1912.

698.—Polyvios (Périclès J.).—L'Albanie et la réunion des ambassadeurs à Londres.—Thèse présentée à la Faculté de droit de l'Université de Paris.—Édit. Arthur Rousseau, Paris, 1914, In-8°, 148.

Bibliographie p. 144-148. Étude politique et économique.

699.— » » .—L'Albanie et la Conférence des Ambassadeurs à Londres, Paris, 1924.

Thèse de doctorat à la faculté de Droit de Paris.

700.—Popesco (Stel. J.).—Vers une entente balkanique. — Art. dans «*Les Balkans*», IIIe année, mars-avril, Athènes, 1933, p. 595-606.

Mémoire présenté à la troisième Conférence des Balkaniques. Groupe roumain.

701.—Portalis (C. Lefèvre).—Un héros albanais: Scander bey. — Art. dans la «*Revue hebdomadaire*», 2 août, Paris, 1913.

702.—Possibilités (Les) et les moyens d'unifications du droit privé des Pays Balkaniques. Art. dans «*Les Balkans*», septembre, Athènes, 1931, p. 51-57.

703.—Poste (La) aérienne balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», septembre, Athènes, 1931, p. 73.

704.—Poujade (Eugène).—Chrétiens et Turcs, scènes et souvenir de la vie politique, militaire et religieuse en Orient. Édité. Didier et Cie, Paris, 1859, In-8°, 2 livres;

T. II, porte le titre «*l'Albanie et la Grèce*».

705.—Pouqueville (F. C. H. L.).—Voyage en Morée à Constantinople, en Albanie et dans plusieurs autres parties de l'Empire Ottoman, pendant les années 1798, 1799, 1800 et 1801.

Description de ces pays, leurs productions, les mœurs, les usages, les maladies et le commerce de leurs habitants. La Grèce dans l'antiquité et aujourd'hui.

706.— » — Voyage dans la Grèce comprenant la description ancienne et moderne de l'Épire, de l'Illyrie Grecque, de la Macédoine Cisaxienne, d'une partie de la Triballie, de la Thessalie, de l'Acarmanie, de l'Étolie ancienne et Épictète, de la Locride Hespérienne, de la Doride et du Péloponèse; chez Firmin Didot père et fils, Paris, MDCCCXX (=1828), In-8°.

Tome I=XLVIII—510 p. (avec un portrait d'Ali Pacha).

Tome II=624 p. (avec portrait d'une femme Souliote et un plan de la presqu'île de Prévesa).

Tome III=576 p. (avec portrait d'une Albanaise).

Tome IV=462 p. (avec portrait d'une Albanaise).

Tome V=634 p. (avec une carte de Janina et de la Grèce moderne).

On y trouve des considérations sur l'archéologie, la numismatique, les mœurs, les arts, l'industrie et le commerce des habitants de ces provinces.

Le même ouvrage, deuxième édition revue, corrigée et augmentée en six tomes. Libr. Firmin Didot père et fils, Paris, MDCCCXXVI (=1826), In-8°.

707*.—Pour le Désarmement.—Bibliographie.—Art. dans «*Cahiers des droit de l'homme*» 32; 10-20 avril, Paris, 1932, p. 222.

708*.—Premier (Le) Congrès international de la Sécurité Aérienne.—(Paris, 8-23 décembre 1930).—Art. dans le «*Génie civil*» 98; 17 janv., Paris, 1931, p. 58-60, et 24 janvier 1931, p. 88-91.

Résumés desrapports présentés. Voeux adoptés par les différentes commissions.

- 709*.—Premier (Le) Rapport Annuel de la Banque des règlements Internationaux.—Art. dans la «*Revue économique internationale*» 23 ; octobre, Bruxelles, 1931, p. 185-192.
- 710.—Première (La) Conférence Balkanique (Athènes, 5-12 octobre 1930).—Art. dans la «*Revue de droit international*» 4 ; oct.-nov.-déc., Paris, 1930, p. 517-530.
- 711.—Première (La) Conférence Balkanique.—Art. dans les «*Balkans*», Athènes, 1 nov. 1930, p. 1-7.
Compte-rendu des travaux.
- 712.—Préparation (La) et le programme de la seconde conférence balkanique.—Art. dans les «*Affaires Étrangères*» 1, 25 sept. 1931, p. 420-422.
- 713.—Prétendants (Les) au trône Albanais.—Art. dans la «*Revue des Balkans*», janvier, Paris, 1929.
- 714.—Prince ***.—Le St. Siège et les Balkans. Art. dans la «*Revue*» 1er oct. 1913.
- 715.—Principaux (Les) faits politiques dans les Balkans en 1928 dans l'ordre chronologique.—«*Revue des Balkans*». Avril 1929, p. 114-145.
- 716.—Problème (Le) de la protection des minorités devant l'assemblée.—(1931).—Art. dans «*Consult minorităților*», septembre, Lugoz, 1931, p. 304-307.
- 717*.—Procédure pour le règlement amiable entre États des différends d'ordre économique, instituée par une résolution du conseil en date du 28 janvier 1932.—Série de publications de S. D. N. II. Questions économiques et sociales. Genève, 1932 II. B. 2. 5. p. No officiel : C. 57 M. 32. 1932.
- 718.—Progrès dans les relations des nations balkaniques.—Paris, 1928.
- 719.—«*Progrès (Le) des Balkans*».—Journal indépendant, politique, économique social. Directeur politique Soger Diviani. Rédaction et administration 31, Rue Gr. St. Jean, Lausanne (Suisse).
C'est le journal «*La Macédoine*» qui a changé de titre.
- 720.—Projet de convention consulaire inter-balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*» sept.-oct. Athènes, 1932, p. 673-685.

- 720a.—Projet de modifications du statut de la Conférence.—Présenté par le groupe yougoslave. Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct. Athènes, 1933, p. 845-849.
- 720b.—Projet de modification du règlement des travaux de la société pour l'union Balkanique.—Présenté par le groupe yougoslave. Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct. Athènes, 1933, p. 849-851.
- 721*.—Projet (Un) d'organisation internationale de l'aviation.—Art. dans l'*«Europe Nouvelle»*, 14, 28 nov., Paris, 1931, p. 1585-1586.
- 722.—Protection (La) des céréales et autres produits intéressant les états balkaniques.—Art. dans *«Les Balkans»*, sept., Athènes, 1931, p. 58-63.
- 723*.—Przic. (I. A.).—La bibliographie yougoslave de droit international (1918-1929). Art. dans l'*«Annuaire de l'Association Yougoslave de droit international»*, 1, Belgrade, 1931, p. 341-393.
- 724*.—Pusta (C. R.).—L'Union Européenne devant la Société des Nations. Art. dans la *«Revue de droit international»*, 4, oct.-nov.-déc. Paris, 1930, p. 506-516.
- 725.— » » —Principes d'organisation qui se dégagent à l'heure actuelle au sujet de la Fédération européenne. Art. dans l'*«Académie diplomatique internationale»*, oct.-déc., Paris, 1930, p. 312-322.
- 726*.— » » —L'idée de l'Union Européenne devant les gouvernements et la Société des Nations. Art. dans la *«Revue de droit international et de législation comparée»*, 58, No 1, Paris, 1931, p. 150-162.
- 727*.— » » —L'Union Européenne devant la Société des Nations.—Art. dans l'*«Académie diplomatique internationale»* 5; janvier-mars, Paris, 1931, p. 28-32.

Q

- 728.—Quatre Traités Italiens.—Art. dans l'*«Europe Nouvelle»*. Paris, 1927, No 465, p. 60-63.
- I.—Traité italo-albanais, signé à Tirana, le 27 Novembre 1926.
- 728bis.—Quatrième (La) Conférence Balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes, nov.-déc., 1933, p. 992-1111.

- 729*.—Quatrième Congrès International des Plantes Medicinales et des Plantes à Essence.—Paris 21-26 juillet 1931, sous le patronnage de M. le Ministre de l'Agriculture, de M. le Ministre de Commerce et de l'Industrie. Comité national français de la Fédération, Paris, 1932, 451 p., illustr., tables.
- 730.—Question (La) du Tabac en Albanie.—Art. dans «*Les Balkans*», août, Athènes, 1932, p. 559-561.
- 730^{bis}.—Guide (Prof).—Discours prononcé à la IVe Conférence Balkanique. Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc., Athènes, 1933, p. 1012-1013.
- 731*.—Quinzième (La) Conference Internationale du Travail. (Genève, mai-juin, 1931).—Supplément au bulletin «*Société d'études et d'informations économiques*» No 41; 8 août, Paris, 1931, p. 1-38.

R

- 732.—Raccordements des Chémins de Fer Balkaniques.—Art. dans les «*Balkans*», Athènes, sept. 1931, p. 69-71.
- 733*.—Raditsa (Bogdan). Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique.—A la recherche d'un espoir. — Art. dans «*Les Balkans*», IIIe année, mars-avril, Athènes, 1933 p. 482-488.
- 734.—Raducano (J.).—Les Pays balkaniques et la dépression économique mondiale.—Art. dans «*es Balkans*», Athènes 1932, p. 307-311.
Rapport présenté à la IIIe Conférence Balkanique, (Bucarest 25-27 oct. 1932).
- 734^a.—Rapport de la commission d'organisation et juridique, présenté à la IVe Conference balkanique par M. Novacovitch (yougoslavie).—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, nov.-déc. 1933.
- 734^b.—Rapport de la commission de politique sociale, présenté à la IVe conférence Balkanique par M. Zaccas (Grèce).—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, nov.-déc., 1933, p. 1063-1065.
- 735.—Rapport de la commission pour la protection des femmes et des enfants dans le proche-orient.—1er juillet 1925 au 30 juin 1926. Édit. de la S.d.N., Genève, 1926.
- 735^{bis}.—Rapport de la sous-commission d'hygiène

- ne.—IV conférence balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*. Athènes, nov.-déc. 1933, p. 046-1047.
- 736.—Rapport du comité turc de l'association interbalkanique de presse.—Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes, 1932, IIe année. Nos 17-18, p. 332.
- Mémoire soumis à la IIe Conférence Balkanique. (Stambul)
- 737*.—Rasmussen (C.).—Code des prisonniers de guerre.—Art. dans la *«Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques»* 8; Genève, 1930, T. 8, p. 448-360.
- 738*.—Raveneau (L.).—Bibliographie géographique annuelle (1912). Édit. Colin. Paris, In-80.
- 739.—Reclus (Elisée).—Nouvelle géographie Universelle (1876-1881) Paris.
- I.—L'Europe méridionale. Ch. IV.—L'Albanie et l'Épire.
- 740.— » » —Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes. Paris, 1876-1894, quatre volumes.
- Albanais : T. I. p. 1922 et suiv.
- 741*.—Reconnaissance, détermination et signification en droit international du domaine laissé par ce dernier à la compétence exclusive de l'État.—Art. dans l' *«Annuaire de l'Institut de droit international»* (session de Cambridge). Vol. I, 1931, p. 15-86.
- 742.—Recouly (R.).—Les Conférences de Londres et la guerre balkanique.—Art. dans la *«Revue politique et parlementaire»* 10 janv. Paris 1913.
- 743.— » » —La question de Scutari.—Art. dans la *«Revue politique et parlementaire»*, 10 mai, Paris, 1913.
- 744.— » » —La note anglaise et les affaires balkaniques.—Art. dans la *«Revue politique et parlementaire»*, 10 janv., Paris, 1914.
- 745.— » » —L'Albanie, les îles et les États balkaniques.—Art. dans la *«Revue politique et parlementaire»*, 10 fév., Paris, 1914.
- 746*.—Recueil des traités et engagements internationaux. — Enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations. Édition de la S. O. N.

Textes originaux avec traductions française et anglaise.

- 747*.—Recueil de statistiques de l'institut international de commerce.—Publié par l'office de

- Statistique commerciale de l'Institut. Paraît le 20^e de chaque mois. Palais d'Egmont, Bruxelles, 1932 (12^e année).
- 748*.—Régime douanier des collections d'échantillons.—Art. dans la *«Revue des Balkans»*, février, Paris, 1929, p. 14.
- 749.—Regla (Paul de). (— Pseudonyme du docteur Desjardins).—La Turquie officielle, Constantinople. Son gouvernement, ses habitants son présent et son avenir. — Paris, Lalouet-Doucé, 1889. In-18°; Paris, Moy et Motteroz, 1891, In-18.
- 750.—Règlement de la fraternité albanaise en Égypte.—Béni-Suef, le 1-13 mais 1894. Édit. V. Penassou, Alexandrie, 1895, In-8°, 12 p.
- 751*.—Règlement du service radio-électrique international de la navigation aérienne, adopté par la C. I. N. A.—Art. dans le *«Bulletin de la Navigation aérienne»* No 143, février 1932, pages 3531-3545. Texte.
- 752*.—Règlement du service radio-électrique international de la navigation aérienne, adopté par la C. I. N. A.—Art. dans le *«Bulletin de la navigation aérienne»*. No 143, févr. 1932, p. 3531-3545.
- 753*.—Règlement pour le transport de journaux en service international. — Art. dans le *«Bulletin des transports internationaux par chemins de fer»* 3; août, Berne, 1931, p. 444-448.
- 754*.—Règlementation (La) des Migrations.—Édit. du Bureau Internationale du Travail.—Série, O, No, 3 Genève, 1928-1929, p. 1284.
- I. Les législations sur l'émigration.—II. Les législations sur l'immigration.— III. Les traités et les conventions internationales.
- 755*.—Règlementations nationales relatives au survol des agglomérations.—Liste récapitulative des informations parvenues jusqu'ici au secrétariat de la Cina.—Art. dans le bulletin de renseignements *«Cina»* No 457; mai, Paris, 1931. p. 1-6.
- 756.—Relations commerciales entre l'Italie et l'Albanie.—Édit. Masgi-Milano, 1929, In-16, 35 p.
- 757.—Relations interbalkaniques.—Voir No 807.
- Dans la Bibliographie Balkanique (1920-1930) de M. Léon Savadjian, (p. 121—135) on trouve un riche recueil de livres édités en français, en anglais, en allemand et en italien touchant toutes les phases des relations interbalkaniques.

- 758.—Remeránd (Gabriel).—Les grandes figures de l'Orient. Tome II. Ali de Tébelin, Pacha de Janina (1744-1822). Édit. Paul Ceuthner 1928, In-80, 290 p. 12 planches et 1 carte.

Bibliographie

- 759.—Renseignements économiques sur les divers pays balkaniques.—Dans la «*Revue des Balkans*» Paris, 1920, In-80, p. p. 34-38, 83-94, 120-122, 188-190.

- 760.—Renseignements politiques sur les divers pays balkaniques.—Dans la «*Revue des Balkans*», Paris, 1920, In-80 p. p. 55-63, 99-92 116-119, 150-153, 104-187.

- 761*.—Répertoire des thèses de droit comparé soutenues dans les facultés de droit de province pendant les années 1908 à 1929.—Presses universitaires de France, Paris, (1929) 32 p. (Bulletin de documentation législative et sociale, 22e fasc.).

- 762*.—Répertoire des thèses de droit comparé soutenues à la Faculté de droit de Paris.—pendant les années 1900 à 1930. Presse universitaire de France, Paris, (1930), 70 p.

Bulletin de documentation législative et sociale, 23e fasc.

- 763.—Réserves militaires françaises en albanie.—Édit. Hachette. Paris 1922.

- 764*.—Réserves et restrictions que les états ont le droit d'édicter.—Concernant le transport aérien commercial de personnes et de marchandises entre deux points de leur territoire. Art. dans «*Cina*» Bulletin de renseignements No 443, 29 janvier, Paris, 1931, p. 1-15.

Texte des communications adressées à ce sujet au secrétariat de la Cina par les États parties à la Convention.

- 765*.—Résolutions adoptées par la Conférence internationale agricole de Varsovie, août 1930.—«*Société des Nations*» 12; oct.-nov.-déc. 1930, p. 671-676.

- 766.—Résolutions de la première Conférence balkanique.—«*Europe Nouvelle*» No 667, 22 nov. Paris, 1930, p. 1705-1710.

I. Sur l'Union balkanique.—II Sur le rapprochement politique.—III. Sur l'unification du droit.—IV. Sur le rapprochement intellectuel.—V. Sur le rapprochement économique. VI. Sur les communications.—VII. Sur la politique

sociale.—VIII. Statuts de la Conférence balkanique.—IX. Règlements des travaux de la Conférence.—X. Résolutions concernant le siège de la Conférence.—XI. Message adressé aux peuples, aux gouvernements et à la presse des Balkans.

- 767.—Résolutions de la première Conférence interbalkanique.—Art. dans le «*Bulletin de la coopération intellectuelle*» janvier Paris 1931, p. 34-36.

Texte des résolutions.

- 768*.—Résumé alphabétique et méthodique des congrès et conférences de l'union postale universelle, 1876-1931.—Bureau international de l'Union, Berne, 1932.

Il contient encore : Convention postale universelle, Poste aérienne.

- 769*.—Résumé des rapports annuels des gouvernements sur le trafic de l'opium et autres drogues nuisibles pour les années 1929 et 1930.—Genève, 1932, 114 p, tables (Série de publications de la Société des Nations. XI. Opium et autres drogues nuisibles 1932 XI. 3). No officiel C. 329. M. 200. 1932. XI. O. C. 1410.

- 770*.—Résumé mensuel de l'organisation internationale du travail.—Édition du Bureau International du Travail. Genève.

Le résumé mensuel de l'organisation internationale du Travail donne un bref compte-rendu des aspects les plus importants de l'activité de l'Organisation, Paraît tous les mois en français et en anglais.

- 771.—Revision des traités.—Art. dans le «*Monde Slave*», 8, janvier, Paris, 1931, p. 1-15.

- 772.—«*Revue des Balkans*».—Editeur-Directeur Léon Savadjian, Rue de Rennes, 71 Paris.—Première année d'édition 1928, In-8°.

C'est la première revue consacrée exclusivement aux questions balkaniques. Son infatigable, Directeur, M. Léon Savadjian, a pu, pendant plusieurs années, donner un vrai portrait des relations des Nations balkaniques pendant et après la Guerre mondiale.

- 773.—«*Revue encyclopédique*» 1820 VII: p. 418; VIII: p. 12.

Pargos et Ali-Pacha.

- 774*.—Revue internationale du travail.—Édition du Bureau International du Travail. Genève.

Paraît tous les mois en français et en anglais. On y trouve une série d'études et d'articles de documentation scientifique des problèmes du travail et de l'industrie.

- 775.—Rèy (Léon).—Fouilles de la mission française à Apollonie d'Illyrie et à Durazgo (1923-1924). Art. dans «*Albania*» No 1, Paris, 1925, p. 9-32.
- 775^{bis}.— » » .—Les remparts de Durazzo. Art. dans «*Albania*», Paris, 1925, p. 33-48.
- 776.— » » .—Fouilles de la mission française à Apollonie d'Illyrie (1925). Art. dans «*Albania*» No 2, Paris, 1927, p. 13-38.
- 777.— * » .—Fouilles de la mission française à Apollonie d'Illyrie (1926-1927). Art. dans «*Albania*», No 2, Paris, 1928, p. 13-38.
- I. Les Fouilles.—II. Découverte d'un miroir de style archaïque grec.
- 778.— » » .—Répertoire topo-bibliographique des Antiquités de l'Albanie (feuille A).—Art. dans «*Albania*», N° 3, Paris 1928, p. 45-58.
- 779.— » » .—Chroniques et mélanges.— Art. dans «*Albania*», No 3, Paris, 1928, p. 67-71.
- 780.— » » .—Guide de l'Albanie, avec une carte des voies d'accès, une carte routière et les plans de Scutari, Tirana et Kortcha. Office du tourisme en Albanie, Paris, 1930, VI + 158 p., illustr.
- 781.— » » .—Fouilles de la mission française à Apollonie d'Illyrie (1930-1931).—Art. dans «*Albania*», N° 4, Paris 1932. p. 7-27.
- I. Exploration de la nécropole.—II. Répertoire topo-bibliographique des antiquités de l'Albanie (Feuilles B et C).—III. Deux bronzes inédits provenant de l'Albanie du Nord.—IV. Le fusil de Perast (Perasto).—V. Service archéologique de l'Armée d'Orient: Bohemica (Bohemitsa); La nécropole de Mikro Karaburun, près de Salonique (suite).
- 782.—Rindoff (Constantin H.).—Les États-Unis des Balkans. Édit. Jouve et Cie. Paris, 1930, In-8°, 218 p.
- Étude critique sur la possibilité d'une entente politique, économique et les moyens de réaliser l'union fédérative des États balkaniques.
- 783.—Robert Cyprien).—Les Slaves de Turquie, Serbes, Monténégrins, Bosniaques, Albanais et Bulgares. Leurs ressources, leurs tendances et leur progrès politique. Édit. L. Passard & Jules Labitte, Paris, 1844, 2 vol. In-8°, T. I. IV + 360 p. T. II 416 p.
- 784*.—Rodocanachi.—Bonaparte et les Îles Ioniennes (1797-1816).—Paris, 1899.
- 785.—Roger (Noelle).—La Route de l'Orient. Librairie Académique Perrin et Cie, Paris.

Bosnie—Herzégovine—Scutari d'Albanie—Types—Roumanie—
La Dobrodja—Constantinople.—Gravures.

- 786*.—Roper (Albert).—La Convention Internationale du 13 octobre 1913 portant réglementation de la navigation aérienne. Librairie du Recueil Siery,-Paris 1932, 379 p.
- 787.—Roux (G.).—La traversée de l'Albanie.—Art. dans la «*Revue Hebdomadaire*» (novembre) Paris, 1930.
- 788.—Ruestori (F.W.).—Histoire de la Péninsule. Paris, 1888, In-8°.
- 789*.—Rukser (U.).—La protection des minorités en droit interne.—Art. dans «*Minorités nationales*» 4; janvier-mars Bruxelles, 1931, p. 1-4.
- 790.—Rustow (W.).—La Question d'Orient; histoire de la Péninsule des Balkans. Traduction française par G. Reynaud, Paris, Westhausser, 1887, In-8°.
- 791*.—Roussen (T.).—La Commission des Minorités de l'Union internationale des Associations pour la S.D.N.—Art. dans «*Minorités nationales*», 4; janvier-mars, Bruxelles, 1931, p. 10-12.
- 792*.— » » .—La revision des Traités.—Art. dans les «*Cahiers des droits de l'homme*», 31; 10 juin, Paris, 1931, p. 368-372.

S

- 793.—S. (L.).—Notice sur Parga et sur Ali Pacha, tirée de la «*Revue Encyclopédique*», (sept.-oct. N° 64, 1820). Chez Arthur Bertrand, Paris, 1820, In-8°, 52 p.
- 794.—Saint-Blancard (L. de St. Victor de).—Six mois de crise balkanique: de l'armistice aux préliminaires de paix (Traité de Londres).—Art. dans la «*Revue des Sciences politiques*», juillet-août, Paris, 1913.
- 795*.—Salaires (les) des ouvriers et des ouvrières dans divers pays.—Art. dans la «*Revue internationale du travail*», 23; avril 1931, p. 588-600.
- 796*.—Salin (E.).—La Banque des Règlements internationaux et la crise mondiale.—Art. dans la «*Société belge d'études et d'expansion*», Bulletin périodique, N° 82, octobre, Liège, 1931.
- 796a.—Santis (Dém. C.).—La solidarité économique et fi-

- nancière des États balkaniques.—Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct. Athènes, 1933, p. 747-752.
- 796b.—Saratsi (Dr).—La Semaine Pédagogique. Mémoire soumis à la IV^e Conférence Balkanique (Salonique). Art. dans *«Les Balkans»* sept.-oct. Athènes, 1933, p. 711-717.
- 797.—Sathas (C).—Documents inédits relatifs à l'histoire du moyen âge 1879-1884, In-4°, T. I. - V.
L'auteur soutient la thèse que ceux qui ont envahi le Péloponèse étaient les albanais et non les slaves.
- 798.—Savadjian (Léon).—Provocation Albanaise. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, mai, Paris, 1928, p. 214.
- 799.— » —.—Les Balkans aux Balkaniques. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, février, Paris, 1928, p. 56-60.
- 800.— » —.—Du pacte Kellogg au pacte balkanique. *«Revue des Balkans»*, Paris, 1928, p. 385-387.
- 801.— » —.—L'activité diplomatique de l'Italie et les pays balkaniques. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, mai, Paris, 1928, p. 221-224.
- 802.— » —.—Vénizélos et l'oeuvre de rapprochement balkanique. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, janvier, Paris, 1929, p. 2-3.
- 803.— » —.—Création de l'Église autocéphale albanaise. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, mars, Paris, 1929, p. 83.
- 704.— » —.—L'Entente Balkanique. Art. dans la *«Paix»*, 3 mars - 8 sept., Paris 1929.
- 805.— » —.—Locarno balkanique. Art. dans la *«Revue des Balkans»*, Paris, 1930, In-8°, p. 31-32, p. 76-78.
- 806.— » —.—Le commerce avec les Balkans. Édit. de la *«Revue des Balkans»*, Paris, 1931, In-8°, 86 p.
- 807.— » —.—Bibliographie Balkanique (1920-1930). Introduction d'Albert Mousset. Édit. de la *«Revue des Balkans»*, 71, Rue de Rennes, Paris, VI^e 1931, In-8°, 270 p.

Outre la nomenclature de 3.300 ouvrages publiés depuis 1920 en français, anglais, italien et allemand, la Bibliographie Balkanique de M. Savadjian contient une foule d'articles, monographies, documents et statistiques, sur chaque pays balkaniques et facilite une connaissance rapide de toute question se rapportant à ces pays, notamment sur l'organisation politique, le commerce, l'industrie, les finances, les budgets, les richesses, la production, les marchés etc. etc., ainsi que l'énumération de tous les traités, accords, conventions, conférences agricoles etc.

«*Les Balkans*», IV^e année, mars—avril, Athènes, 1933, p. 502-504.

Littérature albanaise.

827*.—Sibert (M.).—Les bombardements aériens et la protection des populations civiles.—Art. dans la «*Revue générale de droit international public*» 37, novembre-décembre Paris, 1930, p. 621-658.

828.—Sidéris (Ar. D.).—Les données économiques pour une Union Balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes N^o 1, 1^{er} oct. 1920.

829.— » » .—Rapport sur la Chambre d'Agriculture Interbalkanique (=C.A.I.).—Art. dans «*Les Balkans*» septembre, N^o 24, Athènes, 1932, p. 685-687.

Présenté au nom du Groupe hellénique à la III^{ème} Conférence Balkanique (Bucarest).

829bis.— » » .—L'Agriculture des pays balkaniques et le commerce international.—Art. dans «*Les Balkans*» sept.—oct. Athènes, 1933, p. 721-723.

830.—Sikélianos (Angélos).—Appel aux intellectuels des Balkans et de la Turquie. La I^{ère} Conférence Balkanique sous les auspices de l'idée delphique.—Art. dans «*Les Balkans*». Athènes, décembre, 1930, p. 8-13.

831.—Simiriotti (Paul).—Le but et les perspectives de la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique d'Istanbul.—Art. dans «*Les Balkans*», N^o 23, Athènes, 1932, p. 566-569.

832.—Simonides (B.).—Vers l'Union douanière économique des Balkans.—Art. dans «*Les Balkans*», N^o 24, Athènes, 1932 p. 703-705.

832a.— » » .—La première étape vers l'union douanière et la coopération économique des Balkans.—Art. dans «*Les Balkans*», sept.-oct. 1933, p. 781-831.

832b.— » » .—Projet d'accord préliminaire concernant l'Union douanière partielle entre les États balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*», sept.-oct. Athènes, 1933, p. 832-835.

833.—Siristchevitch (Sl.).—Rapprochement des Peuples balkaniques dans le domaine du tourisme.—Art. dans «*La Revue Économique de Belgrade*» N^o 3, mars, Belgrade, 1932, p. 62-64.

834*.—Situation Économique Mondiale 1931-32.—Genève 1934, 358 p. tables. (Série de publications de la Société des Nations. II. Questions économiques et financières, 1932, II. A. 18).

- 835*.—Situation (La) du commerce des vins au debut de la campagne 1930-31 dans les pays producteurs de l'Europe orientale et centrale.—Art. dans *«La reconstitution viticole en Europe centrale»*. Bulletin international du vin, 4; avril 1931, p. 44-52.
- 836.—Situation (La) en Épire.—Mémoire adressé à la Commission des Ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche et d'Allemagne à Constantinople par l'Association «l'Hellénisme». Typographie P. D. Sakellarios, Athènes, 1909, In-8°, 28 p.
- 837*.—Sixième congrès international des accidents et des maladies du travail, (Genève, 3-8 août 1931).—Art. dans la *«Presse médicale»* 39, sept. Paris, 1931, p. 1327-1337.
- 838.—Skendo (Lumo).—L'affaire de l'Épire. Le martyr d'un peuple. Impr. de l'*«Indépendance albanaise»*. Sofia, 1915, In-16, 48 p.
- 839.— » .—La population de l'Épire. Impr. de l'*«Indépendance albanaise»*. Sophia, 1915, In-8°, 56 p.
- 840.— » .—Les revendications albanaises, 1916.
- 841.— » .—La renaissance albanaise. Lausanne 1916.
- 842.— » .—Les Albanais chez eux et à l'étranger, avec lettre préface de Eugène Pittard. Lausanne, 1919.
- 843.— » .—Albanais¹ et Slaves. Lausanne, 1919
- 844.— » .—Les Albanais. Extrait de la *«Revue Universelle»*, Paris, 1920.
- 845.— » .—Le différend albano-serbe. Constantza 1921, In-8°.
- 846.—Skorinsky (M. D.).—Atrocités serbes. Lausanne, 1919
- 847*.—Smeesters (G.).—Conférence d'Anvers du Comité maritime international. Art. dans la *«Revue de droit maritime comparé»*, 22, juillet-décembre, Paris 1930, p. 69-83.
- 848*.—Sobolewski (T.).—La Cour Permanente de Justice Internationale et les droits et intérêts des particuliers. Art. dans la *«Revue générale de droit international public»* 38, juillet-août, Paris, 1931, p. 420-437.
- 849*.—Société des Nations.—Art. dans le *«Bulletin commercial et industriel Suisse»*, 38, 15 sept. 1931, p. 288-289.

Le problème de l'organisation économique de l'Europe.—Les propositions du comité des experts.

- 850.—Sotiriadis (Dr D.).—La presse médicale et la collaboration sanitaire. Art. dans «*Les Balkans*», oct.-nov., Athènes, 1932, p. 20-21.
- 851.—» ».—La 3^{me} Conférence Balkanique de Bucarest et la coopération sanitaire des Balkans. Art. dans «*Les Balkans*» No 23. Athènes, 1932, p. 569.
- 852.—» ».—La réalisation de la collaboration sanitaire et la Conférence de Bucarest. Art. dans «*Les Balkans*» No 24, Athènes, 1932, p. 667.
- 853*.—Soubotitch (J. V.).—Bibliographie des ouvrages et articles de revues parus en langue allemande pendant les années 1919-1929 et concernant le droit yougoslave. Art. l'*Annuaire de l'Association Yougoslave de droit international*, 1, Belgrade, 1931, p. 409-418.
- 854*.—Spalaikovitch.—L'activité diplomatique du Royaume Yougoslave en 1929. Art. dans la «*Revue des Balkans*», Paris, 1930, In-8^o, p. 1-7.
- 855*.—Spillmann (L.).—Propagande antisypilitique et éducation du public.—Art. dans la «*Revue d'hygiène et de médecine préventive*», 11 mars, Paris, 1932, p. 65-80.
- 856.—Spiropoulos (Jean).—Rapport sur le Pacte balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, 1932, p. 291-294.
Rapport présenté au nom du groupe hellénique à la troisième Conférence Balkanique (Bucarest 22-27 oct. 1932).
- 857.—Spon (Jacob).—Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant, fait aux années 1675 et 1676 par... docteur-médecin agrégé à Lyon, et Georges Whuler, gentilhomme Anglais.—Lyon 1678, In-12, T. 1-III.
Description de la ville de Janina.
- 858.—Samboulas (Dr N.) et Kyriazidis (Dr K.).—Rapport sur la collaboration des États Balkaniques pour la lutte contre la tuberculose.—Art. dans «*Les Balkans*», N^o 24, Athènes, 1932, p. 697-698.
Présenté au nom du groupe hellénique à la III^e Conférence Balkanique (Bucarest).
- 859.—Stanford (Edward).—Cartes ethnographiques de la Turquie d'Europe et de la Grèce et mémoire sur la séparation des races dans la Péninsule illyrique avec tableaux statistiques. Publié à Londres. Traduit de l'anglais, Paris, Dentu, 1877, In-8^o.
- 860.—Stanislavsky (Serge).—Où doit se tenir la première conférence balkanique.—Art. dans la «*Revue des Balkans*», Paris, 1930, In-8^o, p. 66.

861.—Statistique des automobiles dans les Balkans.—Art. dans la «*Revue des Balkans*», sept. Paris, 1929, p. 308.

862*.—Statistique du chômage dans différents pays de 1910 à 1922.—Édit. du Bureau international du travail.—Série C. N° 6, Gsnève, 1922, 28 p.

863.—Statistique.—Mimstria e financave: Statistika Tregtare e vjetit. — 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, Tiranë.

En albanais.

864.—Statistique du commerce extérieur du royaume d'Albanie.—Édit. de l'Impr. de l'État. Tirana, 1922.

Rédigé en albanais depuis le 2 janvier 1922.

865.—Statistique.—Formmlarët et Statistikës së përgjith: 1924, 1925, 1926.

En albanais.

866.—Statistique.—Budgeti konsumtiv i vjetit 1926-1927. Tiranë 1927.

En albanais

867.—Statistique générale de la télégraphie, dressée par le Bureau International de l'Union télégraphique pour l'année 1929.—Publication annuelle du Bureau.

868*.—Statistique Internationale de grandes villes.—Édition de l'office permanent de l'institut international de statistique. Libr. W. P. Ven Stockum et fils.—La Haye, 1927 et suiv.

869*.—Statistique internationale du trafic aérien.—Yougoslavie, 1928 et 1929.—Art. dans «*Cina*», Bulletin de renseignements.—8 et 15 janvier Paris, 1931, N° 440: p. 7—8, N° 441: p. 15-16.

Compagnie, longueur des lignes, période d'exploitation, par cours, trafic (passagers, poste, messagerie) pourcentage de régularité des vols effectués.

870.—Statistiques (Données).—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, déc.-janv. 1932, N° 15-16, p. 231-247.

Données statistiques réunies, d'après les publications statistiques, par les soins du Groupe hellénique pour la Conférence Balkanique.

871*.—Statistiques (Les) du trafic aérien.—Art dans la «*Revue aéronautique internationale*». Sept. 1931, p. 87-105.

La question de l'uniformisation et de l'échange de statistiques du trafic aérien.

- 873*.—Statistiques des maladies à déclaration obligatoire pour l'année 1930, publ. par la section d'hygiène. Genève, 1932, 104 p. (E. I. 14) Société des Nations. Organisation d'hygiène.
- 874.—Statut constitutionnel de la République Albanaise.—Tirana 1925, In-8°, 35 p.
- 875.—Stavri (Stavro).—L'Albanie républicaine.—Art. dans la «*Revue des Balkans*».—Fevr. Paris, 1926, p. 57 et suiv.
- 876.—Stavrou (S.).—Études sur l'Albanie. Thèse de doctorat, Paris, 1919; 1922.
- 877.— » » .—Pour l'Albanie, Lausanne, 1919.
- 878.—Steppany (Persy).—La situation économique actuelle en Albanie.—Art. dans la «*Revue économique internationale*». IIe année, Vol. II, N° 1, Bruxelles, 1914.
- 879.—Stoikovici (V. V.).—Conférence balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*» IIIe année, mars-avril, Athènes, 1933, p. 606-624.

Considérations relatives aux problèmes inscrits à l'ordre du jour de la IIIe Conférence Balkanique. Mémoire présenté à la IIIe Conférence balkanique de Bucarest. Groupe roumain.

- 880*.—Stoykovitch (S.).—Bibliographie d'ouvrages et d'articles d'intérêt juridique, parus en langue française, du 1er janvier 1919 jusqu'au 1er janvier 1930.—Art. dans l'«*Annuaire de l'Association Yougoslave de droit international*» 1, Belgrade 1931, p. 397-405.

Ouvrages et articles d'auteurs yougoslaves traitant n'importe quel sujet d'intérêt juridique.

Ouvrage et articles d'auteurs étrangers se rapportant aux questions d'intérêt juridique pour la Yougoslavie.

- 881.—Studer (F.).—Après les débats de la Conférence de Londres de 1930 sur le problème des minorités.—Art. dans le «*Bulletin interparlementaire*», janvier, Genève 1931, p. 2-10.
- 882*.—Suppression des bureaux de placement payants.—Rapport I. Conférence internationale du Travail. Dix-septième session. Genève, 1933. Édit. du Bureau International du Travail. Genève, 1933, In-16 p. 551.

I. Réponses des Gouvernements reproduites dans l'ordre alphabétique des pays, subdivisées selon les diverses rubriques du questionnaire.

II. Aperçu général du problème d'après les réponses des Gouvernements.

III. Conclusion et textes d'un avant-projet de Recommandation.

- 883*—Sur la crise économique mondiale.—Art. dans l'«*Économie Nouvelle*» 28 ; mai, Paris, 1931, p. 230-240.
- 884.—Sur les possibilités de la création d'un domaine économique unique des Balkans et sur l'activité économique et les échanges commerciaux des peuples balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*», Athènes, 1932, IIe année, N° 17-18, p. 332.
- Mémoire soumis à la IIe Conférence Balkanique (Stamboul) par le Groupe yougoslave.
- 884bis.—Svolos (Al.) et Zaccas (André).—Exposé des motifs sur le projet du Statut de l'Office Balkanique de Travail.—Art. dans «*Les Balkans*» sept.-oct. Athènes, 1933, p. 696-700.
- 885*.—Svoronos (J.).—Journal international d'archéologie numismatique. Vol. 1-20, 1898-1920-21.
- 886.—Synvet (A.).—Traité de géographie générale de l'Empire ottoman. Constantinople, 1872, In-8°.
- 887.— » ».—Carte ethnographique de la Turquie d'Europe et dénombrement de la population grecque de l'Empire ottoman, Paris, 1877.

T

- 888.—Tableau des journaux et des revues (1882—1827).—Voir N° 818, p. CLXIX-CLXIX.
- Presse albanaise.
- 889.—Tchaslav (M. Nikitovits).—L'affaire du monastère de Saint-Naoum.—Étude du droit international public. Éd. Jouve et Cie, Paris, 1927. In-8°, 144 p.
- La délimitation entre l'Albanie et la Yougoslavie au monastère Saint Naoum. La demande de revision de la décision de la Conférence des Ambassadeurs du 6 déc. 1922.—L'avis de de la Cour.—Arrangement entre les deux États.
- 890.—Teodoru (Radu).—Le problème du sel. Art. dans «*Les Balkans*», IIIe année, mars-avril, Athènes, 1933, p. 582-584.
- Mémoire présenté à la IIIe Conférence Balkanique de Bucarest. Groupe roumain.
- 891.—Texte de l'avant-projet d'un pacte balka-

- nique.—Art. dans *«Les Balkans»*, 24, Athènes, 1932, p. 699-703.
- 892*.—Texte de la résolution et des propositions adoptées le 3 décembre 1930 par le comité des transports par air de la chambre de Commerce internationale et adressées aux Administrations postales de toute l'Union Postale Universelle, en vue de modifications à apporter à l'«Arrangement sur la poste aérienne du 10 sept. 1927. Art. dans *«Études aéronautiques»*, février, Paris, 1931, p. 5-9..
- 893.—Texte de la résolution du Comité albanais politique de Bucarest.—Bucarest, 1904.
- 894.—Texte du discours prononcé par S. E. Gazi Moustafa Kemal, Président de la République Turque, à la séance de clôture de la IIe Conférence Balkanique. Art. dans *«Les Balkans»*, oct.-nov. Athènes, 1932, p. 1-2.
- 895.—Théodoropoulo (Avra S.).—Le facteur féminin dans l'Union balkanique. Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes, 1 déc. 1930, p. 15-17.
- 895a.— » » —Rapport sur le travail de la femme en Grèce. Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct. Athènes, 1933, p. 691-695,
- 896*.—Thery (R.).—Statistiques de quelques productions et consommations mondiales. Art. dans l'«*Économiste européen*», supplément colonial 40, 20 mars, Paris, 1931, p. 179-180.
- Production et consommation mondiales de blé, sucre, café, huiles minérales, cuivre, plomb, zinc, étain, coton, caoutchouc et 1928-29 et 1929-30.
- 897*.— » » —L'évolution comparative des principales flottes de commerce depuis 1914. Art. dans l'«*Économiste européen*», 41. 8 avril, Paris, 1932, p. 227-228.
- 898*.—Thomann (J.).—Sixième congrès international de médecine et de pharmacie militaires. Art. dans le «*Bulletin de la fédération internationale pharmaceutique*», 12, 1 oct. 1931, p. 103-106.
- 899.—Thomas (A.).—Dix ans d'activité du Bureau International du Travail.—Art. dans l'«*Annuaire de l'Association Yougoslave de droit international*» 1; Belgrade, 1931, p. 20-29.
- 900.—Thornton (Th.).—État actuel de la Turquie... auquel on a ajouté l'état géographique, civil et politique des principautés de la Moldavie et de la Valachie. Trad. de l'anglais par M. de S. Paris, 1812, In-8°, Tome 1-2.

- 901*.—Tibal (A.).—Les tendances actuelles des mouvements minoritaires.—Art. dans *l'Esprit international* 5; 1er janvier, Paris, 1931, p. 99-117.
- 902.—Titulesco (N.).—La Société des Nations et les minorités. Édit. Hatchards, London, 1930.
- 903.—Toledano (A.D.).—L'Union européenne et le problème douanier.—Art. dans *Neue Europa* 17; mars-avril, Wien 1931, p. 34-36.
- 904.—Topalovitch (Mme Miliça).—La liberté de travail et de circulation, Art. dans *Les Balkans*, Athènes. IIe année, décembre-janvier, 1932, p. 229-230.
- Mémoire présenté au nom du Groupe yougoslave à la IIe Conférence Balkanique (Stamboul).
- 905.—Topalovitch (Z.).—Les fondements politiques de la Confédération Balkanique.—Art. dans *Les Balkans*. Athènes, 1 nov. 1930. p. 18-24.
- 906*.—Totaux de la production agricole mondiale (1929-1930).—Art. dans le bulletin *Institut international d'agriculture*, bulletin mensuel de statistique agricole et commerciale 22, mai 1931. p. 289.
- 907*.—Tourelle (P. C.).—Le Congrès international de la Paix d'Athènes. Dans la *Paix* 40: 5-8 janvier 1930.
- 908*.—Tournakis (Jean).—Morcellement. Rapport de M. J. Tournakis, Directeur de l'École des Sciences Économiques et Commerciales d'Athènes, présenté à la Conférence économique internationale, tenue à Genève, du 4 au 23 mai 1927.
- Voir: Rapport et Actes de la Conférence économique internationale. Édition de la S.D.N., Genève, 1927, I vol. 171-172.
- 909.—Tourtoutlis.—La Nation Albanaise (Union des Nationalités, Office Central 19) Lausanne, 1917.
- 910*.—Trafic de l'opium et autres drogues nuisibles.—Codes administratifs modèles, relatifs aux conventions internationales de l'opium de 1925 et 1931.—Genève, 1932, 23 p.
- (Série de publications de la Société des Nations. XI. Opium et autres drogues nuisibles, 1932, XI, 8). No officiel: C. 774, M. 365, 1932 XI (O.C.M.C. II, 2).
- 911*.—Traitchef (Gueorgui).—Traité de Paix de Neuilly.
- 912.—Traités et engagements entre l'Albanie et la Belgique-Luxembourg (19 févr. 1929).—Voir: Recueil des Traités et des Engagements Internationaux.—Édit. de la S.D.N. Genève XI, p. 429.

Notes.—Arrangement commercial.

- 913.—Traités et engagements entre l'Albanie et la France, (5 févr. 1928) Voir: ib. Vol. CVII, p. 307.

Convention consulaire.

- 914.—Traités et engagements entre l'Albanie et la Grèce (13 oct. 1926) Voir: ib. Volume LXXXIV, p. 325.

Traité avec annexe A et B protocole addition. et protocole final et annexe.—Commerce & navigation.

- 915.—Traités et engagements entre l'Albanie et la Grèce (13 oct. 1926) Voir: ib. Volume LXXXIII, p. 361.

Convention avec protocole de signature et protocole addit.—Option et nationalité.

- 916.—Traités et engagements entre l'Albanie et la Grèce (25 juin 1926) Voir: ib. Volume LXXXIII, p. 305.

- 917.—Traité de commerce entre l'Albanie et la Grèce signé Athènes le 29 juin 1933.

- 918.—Traité et engagements entre l'Albanie et la Hongrie (25 mai / 2 juin 1928).—Voir: Recueil des Traités et des Engagements Internationaux. Édit. de la S. d. N., Genève, Volume LXXXII, p. 201.

Notes.—Navigation.

- 919.—Traité et engagements entre l'Albanie et l'Italie (22 nov. 1927).—Voir: ib. Volume LXIXI, p. 201.

Traité et note.—Alliance définitive.

- 920.—Traité de Tirana de 1926.—Art. dans le *«Monde Slave»*, août, Paris, 1917, p. 255-308.

- 921.—Traité d'alliance défensive entre l'Italie et l'Albanie, signé à Tirana, le 22 nov. 1927. Art. dans l'*«Europe Nouvelle»*. Paris, 1927, No 513, p. 1647,

- 922.—Traités et engagements entre l'Albanie et les États-Unis (22 oct. 1928).—Voir: Recueil des Traités et des Engagements Internationaux. Édit. de la S. d. N., Genève, Volume XCII, p. 217.

Traité d'arbitrage.

- 923.—Traités et engagements entre l'Albanie et les États-unis (22 oct. 1928).—Voir: ib. Volume XCII, p. 223.

Traité de conciliation.

- 924.—Traités et engagements entre l'Albanie et

le Royaume-Uni (22 juil. 1926).—Voir: ib, Volume LXVII, p. 165.

Traité d'extradition.

- 925.—Traité et engagements entre l'Albanie et le Royaume-Uni (22 juil. 1926). — Voir: ib. Volume LXXXIII, p. 444.

Extension. Liste. Notes: 8 mars 1928.—Notes: 16 mars 1928.—Notes: 20 oct.. 1928.

- 926.—Traité et engagements entre l'Albanie et la Suisse (10 juin 1929) Voir: ib. Volume CIV, p. 145.

Convention avec protocole final.—Établissement et commerce.

- 927.—Traité et engagements entre l'Albanie et la Tchécoslovaquie (19 janv. 1926).—Voir: ib. Vol. LXVI, p. 349.

Notes.—Arrangement commercial provisoire.

- 928.—Traité et engagements entre l'Albanie et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes (22 juin 1926).—Voir: ib. Volume XCI, p. 9.

Traité et protocsle final et protocole addit. Commerce et navigation.

- 929.—Traité et engagements entre l'Albanie et le Rouyaume des Serbes, Croates et Slovènes (22 juin 1926).—Voir: ib. et Volume XCI, p. 55.

Convention et protocole final.—Relations consulaires.

- 930.—Traité et engagements entre l'Albanie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (22 juin 1926).—Voir: Volume XCI, p. 81.

Convention.—Extradition des malfaiteurs.

- 931.—Traité et engagements entre l'Albanie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (11 août 1929).—Voir: ib. Genève CI, p. 439.

Convention.—Entretien et refection des bornes, petites pyramides et signaux-repères de frontières.

- 932.—Traités (Les) de Commerce.— Art. dans «*Les Balkans*, N° 24, A'liènes, 1932, p. 675-676.

- 933*.—Traités d'Arbitrage de conciliation et de garantie mutuelle.

Table chronologique des conventions d'arbitrage, de conciliation et de sécurité, enregistrées par la S.D.N. avant la 15 déc. 1925.—Voir l'«*Europe Nouvelle*», No 542, 30 juin 1928, p. 900.

- 934*.—Travers (Maurice).—Le droit commercial international. Libr. du Recueil Sirey, Paris, 1932.

- 935*.—Tribunal d'honneur international des

- journalistes.—Art. dans le *Bulletin de l'Institut international* 25 ; octobre. La Haye, 1931, p. 255-259.
- 935^{bis}.—Triepel (Heinrich).—Nouveau Recueil général des Traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international. Continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens. Leipzig.
- 936.—Trinka (C.).—La société hypothécaire internationale de crédit agricole et les pays balkaniques.—Art. dans l'*Europe du Sud-Est*, N° 2, 1er juin 1932, p. 166-167.
- 937*.—Troisième (La) Conférence internationale des statisticiens du Travail.—Édit. du bureau international du Travail. Série N. N° 12, Genève, 1926, 124 p.
- 938*.—Troisième (La) Conférence internationale d'unification du droit pénal.—Art. dans la *Revue internationale de droit pénal* 7; N° 4, Paris, 1830, p. 338-346.
- 939.—Troisième Conférence Balkanique.—Documents. Bucarest, 22-29 octobre 1932. Bucarest, 1932, 42 p.
- 940*.—Troisième congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine. (Lyon, 6-6 mars 1932).—Art. dans la *Presse médicale* 40, 9 avril, Paris, 1932, p. 557-558.
- 941.—Troisième (La) Conférence Balkanique.—Art. dans *Les Balkans* N° 24, Athènes, 1932, p. 682-683.
- 942.—Troisième Conférence Balkanique : La création d'une chambre d'agriculture interbalkanique (accompagné d'un avant-projet de Status de cette Chambre).—Art. dans *Les Balkans* IVe année, mars-avril, Athènes, 1933, p. 572-582.
- Mémoire soumis à la IIIe Conférence Balkanique par le Groupe roumain.
- 943.—Troisième Conférence Balkanique : La collaboration des États balkaniques dans le domaine des sciences agricoles.—Art. dans *Les Balkans*, mars-avril, Athènes, 1933, p. 585-595.
- Mémoire soumis par M. Chiritzesco-Ara, Groupe roumain.
- 944*.—Troisième Congrès International de droit Pénal (Palerme, 1933).—Art. dans la *Revue internationale de droit pénal* 9; Paris, 1933, p. 2-272.
- Série de rapports.
- 945*.—Trotabas (L.).—La Banque des Règlements interna-

- tionaux.—Art. dans la «*Revue de droit international et de législation comparée*» 58; N° 1, Paris, 1913, p. 6—84.
- 946*.—Tuberculose (La) chez les écoliers.—Art. dans le «*Bulletin International de la protection de l'enfance*». janvier, Bruxelles, 1931, p. 1-62, 67-80, 117-136.
- 947*.—Turkel (H.R.),—Le Congrès international postal.—Art. dans la «*Revue de droit international et de législation comparée*» 58; No 1, Paris, 1991, p. 120-120.
- 948.—Turtulli.—La Nation Albanaise. Lausanne, 1917.
- 949.—Tzarigradski.—La valeur comparée des acquisitions balkaniques.—Art. dans «*Questions diplomatiques et coloniales*», 1 octobre, 1913.
- 949^{bis}.—Tzortzakakis (Th.)—La collaboration des coopératives balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*», sept.-oct. Athènes, 1933, p. 724-731.

U

- 950.—Ubicini (A.).—Lettres sur la Turquie ou tableau statistique, religieux, politique, administratif, militaire, commercial, etc. de l'Empire Ottoman depuis le Khatti-Cherif de Culkane (1839). Paris, 1853, In-8°, IIe édit. 1e partie: Les Ottomans.
- 951.— » » .—La Turquie actuelle, Paris, 1855, In-80.
- 952*.— » » .—Études historiques sur les populations chrétiennes de Turquie d'Europe. Les Serbes sous la domination ottomane (1389-1804). Édition, Dentu, et au bureau de l'Orient, de l'Algérie, etc., Paris, 1864, In-8°.
- 953.— » » .—La constitution ottomane du 7 zilhidji 1293 (23 décembre 1876) expliquée et annotée. Paris, Cotillon et Cie, 1877, In-8°.
- 954.— » et Chopin.—Provinces Danubiennes et Roumaines. Édit. Didot Frères, Paris, MDCCCLVI (=1856), In-8°, 2 tomes, T.I.=394 p. éarte, T. II=226, p. avec une carte d'Albanie et du Monténégro et un grand nombre de diverses gravures.
- Ces provinces sont: Bosnie, Serbie, Herzégovine, Bulgarie, Slavonie, Illyrie, Croatie, Dalmatie, Monténégro, Albanie, Valachie, Moldavie, Bukovine, Transylvanie, Bessarabie, etc.
- 955.— » et Pavet de Courteille.—État Présent de l'Empire Ottoman. Édit. Dumaine, Paris, 1876, In-8°.
- Statistique, gouvernement, administration, finances, armée,

suel Illustré. Édit. Larousse, Paris, 1914-1916, In-8°, p. 628-630.

981^{bis}.—Voïlas (G. N.).—L'exploitation en commun des forces hydroélectriques dans les Balkans.—Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct., Athènes, 1933, p. 706-710.

982.—Vouksan (Douchan).—Les mosaïques romaines de Risano (Risano).—Art. dans *«Albania»*, No 4, Paris, 1932.

983.—Voyage à Janina et en Albanie par la Sicile et la Grèce.—Trad. de l'anglais. Libr. Gide Fils, Paris, 1821, In-8°.

Tome I=326 p. (Avec un portrait d'Ali Pacha). Tome II=352 p.

984.—Vrëto (Marino P.).—Les Vlaques ou Valaques du Pinde et les Albanais. Art. dans *«Mélanges Néo-helléniques»*, Paris, 1856, p. 21-26.

W

985.—W.P. (=Wassa Pacha).—Grammaire albanaise à l'usage de ceux qui désirent apprendre cette langue sans l'aide d'un maître. London, Trübner et Co, 1887, In-8°, VIII—169 p.

986.—Walsh (R.).—Voyage en Turquie et à Constantinople, traduit de l'Anglais par H. Vilmain et E. Rives. Paris, 1828.

Notes sur Ali Pacha, p. 36 et suiv.

987.—Wassa (Effendi).—La vérité sur l'Albanie et les Albanais.—Impr. de la Société anonyme de publications périodiques, 13, Quai Voltaire, Paris, 1879, In-8°, 103 p.

Études historiques et critiques.

987^{bis}.— » » —Études sur l'Albanie et les Albanais.—Impr. du journal *«La Turquie»* Constantinople, 1879, In-8°, 103 p.

988*.—Watrin (G.).—Les nouvelles tendances de la Cour permanente de Justice internationale.—Art. dans la *«Revue du droit international»* 5; juillet-août-septembre. Paris, p. 161-219.

989*.—Weiss (L.).—A Genève-ce que l'on dit, ce que l'on pense et ce que l'on fait.—Art. dans l'*«Europe Nouvelle»* 14; 24, janv., Paris, 1931, p. 100-101.

990*.—Wentworth. Dilke (Charles).—L'Europe en 1887, 1931. Édit. Quantin, Paris, 1887, In-8°.

- 991.—Wesseliski.—L'état actuel de l'Albanie. Voir : No 18 p. 61-65.

Cette étude a paru dans le journal *«Le Temps»* 9 mars, Paris, 1913.

- 992.—Wiette (M.).—Consul de France à Scutari. Itinéraire en Albanie et en Roumélie. Art. dans le *«Bulletin de la Société de Géographie»*, juin-juillet, Paris, 1868, In-8o.

- 993*.—Wigniolle (Albert).—La Société des Nations et la révision des traités (étude juridique). Roussau & Cie, Paris, 1932, 324, p., Bibliographie, p. 319-322.

- 994*.—Wisshniak (M.).—Le droit des minorités à la lumière de la doctrine française. Art. dans la *«Revue internationale de la théorie du droit»*, 5, Brunn, 1931, No 3-4, p. 209-221.

- 995.—Woods (Charles).—La Turquie et ses voisins. Guilmo-to, Paris.

Pour les Albanais, Voir p. 114 et suiv.

- 996*.—Wronsky (M.).—Une nouvelle réglementation de la poste aérienne. Art. dans l'*«Économie internationale»*, Journal de la Chambre de commerce internationale, 3, janvier, Paris, 1931, p. 14-19.

Y

- 997.—Yakchitch (G.).—Serbes et Albanais. Voir : No 98. p. 23-49.

Serie d'études parues dans le journal *«Le Temps»* du 16 janvier, 16 et 21 février et 9 et 23 mars. Paris, 1913.

- 998*.—Yovanovitch.—Les stimulants modernes du travail ouvrier. Essai de bibliographie systématique. Édit. Presses Universitaires, 1932. Art. dans *«Les Balkans»*, Athènes nov.-dec. 1933, p. 1009-1011.

Z

- 999.—Zaccas.—Voir No 734 b.

- 999^{bis}.—[Zannowitch (Stephan)].—Le grand Castriotto d'Albanie. Histoire. Francfort, 1774.

- 1000.—Zyra e Shtypit.—Deux documents sur le crime de Janina. Tirana 1923, In-8o.

TABLE ANALYTIQUE (*)

- Accidents :** (Voir : Conflits).
Accords : (Voir : Conventions, Traités).
Adriatique : 317, 533, 537, 558, 968, 981.
Aéronautique : (Voir : Aviation).
Agriculture : 19^{bis}, 45, 46, 60, 124, 126, 193, 197, 207, 222,
231, 248, 263, 264, 283, 343, 344^a, 391, 516, 654, 664, 695,
722, 729, 730, 765, 829, 829^{bis}, 906, 942, 943.
Albanie et :
 Angleterre : 473, 744, 924, 925.
 Autriche-Hongrie : 59, 90, 159, 170, 473.
 Balkans : (Voir : Balkans).
 Bulgarie : 63, 90, 317, 473, 602, 844. (Voir aussi : Bulgarie).
 Épire : (Voir : Épire).
 États-Unis : 473, 922, 923.
 France : 87, 107, 119, 120, 133, 269, 311, 363, 388, 473,
 599, 683, 763, 784, 913, 994.
 Grèce : 7, 40, 41, 63, 90, 111, 117, 156, 176, 236, 257, 347,
 423, 483, 495, 519, 540, 602, 677^{bis}, 690, 698, 914, 915,
 916, 917, 1000. — (Voir aussi : Grèce).
 Italie : 4, 5, 17, 28, 49, 83, 237, 307, 403, 447, 448, 450,
 451, 473, 495, 555, 592, 632, 675, 683, 690, 698, 728,
 919, 920, 921, 1000 (Voir aussi : Italie).
 Macédoine : (Voir : Macédoine).
 Monténégro : (Voir : Monténégro).
 Roumanie : (Voir : Roumanie).
 Serbie : 4, 5, 7, 31, 59, 69, 90, 98, 285, 318, 473, 592,
 602, 844, 845, 846, 889, 928, 929, 930, 931, 997. (Voir
 aussi : Serbie).
 Yougoslavie : (Voir : Serbie).
Turquie : 88, 92, 118, 126, 127, 128, 261, 313, 367, 473, 602,
 615, 631. (Voir aussi : Turquie).
Ali-Pacha : 32, 75, 80, 87, 139, 246, 271, 312, 319, 413, 414,
 418, 423, 473, 505, 508, 546, 570, 572, 694, 706, 758, 773,
 779, 821, 986. (Voir : Histoire).
Alliance : (Voir : Balkans).
Alphabet : (Voir : Grammaire, Linguistique).
Angleterre : (Voir : Albanie).
Amérique : (Voir : Albanie et États Unis).

(*) Les chiffres renvoient aux numéros des articles et ouvrages.

Amitié : (Voir : Balkans, Conférences).

Appel : (Voir : Albanie).

Archéologie : 11, 79, 126, 244, 258, 270, 408, 445, 651, 655bis, 675bis, 677, 706, 775, 775bis, 776, 777, 778, 781, 822, 885, 966, 982.

Armée : (Voir : Statistique).

Arrangements : (Voir : Accords, Conventions, Traités).

Arts : 11, 25, 270, 386, 651.

Assistance : (Voir : Hygiène).

Assurances : (Voir : Communications, Travail).

Atrocités : (Voir : Albanie, Épire, Grèce, Macédoine, Turquie, Serbie).

Autriche-Hongrie : (Voir : Albanie).

Aviation : 36bis, 52, 149, 165, 175, 187, 201, 284, 339, 340, 346, 374, 377, 463, 464, 465, 466, 523, 524, 530, 531, 532, 551, 624, 633, 642, 669, 703, 708, 721, 751, 752, 755, 764, 768, 786, 815, 827, 869, 871, 892, 996.

Balkans : (États balkaniques) : 6, 22, 26, 28, 30, 31, 33, 34, 42, 47, 54, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 72, 78, 86, 94, 108, 112, 113, 115, 134, 136, 141, 186, 187, 196, 213, 225, 232, 233, 234, 237, 238, 243, 251, 266, 267, 300, 306, 317, 341, 392, 435, 440, 441, 487, 492, 496, 515, 516, 542, 560, 599, 602, 607, 608, 609, 612, 628, 634, 647, 654, 666, 667, 682, 683, 687, 688, 691, 714, 715, 722, 734, 744, 745, 757, 759, 760, 782, 788, 790, 794, 796bis, 798, 799, 801, 806, 823, 830, 949, 964, 980, 990, 995, (Voir aussi : Albanie).

Conférences balkaniques : (Voir : Conférences).

Guerres : 63, 125, 170, 213, 254, 402, 419, 420, 430, 518, 665, 684, 742.

Pacte balkanique : 51, 126, 254, 655, 659, 673, 794, 800, 856, 891, 964.

Rapprochement balkanique : 24, 89bis, 134, 154, 155, 160, 161, 180, 184, 187, 192, 229, 274, 275, 276, 277, 278, 304, 305, 306, 369, 393, 403bis, 421, 429, 433, 434, 454, 501, 534, 541, 548, 556, 582, 586, 588, 590, 602, 604, 605, 609, 630, 656, 657, 730bis, 734a, 734b, 794, 796a, 829, 831, 832, 858, 884, 895, 905, 936, 957, 962, 972.

Banques : (Voir : Économiques - Questions).

Bibliographie : 14, 15, 30, 35, 36bis, 61, 79, 85, 88bis, 96, 100, 101, 102, 103, 108, 116, 148, 153, 173, 181bis, 192, 224, 245, 344, 366, 384, 387, 410, 426, 431, 432, 452, 460, 461, 462, 471, 472, 473, 473a, 473b, 473c, 473d, 473e, 494, 511, 528, 529, 536, 549, 552, 555, 567, 583, 584, 669, 674, 674bis.

678, 680, 689, 698, 707, 723, 738, 746, 758, 778, 781, 796bis,
807, 807a, 807b, 813, 853, 880, 956, 957, 993, 998.

Bibliothèques : (Voir : Bibliographies).

Biographies : (Voir : Bibliographies).

Budgets : (Voir : Économiques - Questions).

Bulgarie : 30, 36bis, 55, 63, 89bis, 90, 125, 154, 172, 174, 234,
269, 294, 335, 341, 405, 416, 473, 476, 492, 567, 571, 583,
584, 591, 595, 599, 630, 759, 760, 778, 954, 956. (Voir
aussi : Albanie).

Cartes : 25, 28, 87, 91, 94, 96, 127, 132, 133, 149, 150,
158, 159, 172, 177, 249, 256, 261bis, 285, 341, 352, 353,
358, 378, 412, 445, 575, 476, 484, 540, 688, 706, 780, 954,
976.

Céréales : (Voir : Agriculture).

Chômage : (Voir : Travail).

Chronologie : 43, 104, 473.

Civilisation : (Voir : Histoire).

Codes : (Voir : Travail).

Commerce : 19, 39, 42, 96, 126, 164, 165, 175, 184, 185, 186,
199, 220, 277, 345, 391, 399bis, 438, 481, 574, 576, 626,
673bis, 676, 676bis, 705, 706, 747, 748, 764, 806, 829bis, 831,
832, 832 a, 832b, 835, 842, 864, 884, 892, 896, 897, 903,
908, 912, 914, 917, 926, 927, 928, 934, 949bis, 950.

Communications :

Aériennes : 6bis, 36bis, 52, 149, 165, 187, 201, 203, 429, 464,
624, 642, 669, 703, 708, 711, 751, 752, 753, 755, 764, 766,
768, 786, 815, 869, 871, 893, 996 (Voir aussi : Aviation).

Maritimes : 2, 6, 6bis, 17, 36bis, 429, 626, 670, 676, 711,
847, 897, 914, 918, 928.

Terrestres : 2, 6, 6bis, 17, 36bis, 422, 429, 670, 711, 753, 866.

Conciliation : (Voir : Balkans, Conférences, Traités).

Conférences : 42, 91, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 202, 203,
262, 263, 264, 359, 526, 698, 699, 742, 768, 889, 938.

Conférences balkaniques : 33, 51, 135, 601, 767, 860.

Ière Conf. balkanique : (1930 Conférence d'Athènes) : 188,
229, 275, 276, 277, 292, 534, 543, 553, 557, 656, 658, 710,
711, 766, 767, 830, 972.

Ile Conf. balkanique : (1931 Conférence de Stamboul) : 65,
188, 283, 292a, 556, 606, 630, 660, 661, 662, 712, 736, 816,
884, 894, 904.

IIIe Conf. balkanique : (1932 Conférence de Bucarest) : 6,
23, 86, 161, 188, 272, 292b, 479, 586, 591bis, 610, 610bis,
646, 648, 663, 676, 700, 734, 808, 823, 829, 832, 851, 825,
856, 858, 870, 879, 890, 939, 941, 942.

Ive Conf. balkanique : (1933 Conférence de Salonique) :
55bis, 188, 663a, 663b, 663c, 663d, 693e, 720a, 720b, 728bis,
730bis, 734a, 734b, 796a, 796b, 808bis, 829bis, 832a,
832b, 884bis, 895a, 895b, 949bis, 981bis.

Conflit mondial : (Voir : Guerre mondiale).

Conflits : 4, 5, 40, 1000 (Voir aussi : Travail).

Congrès : 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 312, 265, 292, 768,
940, 944, 947, 979.

Constitutions : 214, 250, 279, 280, 281, 282, 309, 385, 473,
818, 874, 953.

Conventions : 4, 175, 217, 218, 219, 220, 221, 272, 553bis,
642, 720, 786, 813, 832b, 910.

Coopération : (Voir : Travail).

Costumes : (Voir : Mœurs).

Crise : (Voir : Économiques—Questions).

Cultes : (Voir : Religion).

Délimitation : (Voir : Frontières).

Désarmement : 70, 77, 99, 218, 339, 340, 608, 672, 707.

Dictionnaires : 174, 270, 298, 323, 591.

Diplomatie : 242, 243, 287, 304, 469, 527, 599, 801, (Voir :
Politique).

Documents : 43, 147, 159, 227, 284, 285, 286, 287, 288, 289,
290, 291, 292, 292a, 292b, 428, 486, 526, 599, 813, 854, 955.

Douanes : (Voir : Commerce).

Drogues : (Voir : Hygiène).

Droit : (Voir : Législation).

Administratif : 427, 473, 818.

Aérien : 175, 284, 551, 633, 764, 827, 892, 996.

Civil : 10, 473, 620, 621, 622, 623, 633, 720, 818, 889, 963.

Comparé : 208, 761, 762.

Commercial : 161, 391, 473, 481, 548, 847, 934.

Constitutionnel : 214, 279, 280, 281, 282, 309, 385, 473, 818,
874.

De Douane : (Voir : Commerce).

International : 29, 130, 138, 142, 156, 160, 161, 163, 178,
211, 226, 230, 327, 350, 356, 359, 373, 377, 473, 502,
503, 515, 526, 791, 827, 848, 889, 900, 910, 913, 934,
935bis, 947, 949, 958.

Interne : 391, 427, 473, 635, 789, 791, 818, 902, 947, 970,
994.

Maritime : (Voir : Communications maritimes).

Militaire : 284, 633, 641, 720, 737.

Ouvrier : (Législation ouvrière) (Voir : Travail).

Pénal : 211, 642 677bis, 938, 944.

Privé : 10, 156, 160, 173, 175, 373, 376, 624, 702, 720, 754, 848; 957.

Écoles : 44, 68, 73, 95, 158, 163, 182, 230, 237, 310, 326, 330, 796b, 959. (Voir aussi : Instruction).

Économiques (Questions) : 4, 17, 18, 19bis, 34, 62, 69, 112, 134, 141, 147, 152, 165, 179, 180, 219, 220, 231, 306, 329, 344, 344a, 345, 348, 376bis, 468, 477, 480, 522, 638, 639, 656, 671, 676bis, 680, 689, 692, 693, 695, 698, 709, 711, 717, 734, 759, 766, 796, 796a, 832, 832a, 834, 849, 878, 883, 884, 908, 936, 945, 970.

Éducation : (Voir : Instruction).

Églises : (Voir : Religion).

Enfants (Protection des) : 190, 200, 209, 211, 215 288, 289, 330, 344, 946, 979 (Voir aussi : Femmes).

Engagements : (Voir : Traités).

Ententes : (Voir : Balkans, Conférences, Fédérations).

Épire : 40 84, 85, 96, 111, 117, 148, 168, 216, 224, 256, 261bis, 312, 316, 331, 360, 361, 399, 404, 408, 412, 414, 436, 473, 475, 540, 541bis, 563, 569, 572, 675bis, 698, 706, 836 838, 839, 840, 967, 974, 675 (Voir aussi : Grèce).

Ethnographie : 41, 53, 82, 84, 94, 132, 142, 159, 253, 254, 256, 257, 315, 316, 323, 337, 341, 354, 358, 362, 279, 396, 379, 398, 446, 455bis, 473, 476, 387, 512, 514, 537, 538, 554, 563, 687, 688, 749, 839, 859, 887, 960.

Fascisme : (Voir : Italie)

Fédération : Balkanique : (Voir : Balkans)

» : Européenne : 66, 163, 167, 168, 192, 401, 575, 653, 657, 724, 725, 726, 727, 809, 903, 958, 973,

Femmes (Protection des) : 166, 200, 620, 621, 622, 735, 895, 895a, 979 (Voir aussi : Enfants).

Finances : 17, 18, 19bis, 34, 62, 180, 556, 573, 574, 619, 638, 769a, 832a. (Voir aussi : Économiques-Questions).

France : (Voir : Albanie).

Frontières : (Délimitation et questions connexes) : 1, 30, 98, 111, 133, 159, 171, 177, 183, 225, 303, 364, 389, 412, 473, 541bis, 632, 668, 889, 931.

Géographie : 12, 13, 25, 27, 30, 60, 82, 87, 97, 98, 109, 126, 128, 132, 133, 136, 150, 157, 172, 210, 228, 245, 249, 251, 253, 256, 261, 261bis, 285, 323, 378, 398, 406, 416, 472, 473, 504, 547, 565, 572, 589, 591, 670, 681, 705, 738, 739, 740, 868, 886, 900, 965, 992.

Géologie : 25, 30, 126, 127, 133.

Grammaire : 22, 89, 298, 650, 935. (Voir : aussi Linguistique).

Grande Bretagne : (Voir : Albanie).

Gravures : 39, 80, 91, 132, 133, 162, 177, 313, 319, 352, 353, 382, 386, 396, 423, 435, 455, 484, 631, 688, 694, 706, 785, 811, 817, 820, 954, 983.

Grèce : 1, 23, 30, 36bis, 40, 41, 55, 63, 79, 84, 86, 89bis, 90, 111, 117, 125, 148, 156, 159, 162, 168, 174, 186, 234, 250, 256, 257, 258, 269, 272, 294, 305, 312, 316, 317, 331, 337, 341, 347, 348, 354, 360, 361, 379, 390, 396, 399, 409, 413, 415, 423, 445, 473, 474, 476, 492, 495, 505, 506, 507, 510, 519, 540, 541bis, 554, 571, 588, 591, 595, 599, 610bis, 631, 655, 675bis, 677bis, 701, 705, 706, 759, 760, 808, 823, 829, 830, 832, 833, 834, 836, 856, 857, 858, 859, 870, 887, 914, 915, 916, 960, 967, 977, 978, 983, 984, 992, 1000. (Voir aussi : Épire).

Guerre mondiale : 21, 48, 104, 123, 143, 219, 225, 269, 284, 287, 301, 318, 352, 353, 473, 492, 494, 682, 686, 787. (Voir : aussi : Neuilly).

Guerres balkaniques : (Voir : Balkans).

Guides : (Voir : Carte, Gravures, Tourisme, Voyages).

Habitudes : (Voir : Mœurs).

Histoire : (Classement par ordre chronologique des éditions).

1555—1599 : 88, 497, 498.

1600—1699 : 499, 500, 631, 857.

1700—1799 : 321, 333, 456, 504, 999bis.

1800—1849 : 25, 75, 80, 87, 106, 126, 176, 234, 235, 261, 309, 319, 338, 413, 562, 956.

1850—1899 : 10, 53, 82, 118, 136, 157, 168, 172, 224, 271, 315, 316, 320, 331, 341, 372, 379, 400, 404, 407, 416, 449, 454, 487, 568, 570, 631, 645, 704, 811, 987.

1900—1913 : 13, 41, 50, 53, 59, 71, 84, 97, 98, 105, 169, 181, 204, 245, 259, 295, 308, 309, 363, 374, 389, 424, 467, 472, 488, 489, 519, 537, 701, 743, 949, 967, 991.

1914—1919 : 8, 63, 91, 228, 232, 233, 251, 252, 378, 437, 439, 485, 488, 539, 698, 840, 841, 842, 843, 873, 876, 877, 909, 948.

1920—1924 : 4, 132, 133, 140, 161, 177, 183, 194, 285.

303, 313, 314, 332, 336, 360, 364, 381, 382, 426, 450, 478, 491, 538, 555, 699, 844.

1925—1929 : 4, 11, 14, 20, 194, 214, 250, 253, 279, 280, 281, 282, 287, 368, 370, 375, 383, 410, 423, 426, 443, 594, 596, 597, 818, 875, 933, 965.

1930—1934 : 19, 23, 30, 43, 86, 115, 138, 182, 191, 210, 228, 260, 269, 294, 311, 385, 426, 439, 444, 451, 473, 561, 618, 690.

Hoover : (Le Plan : 20 juin 1931) : 164, 692, 693, (Voir aussi : Kellogg, Young).

Hygiène : 46, 89^b, 95, 101, 122, 123, 128, 129, 189, 197, 210, 263, 264, 265, 268, 272, 291, 326, 357, 417, 457, 463, 465, 466, 517, 553^{bis}, 559, 625, 629, 642, 664, 705, 735^{bis}, 756, 769, 808, 808^{bis}, 819, 837, 850, 851, 852, 855, 858, 873, 898, 910, 940, 946, 971.

Illyrie : (Voir : Histoire).

Industrie : 25, 39, 101, 126, 173, 221, 564, 691, 706, 831, 890, 981^{bis}.

Instruction : 36, 44, 137, 212, 230, 323, 326, 366, 636, 643, 651, 796^b, 959, (Voir aussi : Écoles).

Insurrection : 71, 137, 140, 160, 182, 227, 467, 473, (Voir aussi : Histoire).

Internationales (Questions) : 106, 123, 138, 140, 145, 149, 189, 190, 193, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 217, 218.

Italie : 17, 28, 83, 237, 403, 447, 448, 450, 451, 473, 495, 533, 555, 592, 632, 675, 690, 728, 801, 824, 857, 919, 920, 921, 1000. (Voir aussi : Albanie).

Journalisme : (Voir : Presse).

Kastriota : (Voir : Skenderbey).

Kellogg (Le Pacte) : 70.800.

Législation : 173, 236, 250, 490, 813, 970. (Voir aussi : Droit, Statuts).

Linguistique : 10, 13, 22, 41, 89, 174, 298, 323, 349, 358, 396, 403, 473, 520, 650, 796^b, 985. (Voir aussi : Grammaires, Dictionnaires).

Littérature : 10, 13, 22, 36, 45^{bis}, 166, 298, 299, 399, 418, 446, 448, 473, 487, 508, 515, 567, 630, 696, 711, 796^b, 825, 826, 985.

Macédoine: 55, 57, 57, 63, 90, 125, 181^{bis}, 256, 259, 261^{bis}, 353, 408, 416, 453, 473, 492, 567, 571, 583, 591, 706, 813, 902, 974, 981. (Voir aussi: Albanie).

Mémoires: 569, 570, 571, 572, 573, 574, 720^{bis}, 813.

Migrations: 8, 255, 473, 754.

Ministres: 29, 279, 280, 290, 473.

Minorités: 29, 67, 68, 74, 113, 126, 130, 142, 144, 176, 206, 230, 239, 290, 322, 327, 328, 342, 350, 855, 380, 452, 471, 473, 502, 503, 520, 535, 549, 550, 571, 587, 639, 644, 716, 741, 789, 791, 881, 901, 994.

Moeurs: 25, 33, 88, 126, 166, 216, 234, 235, 239, 270, 315, 323, 394, 473, 545, 562, 572, 677^{bis}, 705, 706, 977.

Monténégro: 121, 223, 249, 252, 473, 513, 558, 738, 954.

Nationalités: 90, 118, 130, 131, 142, 254, 256, 520, 551, 620, 621, 522, 523, 631, 796^b, 915, 952, 961, 963.

Nation: 30, 55, 82, 93; 97, 98, 131, 132, 255, 909, 948, 955, 965, 977.

Navigation: (Voir: Communications).

Neuilly (Traité de): 273, 911. (Voir aussi: Guerre).

Orient: (Voir: Question d'Orient).

Pactes: 70, 651, 659, 800.

Pan-Europe: (Voir: Fédération).

Paix: (Balkanique, Européenne) 8, 76, 77, 91, 142, 195, 202, 655, 907, 964.

Pélasges: 3, 41, 473. (Voir aussi: Histoire).

Périodiques: (Voir: Presse).

Petite-Entente: (Voir: Balkans, Conférences, Fédération).

Philologie: (Voir: Littérature).

Politique:

Économique: 18, 134, 141, 146, 152, 219, 228, 306, 344, 698, 766.

Extérieure: 4, 18, 27, 43, 92, 344, 410, 598, 698,

Interbalkanique: 134, 146, 179, 243, 254, 266, 267, 272, 276, 277, 278, 278^{bis}, 295, 296, 344, 591^{bis}, 635^{bis}, 711.

Intérieure: 4, 27, 43, 115, 126, 146, 214, 598, 600, 698, 766, 950.

Internationale: 106, 138, 145, 167, 178, 217, 218, 219, 220, 221, 227, 230, 231, 242, 278^{bis}, 295, 307, 640, 698.

Postes-Télégraphes-Téléphones : 24, 116, 175, 201, 203, 266, 411, 525, 637, 711, 768, 823, 867, 892, 947, 996.

Presse : 9, 107, 271bis, 604, 711, 719, 736, 766, 850, 888, 935.

Projets : (Voir : Législation, Droit, Statuts).

Protection : (Des enfants et des femmes). (Voir : Enfants, Femmes).

Protestation : 8, 183, 473. (Voir aussi : Albanie, Épire, Grèce, Turquie, Serbie).

Publications de la S. D. N. : 36bis, 39, 99, 152, 339, 340, 364, 426, 428, 473, 528, 529, 621, 622, 623, 649, 649bis, 717, 735, 746, 834, 908, 910, 912, 913, 914, 915, 916, 918, 919, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931.
(Voir aussi : Société des Nations).

Question d'Orient : 301, 302, 314, 351, 371, 373, 374, 375, 492, 493, 533, 790. (Voir aussi : Albanie, Balkans).

Rapprochement : Balkanique (Voir : Albanie, Balkans).

Religion : 25, 126, 158, 270, 455, 458, 473, 474, 493, 509, 535, 611, 647, 704, 714, 803, 813, 889, 950, 963.

Revendications (Voir : Albanie, Épire, Grèce, Serbie, Turquie).

Revision des traités : 240, 241, 324, 473, 792, 889, 993.

Roumanie : 8, 30, 36bis, 55, 89bis, 90, 142, 159, 172, 188, 256, 269, 294, 390, 416, 436, 441, 473, 476, 492, 554, 586, 591, 595, 599, 602, 691, 700, 759, 760, 785, 823, 879, 890, 942, 943, 960, 977, 984.

Serbie : 5, 7, 30, 31, 36bis, 55, 59, 63, 89bis, 90, 103, 125, 135, 143, 144, 172, 234, 250, 269, 283, 318, 347, 352, 380, 473, 476, 483, 492, 535, 556, 567, 591, 592, 595, 599, 683, 723, 759, 760, 783, 787, 823, 845, 846, 853, 854, 869, 880, 884, 889, 904, 928, 929, 930, 930, 931, 952, 954, 956, 981, 997.
(Voir aussi : (Albanie).

Skenderbey (Georges Kastrioti) : 320, 473, 497, 498, 499, 500, 504, 555, 568, 652, 674, 701, 999bis.

Société des Nations (=S.D.N.) : 2, 36, 74, 114, 116, 231, 243, 296, 382, 426, 458, 459, 473, 480, 528, 529, 587, 621, 622, 623, 649, 653, 664, 724, 726, 727, 815, 902, 989, 993
(Voir aussi : Publications, Traités).

Souliotes (Voir : Ali-Pacha, Épiré, Grèce).

Statistique : 25, 36bis, 37, 38, 58, 109, 126, 128, 146, 198, 237, 249, 262, 337, 349, 355, 473, 482, 574, 578, 589, 681, 747, 763, 812, 814, 859, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 873, 896, 937, 950, 955,

Statuts : 214, 217, 250, 279, 280, 281, 282, 309, 473, 635bis, 710, 766, 874, 884bis, (Voir aussi : Droit, Législation).

Tabacs (Voir : Agriculture).

Télégraphe (Voir : Postes, etc.).

Téléphone (Voir : Postes etc.).

Tépélenli Ali (Voir-Ali-Pacha).

Thèses : 116, 669, 698, 761, 762, 876.

Thessalie : (Voir : Épire, Grèce).

Topographie : 87, 128, 257, 297, (Voir aussi : Cartes, Gravures, Tourisme, Voyages).

Tourisme : 87, 128, 257, 297, 395, 473, 479bis, 670, 711, 780, 833, 992, (Voir aussi : Cartes, Gravures, Topographie, Voyages).

Traite des Femmes et des Enfants : (Voir : Enfants, Femmes).

Traités : 1, 4, 76, 131, 142, 240, 241, 273, 373, 426, 473, 481, 526, 607, 632, 645, 686, 728, 771, 792, 813, 911, 912, 913, 917, 918, 919, 920, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 993, (Voir aussi : Publications de la S. D. N.).

Transports : (Voir : Communications).

Travail : 36, 100, 101, 102, 103, 147, 173, 198, 226, 227, 262, 286, 356, 428, 483, 566, 577, 578, 635bis, 676bis, 731, 770, 774, 795, 796bis, 820, 837, 862, 882, 884bis, 895a, 899, 904, 935bis, 937, 970, 998.

Travail intellectuel : (Voir Instruction, Littérature, Travail).

Turquie : 25, 30, 36bis, 48, 55, 63, 81, 89bis, 90, 92, 118, 125, 127, 159, 174, 181, 294, 313, 316, 317, 319, 333, 337, 338, 362, 367, 379, 390, 394, 396, 397, 400, 416, 445, 473, 474, 492, 493, 547, 554, 563, 583, 684, 595, 599, 605, 631, 670, 685, 704, 705, 749, 759, 760, 783, 813, 822, 823, 830, 836, 859, 887, 950, 951, 952, 953, 955, 963, 978, 986, 995, (Voir : aussi : Albanie).

Union (balkanique, européenne) (Voir : Balkans, Fédération).

Valaques (Voir : Épire, Macédoine, Roumanie).

Varia : 31bis, 88, 151, 443, 473, 484, 521, 542, 581, 678, 679, 750, 779.

Venise (État de) : 87, 473, 476, (Voir Histoire, Skenderbeg, Turquie).

Voyages : 54, 56, 58, 75, 81, 110, 121, 122, 162, 245, 297, 307, 387, 415, 473, 484, 513, 579, 580, 585, 588, 667, 670, 705, 780, 785, 857, 983, 886, 992, (Voir aussi : Cartes, Gravures, Topographie).

Yougoslavie : (Voir : Albanie, Serbie),

Young (plan) 810, (Voir aussi : Hoover, Kellogg).

Zogou Ier (Ahmerd) : 92, 191, 473, 597, 690, 817.

LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

(ALBANIE—BULGARIE—GRÈCE—ROUMANIE—TURQUIE—YOUGOSLAVIE) *

*Publiée sous les auspices de la Conférence Balkanique et avec
l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.*

Édition «FLAMMA»

Rue Amérikis 16A

ATHÈNES

X. LEFCOPARIDIS

Directeur

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième Année.*—Vol. V.—N^{os} 1—6

Ont collaboré à ce volume :	Pages
S. E. M. <i>Al. Papanastasiou</i> , ancien président du Conseil, Athènes	1-201
<i>Akil Mouhtar bey</i> , professeur à la Faculté de Médecine d'Is- tanbul	168—561—574—608
<i>Ambrojitch</i> (Dr Matiya), directeur de la Clinique infantile de l'Université, Belgrade	563
<i>Atanatskovitch</i> (Mme Miléna), chef de Section au Ministère de Politique sociale et d'Hygiène publique, Belgrade	336
<i>Bensis</i> (Dr Wlad.), professeur à la Faculté de Médecine d'Athènes	539—555—639
<i>Boguitch</i> (Dr Grga), Belgrade	626
<i>Chakovitch</i> (Dr Ksén.), Belgrade	636
<i>Chichkoff</i> (Dr P.), Sofia	148
<i>Chryssidi</i> (Alex.), Athènes	472
<i>Codresco</i> (Dr Florin) Bucarest	78—267
<i>Coutsohéras</i> (Jean), avocat, Athènes	249
<i>Diakoff</i> (Boris), Sofia	154
<i>Dikoff</i> (L.), professeur à la Faculté de Droit de Sofia	139
<i>Diourdiévitch</i> (Dr Tchéd.), ancien président du groupe national yougoslave pour la Conférence Balkanique	218-547
<i>Efzayiz Suat hanım</i> , Istanbul	171
<i>Evelpidi</i> (Ch.), député, Athènes	28-225
<i>Fazil Ahmet bey</i> , député, Ankara	173
<i>Farmicy</i> (Dr M.), Bucarest	627

[*] Notre revue ayant été fondée au mois d'octobre 1930, le premier et le deuxième volumes de notre collection s'arrêtent aux mois de septembre 1931 et 1932, respectivement. Afin de faire coïncider nos premiers numéros annuels avec le premier mois de l'année, nous avons prolongé notre troisième année à titre exceptionnel, jusqu'au mois de décembre 1933; la troisième année de la revue comprend ainsi 15 numéros divisés en deux volumes, le vol. III comprenant les numéros 1 à 7 et le vol. IV comprenant les numéros 8 à 15.

<i>Filiti</i> (Cean), Conseiller au Conseil Législatif de Roumanie, membre correspondant de l'Académie Roumaine	Pages 425
<i>Gaziadi</i> (C.), publiciste, Istanbul	83-274
<i>Hadji-Tachkovitch</i> (Sl.), Directeur d'école normale, Belgrade	341
<i>Howard</i> (Harry N.), professeur à l'Université Miami, Oxford Ohio, U. S. A.	462
<i>Irimesco</i> (Dr St.), Bucarest	612-634
<i>Jabinsky</i> (Professeur Dr Nicolas), Sofia	153
<i>Josifovitch</i> , (Ing. Stanislav), Directeur au Ministère des Travaux Publics, Belgrade	320
<i>K.</i> , Athènes	263
<i>Kersopoulos</i> (Jean G.), professeur à l'Ecole navale, Athènes	377-651
<i>Kitchévatz</i> (Dr Milan), Docent à l'Université de Belgrade	620
<i>Kostitch-Yoksitch</i> (Dr Smilya), assistante à la clinique infantile de Belgrade	574
<i>Krémensky</i> (Georges N.), membre de l'Institut Bulgare des minorités	113
<i>Lazarévitch</i> (Branko), ministre plénipotentiaire, Belgrade	7
<i>Markovitch</i> (Dr Jica), président du Comité yougoslave de l'Union médicale balkanique, Belgrade	537-633-637
<i>Markovitch</i> (Dr Z. B.), haut-conseiller sanitaire	340
<i>Maroditch</i> (Svetislav), Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Belgrade	190
<i>Mihailovitch</i> (Dragoslav P.) délégué yougoslave auprès du Bureau Central de l'opium à Istanbul	179
<i>Miller</i> (William) publiciste	214
<i>Novakovitch</i> (Dr Antoine)	185-362
<i>Nourettin Ramchi</i> (Dr), Istanbul	618
<i>P.</i> (B.), Belgrade	253
<i>Petroff</i> (Dr S.) Commissaire Bulgare près la C. C. I. I.	429
<i>Pirtz</i> (Dr Boyan), chef de section à l'Institut central d'Hygiène, Belgrade	578
<i>Popescu</i> (Dr. Buzeu), Bucarest	640
<i>Popovitch</i> (Dr. St.), secrétaire de la Chambre d'Industrie de Belgrade	196
<i>Popovitch</i> (Vladeta), Chargé de cours à l'Université de Belgrade	349
<i>Réchit Saffet bey</i> , député, Ankara	161-163
<i>Sakasoff</i> (Dr Ivan), Sofia	126

TABLE DES MATIÈRES

	715
	Pages
<i>Scaramanga</i> (Dr Pierre), Athènes	632
<i>Simitch</i> (Dr Tchédomir) Skoplyé.	586
<i>Simonides</i> (B.), membre du Conseil supérieur économique, Athènes.	176
<i>Sirisevitch</i> (Slavko), Belgrade	324
<i>Smith</i> (Rennie), ancien député, Londres	24
<i>Süheyl</i> (Dr A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine d'Istanbul	601
<i>Stéfanescu-Galatzi</i> (Professeur Dr), Bucarest	559
<i>Svrakoff</i> (Dr Georges), Sofia.	132
<i>Tabakoff</i> (Tzvétan), Directeur de Banque, Sofia	137
<i>Todorovitch</i> (Professeur Dr), Belgrade	643
<i>Vaskovitch</i> (Ing. Zdrarko), Belgrade	313
<i>Vayanos</i> (Dr C.), Athènes	604
<i>Vladesco-Racoassa</i> (Georges), Secrétaire général du groupe roumain pour la Conférence Balkanique	369
<i>Zivkovitch</i> (Dr Svet.), Belgrade	345

ARTICLES

I. Politique - Histoire

<i>A. Papanastasiou</i> : Le Pacte d'Entente Balkanique	1
<i>Rennie Smith</i> : La leçon des Balkans	24
<i>A. Papanastasiou</i> : La Ve Conférence Balkanique	201
<i>William Miller</i> : Pour prévenir la guerre	214
<i>Dr. Tchéd. Diourdievitch</i> : Une contribution yougoslave à l'histoire du mouvement balkanique	218
<i>Jean Filitti</i> : L'ancienne solidarité balkanique et la Roumanie	426

II. Questions économiques et sociales

<i>C. Evelpidi</i> : L'Agriculture en Grèce—Conditions générales—Conditions sociales—Conditions économiques	28-225
<i>C. Coutsouhéras</i> : Les Balkans et la situation monétaire mondiale	249
<i>Dr C. Petroff</i> : Le travail de coopération économique entre pays balkaniques	430
<i>Al. Chryssidi</i> : Les échanges compensatoires balkaniques et le bon de caisse	472

III. Arts et Lettres

<i>Branko Lazarévitch</i> : Points de vue	7
<i>B. P.</i> : L'art dramatique yougoslave	213
<i>Harry N. Howard</i> : Essai de bibliographie américaine sur les Balkans	462
<i>J. G. Kersopoulos</i> : Série de bibliographies françaises sur les nations balkaniques (N° 1, Albanie).	376-651

IV. Divers

XXX : La mort de Stéfan Ciceo Pop	Pages 72
---	-------------

CHRONIQUES

I. La vie politique

<i>Albanie.</i> Un incident italo-albanais	506
<i>Bulgarie.</i> Bulletins politiques	74-506
<i>Grèce.</i> Bulletins politiques	74-256-509
<i>Roumanie.</i> Bulletins politiques	75-258-511
<i>Turquie.</i> Bulletins politiques	259-510
Les Légations de Sofia et de Tirana	260
<i>Yougoslavie.</i> Bulletins politiques	77-260
La Légation de Sofia	74

II. La vie économique

<i>Albanie.</i> Les traités de commerce	78-514
Questions budgétaires	261
Les Banques	261
<i>Bulgarie.</i> Questions budgétaires	261-515
<i>Grèce.</i> Questions budgétaires	263
L'activité industrielle	264
La balance des comptes	265
<i>Roumanie.</i> Le commerce extérieur	78-267
Questions budgétaires	80-267
Le crédit agricole	82-272
Les traités de commerce	82-268
La dette publique	270
Les communications	271
Les impôts	271
<i>Turquie.</i> Questions budgétaires	83
Le commerce extérieur	84-274
Les emprunts	85
Le plan industriel	85
Les traités de Commerce	516
<i>Yougoslavie.</i> Questions budgétaires	275
Le commerce extérieur	276
Les traités de commerce	276-517
<i>Les Livres.</i> L'impôt sur la revenu en Grèce, par A.Sbarounis (C.E.)	86
L'Institut social roumain, par S. Vladesco-Racoassa	87

III. Arts et Lettres

<i>Albanie.</i> Les antiquités grecques de Butrinto	89
Une statistique de l'enseignement	521
<i>Bulgarie.</i> Le jubilé du professeur Balabanov et l'hellénisme en Bulgarie	89
Traductions balkaniques d'auteurs bulgares	521
La mort de N. V. Rakitine	521
<i>Grèce.</i> La mort du prof. Tsountas	521

	Pages
La mort de Babis Anninos	521
<i>Turquie.</i> Le nouvel alphabet turc en Thrace occidentale	522
La commémoration de l'architecte Sinan	522
«Ankara», un nouvel hebdomadaire illustré	522
<i>Yougoslavie.</i> Les Pen Clubs yougoslaves à Sofia	90
Une école primaire yougoslave à Salonique	91
Une exposition de peintres yougoslaves à Sofia	91
Le nouveau Bureau du Pen de Belgrade	52
<i>Les Livres.</i> France et Grèce, par Spyridion Pappas (X. L.)	523
Rumania, its history, politics and economies, par George Clenton Logio (T. K.)	523
La Grèce actuelle, édition du Ministère des Affaires étrangères de Grèce (G. P.)	524
Bibliographie balkanique 1933, par Léon Savadjian	525
Bibliographie yougoslave 1933, par Léon Savadjian	526

IV. Le mouvement vers l'union

<i>Le Pacte d'Entente Balkanique.</i> — Le texte du Pacte	92
Les discours prononcés	93
Opinions : Allemagne, France, Grande Bretagne, Roumanie, Turquie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie	99
La Bulgarie et le Pacte	105
La Grèce et le Pacte	108
La Conférence Balkanique et le Pacte	109
Le Conseil de l'Entente Balkanique	112
<i>Albanie.</i> Le groupe national albanais et la Conférence balkanique	277
Déclarations du ministre des Affaires étrangères	277
A travers la presse	277
<i>Bulgarie.</i> La Bulgarie et le Pacte	105—278
Une déclaration du ministre d'Italie	280
<i>Crèce.</i> La ratification du Pacte et l'attitude de l'opposition	108—281
<i>Roumanie.</i> Le nouveau Bureau du groupe pour la Conférence Balkanique	291
<i>Turquie.</i> La ratification du Pacte d'Athènes	292
<i>Yougoslavie.</i> Un discours de M. Yevtitch sur le Pacte d'Athènes	293
M. Yevtitch à Ankara	295
<i>A travers les revues</i>	295
<i>Le Conseil de la Conférence Balkanique</i>	297
<i>Le Conseil de l'Entente Balkanique</i>	532
<i>La ratification roumaine et yougoslave du Pacte d'Athènes</i>	532
<i>Le Conseil de la C. C. I. I.</i>	532
<i>Un congrès interbalkanique de mathématiciens</i>	533
<i>La Semaine Juridique Balkanique</i>	535
<i>La Semaine de Sofia</i>	535
<i>Les Livres.</i> Vers l'Union Balkanique, par A. Papanastasiou (X.L.)	536

V. Communications et Tourisme

<i>Bulgarie.</i> Nouvelles voies ferrées	519
<i>Grèce.</i> Rabais aux touristes	519
<i>Turquie.</i> Chemins de fer et routes	519
<i>Yougoslavie.</i> Communications aériennes	520
Le mouvement touristique	520

VI. La Coopération Internationale

<i>La Petite Entente.</i> Le Conseil économique	527
Le Conseil permanent	528
La Petite Entente de la Presse	529
<i>Les Associations pour la S.d.N.</i> La minorité grecque d'Albanie	529
<i>Le Congrès universel de la Paix</i>	531

DOCUMENTS

publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie
pour la Paix Internationale

Mémoires soumis à la IV^e Conférence de Salonique (Suite)

<i>Groupe Bulgare.</i> La Politique du Crédit Agricole des pays balkaniques (G. N. Krémensky)	311
La Banque Agricole de Bulgarie (G. N. Krémensky)	121
L'Agriculture dans les Balkans en connexité avec le Commerce international (Dr Ivan Sakasoff)	126
L'Activité coopérative et le besoin d'un service coopératif interbalkanique (D. G. Svrakoff)	132
Les modifications nécessaires aux statuts de la C. B. C. I. (Tr. Tabakoff)	136
Aperçu général sur les sources du Droit civil bulgare (Prof. Dicoff)	139
Revue du Droit Commercial bulgare positif (Dr. P. Chichkoff)	148
Le Code Pénal Bulgare (N. Jabinsky)	153
Collaboration interbalkanique dans le domaine du droit pénal (B. Diakoff)	155
<i>Groupe Turc.</i> Rapport sur les Communications (Réchit Saffet bey)	161
Rapport au IV ^e Congrès de la Fédération balkanique de Tourisme (Réchit Saffet bey)	163
L'Union Médicale Balkanique (Dr Akil Mouchtar bey)	168
Rapport sur l'Education sexuelle (Efrayiz Suat hanum)	171
Rapport sur le rapprochement intellectuel (Fazil Ahmet bey)	173
<i>Groupe Grec.</i> Rapport sur l'Union douanière (B. Simonides)	176
<i>Groupe Yougoslave.</i> L'Agriculture des Pays balkaniques et le Commerce international (Dr Mihaïlovitch)	179

TABLE DES MATIÈRES

719

	Pages
Le Crédit agricole (Ant. Novakovitch)	185
Coopération économique des pays balkaniques (Sv. Maroditch)	192
L'office interbalkanique du Travail (Dr St. Popovitch)	196
Le Réseau ferroviaire des Balkans (Zdr. Vaskovitch)	313
Le Réseau routier interbalkanique (St. Josifovitch)	320
Compte-rendu des résolutions précédentes sur les Commun- ications (St. Sirisevitch)	324
La Protection du Travail de la Femme (Mil. Atanatskovitch)	336
Les Conventions Sanitaires des Pays Balkaniques (Dr. Z. B. Markovitch)	340
La «Semaine Pédagogique» (Gl. Hadji-Tachkovitch)	341
Sport et Education physiques (Dr Sv. Zivkovitch)	345
L'Enseignement des langues balkaniques (Vl. Popovitch)	349
La Modification des Statuts de la Conférence (Dr A. Novakovitch)	362
<i>Groupe Roumain.</i> L'office Balkanique du Travail (G. Vladesco— Racoassa)	365

La Semaine Médicale Balkanique

Discours d'ouverture	537
Mémoires	547
Discours de clôture	633
Compte-rendu	643

SUPPLÉMENT

<i>J. G. Kersopoulos:</i> Série de bibliographies françaises sur les nations balkaniques, No 1, Albanie	377-651
--	---------

RECTIFICATION

Le rapport sur le paludisme publié à la page 604 du présent numéro, fut rédigé par la division du paludisme de l'Ecole d'Hygiène d'Athènes (Directeur Dr M. C. Balfour) et présenté à la Semaine Médicale de Belgrade par le Dr C. Vayanos de l'Ecoles d'Hygiène, membre du Groupe hellénique de la Conférence Balkanique.

— La signature de notre collaborateur M. C. Gaziadi a été omise par erreur dans sa dernière chronique (Nos 3—4, p. 274).

